

# Recueil des Actes Administratifs TOME 1/4

**Mai 2012** 

### SOMMAIRE

\*\*\*\*\*

Délibérations	Tome I
Séance du 29 mai 2012	
Décisions	Tome I à II
Séance du 29 mai 2012	
Arrêtés Règlementaires	Tome II à IV



# **Recueil des Actes Administratifs**

### **Délibérations**

Adoptées en séance du Conseil municipal du 29 mai 2012



Mission Grand Coeur Reconquête urbaine

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Montpellier n° 2012 / 184

# Séance publique du mardi 29 mai 2012

Convoqué le lundi 21 mai 2012, le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en mairie, le mardi 29 mai 2012 à 18H00, sous la présidence de Madame le Maire, Hélène Mandroux

### Présents:

Frédéric ARAGON, Michel ASLANIAN, Eva BECCARIA, Annie BENEZECH, Amina BENOUARGHA-JAFFIOL, Nicole BIGAS, Sophie BONIFACE-PASCAL, Christian BOUILLE, Agnès BOYER, Tatiana CAPUOZZI-BOUALAM, Marlène CASTRE, Josette CLAVERIE, Michael DELAFOSSE, Audrey DE LA GRANGE, Jacques DOMERGUE, Marc DUFOUR, Christian DUMONT, Sarah EL ATMANI, Laure FARGIER, Serge FLEURENCE, Christiane FOURTEAU, Jean-Louis GELY, Catherine LABROUSSE, Gérard LANNELONGUE, Max LEVITA, Anne LE VAN, Richard MAILHE, Hélène MANDROUX, Nadia MIRAOUI, Françoise PRUNIER, Hélène QVISTGAARD, Jean-Louis ROUMEGAS, Philippe SAUREL, Régine SOUCHE, Robert SUBRA, Cédric SUDRES, Jacques TOUCHON, Claudine TROADEC-ROBERT, Frédéric TSITSONIS, Francis VIGUIE.

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Brahim ABBOU, Magalie COUVERT, Perla DANAN, Gabrielle DELONCLE, Fanny DOMBRE-COSTE, Arnaud JULIEN, Hervé MARTIN, Jacques MARTIN, Christophe MORALES, Nicole MOSCHETTI-STAMM, Michel PASSET, Louis POUGET, Philippe THINES, Patrick VIGNAL, Alain ZYLBERMAN.

### Absents:

Marie-Josée AUGE-CAUMON, Stéphanie BLANPIED, Nancy CANAUD, Mustapha MAJDOUL, Stéphane MELLA, Martine PETITOUT.

### MONTPELLIER GRAND COEUR

Lancement d'une campagne d'aide à la requalification des devantures des locaux d'activité - Approbation du règlement d'attribution de subventions

### Monsieur Marc DUFOUR rapporte:

Pour affirmer son rôle de cœur de métropole régionale et dans un objectif de développement urbain équilibré, la Ville de Montpellier conduit depuis 2003 une ambitieuse opération de reconquête de son centre-ville : l'opération Grand Cœur. La Ville déploie ainsi un programme coordonné d'interventions en faveur du développement de l'habitat, de préservation du patrimoine, de renforcement du commerce et de l'artisanat du centre-ville et d'aménagement des espaces publics.

La Ville souhaite compléter ses actions en matière de valorisation du patrimoine par la mise en place d'un dispositif d'aide à la requalification des devantures des locaux d'activités (commerce, artisanat ou autre).

Facteur d'animation et d'attractivité urbaine, commerciale et touristique, les locaux d'activités du cœur marchand et leur intégration patrimoniale représentent un atout unique qui différencie l'offre commerciale du centre-ville par rapport aux centres commerciaux périphériques.

En effet, les locaux commerciaux et d'activités du centre-ville de Montpellier sont valorisés par la qualité patrimoniale du cadre bâti dans lequel ils sont situés, pour autant qu'ils participent à la protection et la mise en valeur de celui-ci. Ainsi la conception des devantures doit être pensée en amont pour tenir compte des conditions particulières en termes architectural et technique et pour profiter au mieux des atouts patrimoniaux.

La qualité et l'originalité des devantures, liées au respect et la valorisation du patrimoine dans lequel elles s'insèrent, doivent ainsi être encouragées. Par l'amélioration de la qualité des devantures commerciales, c'est l'attractivité du centre-ville dans son ensemble qui est renforcée.

Cet accompagnement par la Ville revêt deux formes :

- une assistance architecturale consistant en une information personnalisée des commerçants pour les aider dans la conception de leur projet de nouvelle devanture commerciale, - une subvention sur les travaux réalisées selon les préconisations données par la Ville et dans le respect des règlements en vigueur, ainsi que sur leur maîtrise d'œuvre.

L'objectif est d'accompagner la requalification de 180 à 250 devantures commerciales, selon le coût moyen des opérations, sur une période totale de 4 ans sur le territoire dont la qualité patrimoniale est reconnue, secteurs protégés (secteur sauvegardé, les zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager) ainsi que le périmètre de ravalement obligatoire. Afin de concentrer cette action de la Ville, temporellement et spatialement, en cohérence avec les autres interventions de la Ville comme la réhabilitation des logements et des façades, la requalification des espaces publics ou bien en accompagnement de projets de développement commercial, trois campagnes de subventionnement de deux ans chacune seront conduites successivement. Ces secteurs successifs de campagne d'aide à la requalification des devantures commerciales et artisanales sont délimités sur le plan indicatif joint à la présente délibération. Le lancement de la campagne sur chaque nouveau secteur fera l'objet d'une délibération de Conseil municipal.

Il est proposé dans la présente délibération le lancement de la campagne dans le premier secteur. Celui-ci concerne les rues suivantes :

### Au Sud-Ouest:

- avenue de Lodève jusqu'au carrefour avec la rue Benjamin Milhaud Ainsi que le secteur compris entre les rues suivantes (les deux cotés de ces rues inclus):
- cours Gambetta
- place Leroy-Beaulieu
- rue du Faubourg du Courreau
- rue Paul Brousse
- place Laissac
- rue d'Alger
- rue du Grand Saint Jean
- rue Leenhardt
- rue Catalan
- place Rondelet
- rue Rondelet
- place Saint Denis

### Dans l'Ecusson:

- rue Cambacérès
- rue de l'Université
- rue de l'Aiguillerie
- place de la Chapelle Neuve
- rue des Ecoles Laigues

Ainsi que le secteur compris entre les rues suivantes (les deux cotés de ces rues inclus):

- rue de la Rochelle
- rue Poitevine
- rue de l'Amandier
- rue de l'Huile
- place du Petit Scel
- rue Philippy
- rue Ranchin
- rue Draperie St Firmin
- rue St Guilhem
- Place Castellane
- rue du Bras de Fer
- rue Vieille
- rue de l'Argenterie et impasse Barnabé
- rue de la Croix d'or
- rue de la Charrue
- Grand'rue Jean Moulin
- rue Massane
- rue des Etuves

- rue du Petit Paris
- rue Lapeyronie
- rue A Cabanel

### Au Nord-Ouest:

- rue du Faubourg Boutonnet
- place Henri Krasucki
- rue Chamayou

Afin de renforcer ses moyens d'actions, la Ville a établi un partenariat avec le Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC) dans le cadre du programme d'actions 'Montpellier Coeur de ville' qui a fait l'objet de la délibération 2010/125 du Conseil municipal en date du 29 mars 2010 et d'une notification de la décision d'attribution de subvention FISAC par le Ministère du travail, de l'emploi et de la Santé en date du 10 novembre 2011.

Créé pour soutenir le développement de l'activité commerciale et artisanale des centres-villes confrontés aux mutations du secteur de la distribution comme du comportement des consommateurs, le dispositif FISAC va permettre de compléter les subventions apportées par la Ville afin de rendre le dispositif plus incitatif.

La subvention de la Ville et du FISAC s'élève à 35% du montant hors taxe (HT) des travaux et des honoraires de maîtrise d'œuvre, dont 15 % sont apportés par le FISAC et 20% par la Ville de Montpellier.

La dépense totale maximum subventionnable s'élève à 14 000 € HT, répartis en 12 000 € HT pour la devanture et ses éléments et 2 000 € pour la maîtrise d'œuvre, avec un plafond de la subvention totale de 4 900€.

### A cela s'ajoutent:

- une subvention pour travaux d'intérêt architectural (majoration de 2 000€ HT du montant des travaux éligibles, soit un maximum de 800 € supplémentaires)
- 300 € de prime forfaitaire si les travaux ont conduit à rendre le local accessible aux personnes à mobilité réduite.

Les modalités complètes de versement des aides communales sont soumises au règlement attributif de subventions, annexé à la présente délibération.

Afin de proposer un dispositif qui réponde au mieux aux attentes des acteurs économiques, la Ville a associé la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Montpellier à l'élaboration de cette aide à la requalification des devantures. En outre, le protocole d'accords Centre-ville / Polygone/ Odysseum signé en septembre 2005 entre la Ville de Montpellier, la CCI et les principaux acteurs du commerce du centre-ville prévoit dans son article 3.1.5 que la CCI est maître d'œuvre du programme FISAC, c'est-à-dire chargée de l'instruction des demandes de subvention des commerçants.

La dépense est inscrite au budget de la Ville chapitre 908.

### En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver le règlement attributif de subventions pour la requalification des devantures des locaux d'activités ;
- de lancer à partir du 1er juillet la campagne d'aide à la requalification des devantures des locaux d'activités dans le premier secteur tel que défini ci-dessus ;
- d'autoriser Madame le Maire, son représentant ou Monsieur l'Adjoint délégué, à signer tout document relatif à cette affaire.

Le Conseil adopte.

Publiée le : 30/05/2012

Pour extra Proptorne, Madame le Maire

Hélène



Mission Grand Coeur Reconquête urbaine

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Montpellier n° 2012 / 185

# Séance publique du mardi 29 mai 2012

Convoqué le lundi 21 mai 2012, le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en mairie, le mardi 29 mai 2012 à 18H00, sous la présidence de Madame le Maire, Hélène Mandroux

### Présents:

Frédéric ARAGON, Michel ASLANIAN, Eva BECCARIA, Annie BENEZECH, Amina BENOUARGHA-JAFFIOL, Nicole BIGAS, Sophie BONIFACE-PASCAL, Christian BOUILLE, Agnès BOYER, Tatiana CAPUOZZI-BOUALAM, Marlène CASTRE, Josette CLAVERIE, Michael DELAFOSSE, Audrey DE LA GRANGE, Jacques DOMERGUE, Marc DUFOUR, Christian DUMONT, Sarah EL ATMANI, Laure FARGIER, Serge FLEURENCE, Christiane FOURTEAU, Jean-Louis GELY, Catherine LABROUSSE, Gérard LANNELONGUE, Max LEVITA, Anne LE VAN, Richard MAILHE, Hélène MANDROUX, Nadia MIRAOUI, Françoise PRUNIER, Hélène QVISTGAARD, Jean-Louis ROUMEGAS, Philippe SAUREL, Régine SOUCHE, Robert SUBRA, Cédric SUDRES, Jacques TOUCHON, Claudine TROADEC-ROBERT, Frédéric TSITSONIS, Francis VIGUIE.

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Brahim ABBOU, Magalie COUVERT, Perla DANAN, Gabrielle DELONCLE, Fanny DOMBRE-COSTE, Arnaud JULIEN, Hervé MARTIN, Jacques MARTIN, Christophe MORALES, Nicole MOSCHETTI-STAMM, Michel PASSET, Louis POUGET, Philippe THINES, Patrick VIGNAL, Alain ZYLBERMAN.

### Absents:

Marie-Josée AUGE-CAUMON, Stéphanie BLANPIED, Nancy CANAUD, Mustapha MAJDOUL, Stéphane MELLA, Martine PETITOUT.

### MISSION GRAND COEUR

Lancement d'une nouvelle Opération programmée d'amélioration de l'habitat de renouvellement urbain et de copropriétés dégradées dans les secteurs St Guilhem- Laissac- Sud Comédie de 2012 à 2017

Approbation de la convention et du règlement attributif des subventions municipales

Autorisation de demande de subvention

### Christian BOUILLE rapporte:

L'opération Grand Cœur vise à une réhabilitation de qualité du quartier Centre, en intervenant de manière cohérente sur la rénovation des logements dans un objectif de mixité sociale, la requalification des espaces publics, la valorisation du patrimoine historique et la dynamisation commerciale.

Au sein du quartier Centre, l'intervention de la Ville cible en priorité les secteurs où les difficultés se concentrent et s'additionnent, afin de les inscrire durablement dans une dynamique de développement urbain et social.

Dans cet objectif, pour accompagner la réhabilitation du parc de logements privés, la Ville de Montpellier a mis en oeuvre une dixième Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) de renouvellement urbain et de copropriétés dégradées sur les secteurs Saint Guilhem, Laissac, Sud Comédie.

Cette OPAH poursuit celle mise en place dans les secteurs Sud Ecusson – Laissac – Gare à partir de 2007, qui a été suspendue de manière volontairement anticipée au 31 décembre 2010 afin d'élaborer et mettre en œuvre une nouvelle opération plus efficace. En effet, cette OPAH dans les secteurs Sud Ecusson - Laissac – Gare n'avait pas donné les résultats escomptés : les aides allouées se sont révélées insuffisamment incitatives et inadaptées aux spécificités du 'mal –logement' dans les secteurs Sud Ecusson-Laissac-Gare.

Par la délibération du conseil municipal n° 2011/208 en date du 09 mai 2011, le Conseil municipal a autorisé le lancement des études préalables en vue d'un nouveau dispositif d'aide sur ces secteurs, en accord avec la Communauté d'agglomération de Montpellier en tant que délégataire de l'Agence nationale de l'habitat (Anah),

et sur ses fonds propres. Dans le cadre de la concession d'aménagement Grand Cœur, la Ville a confié ces études pré-opérationnelles à la Société d'équipement de la région montpelliéraine (SERM). Cette étude a permis dresser un état des lieux précis afin de cibler sur les îlots à traiter prioritairement et de définir les objectifs qualitatifs suivants :

- Redonner de l'habitabilité aux îlots d'habitat dégradé
- Promouvoir des réhabilitations de qualité s'inscrivant dans l'amélioration durable du cadre bâti et favorisant la mixité sociale
- Lutter contre les marchands de sommeil
- Valoriser l'espace public et améliorer le cadre de vie

En cohérence avec les objectifs de l'ANAH, les thématiques prioritaires à traiter sont axées la lutte contre l'habitat indigne et très dégradé, le maintien des propriétaires occupants aux revenus modestes (notamment l'adaptation des logements en faveur de l'autonomie de la personne), la mise aux normes des copropriétés dégradées et la lutte contre la précarité énergétique.

L'information des habitants sur ce projet de nouvelle OPAH est faite sur le site Internet de la Ville, par le réseau des associations d'habitants (comité de secteur Centre et comités de quartiers) et par la mise à disposition du public du projet de convention pendant un mois.

Cette campagne d'information a permis de recueillir des remarques de propriétaires et de locataires, émises notamment par la Commission Urbanisme-Equipements publics-Habitat du Conseil consultatif du quartier Centre, remarques portant principalement sur le constat de la transformation abusive de rez-de-chaussée en logement, de problèmes qui seraient liés au non-raccordement à l'égout d'immeubles anciens ainsi que des avis sur le cadre de vie de manière plus large (aucune remarque défavorable sur le projet de dispositif n'a été formulée).

### Le programme de l'opération vise :

- la réhabilitation de 195 logements, se composant de 45 logements réhabilités par des propriétaires occupants modestes et de 150 logements locatifs privés (dont 50 à loyer maitrisés après travaux),
- des interventions sur les parties communes de 75 copropriétés fragilisées,
- la réhabilitation de 27 logements au titre de la lutte contre l'habitat indigne ou très dégradés, faisant l'objet de travaux lourds,
- des interventions sur les parties communes de 5 immeubles en sortie d'insalubrité.

Les participations spécifiques de la Ville de Montpellier concernent des travaux d'amélioration :

- dans les parties communes (en complément des aides de l'ANAH pour des travaux dans des immeubles relevant de la copropriété dégradée ainsi que pour des travaux de cage d'escalier, d'isolation de toiture ou de curetage d'ilot notamment),
- dans les logements de propriétaires occupants en complément des aides de l'ANAH pour des travaux de réhabilitation d'un logement indigne ou très dégradé ou en complément de la prime de l'Anah au titre de l'aide de solidarité écologique (ASE),
- dans les logements de propriétaires occupants modestes et très modestes pour la réalisation de travaux dans les parties communes des copropriétés fragilisées,
- dans les logements de propriétaires occupants qui relèvent des "plafonds majorés" de l'ANAH, pour lesquels
   l'Anah ne propose aucun financement.

Les modalités de versement des aides communales sont définies par le règlement attributif de subventions joint en annexe.

La mission de conduite et d'animation de cette OPAH de renouvellement urbain et de copropriétés dégradées est confiée à la SERM dans le cadre de la concession d'aménagement Grand Cœur.

### En conséquence, il est proposé :

- d'approuver le bilan de la concertation menée autour de cette opération,
- d'approuver le projet de convention de l'OPAH de renouvellement urbain et de copropriétés dégradées dans les secteurs Saint Guilhem Laissac Sud Comédie, joint en annexe 1,
- d'approuver le règlement attributif de subventions pour les fonds d'aides municipales, joint en annexe 2,

- de mettre en oeuvre cette l'OPAH de renouvellement urbain et de copropriétés dégradées dans les secteurs Saint Guilhem Laissac Sud Comédie à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012 et pour une durée de 5 ans,
- de solliciter l'attribution de subventions au meilleur taux possible auprès de la Communauté d'Agglomération de Montpellier au titre de sa délégation de l'ANAH et sur ses fonds propres au titre de sa compétence communautaire des aides à la pierre),
- d'autoriser Madame le Maire, son représentant ou l'Adjoint délégué, à signer tous documents relatifs à cette affaire.

orme, Madame le Maire

Le Conseil adopte.

Publiée le : 30/05/2012

6



Mission Grand Coeur Reconquête urbaine

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Montpellier n° 2012 / 186

# Séance publique du mardi 29 mai 2012

Convoqué le lundi 21 mai 2012, le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en mairie, le mardi 29 mai 2012 à 18H00, sous la présidence de Madame le Maire, Hélène Mandroux

#### Présents:

Frédéric ARAGON, Michel ASLANIAN, Eva BECCARIA, Annie BENEZECH, Amina BENOUARGHA-JAFFIOL, Nicole BIGAS, Sophie BONIFACE-PASCAL, Christian BOUILLE, Agnès BOYER, Tatiana CAPUOZZI-BOUALAM, Marlène CASTRE, Josette CLAVERIE, Michael DELAFOSSE, Audrey DE LA GRANGE, Jacques DOMERGUE, Marc DUFOUR, Christian DUMONT, Sarah EL ATMANI, Laure FARGIER, Serge FLEURENCE, Christiane FOURTEAU, Jean-Louis GELY, Catherine LABROUSSE, Gérard LANNELONGUE, Max LEVITA, Anne LE VAN, Richard MAILHE, Hélène MANDROUX, Nadia MIRAOUI, Françoise PRUNIER, Hélène QVISTGAARD, Jean-Louis ROUMEGAS, Philippe SAUREL, Régine SOUCHE, Robert SUBRA, Cédric SUDRES, Jacques TOUCHON, Claudine TROADEC-ROBERT, Frédéric TSITSONIS, Francis VIGUIE.

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Brahim ABBOU, Magalie COUVERT, Perla DANAN, Gabrielle DELONCLE, Fanny DOMBRE-COSTE, Arnaud JULIEN, Hervé MARTIN, Jacques MARTIN, Christophe MORALES, Nicole MOSCHETTI-STAMM, Michel PASSET, Louis POUGET, Philippe THINES, Patrick VIGNAL, Alain ZYLBERMAN.

### Absents:

Marie-Josée AUGE-CAUMON, Stéphanie BLANPIED, Nancy CANAUD, Mustapha MAJDOUL, Stéphane MELLA, Martine PETITOUT.

### MONTPELLIER GRAND CŒUR

### Opération programmée d'amélioration de l'habitat Attribution de subventions

Christian BOUILLE rapporte:

Dans le cadre des opérations programmées d'amélioration de l'habitat, mises en place dans le quartier Centre, des subventions de la Ville sont accordées en application des conventions signées notamment avec l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) et la Communauté d'agglomération de Montpellier.

Après validation du programme de travaux, ou contrôle des travaux, réalisés par l'équipe de conduite d'opération de la SERM, agissant pour le compte de la Ville de Montpellier dans le cadre de la concession d'aménagement Grand Cœur, la subvention suivante est engageable :

SC 17 cours Gambetta A/S SARL MAB PLANCHON (parties communes)	3.643,62 €
Total:	3.643,62 €

Conformément au règlement attributif des subventions municipales dans le cadre de ces OPAH, le versement de la subvention engagée ne sera effectué que sous la condition d'une visite de contrôle des travaux réalisés.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser le paiement de la subvention d'un montant total de 3.643,62 € correspondant à 1'immeuble listé ci-dessus,
- de dire que la dépense sera imputée sur le budget 2012 de la Ville (CRB : 28500 / Nature 20422 / Fonction 824 / Chapitre 908),
- d'autoriser Mme le Maire, son représentant ou l'Adjoint délégué, à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Le Conseil adopte.

Pouce trait conforme Madame le Maire

Publiée le : 30/05/2012

Direction Travaux et Maintenance Action Solidaire Administration et Comptabilité

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Montpellier n° 2012 / 187

# Séance publique du mardi 29 mai 2012

Convoqué le lundi 21 mai 2012, le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en mairie, le mardi 29 mai 2012 à 18H00, sous la présidence de Madame le Maire, Hélène Mandroux

### Présents:

Frédéric ARAGON, Michel ASLANIAN, Eva BECCARIA, Annie BENEZECH, Amina BENOUARGHA-JAFFIOL, Nicole BIGAS, Sophie BONIFACE-PASCAL, Christian BOUILLE, Agnès BOYER, Tatiana CAPUOZZI-BOUALAM, Marlène CASTRE, Josette CLAVERIE, Michael DELAFOSSE, Audrey DE LA GRANGE, Jacques DOMERGUE, Marc DUFOUR, Christian DUMONT, Sarah EL ATMANI, Laure FARGIER, Serge FLEURENCE, Christiane FOURTEAU, Jean-Louis GELY, Catherine LABROUSSE, Gérard LANNELONGUE, Max LEVITA, Anne LE VAN, Richard MAILHE, Hélène MANDROUX, Nadia MIRAOUI, Françoise PRUNIER, Hélène QVISTGAARD, Jean-Louis ROUMEGAS, Philippe SAUREL, Régine SOUCHE, Robert SUBRA, Cédric SUDRES, Jacques TOUCHON, Claudine TROADEC-ROBERT, Frédéric TSITSONIS, Francis VIGUIE.

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Brahim ABBOU, Magalie COUVERT, Perla DANAN, Gabrielle DELONCLE, Fanny DOMBRE-COSTE, Arnaud JULIEN, Hervé MARTIN, Jacques MARTIN, Christophe MORALES, Nicole MOSCHETTI-STAMM, Michel PASSET, Louis POUGET, Philippe THINES, Patrick VIGNAL, Alain ZYLBERMAN.

#### Absents:

Marie-Josée AUGE-CAUMON, Stéphanie BLANPIED, Nancy CANAUD, Mustapha MAJDOUL, Stéphane MELLA, Martine PETITOUT.

### COMPLEXE SPORTIF DE GRAMMONT

Création de 2 terrains en gazon synthétique Attribution et autorisation de signer le marché en procédure adaptée

### Richard MAILHE rapporte:

La Ville de Montpellier a souhaité la création de deux terrains supplémentaires en gazon synthétique afin de conserver l'offre sportive et d'améliorer la qualité des équipements proposés sur le complexe sportif de Grammont.

Pour réaliser ces travaux, il a été lancé un marché en procédure adaptée selon l'article 28 du code des marchés publics. Ce marché comprend 2 lots :

- lot 1 : Terrassement, drainage, revêtement des aires de jeux
- lot 2 : Eclairage des terrains

Les critères de jugement des offres pour le choix des entreprises ont été les suivants :

- Valeur technique évaluée d'après le mémoire technique : 60%
- Prix des prestations : 40%

La commission d'appel d'offres, en date du 24 avril 2012, a décidé d'attribuer ces lots aux entreprises désignées ci-dessous présentant l'offre économiquement la plus avantageuse :

- Lot 1 : Entreprise LAQUET pour un montant de 1 094 771,70 € HT
- Lot 2: Entreprise MULTITEC pour un montant de 233 617,98 € HT

### En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'avis de la commission d'appel d'offres en date du 24 avril 2012
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget investissement 2012 de la Ville : Fonction 90411, nature 2313

- de demander les subventions les plus larges possibles

- d'autoriser Madame le Maire, ou à défaut l'Adjoint délégué, à signer les marchés avec les entreprises retenues par la commission d'appel d'offres, et plus généralement tous les documents relatifs à cette affaire.

Le Conseil adopte.

Publiée le : 30/05/2012

Pour extraff conforme, Madame le Maire

Hélene MANDROUX



Direction Jeunesse Sports Emploi et Logement Sports

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Montpellier n° 2012 / 188

### Séance publique du mardi 29 mai 2012

Convoqué le lundi 21 mai 2012, le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en mairie, le mardi 29 mai 2012 à 18H00, sous la présidence de Madame le Maire, Hélène Mandroux

### Présents:

Frédéric ARAGON, Michel ASLANIAN, Eva BECCARIA, Annie BENEZECH, Amina BENOUARGHA-JAFFIOL, Nicole BIGAS, Sophie BONIFACE-PASCAL, Christian BOUILLE, Agnès BOYER, Tatiana CAPUOZZI-BOUALAM, Marlène CASTRE, Josette CLAVERIE, Michael DELAFOSSE, Audrey DE LA GRANGE, Jacques DOMERGUE, Marc DUFOUR, Christian DUMONT, Sarah EL ATMANI, Laure FARGIER, Serge FLEURENCE, Christiane FOURTEAU, Jean-Louis GELY, Catherine LABROUSSE, Gérard LANNELONGUE, Max LEVITA, Anne LE VAN, Richard MAILHE, Hélène MANDROUX, Nadia MIRAOUI, Françoise PRUNIER, Hélène QVISTGAARD, Jean-Louis ROUMEGAS, Philippe SAUREL, Régine SOUCHE, Robert SUBRA, Cédric SUDRES, Jacques TOUCHON, Claudine TROADEC-ROBERT, Frédéric TSITSONIS, Francis VIGUIE.

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Brahim ABBOU, Magalie COUVERT, Perla DANAN, Gabrielle DELONCLE, Fanny DOMBRE-COSTE, Arnaud JULIEN, Hervé MARTIN, Jacques MARTIN, Christophe MORALES, Nicole MOSCHETTI-STAMM, Michel PASSET, Louis POUGET, Philippe THINES, Patrick VIGNAL, Alain ZYLBERMAN.

#### Absents:

Marie-Josée AUGE-CAUMON, Stéphanie BLANPIED, Nancy CANAUD, Mustapha MAJDOUL, Stéphane MELLA, Martine PETITOUT.

# FESTIVAL INTERNATIONAL DES SPORTS EXTREMES (F.I.S.E.) du 16 au 20 mai 2012 sur les berges du Lez et le bassin "Jacques Coeur" Convention d'occupation du domaine public

### Richard MAILHE rapporte:

Dans le cadre de sa politique sportive, la Ville de Montpellier accueille de nombreuses manifestations sportives de dimension internationale.

L'association FISE a sollicité pour sa 15<sup>ème</sup> édition du 16 au 20 mai 2012, l'utilisation des berges du Lez et du bassin « Jacques Cœur » pour l'organisation du « Festival International des Sports Extrêmes Montpellier 2012 ».

Le plus gros des évènements des sports extrêmes en Europe regroupe en moyenne chaque année environ 280 000 visiteurs sur les 5 jours. Les parcours sportifs sont uniquement réservés aux compétiteurs, dont les meilleurs riders mondiaux et près de 500 amateurs.

Les bords de Lez seront équipés d'un parcours de Dirt (sauts en vélos), d'une aire de street BMX, d'une mini rampe à spine, d'un wakeboard, d'une aire de skate en prolongation du flat, d'une aire de VTT sloap style (parcours avec sauts) et d'une aire de roller.

Cette année, afin de réduire les nuisances liées à un évènement d'une telle ampleur, les organisateurs installent des sanitaires, répartis sur l'ensemble du site, et déplacent la tente du partenaire principal de la place Jacques 1<sup>er</sup> d'Aragon en contrebas du Lez. Enfin, cinq zones de sons ont été établis selon les évènements, et permettent de réduire et d'adapter le niveau sonore dans la journée.

Un arrêté de sonorisation a été pris par la Ville et sert de base pour des contrôles réguliers par une société d'acoustique.

De plus, les horaires d'intervention des prestataires du FISE ont été fixés pour le montage et le démontage de la manifestation soit de 8 heures à 21 heures. De même, les animations sur les rives du Lez cesseront à 21

heures et les les nocturnes se dérouleront le 16 mai jusqu'à 23 H 30 à l'Hôtel de Région, et du 17 au 19 mai jusqu'à 23 H 30 au Bassin Jacques Cœur.

Les organisateurs s'engagent à évacuer totalement le lieu le vendredi 25 mai afin de permettre la remise en état du site par la Ville, dès le 29 mai après un état des lieux commun, ce qui reste un engagement fort envers les riverains.

Cette manifestation nécessite la signature entre les organisateurs et la Ville de la convention d'utilisation du domaine public de la Ville, jointe à cette délibération, précisant les conditions de mise à disposition.

Cette autorisation est proposée à titre gratuit, eu égard à l'intérêt local manifeste que représente cet évènement, et constitue une subvention en nature. Son montant est valorise en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 16 décembre 2011 fixant les tarifs 2012 applicables au domaine public occupé, à savoir :

Subvention en nature valorisable pour un montant de 437 500 € (50 000 m² x 1.75 € x 5 jours).

De plus, la Ville de Montpellier engage pour le compte de la manifestation la prise en charge de prestations suivantes :

- nettoyage du site, mise à disposition de containers avec enlèvement quotidien ;
- remise en état des espaces verts ;
- dépose et repose de mobiliers urbains ;
- contrôle acoustique par une entreprise spécialisée.

Ces services de prestations constituent une subvention en nature valorisable pour un montant de 82 000 €.

### En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal:

- d'accepter la tenue de cette manifestation sur les berges du Lez et le bassin « Jacques Cœur » telle que prévue par la convention d'occupation du domaine public ci-annexée ;
- d'approuver la convention annexée à la présente manifestation ;
- d'autoriser l'occupation du domaine public à titre gratuit pour la manifestation, eu égard à l'intérêt local qu'elle représente, et l'établissement d'une redevance par le service des Affaires Commerciales pour les espaces commerciaux proposés sur le site ;
- d'approuver la subvention en nature valorisable au montant de 519 500 €;
- de dire que les montants ainsi valorisés seront inscrits au titre de subventions dans le compte administratif de la Ville ;
- d'autoriser Madame le Maire ou à défaut l'Adjoint Délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

Le Conseil adopte.

Publiée le : 30/05/2012

extrait contorme, Madame le Maire

Hélène MANOROUX

Direction Jeunesse Sports Emploi et Logement Sports

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Montpellier n° 2012 / 189

# Séance publique du mardi 29 mai 2012

Convoqué le lundi 21 mai 2012, le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en mairie, le mardi 29 mai 2012 à 18H00, sous la présidence de Madame le Maire, Hélène Mandroux

### Présents:

Frédéric ARAGON, Michel ASLANIAN, Eva BECCARIA, Annie BENEZECH, Amina BENOUARGHA-JAFFIOL, Nicole BIGAS, Sophie BONIFACE-PASCAL, Christian BOUILLE, Agnès BOYER, Tatiana CAPUOZZI-BOUALAM, Marlène CASTRE, Josette CLAVERIE, Michael DELAFOSSE, Audrey DE LA GRANGE, Jacques DOMERGUE, Marc DUFOUR, Christian DUMONT, Sarah EL ATMANI, Laure FARGIER, Serge FLEURENCE, Christiane FOURTEAU, Jean-Louis GELY, Catherine LABROUSSE, Gérard LANNELONGUE, Max LEVITA, Anne LE VAN, Richard MAILHE, Hélène MANDROUX, Nadia MIRAOUI, Françoise PRUNIER, Hélène QVISTGAARD, Jean-Louis ROUMEGAS, Philippe SAUREL, Régine SOUCHE, Robert SUBRA, Cédric SUDRES, Jacques TOUCHON, Claudine TROADEC-ROBERT, Frédéric TSITSONIS, Francis VIGUIE.

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Brahim ABBOU, Magalie COUVERT, Perla DANAN, Gabrielle DELONCLE, Fanny DOMBRE-COSTE, Arnaud JULIEN, Hervé MARTIN, Jacques MARTIN, Christophe MORALES, Nicole MOSCHETTI-STAMM, Michel PASSET, Louis POUGET, Philippe THINES, Patrick VIGNAL, Alain ZYLBERMAN.

#### Absents:

Marie-Josée AUGE-CAUMON, Stéphanie BLANPIED, Nancy CANAUD, Mustapha MAJDOUL, Stéphane MELLA, Martine PETITOUT.

# "Montpellier Beach Masters" 8ème édition du 8 au 17 juin 2012 sur le bassin "Jacques Coeur" Convention d'occupation du domaine public Attribution de subvention - Exercice 2012

### Richard MAILHE rapporte:

Après 7 ans sur la place de la Comédie, la Ville de Montpellier va accueillir cette année, la 8ème édition du "Montpellier Beach Masters "sur le bassin Jacques Cœur.

Cette nouvelle formule permettra de rapprocher le centre de l'évènement des infrastructures du complexe sportif de la Rauze mises à disposition du Montpellier Beach Volley par la Ville de Montpellier.

Sur le sable du bassin « Jacques Cœur » se succèderont les amateurs et les professionnels. Plusieurs tournois seront proposés en 2 contre 2 pour les « puristes »de l'olympisme, en 4 contre 4 pour les amateurs, étudiants ou entreprises et en 3 contre 3 pour les volleyeurs de salle.

Les professionnels s'affronteront lors des trois derniers jours de la manifestation pour une exhibition internationale composée des meilleures paires françaises et internationales (Brésil, Cuba, Espagne...).

A ce titre, il est proposé de soutenir cette manifestation qui concourt à un intérêt général et local, en lui accordant une subvention de 5 820 €:

Code	Association	FM	Montant	LDC	СНАР
702	Montpellier Beach Volley	M	5 820€	1776	924
	Total général		5 820 €		

Par ailleurs, cette manifestation nécessite la signature entre les organisateurs et la Ville de la convention d'occupation du domaine public de la Ville, jointe en annexe, précisant les conditions d'utilisation.

Cette autorisation proposée à titre gratuit, eu égard à l'intérêt local que représente cette manifestation, constitue une subvention en nature. Le montant est valorisé en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du 16 décembre 2011 fixant les tarifs pour 2012 applicables au domaine occupé à savoir :

- Subvention en nature pour l'occupation du domaine public valorisable au montant de 35 000 € (2 000 m² x 1,75 € x 10 jours).

De plus, la Ville de Montpellier engage pour le compte de la manifestation, une coordination logistique et la prise en charge de prestations suivantes :

- Fourniture et transport de sable et installation sportive ;
- Mise en place du réseau électrique :
- Montage et démontage des tribunes ;
- Locations diverses (hygiène et sécurité)
- Gardiennage.

Ces services de prestations en nature sont valorisables pour un montant total de 55 800 €.

### En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'accepter l'organisation de cette manifestation sur le bassin « Jacques Cœur » telle que prévue par la convention d'occupation du domaine public ;
- d'approuver la convention annexée à la présente délibération ;
- de prélever cette subvention sur les crédits inscrits au budget 2011 sur l'imputation budgétaire citée cidessus avec la nature 6574;
- d'autoriser l'occupation du domaine public à titre gratuit pour la manifestation eu égard à l'intérêt local qu'elle représente, et l'établissement d'une redevance par le service des Affaires Commerciales pour les espaces commerciaux ;
- d'approuver la subvention en nature et les services de prestations en nature valorisables au montant de 90 800 €;

me, Madame le Maire

- d'autoriser Madame le Maire ou à défaut l'Adjoint Délégué, à signer tout document relatif à cette affaire.

Le Conseil adopte.

Publiée le : 30/05/2012



**Mission Grand Coeur** Patrimoine

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Montpellier n° 2012 / 190



# Séance publique du mardi 29 mai 2012

Convoqué le lundi 21 mai 2012, le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en mairie, le mardi 29 mai 2012 à 18H00, sous la présidence de Madame le Maire, Hélène Mandroux

### Présents:

Frédéric ARAGON, Michel ASLANIAN, Eva BECCARIA, Annie BENEZECH, Amina BENOUARGHA-JAFFIOL, Nicole BIGAS, Sophie BONIFACE-PASCAL, Christian BOUILLE, Agnès BOYER, Tatiana CAPUOZZI-BOUALAM, Marlène CASTRE, Josette CLAVERIE, Michael DELAFOSSE, Audrey DE LA GRANGE, Jacques DOMERGUE, Marc DUFOUR, Christian DUMONT, Sarah EL ATMANI, Laure FARGIER, Serge FLEURENCE, Christiane FOURTEAU, Jean-Louis GELY, Catherine LABROUSSE, Gérard LANNELONGUE, Max LEVITA, Anne LE VAN, Richard MAILHE, Hélène MANDROUX, Nadia MIRAOUI, Françoise PRUNIER, Hélène QVISTGAARD, Jean-Louis ROUMEGAS, Philippe SAUREL, Régine SOUCHE, Robert SUBRA, Cédric SUDRES, Jacques TOUCHON, Claudine TROADEC-ROBERT, Frédéric TSITSONIS, Francis VIGUIE.

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Brahim ABBOU, Magalie COUVERT, Perla DANAN, Gabrielle DELONCLE, Fanny DOMBRE-COSTE, Amaud JULIEN, Hervé MARTIN, Jacques MARTIN, Christophe MORALES, Nicole MOSCHETTI-STAMM, Michel PASSET, Louis POUGET, Philippe THINES, Patrick VIGNAL, Alain ZYLBERMAN.

#### Absents:

Marie-Josée AUGE-CAUMON, Stéphanie BLANPIED, Nancy CANAUD, Mustapha MAJDOUL, Stéphane MELLA, Martine PETITOUT

### Programme pluriannuel de restauration de la place Royale du PEYROU - Tranche 3 -

### Philippe SAUREL rapporte:

La place Royale du Peyrou, propriété de la Ville, est classée au titre des monuments historiques depuis le 18 août 1954. Ce lieu emblématique, érigé au cours des XVIIème et XVIIIème siècles, est connu pour sa promenade qui offre un panorama sur la Ville et ses alentours, ses allées basses et murs de soutènement, son temple des eaux et l'aqueduc qui l'alimentait, les grilles d'entrée, les corps de garde, le pont Vialleton et l'arc de triomphe, porte ouverte sur la ville.

Au vu des dégradations importantes visibles sur l'ensemble des architectures composant la promenade du Peyrou, des travaux sont réalisés depuis 2003 dans le cadre d'un programme pluriannuel afin de procéder à leur restauration.

La restauration de la porte du Peyrou, des allées basses Sud et la réfection des sols de la place Royale ont pu être réalisées. Les 2 premières tranches d'études et de travaux du programme pluriannel ont permis les restaurations du pont aux 3 arches, des grilles d'entrée, de la statue équestre ainsi que du château d'eau. Les études préalables à la restauration du pont Vialleton ont également été réalisées.

Dans le cadre d'une 3<sup>ème</sup> tranche du programme pluriannuel et compte tenu du passage des lignes 4 et 5 sous le pont Vialleton, il est proposé le programme suivant :

- restauration du pont Vialleton,
- restauration des corps de garde,
- restauration des maçonneries de part et d'autre des corps de garde.

En effet, après le passage des lignes 4 et 5 sous le pont Vialleton, il sera très difficile d'intervenir pour le traitement de sa sous face, aujourd'hui extrêmement encrassé et endommagé et dont la préservation pourrait être compromise à moyen terme si aucune intervention n'est mise en œuvre.

Or, ce pont édifié à la fin du XVIIème siècle au-dessus des fossés pour relier la ville à la place Royale et modifié au XVIIIème et XIXème siècles, prendra toute sa place sur le parcours des lignes de tramway à venir et redeviendra un élément majeur du paysage du centre historique.

S'agissant d'un monument historique classé, cette opération doit faire l'objet d'une convention avec l'Etat fixant les modalités de délégation de la maîtrise d'ouvrage à la Ville. Sur la base d'un programme de restauration, l'Etat délègue la maîtrise d'ouvrage au propriétaire et subventionne l'ensemble de l'opération à hauteur de 40% du montant HT des dépenses.

La maîtrise d'œuvre des études et travaux sera confiée comme précédemment à Dominique Larpin, architecte en chef des monuments historiques et à Thierry Hellec, vérificateur des monuments historiques.

Le coût de l'opération est estimé à 1 500 000 € TTC.

N.B. Une subvention complémentaire sera demandée au Département et à la Région.

### En conséquence, il est proposé au Conseil municipal:

- d'approuver le programme de la tranche 3,
- d'approuver la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage proposée par l'Etat, ministère de la culture et de la communication à la Ville de Montpellier pour le programme d'opération de la tranche 3,
- de dire que les dépenses liées à cette opération seront imputées sur le budget de la Ville CRB 28500, programme 10074, nature 2313, opération 04D00090,
- de solliciter de l'Etat, ministère de la culture et de la communication, une subvention au taux de 40% sur le montant hors taxe de l'opération,
- de solliciter du Département et de la Région une subvention au meilleur taux possible,
- d'autoriser Madame le Maire, son représentant ou l'Adjoint délégué, à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Le Conseil adopte.

Pour extrait conforme, Madame le Maire

Hélène MANDROUX

Publiée le : 30/05/2012

Direction de la Culture et du Patrimoine Partenariat Culturel

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Montpellier n° 2012 / 191

# Séance publique du mardi 29 mai 2012

Convoqué le lundi 21 mai 2012, le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en mairie, le mardi 29 mai 2012 à 18H00, sous la présidence de Madame le Maire, Hélène Mandroux

#### Présents:

Frédéric ARAGON, Michel ASLANIAN, Eva BECCARIA, Annie BENEZECH, Amina BENOUARGHA-JAFFIOL, Nicole BIGAS, Sophie BONIFACE-PASCAL, Christian BOUILLE, Agnès BOYER, Tatiana CAPUOZZI-BOUALAM, Marlène CASTRE, Josette CLAVERIE, Michael DELAFOSSE, Audrey DE LA GRANGE, Jacques DOMERGUE, Marc DUFOUR, Christian DUMONT, Sarah EL ATMANI, Laure FARGIER, Serge FLEURENCE, Christiane FOURTEAU, Jean-Louis GELY, Catherine LABROUSSE, Gérard LANNELONGUE, Max LEVITA, Anne LE VAN, Richard MAILHE, Hélène MANDROUX, Nadia MIRAOUI, Françoise PRUNIER, Hélène QVISTGAARD, Jean-Louis ROUMEGAS, Philippe SAUREL, Régine SOUCHE, Robert SUBRA, Cédric SUDRES, Jacques TOUCHON, Claudine TROADEC-ROBERT, Frédéric TSITSONIS, Francis VIGUIE.

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Brahim ABBOU, Magalie COUVERT, Perla DANAN, Gabrielle DELONCLE, Fanny DOMBRE-COSTE, Arnaud JULIEN, Hervé MARTIN, Jacques MARTIN, Christophe MORALES, Nicole MOSCHETTI-STAMM, Michel PASSET, Louis POUGET, Philippe THINES, Patrick VIGNAL, Alain ZYLBERMAN.

### Absents:

Marie-Josée AUGE-CAUMON, Stéphanie BLANPIED, Nancy CANAUD, Mustapha MAJDOUL, Stéphane MELLA, Martine PETITOUT.

### Convention de partenariat et attribution d'une subvention à l'association Allons'z'Enfants - Cie Didier Théron Exercice 2012

### Philippe Saurel rapporte:

L'association Allons'z' Enfants gère la Compagnie Didier Théron, une compagnie de danse particulièrement active dans le quartier Mosson où elle est implantée. Cette compagnie occupe par une convention signée en 1992 l'Espace Bernard Glandier, un lieu jouxtant le Théâtre Jean Vilar.

La Ville de Montpellier assure les réparations inhérentes à son statut de propriétaire et y réalise des aménagements qui apportent plus de confort aux danseurs et au public. Cet espace de plus de 327 m2 comprend des bureaux, une salle de danse et un espace permettant l'accueil du public. Des locaux mis à disposition de l'association Allons'z'Enfants - Cie Didier Théron à titre gracieux, dont la valorisation du loyer s'élève annuellement à 36 047 €.

La compagnie créée en 1986, dirigée par le chorégraphe Didier Théron, propose depuis 26 ans, des spectacles qui connaissent bien au-delà du quartier dans lequel ils sont créés une renommée internationale. Présence régulière dans de nombreux festivals dont celui de « Montpellier Danse ». Outre ces événements de prestige, cette compagnie travaille tout au long de l'année avec les acteurs sociaux et culturels du quartier Mosson, les médiathèques, les écoles et collèges, ainsi qu'avec des associations culturelles.

Cette compagnie est soutenue par l'ensemble des institutions, État, Région, Département, Agglomération, Ville. L'aide de la Ville de Montpellier est essentiellement versée au titre du fonctionnement du lieu.

Concernant l'Espace Bernard Glandier, celui-ci sert en priorité au travail de la compagnie, création, répétition, diffusion, la compagnie y dispense aussi des stages pour danseurs professionnels, des ateliers pour adultes amateurs et pour les enfants pendant les vacances. Il est également un lieu de résidence artistique mis à disposition de compagnies de danse, d'ici et d'ailleurs. Enfin, il est un lieu de diffusion des spectacles de la compagnie et de spectacles programmés dans le cadre du festival « Mouvement sur la Ville ».

Considérant que les objectifs poursuivis par l'association Allons'z'Enfants - Cie Didier Théron s'inscrivent pleinement dans la politique de la Ville en matière de création et de diffusion de la danse, il est proposé de lui attribuer une subvention d'un montant de 25 000 € pour assurer le fonctionnement de son lieu, l'Espace Bernard Glandier (n° de dossier : 20120226), et de passer avec la dite association une convention de partenariat iointe en annexe. Le budget est également joint en pièce annexe.

Présentation des comptes simplifiés de l'association Allons'z'Enfants - Cie Didier Théron : Compte de résultat 2010 et budget prévisionnel 2012.

Comptes de résulta	Comptes de résultats simplifiés exercice 2012 et le budget prévisionnel 2012					
charges	charges			produits		
	2010	2012		2010	2012	
Charges d'exploitation	98 995	97 580	Produits d'exploitation	69 527		
Salaires et charges	251 282	235 715	Ventes		128 712	
			Subventions d'exploitation	246 844	196 000	
			DRAC	113 412	108 000	
			Région LR	67 000	48 000	
			Ville Montpellier	33 432	25 000	
			Conseil Général	25 000	10 000	
			Autres subventions	8 000	5 000	
			Autres produits	5 000	2 000	
Charges exceptionnelles et financières	193		Produits exceptionnels et financiers	10 412	500	
			Reprise sur amortissement		6 083	
Total	350 370	333 295	Total	331 783	333 295	
			Résultat d'exploitation 2010 : Perte	18 587		

### Tableau d'attribution

Nº asso.	Association	Nature	Montant
2432	Allons'z'Enfants – Cie Didier Théron	F	25 000 €
	Tota		25 000 €

Les crédits seront prélevés sur la ligne 1596, nature 6574, fonction 923

### En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal:

- De décider de l'affectation de la subvention telle que définie ci-dessus, sous réserve de signature de la convention de partenariat;
- De prélever cette somme sur les crédits inscrits au budget 2012 sur les imputations budgétaires citées ci-dessus avec la nature 6574 pour un montant total de 25 000 € ;
- D'approuver la convention de partenariat annexée à la présente délibération ;

- D'autoriser Madame le Maire ou à défaut l'Adjoint délégué à signér ces conventions et tout document relatif à

cette affaire.

Le Conseil adopte.

nforme, Madame le Maire

Publiée le : 30/05/2012

Direction de la Culture et du Patrimoine Partenariat Culturel

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Montpellier n° 2012 / 192

# Séance publique du mardi 29 mai 2012

Convoqué le lundi 21 mai 2012, le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en mairie, le mardi 29 mai 2012 à 18H00, sous la présidence de Madame le Maire, Hélène Mandroux

### Présents:

Frédéric ARAGON, Michel ASLANIAN, Eva BECCARIA, Annie BENEZECH, Amina BENOUARGHA-JAFFIOL, Nicole BIGAS, Sophie BONIFACE-PASCAL, Christian BOUILLE, Agnès BOYER, Tatiana CAPUOZZI-BOUALAM, Marlène CASTRE, Josette CLAVERIE, Michael DELAFOSSE, Audrey DE LA GRANGE, Jacques DOMERGUE, Marc DUFOUR, Christian DUMONT, Sarah EL ATMANI, Laure FARGIER, Serge FLEURENCE, Christiane FOURTEAU, Jean-Louis GELY, Catherine LABROUSSE, Gérard LANNELONGUE, Max LEVITA, Anne LE VAN, Richard MAILHE, Hélène MANDROUX, Nadia MIRAOUI, Françoise PRUNIER, Hélène QVISTGAARD, Jean-Louis ROUMEGAS, Philippe SAUREL, Régine SOUCHE, Robert SUBRA, Cédric SUDRES, Jacques TOUCHON, Claudine TROADEC-ROBERT, Frédéric TSITSONIS, Francis VIGUIE.

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Brahim ABBOU, Magalie COUVERT, Perla DANAN, Gabrielle DELONCLE, Fanny DOMBRE-COSTE, Arnaud JULIEN, Hervé MARTIN, Jacques MARTIN, Christophe MORALES, Nicole MOSCHETTI-STAMM, Michel PASSET, Louis POUGET, Philippe THINES, Patrick VIGNAL, Alain ZYLBERMAN.

#### Absents:

Marie-Josée AUGE-CAUMON, Stéphanie BLANPIED, Nancy CANAUD, Mustapha MAJDOUL, Stéphane MELLA, Martine PETITOUT.

### Convention de partenariat et attribution de subventions à l'association Attitude Exercice 2012

### Philippe Saurel rapporte:

L'association Attitude œuvre depuis 1989 à promouvoir les cultures urbaines, hip hop, graffiti, musique, skateboard. Les cultures urbaines et plus particulièrement la scène hip hop française comptent parmi les plus actives et des plus originales dans le monde. L'association attitude en assure dans la région et sur la ville, son développement à travers la mise en place d'activité d'animation, de formation et d'aide à la création. Concernant le volet graffiti, elle intervient en conseil sur la réalisation de fresques.

D'autre part, l'association dispense tout au long de l'année sur le skate parc de Grammont, des cours de skateboard et de BMX, un skate parc dont elle en est la principale utilisatrice. L'association attitude est également intervenue en conseil sur le devenir du Skate parc, sa rénovation et son évolution.

Hébergée gracieusement par la Ville de Montpellier dans un local municipal de 93,50 m2 situé rue St Ursule, la valorisation annuelle du loyer s'élève à 10 285 €, cette association compte 6 salariés et plus de 80 adhérents sur Montpellier, ses activités touchent des milliers de spectateurs. Cette association est en effet très impliquée dans l'organisation annuelle de la Battle internationale, une manifestation qui touche pour l'essentiel la jeune génération en développant des valeurs positives. Respect de l'autre, rencontre chorégraphique alliant figure acrobatique et artistique, croisement des arts et du sport.

L'association Attitude accueillera en novembre 2012, comme elle l'a fait en 2011 à l'Aréna, la 23<sup>ème</sup> Battle Internationale. Cette manifestation, unique dans le monde présentera dans différents lieux de notre ville, des concerts de musique, des conférences débats, des stages et en clôture de la manifestation à l'Aréna de Montpellier un spectacle de hip hop avec plus de 20 équipes venus de tous les continents. Cette manifestation sera diffusée en live sur Eurosport dans 43 pays et accueillera sur place plus de 10 000 spectateurs.

Consciente que cette association porte tout au long de l'année, un projet artistique cohérent et ambitieux, qu'elle propose une manifestation dont la renommée mondiale n'est plus à démontrer, qu'elle s'inscrit pleinement dans la politique culturelle de la Ville, il est proposé : d'attribuer à l'association Attitude une subvention d'un montant de 40 000 euros en fonctionnement (n° de dossier 20121198) et une subvention d'un montant de 30 000 euros pour la manifestation Battle of the Year Internationale (n° de dossier 20121195); de passer une convention de partenariat jointe en annexe, avec la dite association. Les budgets étant également joints en annexe.

Présentation des comptes simplifiés de l'association Attitude :compte de résultat 2010 et budget prévisionnel 2012.

Comptes de résult	Comptes de résultats simplifiés exercice 2010 et le budget prévisionnel 2012					
Charg	es		Produits			
	2010	2012		2010	2012	
Charges d'exploitation	913 828	456 626	Produits d'exploitation	719 284	647 030	
Salaires et charges	258 640	338 200	Subventions	357 377	396 500	
			d'exploitation			
			DRAC	NC	30 000	
			Région	NC	160 000	
			Ville Montpellier	NC	116 500	
			Conseil Général	NC	0	
			Agglomération	NC	50 000	
			Ministère Outre Mer	NC	40 000	
Charges financières et exceptionnelles	3 877		Produits financiers et exceptionnels	326		
Total	1 176 345	919 178	Total	1 076 986	1 043 530	
	1 1/0 343				1 043 330	
Résultat sur prévisionnel		124 352	Résultat d'exploitation	99 359		
2012 : Bénéfice			2010 : Perte			

### Tableau d'attribution:

Nº asso.	Association	Nature	Montant
4265	Attitude	F	40 000 €
4265	Attitude	M	30 000 €
	Total		70 000 €

Les crédits seront prélevés sur la ligne 1596, nature 6574, fonction 923

### En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal:

- De décider de l'affectation des deux subventions telle que définie ci-dessus, sous réserve de signature de la convention de partenariat;
- De prélever cette somme sur les crédits inscrits au budget 2012 sur les imputations budgétaires citées ci-dessus avec la nature 6574 pour un montant total de 70 000 € ;
- D'approuver la convention de partenariat annexée à la présente délibération ;
- D'autoriser Madame le Maire ou à défaut l'Adjoint délégué à signer ces conventions et tout document relatif à cette affaire.

xme/Madame le Maire

Le Conseil adopte.

Publiée le : 30/05/2012

A CA



Direction de la Culture et du Patrimoine Partenariat Culturel

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Montpellier n° 2012 / 193

# Séance publique du mardi 29 mai 2012

Convoqué le lundi 21 mai 2012, le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en mairie, le mardi 29 mai 2012 à 18H00, sous la présidence de Madame le Maire, Hélène Mandroux

### Présents:

Frédéric ARAGON, Michel ASLANIAN, Eva BECCARIA, Annie BENEZECH, Amina BENOUARGHA-JAFFIOL, Nicole BIGAS, Sophie BONIFACE-PASCAL, Christian BOUILLE, Agnès BOYER, Tatiana CAPUOZZI-BOUALAM, Marlène CASTRE, Josette CLAVERIE, Michael DELAFOSSE, Audrey DE LA GRANGE, Jacques DOMERGUE, Marc DUFOUR, Christian DUMONT, Sarah EL ATMANI, Laure FARGIER, Serge FLEURENCE, Christiane FOURTEAU, Jean-Louis GELY, Catherine LABROUSSE, Gérard LANNELONGUE, Max LEVITA, Anne LE VAN, Richard MAILHE, Hélène MANDROUX, Nadia MIRAOUI, Françoise PRUNIER, Hélène QVISTGAARD, Jean-Louis ROUMEGAS, Philippe SAUREL, Régine SOUCHE, Robert SUBRA, Cédric SUDRES, Jacques TOUCHON, Claudine TROADEC-ROBERT, Frédéric TSITSONIS, Francis VIGUIE.

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Brahim ABBOU, Magalie COUVERT, Perla DANAN, Gabrielle DELONCLE, Fanny DOMBRE-COSTE, Arnaud JULIEN, Hervé MARTIN, Jacques MARTIN, Christophe MORALES, Nicole MOSCHETTI-STAMM, Michel PASSET, Louis POUGET, Philippe THINES, Patrick VIGNAL, Alain ZYLBERMAN.

#### Absents:

Marie-Josée AUGE-CAUMON, Stéphanie BLANPIED, Nancy CANAUD, Mustapha MAJDOUL, Stéphane MELLA, Martine PETITOUT.

### Convention de partenariat et attribution d'une subvention à l'association Confluences Exercice 2012

### Philippe Saurel rapporte:

L'association Confluences initie et met en œuvre des projets culturels au premier plan desquels « Les Internationales de la Guitare », une manifestation qu'elle organise depuis 17 ans dans de nombreuses salles de concerts de Montpellier, Rockstore, Salle Rabelais, Jam, Opéra Berlioz, Salle St Ravy, Salle des rencontres du Nouvel Hôtel de Ville.

L'édition 2012 se déroulera du 29 septembre au 20 octobre 2012. Quelques artistes sont pour l'heure confirmés ; Juliette Greco, Titi Robin, Carmen Maria Vega, Anilo Desiderio, Samara Balouf. Deux créations sont également au programme.

Outre ces concerts, elle propose des actions de promotion et de dynamisation des métiers d'art concernant la lutherie de guitare, notamment à travers le Salon de la lutherie au Corum les 6 et 7 octobre 2012.

Enfin, deux autres temps forts permettent d'irriguer tout le territoire de la Ville. Les Internationales de la guitare décline leur Label dans de nombreux quartiers de Montpellier et dans les Maisons pour Tous, les « 24h Démentes » les 6 et 7 octobre 2012 à travers tout le centre-ville.

Dans le cadre des « Internationales de la guitare » quatre objectifs sont définis par convention et en concertation avec la Ville de Montpellier. Ils sont les suivants :

- la programmation du festival doit permettre à des artistes montpelliérains de partager la scène avec des artistes reconnus nationalement et/ou internationalement, sous réserve de l'acceptation de ces artistes ;
- la programmation du festival doit veiller à réserver une place aux musiques gitanes, ces musiques faisant partie du patrimoine musical de la Ville ;
- une tarification sociale doit être mise en place afin de permettre à un public d'étudiants, de demandeurs d'emploi, de bénéficiaires du RSA, de retraités de pouvoir accéder à de nombreux spectacles ;

- le festival doit veiller tout particulièrement à produire l'essentiel de ses spectacles dans des lieux équipés, adaptés au spectacle vivant, conformément à la législation en vigueur.

En outre, la Ville de Montpellier met gracieusement à disposition de nombreux emplacements de communication (kakémonos, tentures de rues, panneaux abris bus, Colonnes Morris...) ainsi que des lieux et matériels municipaux. Ces prestations constituent des subventions en nature qui seront valorisées et portées au compte administratif de la Ville et aux comptes de l'association.

Considérant que l'association Confluences à travers ses actions et sa manifestation « Les Internationales de la guitare » participe au développement de la politique culturelle de la Ville en matière de soutien et de promotion de la musique vivante, il est proposé de lui attribuer une subvention d'un montant de 100 000 € (n° de dossier 20121013) et de passer une convention de partenariat jointe en pièce annexe. Le budget de la manifestation est également joint en pièce annexe.

Présentation des comptes simplifiés de l'association Confluences : compte de résultat 2010 et budget prévisionnel 2012.

Comptes de rés	ultats simpli	fiés exercic	e 2010 et le budget prév	isionnel 20	012
Cha	ırges		Produits		
	2010	2012		2010	2012
Charges d'exploitation	625 957	823 500	Produits d'exploitation	463 487	270 000
Salaires et charges	208 655	251 000	Subventions d'exploitation	374 999	730 000
			DRAC	30 000	60 000
			Région LR	135 000	200 000
			Agglomération	30 000	150 000
			Ville Montpellier	110 800	200 000
			Conseil Général	50 500	60 000
			Lattes	12 000	
			Aides à l'emploi CNASEA	6 699	4 500
			Partenariats Villes		60 000
Charges financières et	24 056		Produits financiers et	244	
exceptionnelles			exceptionnels		
			Produits de gestion		70 000
			Transfert de charges		
Total	858 668	1 074 500	Total	838 730	1 074 500
			Résultat d'exploitation	19 938	
			2010 : Perte		

### Tableau d'attribution

Nº asso.	Association	Nature	Montant
3846	Confluences	M	100 000 €
	Total		100 000 €

Les crédits seront prélevés sur la ligne 1596, nature 6574, fonction 923

### En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal:

- De décider de l'affectation de la subvention telle que définie ci-dessus, sous réserve de signature de la convention de partenariat;
- De prélever cette somme sur les crédits inscrits au budget 2012 sur les imputations budgétaires citées ci-dessus avec la nature 6574 pour un montant total de 100 000 €;
- D'approuver la convention de partenariat annexée à la présente délibération ;

- D'autoriser Madame le Maire ou à défaut l'Adjoint délégué à signer ces conventions et tout document relatif à cette affaire.

Le Conseil adopte.

Publiée le : 30 | 05 | 2012

Pour estrait conforme, Madame le Maire

Helene WAT DROUX

Direction de la Culture et du Patrimoine Partenariat Culturel

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Montpellier n° 2012 / 194

# Séance publique du mardi 29 mai 2012

Convoqué le lundi 21 mai 2012, le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en mairie, le mardi 29 mai 2012 à 18H00, sous la présidence de Madame le Maire, Hélène Mandroux

### Présents:

Frédéric ARAGON, Michel ASLANIAN, Eva BECCARIA, Annie BENEZECH, Amina BENOUARGHA-JAFFIOL, Nicole BIGAS, Sophie BONIFACE-PASCAL, Christian BOUILLE, Agnès BOYER, Tatiana CAPUOZZI-BOUALAM, Marlène CASTRE, Josette CLAVERIE, Michael DELAFOSSE, Audrey DE LA GRANGE, Jacques DOMERGUE, Marc DUFOUR, Christian DUMONT, Sarah EL ATMANI, Laure FARGIER, Serge FLEURENCE, Christiane FOURTEAU, Jean-Louis GELY, Catherine LABROUSSE, Gérard LANNELONGUE, Max LEVITA, Anne LE VAN, Richard MAILHE, Hélène MANDROUX, Nadia MIRAOUI, Françoise PRUNIER, Hélène QVISTGAARD, Jean-Louis ROUMEGAS, Philippe SAUREL, Régine SOUCHE, Robert SUBRA, Cédric SUDRES, Jacques TOUCHON, Claudine TROADEC-ROBERT, Frédéric TSITSONIS, Francis VIGUIE.

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Brahim ABBOU, Magalie COUVERT, Perla DANAN, Gabrielle DELONCLE, Fanny DOMBRE-COSTE, Arnaud JULIEN, Hervé MARTIN, Jacques MARTIN, Christophe MORALES, Nicole MOSCHETTI-STAMM, Michel PASSET, Louis POUGET, Philippe THINES, Patrick VIGNAL, Alain ZYLBERMAN.

#### Absents:

Marie-Josée AUGE-CAUMON, Stéphanie BLANPIED, Nancy CANAUD, Mustapha MAJDOUL, Stéphane MELLA, Martine PETITOUT.

### Convention de partenariat et attribution de deux subventions à l'association Opéra national et Orchestre National de Montpellier languedoc-Roussillon Exercice 2011

### Philippe Saurel rapporte:

L'association l'Opéra National et Orchestre National de Montpellier Languedoc-Roussillon offre aux montpelliérains, depuis de nombreuses années, l'excellence à travers la diffusion de concerts de musique classique et d'opéra de niveau national et international.

Ainsi l'association Opéra et Orchestre National de Montpellier Languedoc-Roussillon propose au cours de l'année scolaire sur Montpellier des animations en classe maternelle. Chaque année ce sont plus de 60 classes maternelles qui reçoivent à trois reprises des groupes de 2 ou 3 musiciens de l'orchestre, soit 180 animations. Le but de ces animations est de mettre les enfants en contact avec les instruments et ceux qui les jouent et de leur présenter les différentes familles, cordes, bois, cuivres et percussions.

Dans un même souci d'ouvrir la musique classique et l'opéra au plus grand nombre et de la diffuser dans des lieux non dédiés, l'association propose depuis plus de 10 ans des concerts de musiques de chambre dans le réseau de Maisons pour Tous de la Ville. Des actions spécifiques sont également menées dans des quartiers en difficulté afin d'attirer un public plus nombreux et plusieurs concerts de la saison à l'Opéra Berlioz sont proposés aux adhérents des Maisons pour Tous à un tarif préférentiel de 7,50 euros.

L'association propose enfin, une fois par an à la Salle Pasteur du Corum, un concert de jazz avec des musiciens internationaux reconnus. Le choix artistique se faisant sur des artistes dont la musique évolue entre jazz et musique classique. Autant d'initiatives tendant à ouvrir la musique classique et l'opéra auprès d'un large public montpelliérain.

Considérant que les objectifs poursuivis par l'association Opéra National et Orchestre National de Montpellier Languedoc-Roussillon s'inscrivent pleinement dans la politique de la Ville en matière de, de diffusion et d'éducation à la musique classique il est proposé : de lui attribuer une subvention d'un montant de 20 000 euros pour les animations dans les écoles maternelles saison 2011 – 2012 (n° de dossier 20121224) ; une subvention

d'un montant de 10~000 euros pour des concerts dans les Maisons Pour Tous saison 2011-2012 (N° de dossier 20121225); de passer une convention de partenariat jointe en annexe. Les budgets prévisionnels sont également joints en annexe.

Présentation du compte de résultat 2010 et du budget prévisionnel 2012 :

Comptes	Comptes de résultats simplifiés exercice 2010 et budget prévisionnel 2012							
charges			produits					
	2010	2012		2010	2012			
Charges d'exploitation	10 682 624	11 874 233	Produits d'exploitation	1 850 291	1 931 600			
Salaires et charges	14 121 471	13 754 875	Subventions d'exploitation	22 228 767	23 110 508			
			Mécenat et autres recettes	43 154	587 000			
Total	24 804 095	25 629 108	Total	24 122 212	25 629 108			
			Résultat d'exploitation :	681 883				
			Perte					

### Tableau d'attribution:

Nº asso.	Association	Nature	Montant
265	Opéra National et Orchestre National de Montpellier	M	20 000 €
	Languedoc Roussillon		
265	Opéra National et Orchestre National de Montpellier	M	10 000 €
	Languedoc Roussillon		
		Total	30 000 €

Les crédits seront prélevés sur la ligne 1596, nature 6574, fonction 923

### En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal:

- De décider de l'affectation des deux subventions telles que définies ci-dessus, sous réserve de signature de la convention de partenariat;
- De prélever ces somme sur les crédits inscrits au budget 2011 sur les imputations budgétaires citées ci-dessus avec la nature 6574 pour un montant total de 30 000 € ;
- D'approuver la convention de partenariat annexée à la présente délibération ;
- D'autoriser Madame le Maire ou à défaut l'Adjoint délégué à signer ces conventions et tout document relatif à cette affaire.

Le Conseil adopte.

Publiée le : 30/05/2012

24

Direction de la Culture et du Patrimoine Partenariat Culturel

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Montpellier n° 2012 / 195

# Séance publique du mardi 29 mai 2012

Convoqué le lundi 21 mai 2012, le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en mairie, le mardi 29 mai 2012 à 18H00, sous la présidence de Madame le Maire, Hélène Mandroux

### Présents:

Frédéric ARAGON, Michel ASLANIAN, Eva BECCARIA, Annie BENEZECH, Amina BENOUARGHA-JAFFIOL, Nicole BIGAS, Sophie BONIFACE-PASCAL, Christian BOUILLE, Agnès BOYER, Tatiana CAPUOZZI-BOUALAM, Marlène CASTRE, Josette CLAVERIE, Michael DELAFOSSE, Audrey DE LA GRANGE, Jacques DOMERGUE, Marc DUFOUR, Christian DUMONT, Sarah EL ATMANI, Laure FARGIER, Serge FLEURENCE, Christiane FOURTEAU, Jean-Louis GELY, Catherine LABROUSSE, Gérard LANNELONGUE, Max LEVITA, Anne LE VAN, Richard MAILHE, Hélène MANDROUX, Nadia MIRAOUI, Françoise PRUNIER, Hélène QVISTGAARD, Jean-Louis ROUMEGAS, Philippe SAUREL, Régine SOUCHE, Robert SUBRA, Cédric SUDRES, Jacques TOUCHON, Claudine TROADEC-ROBERT, Frédéric TSITSONIS, Francis VIGUIE.

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Brahim ABBOU, Magalie COUVERT, Perla DANAN, Gabrielle DELONCLE, Fanny DOMBRE-COSTE, Arnaud JULIEN, Hervé MARTIN, Jacques MARTIN, Christophe MORALES, Nicole MOSCHETTI-STAMM, Michel PASSET, Louis POUGET, Philippe THINES, Patrick VIGNAL, Alain ZYLBERMAN.

#### Absents:

Marie-Josée AUGE-CAUMON, Stéphanie BLANPIED, Nancy CANAUD, Mustapha MAJDOUL, Stéphane MELLA, Martine PETITOUT.

### Convention de partenariat et attribution d'une subvention à l'association JAM-Jazz Action Exercice 2012

### Philippe Saurel rapporte:

L'association JAM Jazz Action gère depuis 32 ans le lieu dit « Le JAM », situé 100, rue Ferdinand Lesseps à Montpellier qui est à présent desservi par la ligne 4 du tramway, une desserte qui devrait le dynamiser, notamment sur la partie concert.

Le JAM Jazz Action accueille une école régionale de Jazz et une salle de concert de musiques actuelles.

Afin qu'elle puisse développer l'ensemble de ses activités, la Ville de Montpellier met gracieusement à disposition un bâtiment d'une superficie de 787 m2. Cette mise à disposition a été actée lors d'une première convention signée le 25 juillet 1994, convention prolongée par un avenant jusqu'au 27 juillet 2017. La valorisation annuelle de cette mise à disposition s'élève à 86 570 euros.

L'école enseigne principalement la pratique d'un instrument dans la perspective de la prestation scénique et accueille 250 élèves-musiciens formés par 30 musiciens enseignants. C'est autour des pédagogies actives que l'enseignement est tourné, ce qui permet ainsi aux élèves de se produire régulièrement en concert. Elle dispose de 12 salles de cours équipées. La salle de concert de 350 places, accueille plus de 100 concerts par an, et dispose en outre d'un studio d'enregistrement. La programmation du jazz, des musiques du monde et actuelles donne une place importante aux découvertes de jeunes talents mais aussi à des musiciens prestigieux.

Considérant que l'association JAM jazz Action à travers ses actions et son enseignement participe pleinement au développement de la politique culturelle de la Ville en matière de soutien et de promotion du jazz et des musiques du monde et actuelles il est proposé de lui attribuer une subvention d'un montant de 13 000 euros pour son fonctionnement (n° de dossier 20121224) et de passer une convention de partenariat jointe en annexe. Le budget est également joint en pièce annexe.

Présentation des comptes simplifiés de l'association JAM Jazz Action: compte de résultat 2010 et budget prévisionnel 2012.

Comptes de résu	Comptes de résultats simplifiés exercice 2010 et le budget prévisionnel 2012					
charges			pro	duits		
	2010	2012		2010	2012	
Charges d'exploitation	179641	193330	Produits	397 575	466 030	
			d'exploitation			
Salaires et charges	314 999	413700	Subventions	104 381		
			d'exploitation			
			DRAC		20 000	
			Région		25 000	
			Ville Montpellier		30 000	
			Conseil Général		16 000	
			Agglomération		30 000	
			Autres subventions		20 000	
Total	494 640	607030	Total	501 956	607 030	
Résultat	7 316					
d'exploitation 2010 :						
Excédent						

Nº asso.	Association	Nature	Montant
154	JAM Jazz Action	F	13 000 €
		Total	13 000 €

Les crédits seront prélevés sur la ligne 1596, nature 6574, fonction 923

### En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal:

- De décider de l'affectation de la subvention telle que définie ci-dessus, sous réserve de signature de la convention de partenariat;
- De prélever cette somme sur les crédits inscrits au budget 2012 sur les imputations budgétaires citées ci-dessus avec la nature 6574 pour un montant total de 13 000 € ;
- D'approuver la convention de partenariat annexée à la présente délibération ;
- D'autoriser Madame le Maire ou à défaut l'Adjoint délégué à signer ces conventions et tout document relatif à cette affaire.

Orme, Madame le Maire

Le Conseil adopte.

Publiée le : 30/05/2012

26



Direction de la Culture et du Patrimoine Partenariat Culturel

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Montpellier n° 2012 / 196

# Séance publique du mardi 29 mai 2012

Convoqué le lundi 21 mai 2012, le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en mairie, le mardi 29 mai 2012 à 18H00, sous la présidence de Madame le Maire, Hélène Mandroux

### Présents :

Frédéric ARAGON, Michel ASLANIAN, Eva BECCARIA, Annie BENEZECH, Amina BENOUARGHA-JAFFIOL, Nicole BIGAS, Sophie BONIFACE-PASCAL, Christian BOUILLE, Agnès BOYER, Tatiana CAPUOZZI-BOUALAM, Marlène CASTRE, Josette CLAVERIE, Michael DELAFOSSE, Audrey DE LA GRANGE, Jacques DOMERGUE, Marc DUFOUR, Christian DUMONT, Sarah EL ATMANI, Laure FARGIER, Serge FLEURENCE, Christiane FOURTEAU, Jean-Louis GELY, Catherine LABROUSSE, Gérard LANNELONGUE, Max LEVITA, Anne LE VAN, Richard MAILHE, Hélène MANDROUX, Nadia MIRAOUI, Françoise PRUNIER, Hélène QVISTGAARD, Jean-Louis ROUMEGAS, Philippe SAUREL, Régine SOUCHE, Robert SUBRA, Cédric SUDRES, Jacques TOUCHON, Claudine TROADEC-ROBERT, Frédéric TSITSONIS, Francis VIGUIE.

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Brahim ABBOU, Magalie COUVERT, Perla DANAN, Gabrielle DELONCLE, Fanny DOMBRE-COSTE, Arnaud JULIEN, Hervé MARTIN, Jacques MARTIN, Christophe MORALES, Nicole MOSCHETTI-STAMM, Michel PASSET, Louis POUGET, Philippe THINES, Patrick VIGNAL, Alain ZYLBERMAN.

#### Absents:

Marie-Josée AUGE-CAUMON, Stéphanie BLANPIED, Nancy CANAUD, Mustapha MAJDOUL, Stéphane MELLA, Martine PETITOUT.

### Convention de partenariat et attribution d'une subvention à l'association Festival de radio France et Montpellier Languedoc-Roussillon Exercice 2012

### Philippe Saurel rapporte:

Pour la 27<sup>ème</sup> année la Ville de Montpellier accueille le Festival de Radio France et Montpellier Languedoc-Roussillon qui se déroulera du 9 au 27 juillet 2012. Un festival qui s'impose aujourd'hui comme une référence parmi les événements musicaux européen.

L'Orchestre National de France, l'Orchestre Philharmonique de Radio France, le Choeur et la Maîtrise de Radio France constituent la colonne vertébrale d'une programmation articulée cette année, autour de deux grandes thématiques : Musique et Pouvoir.

La programmation 2012 propose une programmation audacieuse et de qualité mêlant opéra, musique symphonique, musique de chambre, récital d'orgues, jazz, musiques du monde et musiques électroniques. Outre cette programmation musicale, les rencontres de Pétrarque, les projections de films musicaux, les conférences et les magazines de Radio France feront rayonner cette année encore sur les ondes des radios de service public, l'excellence de notre ville.

Près de 130 000 spectateurs sont invités à découvrir chaque année des artistes de renommée internationale et des œuvres d'une qualité incontestable.

Parmi les temps forts proposés aux montpelliérains et comme c'est le cas depuis quatre ans, le Festival de Radio France et Montpellier Languedoc-Roussillon propose pour clôturer le festival, un concert de l'Orchestre National de Montpellier Languedoc-Roussillon. D'accès gratuit, cet événement proposé en plein air Place de l'Europe à Antigone se déroulera le jeudi 27 juillet 2012 à 21h00. Les comédies musicales seront davantage à l'honneur cette année, avec deux compositeurs privilégiés, Georges Gershwin et Leonard Bernstein

Considérant que l'association Festival International de Radio France et de Montpellier à travers ses différentes manifestations contribue pleinement au développement de la politique culturelle de la Ville en matière de diffusion de la musique classique, il est proposé de lui attribuer une subvention d'un montant de 60 000 euros pour son fonctionnement (N° de dossier 20121350), et de passer une convention de partenariat jointe en pièce annexe. Le budget de l'association est également joint en pièce annexe.

Présentation des comptes simplifiés de l'association Festival International de Radio France et de Montpellier: compte de résultat 2010 et budget prévisionnel 2012.

Comptes de rés	ultats simplifi	és exercice	2010 et le budget pré	visionnel 2	012
Charges			Produits		
	2010	2012		2010	2012
Charges d'exploitation	1 776 679	1 923 286	Produits d'exploitation	517 629	483 727
Salaires et charges	1 645 932	1 380 930	Subventions d'exploitation	2 682 418	2 820 489
			Etat		0
			Région	and the second s	1 958 864
			Ville Montpellier		88 149
			Conseil Général		97 943
			Agglomération		313 418
			Autres subventions		362 115
			Bénéfice attribué	175 330	
Charges financières et exceptionnelles	7 930		Produits financiers et exceptionnels	7 798	
Total	3 430 541	3 304 216	Total	3 383 175	3 304 216
			Résultat d'exploitation : perte	47 366	

### Tableau d'attribution:

Nº asso.	Association	Nature	Montant
980	Festival International de radio France et de Montpellier	F	60 000 €
		Total	

Les crédits seront prélevés sur la ligne 1596, nature 6574, fonction 923

### En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal:

- De décider de l'affectation de la subvention telle que définie ci-dessus, sous réserve de signature de la convention de partenariat;
- De prélever cette somme sur les crédits inscrits au budget 2012 sur les imputations budgétaires citées ci-dessus avec la nature 6574 pour un montant total de 60 000 € ;
- D'approuver la convention de partenariat annexée à la présente délibération ;
- D'autoriser Madame le Maire ou à défaut l'Adjoint délégué à signer ces conventions et tout document relatif à cette affaire.

Le Conseil adopte.

Publiée le : 30/05/2012

Pour extrait conforme, Madame le Maire

Direction de la Culture et du Patrimoine Partenariat Culturel

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Montpellier n° 2012 / 197

# Séance publique du mardi 29 mai 2012

Convoqué le lundi 21 mai 2012, le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en mairie, le mardi 29 mai 2012 à 18H00, sous la présidence de Madame le Maire, Hélène Mandroux

### Présents :

Frédéric ARAGON, Michel ASLANIAN, Eva BECCARIA, Annie BENEZECH, Amina BENOUARGHA-JAFFIOL, Nicole BIGAS, Sophie BONIFACE-PASCAL, Christian BOUILLE, Agnès BOYER, Tatiana CAPUOZZI-BOUALAM, Marlène CASTRE, Josette CLAVERIE, Michael DELAFOSSE, Audrey DE LA GRANGE, Jacques DOMERGUE, Marc DUFOUR, Christian DUMONT, Sarah EL ATMANI, Laure FARGIER, Serge FLEURENCE, Christiane FOURTEAU, Jean-Louis GELY, Catherine LABROUSSE, Gérard LANNELONGUE, Max LEVITA, Anne LE VAN, Richard MAILHE, Hélène MANDROUX, Nadia MIRAOUI, Françoise PRUNIER, Hélène QVISTGAARD, Jean-Louis ROUMEGAS, Philippe SAUREL, Régine SOUCHE, Robert SUBRA, Cédric SUDRES, Jacques TOUCHON, Claudine TROADEC-ROBERT, Frédéric TSITSONIS, Francis VIGUIE.

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Brahim ABBOU, Magalie COUVERT, Perla DANAN, Gabrielle DELONCLE, Fanny DOMBRE-COSTE, Arnaud JULIEN, Hervé MARTIN, Jacques MARTIN, Christophe MORALES, Nicole MOSCHETTI-STAMM, Michel PASSET, Louis POUGET, Philippe THINES. Patrick VIGNAL. Alain ZYLBERMAN.

#### Absents:

Marie-Josée AUGE-CAUMON, Stéphanie BLANPIED, Nancy CANAUD, Mustapha MAJDOUL, Stéphane MELLA, Martine PETITOUT.

# Convention de partenariat et attribution de subventions à des galeries associatives d'art contemporain

### Philippe Saurel rapporte:

Depuis de nombreuses années la Ville de Montpellier aide au fonctionnement de cinq galeries. Leur liberté de programmation et de production, leur pertinence et leur démarche de monstration expérimentale non soumise au marché de l'art est essentielle à la richesse, la diversité et la vitalité des offres culturelles de notre ville.

Ces associations utilisent leurs lieux pour y montrer des artistes d'envergure internationale et participent à la promotion et à l'accompagnement de jeunes créateurs résidant à Montpellier. Elles développent des logiques de travail en réseau, entre elles et avec les institutions, mutualisent souvent leurs moyens et participent à la dynamique artistique et citoyenne des quartiers dans lesquels elles sont implantées.

Elles mettent également en place une médiation, des temps de rencontre et offrent aux montpelliérains l'opportunité de voir une diversité de propositions artistiques utilisant le plus souvent des procédés vidéographiques et informatiques permettant d'aiguiser un sens critique et de participer à des discussions riches, stimulantes et conviviales.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 8 000 € à chacune de ces cinq galeries soit un montant global de 40 000 € comme indiqué dans le tableau ci-après :

Nº asso.	Association	Nature	Montant
5036	Aperto	F	8 000 €
5059	Galerie AL /MA	F	8 000 €
2159	Boîte Noire unité de recherche contemporaine	F	8 000 €
2747	Iconoscope	F	8 000 €
5019	Vasistas	F	8 000 €
		Total	40 000 €

Les crédits seront prélevés sur la ligne 1596, nature 6574, fonction 923

Une convention de partenariat type jointe en annexe sera passée avec chacune de ces cinq galeries. Le budget de chaque association est également joint en pièce annexe.

### En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal:

- De décider de l'affectation des subventions telle que définie ci-dessus, sous réserve de signature des conventions de partenariat;
- De prélever ces sommes sur les crédits inscrits au budget 2012 sur les imputations budgétaires citées ci-dessus avec la nature 6574 pour un montant total de 40 000 € ;
- D'approuver la convention de partenariat type annexée à la présente délibération ;
- D'autoriser Madame le Maire ou à défaut l'Adjoint délégué à signer ces conventions et tout document relatif à cette affaire.

Le Conseil adopte.

Publiée le : 30/05/2012

Pour extrait conforme, Madame le Maire

Helene MANDROUX

Direction de la Culture et du Patrimoine Partenariat Culturel

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Montpellier n° 2012 / 198

# Séance publique du mardi 29 mai 2012

Convoqué le lundi 21 mai 2012, le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en mairie, le mardi 29 mai 2012 à 18H00, sous la présidence de Madame le Maire, Hélène Mandroux

### Présents:

Frédéric ARAGON, Michel ASLANIAN, Eva BECCARIA, Annie BENEZECH, Amina BENOUARGHA-JAFFIOL, Nicole BIGAS, Sophie BONIFACE-PASCAL, Christian BOUILLE, Agnès BOYER, Tatiana CAPUOZZI-BOUALAM, Marlène CASTRE, Josette CLAVERIE, Michael DELAFOSSE, Audrey DE LA GRANGE, Jacques DOMERGUE, Marc DUFOUR, Christian DUMONT, Sarah EL ATMANI, Laure FARGIER, Serge FLEURENCE, Christiane FOURTEAU, Jean-Louis GELY, Catherine LABROUSSE, Gérard LANNELONGUE, Max LEVITA, Anne LE VAN, Richard MAILHE, Hélène MANDROUX, Nadia MIRAOUI, Françoise PRUNIER, Hélène QVISTGAARD, Jean-Louis ROUMEGAS, Philippe SAUREL, Régine SOUCHE, Robert SUBRA, Cédric SUDRES, Jacques TOUCHON, Claudine TROADEC-ROBERT, Frédéric TSITSONIS, Francis VIGUIE.

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Brahim ABBOU, Magalie COUVERT, Perla DANAN, Gabrielle DELONCLE, Fanny DOMBRE-COSTE, Amaud JULIEN, Hervé MARTIN, Jacques MARTIN, Christophe MORALES, Nicole MOSCHETTI-STAMM, Michel PASSET, Louis POUGET, Philippe THINES, Patrick VIGNAL, Alain ZYLBERMAN.

#### Absents:

Marie-Josée AUGE-CAUMON, Stéphanie BLANPIED, Nancy CANAUD, Mustapha MAJDOUL, Stéphane MELLA, Martine PETITOUT.

### Attribution de subventions à des projets et structures Exercice 2012

### Philippe Saurel rapporte:

La Ville de Montpellier souhaite encourager, à travers le versement de subventions, des projets culturels ou des structures culturelles portant divers projets sur le territoire de la ville. Les projets ou structures retenus participent de la vitalité artistique de notre ville et valorisent des pans entiers de la culture cinématographique et audiovisuelle, patrimoniale, théâtrale, musicale, du livre et des arts plastiques en mettant en place des formes originales de rencontres avec le public.

Offres culturelles (cours, clubs, ateliers ...) ou temps forts (expositions, festivals, etc.), ces projets participent pleinement à la diversité culturelle de notre cité tout en confortant une dimension économique, sociale et territoriale. Les dossiers qui ont été présentés à la Ville ont été analysés sur les points suivants dans le but d'encourager les projets innovants et créatifs :

Projet ou structure s'inscrivant dans une dynamique urbaine, mise en œuvre d'une action en direction de tous les publics ou d'un public jeune, originalité du projet (formes innovantes ou expérimentales), adéquation budget/objectifs, participation des autres collectivités aux financements.

Après examen des dossiers, il est proposé l'attribution de subventions aux associations figurant dans le tableau ci-après pour un montant total de 360 100 euros au titre de l'exercice 2012.

Nº asso	Association	Nature	Montant
1879	Académie des Sciences et des Lettres de Montpellier	М	1 000
3618	Amis de la Librairie les Cinq Continents	F	800
1246	Amistats Max Rouquette	F	3 000
5374	APAAAV	F	1 000
959	Archives du Monde	F	1 000

4389	ARDEC	F	7 000
3403	Asso Internationale Saint Roch de Montpellier	F	3 000
3403	Asso Internationale Saint Roch de Montpellier	M	1 000
1832	Association Mareschal	F	500
5192	Asso Recherche Enseignement Langues Anciennes	M	500
3745	Association Chrétiens et Cultures	M	17 000
2265	Association Culturelle des Berbères de Kabylie	F	10 000
3339	Association des Amis du Musée Languedocien	F	1 400
5358	Association des Cafés Géographiques de Montpellier	F	500
1973	Association Les Amis du Grain des Mots	F	800
3294	Associations les Ziconofages (AZ)	F	1 000
511	Association Méridiane	F	800
3636	Association Montpelliéraine pour un judaïsme humaniste et laïque	F	2 000
1319	Association pour la Lecture 34	F	1 000
3746	Association Uni'sons	F	15 000
2113	Atelier de Recherche Théâtrale – Art Cie	F	7 000
4573	Atelier de Rencontre et de Recherche Comparative en ethnologie	F	1 000
5078	Autour des Auteurs, Association des Ecrivains et traducteurs	M	1 000
5078	Autour des Auteurs, Association des Ecrivains et traducteurs	F	1 000
4978	Borbolh de Bala	F	1500
1791	Buzz' Arts	M	1 000
5044	Café des Amis du Journal l-Humanité	F	1 000
5008	Casa Amadis Asso Culturelle de Langue Portugaise de Montpellier	M	1 000
867	Cellanova.Org	M	1 500
783	Centre Communautaire et Culturel Juif	F	40 000
1939	Centre Culturel Espéranto de Montpellier	F	500
2119	Centre Lacordaire	F	15 000
2732	Cercle Algérianiste de Montpellier	F	1 000
500	Cercle Occitan de Montpellier	F	1 000
5154	C'est Rare Film	M	500
3997	Chamaré	F	500
4544	Chœur Occitan de Montpellier Nadalenca	F	1 000
76	Comité de Quartier Saint Roch et Ecusson	M	1 000

4922	Couvent des Dominicains de Montpellier	F	2 000
4493	Danse avec les Roues (Cap Danse Bis)	F	1 000
2988	Don Quijote Centre Culturel Hispanique	F	1 000
2	Entente Avicole de l'Hérault	F	500
493	Etablissement Régional Léo Lagrange	M	500
130	Friends of the Anglophone Library	F	1 000
4081	Grain d'Image	M	20 000
5386	Graphie	F	1 000
4478	Identités et Partage	F	500
4191	Illusion et Macadam	F	20 000
4527	Institut Euro-Méditerranéen Universitaire Maïmonide	F	50 000
1969	Institut Protestant de Théologie	F	2 000
4279	J'Ose Lire et Clair de Plume	M	500
1281	Kaïna	F	5 500
1281	Kaïna	M	2 000
4949	Kawenga	F	30 000
5132	Kino Montpellier	F	1 000
3930	La Bourrèio del Clapas	F	1 000
3064	Lâche les Mots	F	1 000
5040	La Compagnie du P'tit Atelier 3	F	1 000
1110	Compagnie Odette Louise	F	1 000
5047	L'Ampadaires Aides Développement Initiative Employeurs Spectacles	F	2 000
4813	La Poesia	F	2 500
3536	Les Amis de la Mémoire pédagogique	M	200
992	Le Camescope Apprivoisé – Vidéastes amateus Montpelliérainss	F	900
1531	Lecture e Oc	F	1 400
4520	Le Garage Electrique	F	4 000
107	Les Amis de Jean Vigo	F	2 500
107	Les Amis de Jean Vigo	M	500
5095	Les Chiens Andalous	F	5 000
5095	Les Chiens Andalous	M	1 000
3022	Les Ecrivains Méditerranéens	F	500
1748	Les Rencontres du Court	M	4 000
3051	Lez'Arts M3	M	500
5055	Lo Talhier Parlar- Centre Formacion Professionala	F	3 800

	Occitan		
184	Lou Parage de Mount Pelie	F	1 000
834	Mission Bande Dessinée en Languedoc Roussillon	M	1 000
297	Mots Passants	F	300
200	Objectif Image Montpellier-Photo	F	1500
212	Patrimôme	F	200
212	Patrimôme	M	200
1781	Regards sur le Cinéma Algérien	M	2 000
616	Société Archéologique de Montpellier – Musée languedocien	F	3 000
227	Théâtre Talhers Production La Rampe TIO	F	30 000
1274	Un Orgue dans la Ville	F	1 000
		TOTAL	356 300€

Les crédits seront prélevés sur la ligne 1596, nature 6574, fonction 923.

#### En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal:

- De décider de l'affectation des subventions aux associations telles que définies ci-dessus, sous réserve de signature des lettres d'engagement et des conventions types le cas échéant ;
- De prélever ces sommes sur les crédits inscrits au budget 2012 sur les imputations citées ci-dessus avec la nature 6574 pour le fonctionnement ainsi que pour les manifestations et pour un montant total de 356 300 €.
- D'approuver les lettres d'engagement et les conventions types annexées à la présente délibération ;
- D'autoriser Madame le Maire ou à défaut l'Adjoint délégué à signer ces conventions et tout document relatif à cette affaire.

Le Conseil adopte.

Pour extrast conforme, Madame le Maire

Direction de la Culture et du Patrimoine Partenariat Culturel

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Montpellier n° 2012 / 199

# Séance publique du mardi 29 mai 2012

Convoqué le lundi 21 mai 2012, le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en mairie, le mardi 29 mai 2012 à 18H00, sous la présidence de Madame le Maire, Hélène Mandroux

#### Présents:

Frédéric ARAGON, Michel ASLANIAN, Eva BECCARIA, Annie BENEZECH, Amina BENOUARGHA-JAFFIOL, Nicole BIGAS, Sophie BONIFACE-PASCAL, Christian BOUILLE, Agnès BOYER, Tatiana CAPUOZZI-BOUALAM, Marlène CASTRE, Josette CLAVERIE, Michael DELAFOSSE, Audrey DE LA GRANGE, Jacques DOMERGUE, Marc DUFOUR, Christian DUMONT, Sarah EL ATMANI, Laure FARGIER, Serge FLEURENCE, Christiane FOURTEAU, Jean-Louis GELY, Catherine LABROUSSE, Gérard LANNELONGUE, Max LEVITA, Anne LE VAN, Richard MAILHE, Hélène MANDROUX, Nadia MIRAOUI, Françoise PRUNIER, Hélène QVISTGAARD, Jean-Louis ROUMEGAS, Philippe SAUREL, Régine SOUCHE, Robert SUBRA, Cédric SUDRES, Jacques TOUCHON, Claudine TROADEC-ROBERT, Frédéric TSITSONIS, Francis VIGUIE.

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Brahim ABBOU, Magalie COUVERT, Perla DANAN, Gabrielle DELONCLE, Fanny DOMBRE-COSTE, Amaud JULIEN, Hervé MARTIN, Jacques MARTIN, Christophe MORALES, Nicole MOSCHETTI-STAMM, Michel PASSET, Louis POUGET, Philippe THINES, Patrick VIGNAL, Alain ZYLBERMAN.

#### Absents :

Marie-Josée AUGE-CAUMON, Stéphanie BLANPIED, Nancy CANAUD, Mustapha MAJDOUL, Stéphane MELLA, Martine PETITOUT.

# Attribution de subventions à des associations gérant des lieux artistiques et d'accompagnement Exercice 2012

#### Philippe Saurel rapporte:

Depuis de nombreuses années, la Ville de Montpellier aide en fonctionnement des associations qui gèrent des lieux de diffusion et de créations artistiques. Des lieux qui déclinent plusieurs fonctions et qui sont des éléments essentiels dans le maillage artistique et culturel de notre territoire.

Avec des jauges variables, ces lieux programment tout au long de l'année des spectacles de théâtre, de danse ou de musique. Leur liberté de programmation est indéniablement un facteur essentiel pour la richesse, la diversité et la vitalité des offres culturelles de notre ville. Devenus au fil du temps des endroits dans lesquels la rencontre entre public et artistes peut s'effectuer dans une grande proximité, ces lieux participent à la dynamique artistique et citoyenne des quartiers dans lesquels ils sont implantés. Ils peuvent être en outre des lieux « tremplins » pour les artistes locaux qui par la suite rayonneront en France et à l'étranger.

Outre, leur fonction de diffusion, certains de ces lieux peuvent être aussi des lieux de résidence et de répétitions, une étape essentielle dans le processus de création. Si certains ont choisi un axe de travail unique (théâtre, danse contemporaine, spectacle jeune public) d'autres, plus nombreux, sont ouverts à toutes formes de propositions artistiques.

Rappelons que la Ville a voté lors du Conseil municipal du 6 février deux subventions de fonctionnement pour deux associations gérant des lieux particulièrement reconnus pour leur travail, leur implication dans leur quartier et pour la qualité de leur programme. Il s'agit d'une part de l'association Music-Events pour le lieu « La Chapelle », dans le quartier Gély-Figuerolles, pour laquelle 125 000 € ont été attribués et, d'autre part, l'association La Vista Théâtre de la Méditerranée, dans le quartier Figuerolles-Gambetta qui a reçu 50 000 €.

Après examen des dossiers, il est proposé l'attribution de subventions aux associations figurant dans le tableau ci-après pour un montant total de 43 000 €.

Nº asso	Association	Nature	Montant
857	A la Barak Atelier de Photographie	F	1 000
5567	Artothèque à Montpellier	M	1 000
5534	Association Spontané	M	5 00
390	Centre Culturel Italien Societa Dante Alighieri	M	500
1201	La boutique d'écriture	F	20 000
5487	La Capsule Atelier de Création Contemporaine	F	500
529	La Friche de Mimi	F	3 000
529	La Friche de Mimi	M	3 000
1795	Living Room Espace de Création Contemporaine	F	3 000
1136	Maison de la Gravure Méditerranée	F	1 000
5037	Transit Collectif Photographique	F	5 000
5037	Transit Collectif Photographique	M	3 000
1566	Union des Arts Plastiques de la Méditerranée	F	1 500
		TOTAL	43 000

Les crédits seront prélevés sur la ligne 1596, nature 6574, fonction 923.

#### En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal:

- De décider de l'affectation des subventions aux associations telles que définies ci-dessus, sous réserve de signature des lettres d'engagement et des conventions le cas échéant ;
- De prélever ces sommes sur les crédits inscrits au budget 2012 sur les imputations citées ci-dessus avec la nature 6574 pour le fonctionnement ainsi que pour la manifestation pour un montant total de 43 000 €;
- D'approuver les lettres d'engagement et les conventions types annexées à la présente délibération ;

Hélè

- D'autoriser Madame le Maire ou à défaut l'Adjoint délégué à signer ces conventions et tout document relatif à cette affaire.

Le Conseil adopte.

Publiée le : 30/05/2012

Pour extrait comorme, Madame le Maire



Direction de la Culture et du Patrimoine Partenariat Culturel

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Montpellier n° 2012 / 200

# Séance publique du mardi 29 mai 2012

Convoqué le lundi 21 mai 2012, le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en mairie, le mardi 29 mai 2012 à 18H00, sous la présidence de Madame le Maire, Hélène Mandroux

#### Présents:

Frédéric ARAGON, Michel ASLANIAN, Eva BECCARIA, Annie BENEZECH, Amina BENOUARGHA-JAFFIOL, Nicole BIGAS, Sophie BONIFACE-PASCAL, Christian BOUILLE, Agnès BOYER, Tatiana CAPUOZZI-BOUALAM, Marlène CASTRE, Josette CLAVERIE, Michael DELAFOSSE, Audrey DE LA GRANGE, Jacques DOMERGUE, Marc DUFOUR, Christian DUMONT, Sarah EL ATMANI, Laure FARGIER, Serge FLEURENCE, Christiane FOURTEAU, Jean-Louis GELY, Catherine LABROUSSE, Gérard LANNELONGUE, Max LEVITA, Anne LE VAN, Richard MAILHE, Hélène MANDROUX, Nadia MIRAOUI, Françoise PRUNIER, Hélène QVISTGAARD, Jean-Louis ROUMEGAS, Philippe SAUREL, Régine SOUCHE, Robert SUBRA, Cédric SUDRES, Jacques TOUCHON, Claudine TROADEC-ROBERT, Frédéric TSITSONIS, Francis VIGUIE.

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Brahim ABBOU, Magalie COUVERT, Perla DANAN, Gabrielle DELONCLE, Fanny DOMBRE-COSTE, Arnaud JULIEN, Hervé MARTIN, Jacques MARTIN, Christophe MORALES, Nicole MOSCHETTI-STAMM, Michel PASSET, Louis POUGET, Philippe THINES, Patrick VIGNAL, Alain ZYLBERMAN.

#### Absents:

Marie-Josée AUGE-CAUMON, Stéphanie BLANPIED, Nancy CANAUD, Mustapha MAJDOUL, Stéphane MELLA, Martine PETITOUT.

### Attribution de subventions à des radios associatives Exercice 2012

#### Philippe Saurel rapporte:

Il y a 30 ans, Montpellier a vu naitre les premières radios associatives libres, mouvement émanant des premières radios pirates (1978).

Aujourd'hui la ville de Montpellier compte huit radios associatives indépendantes qui animent et produisent, chaque jour, des heures de programmes radiophoniques et participent ainsi pleinement à la pluralité et à la diversité culturelle. Elles touchent tous types de public : jeune, citoyens, personnes isolées et ces actions en font des acteurs majeurs de la liberté d'expression.

La richesse de ces programmes permet de rendre visible des initiatives locales et d'assurer et une information de proximité solidaires et citoyens, ces modes d'expression se construisent en activant des partenariats avec les acteurs associatifs et les institutions. En cela, ces associations assument une mission de lien social et participent à la construction d'une histoire et d'une identité commune. Elles apportent donc un concours essentiel au développement local et culturel.

La ville de Montpellier développe depuis 2009 un programme de co-production avec les radios associatives de la ville. Deux partenariats ont déjà été réalisés : l'un avec Radio Clapas pour la co-production d'une série d'émissions radiophoniques sur le thème du patrimoine culturel et historique de la Ville en lien avec l'Office du Tourisme de Montpellier, pour un montant de 5 200 € et l'autre, avec Radio Divergence FM pour la co-production en direct des conférences de l'Agora des Savoirs qui ont lieu chaque mercredi au Centre-Rabelais, pour un montant total de 17 625 €.

Considérant les missions des radios associatives comme indispensables à l'exercice de la démocratie locale, la Ville de Montpellier décide de renouveler son soutien en leur attribuant la somme globale de 62 500 euros répartie selon le tableau ci-après :

Nº asso	Association	Nature	Montant
2092	A.P.P.E.L Radio Terra One		2 000

1919	Association pour le développement d'un outil radiophonique étudia - ADOREM	F	4 500
1215	Croqu'oreille Divergence	F	8 000
48	FM Plus Asso Protestante de Radio-Télévision	F	8 000
4283	L'Eko des Garrigues	F	8 000
29	Montpellier Contacts – Radio Clapas	F	8 000
38	Radio Aviva 88 FM	F	8 000
307	RCF Maguelone Hérault	F	8 000
491	Son é Resson Occitan	F	8 000
		TOTAL	62 500

Les crédits seront prélevés sur la ligne 1596, nature 6574, fonction 923.

#### En conséquence il est demandé au Conseil municipal:

- De décider de l'affectation des subventions telles que définies ci-dessus, sous réserve de signature des lettres d'engagement et des conventions le cas échéant ;
- De prélever ces sommes sur les crédits inscrits au budget 2012 sur les imputations citées ci-dessus avec la nature 6574 pour le fonctionnement ainsi que pour les manifestations, pour un montant total de 62 500 €;
- D'approuver la lettre d'engagement et les conventions types annexées à la présente délibération ;
- D'autoriser Madame le Maire ou à défaut l'Adjoint délégué à signer ces conventions et tout document relatif à cette affaire.

Le Conseil adopte.

Publiée le : 30/05/2012

28

Direction Aménagement Programmation Déplacements - Observatoire

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Montpellier n° 2012 / 201



# Séance publique du mardi 29 mai 2012

Convoqué le lundi 21 mai 2012, le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en mairie, le mardi 29 mai 2012 à 18H00, sous la présidence de Madame le Maire, Hélène Mandroux

#### Présents:

Frédéric ARAGON, Michel ASLANIAN, Eva BECCARIA, Annie BENEZECH, Amina BENOUARGHA-JAFFIOL, Nicole BIGAS, Sophie BONIFACE-PASCAL, Christian BOUILLE, Agnès BOYER, Tatiana CAPUOZZI-BOUALAM, Marlène CASTRE, Josette CLAVERIE, Michael DELAFOSSE, Audrey DE LA GRANGE, Jacques DOMERGUE, Marc DUFOUR, Christian DUMONT, Sarah EL ATMANI, Laure FARGIER, Serge FLEURENCE, Christiane FOURTEAU, Jean-Louis GELY, Catherine LABROUSSE, Gérard LANNELONGUE, Max LEVITA, Anne LE VAN, Richard MAILHE, Hélène MANDROUX, Nadia MIRAOUI, Françoise PRUNIER, Hélène QVISTGAARD, Jean-Louis ROUMEGAS, Philippe SAUREL, Régine SOUCHE, Robert SUBRA, Cédric SUDRES, Jacques TOUCHON, Claudine TROADEC-ROBERT, Frédéric TSITSONIS, Francis VIGUIE.

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Brahim ABBOU, Magalie COUVERT, Perla DANAN, Gabrielle DELONCLE, Fanny DOMBRE-COSTE, Arnaud JULIEN, Hervé MARTIN, Jacques MARTIN, Christophe MORALES, Nicole MOSCHETTI-STAMM, Michel PASSET, Louis POUGET, Philippe THINES, Patrick VIGNAL, Alain ZYLBERMAN.

#### Absents:

Marie-Josée AUGE-CAUMON, Stéphanie BLANPIED, Nancy CANAUD, Mustapha MAJDOUL, Stéphane MELLA, Martine PETITOUT.

### Projet d'Aménagement de la Déviation Est de Montpellier Avis de la Ville sur les modalités de concertation publique proposées par le Conseil Général de l'Hérault

Serge Fleurence rapporte:

La Déviation Est de Montpellier est un maillon essentiel de la voirie de contournement de l'agglomération de Montpellier.

Le rabattement du trafic routier, via cet axe, de la RD 613 vers l'autoroute A9 permet de limiter la pénétration dans les cœurs de ville et de participer au contournement de l'agglomération pour le trafic autre que celui de la desserte locale.

Suite aux concertations menées par l'Etat en 2001, une première partie du projet global a pu être déclaré d'utilité publique par arrêté préfectoral en date du 14 octobre 2004 (partie allant de la RD 613 à la rue de la Vieille Poste). Cette partie du projet a été réalisée et mise en service en décembre 2008.

En 2006, l'Etat a transféré les routes nationales d'intérêt local aux départements et, à cette occasion, la Déviation Est de Montpellier est passée sous maitrise d'ouvrage du Département de l'Hérault ce dernier ayant réalisé la section comprise entre la RD 613 et la rue de la Vieille Poste.

Aujourd'hui, le projet de réalisation de la deuxième section de la Déviation Est de Montpellier comprend :

- la création d'une nouvelle infrastructure à 2x2 voies entre la rue de la Vieille Poste et l'autoroute A9
- la création d'un itinéraire sécurisé pour les modes doux en parallèle de l'infrastructure
- un raccordement sur l'A9 dont la conception devra intégrer le projet de déplacement de l'autoroute porté par l'Etat

- la dénivellation des giratoires aux extrémités de la première section de la DEM (RD 613 et rue de la Vieille Poste)

A ce stade, l'estimation prévisionnelle des travaux est de 45 000 000€ HT.

22.5%

Cette opération était inscrite dans le dernier contrat de plan Etat-Région avec des clefs de répartition financière entre l'Etat, la Région, le Département et l'Agglomération de Montpellier.

En conséquence, la mise en travaux de cette déviation est conditionnée par la participation financière des partenaires cités ci-dessous, soit :

 Etat
 27.5%

 Région
 27.5%

 Département
 22.5%

Agglomération de Montpellier

Des études préliminaires permettront de proposer à la concertation les deux fuseaux initialement étudiés par l'Etat ainsi que deux fuseaux complémentaires. Sur les quatre solutions examinées, deux seront retenues après analyse multicritères pour être étudiées au niveau d'étude d'avant-projet.

Dans ce contexte, sur la base de ces études, le Département sera en mesure de présenter au public la synthèse des objectifs poursuivis par l'opération et les axes de travail à approfondir dans le cadre de l'avant-projet.

En ce sens, le Département de l'Hérault maître d'ouvrage de cette opération, souhaite engager une procédure de concertation publique sur le fondement des articles L 300-2 et R 300-1 du code de l'urbanisme.

La Ville de Montpellier est invitée à statuer sur les modalités de cette concertation publique afin d'être associée en amont, ainsi que le seront les autres communes concernées, les usagers, les habitants, les associations locales, les représentants de la profession agricole et toutes les personnes intéressées à l'élaboration du projet.

#### Déroulement de la concertation

Il est proposé par le Département de l'Hérault :

- deux réunions publiques annoncées par voie d'affichage et de presse, à l'issue des études préliminaires sur les enjeux et les variantes d'aménagement et réparties comme suit :
  - une sur le territoire de la commune de Saint-Aunès en y associant la commune de Mauguio
  - une sur le territoire de la commune de Montpellier en y associant les communes de Castelnau-le-Lez et Le Crès
- deux réunions publiques annoncées par voie d'affichage et de presse, à l'issue des études d'avant-projet menées sur les deux variantes retenues à l'issue de la phase de concertation précédente et réparties comme suit :
  - une sur le territoire de la commune de Saint-Aunès en y associant la commune de Mauguio
  - une sur le territoire de la commune de Montpellier en y associant les communes de Castelnau-le-Lez et Le Crès
- la mise à disposition au public d'un dossier d'information et d'un registre destiné à recueillir les observations du public pendant une durée d'au moins 30 jours dans les locaux des cinq communes concernées, à savoir : Saint-Aunès, Castelnau-le-Lez, Le Crès, Mauguio et Montpellier

- l'insertion dans la presse d'un communiqué relatif à ladite concertation
- l'insertion sur le site internet du Département d'une information relative à ladite concertation
- la mise à disposition du public d'une modélisation informatique des aménagements sur le site internet du Département, lors de la seconde phase de concertation sur deux variantes étudiées au niveau avant projet.

Les cinq communes concernées devront se prononcer également pour avis sur les modalités d'organisation ainsi envisagées.

Un bilan de la concertation sera soumis à la Ville dès achèvement des études d'avant-projet et avant le déroulement des enquêtes publiques préalables à l'autorisation de réalisation des travaux.

Les modalités de concertation proposées par le Département de l'Hérault pour ce projet permettent une information complète de la population. En qualité de maître d'ouvrage de l'opération, le Département de l'Hérault prendra à sa charge l'organisation de cette concertation.

#### En conséquence, il vous est demandé:

- de donner un avis favorable sur les modalités de concertation publique proposées par le Département de l'Hérault, maître d'ouvrage du projet de Déviation Est de Montpellier ;
- d'autoriser Mme Le Maire ou, à défaut, son premier adjoint, à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Le Conseil adopte.

Publiée le : 30/05/2012

Pour extrait configure, Madame le Maire

Hélène MANAROU



**Direction du Génie Urbain** Bureau d'Etudes

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Montpellier n° 2012 / 202

# Séance publique du mardi 29 mai 2012

Convoqué le lundi 21 mai 2012, le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en mairie, le mardi 29 mai 2012 à 18H00, sous la présidence de Madame le Maire, Hélène Mandroux

#### Présents:

Frédéric ARAGON, Michel ASLANIAN, Eva BECCARIA, Annie BENEZECH, Amina BENOUARGHA-JAFFIOL, Nicole BIGAS, Sophie BONIFACE-PASCAL, Christian BOUILLE, Agnès BOYER, Tatiana CAPUOZZI-BOUALAM, Marlène CASTRE, Josette CLAVERIE, Michael DELAFOSSE, Audrey DE LA GRANGE, Jacques DOMERGUE, Marc DUFOUR, Christian DUMONT, Sarah EL ATMANI, Laure FARGIER, Serge FLEURENCE, Christiane FOURTEAU, Jean-Louis GELY, Catherine LABROUSSE, Gérard LANNELONGUE, Max LEVITA, Anne LE VAN, Richard MAILHE, Hélène MANDROUX, Nadia MIRAOUI, Françoise PRUNIER, Hélène QVISTGAARD, Jean-Louis ROUMEGAS, Philippe SAUREL, Régine SOUCHE, Robert SUBRA, Cédric SUDRES, Jacques TOUCHON, Claudine TROADEC-ROBERT, Frédéric TSITSONIS, Francis VIGUIE.

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Brahim ABBOU, Magalie COUVERT, Perla DANAN, Gabrielle DELONCLE, Fanny DOMBRE-COSTE, Arnaud JULIEN, Hervé MARTIN, Jacques MARTIN, Christophe MORALES, Nicole MOSCHETTI-STAMM, Michel PASSET, Louis POUGET, Philippe THINES, Patrick VIGNAL, Alain ZYLBERMAN.

#### Absents:

Marie-Josée AUGE-CAUMON, Stéphanie BLANPIED, Nancy CANAUD, Mustapha MAJDOUL, Stéphane MELLA, Martine PETITOUT.

# Plan Local de déplacement secteur Nord Axe Auguste Broussonnet - Quai du Verdanson - Place du Onze Novembre. Réorganisation des sens de circulation - Recalibrage des Voies Marché à Procédure Adaptée Autorisation de signer les marchés

#### Serge FLEURENCE rapporte:

La Ville de Montpellier s'est engagée à repenser les déplacements de véhicules dans le quartier Centre de Montpellier avec pour objectifs principaux de :

- limiter les saturations en centre-ville dues aux forts flux de transit ;
- partager l'espace public tout en donnant plus de place aux vélos, aux piétons et aux bus ;
- développer une éco-mobilité profitable à l'environnement et à la qualité de vie des habitants (qualité de l'air, nuisances sonores, sécurité.)
- redéfinir les accès au centre-ville ;
- rendre les axes urbains plus lisibles et plus simples à utiliser (jalonnement).

Dans cette optique et après plusieurs réunions de concertations avec la population il a été décidé :

- de mettre à double sens de circulation le quai du Verdanson entre la rue Henri Serre et la place du 11 Novembre en inversant la rue Henri Serre ;
- de créer une piste cyclable continue et à double sens de la rue Auguste Broussonnet jusqu'à la piste cyclable existante de l'avenue de Nîmes ;
- de créer une piste cyclable à double sens sur l'avenue Bouisson-Bertrand, mise à sens unique, de la place
   Marcel Godechot jusqu'au quai du Verdanson;
- d'élargir le trottoir piéton côté Nord du Verdanson le long des bâtiments de logements et de commerces;
- d'améliorer et de sécuriser les circulations et les traversées piétonnes sur l'ensemble des carrefours, notamment la place du 11 novembre traversée par les lignes de tramway.

Pour réaliser l'ensemble de ces travaux, une consultation d'entreprises dans le cadre d'un marché à procédure adaptée conformément à l'article 28 du code des marchés publics a été lancée avec 3 lots (lot 1 voirie, lot 2 éclairage public, lot 3 régulation trafic) selon les critères suivants :

- Critères relatifs à la candidature :
  - o Garanties techniques et financières.
  - o Références professionnelles.
- Critères intervenant pour le jugement des offres :
  - O Valeur technique de l'offre appréciée à l'appui d'un cadre de mémoire technique, à compléter par l'entreprise.
  - o Prix des prestations.

#### La Commission d'appel d'offres, au cours de sa séance du 24 avril 2012, a retenu l'entreprise suivante :

 Lot 3 Régulation Trafic : l'entreprise Groupement SOTEM/ETETP pour un montant de travaux de 489 269,86 € HT.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Ville, nature 2315, fonction 908-221, programme 2010

#### En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal:

- d'approuver cette opération, et le prélèvement des sommes correspondantes sur l'imputation budgétaire citée ci-dessus ;
- d'autoriser Madame le Maire, ou à défaut l'Adjoint délégué, à signer les marchés avec les entreprises retenues par la Commission d'appel d'offres et plus généralement tout document relatif à cette affaire.

Le Conseil adopte.

Publiée le : 30/05/2012

Pour extrait conforme, Madame le Maire

Hélène VIA BROUX

Direction Jeunesse Sports Emploi et Logement Jeunesse

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Montpellier n° 2012 / 203

# Séance publique du mardi 29 mai 2012

Convoqué le lundi 21 mai 2012, le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en mairie, le mardi 29 mai 2012 à 18H00, sous la présidence de Madame le Maire, Hélène Mandroux

#### Présents:

Frédéric ARAGON, Michel ASLANIAN, Eva BECCARIA, Annie BENEZECH, Amina BENOUARGHA-JAFFIOL, Nicole BIGAS, Sophie BONIFACE-PASCAL, Christian BOUILLE, Agnès BOYER, Tatiana CAPUOZZI-BOUALAM, Marlène CASTRE, Josette CLAVERIE, Michael DELAFOSSE, Audrey DE LA GRANGE, Jacques DOMERGUE, Marc DUFOUR, Christian DUMONT, Sarah EL ATMANI, Laure FARGIER, Serge FLEURENCE, Christiane FOURTEAU, Jean-Louis GELY, Catherine LABROUSSE, Gérard LANNELONGUE, Max LEVITA, Anne LE VAN, Richard MAILHE, Hélène MANDROUX, Nadia MIRAOUI, Françoise PRUNIER, Hélène QVISTGAARD, Jean-Louis ROUMEGAS, Philippe SAUREL, Régine SOUCHE, Robert SUBRA, Cédric SUDRES, Jacques TOUCHON, Claudine TROADEC-ROBERT, Frédéric TSITSONIS, Francis VIGUIE.

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Brahim ABBOU, Magalie COUVERT, Perla DANAN, Gabrielle DELONCLE, Fanny DOMBRE-COSTE, Arnaud JULIEN, Hervé MARTIN, Jacques MARTIN, Christophe MORALES, Nicole MOSCHETTI-STAMM, Michel PASSET, Louis POUGET, Philippe THINES, Patrick VIGNAL, Alain ZYLBERMAN.

#### Absents:

Marie-Josée AUGE-CAUMON, Stéphanie BLANPIED, Nancy CANAUD, Mustapha MAJDOUL, Stéphane MELLA, Martine PETITOUT.

# Brevet de Sécurité Routière (BSR) ou du Permis A1 aides financières pour les jeunes Montpelliérains à partir de 14 ans (BSR) et de 16 ans (permis A1) jusqu'à 29 ans Condition et mise en œuvre des dispositifs

#### Françoise PRUNIER rapporte:

54% des blessés de la route sont des cyclomotoristes âgés de 15 à 25 ans. Partant de ce constat, il est nécessaire de sensibiliser les jeunes à la sécurité routière. Pour lever l'obstacle financier de l'apprentissage à la conduite d'un cyclomoteur, la ville de Montpellier propose la mise en place d'une aide financière à l'obtention du Brevet de Sécurité Routière (BSR) pour la conduite jusqu'à 50 cm³ et du permis A1 pour les motos jusqu'à 125 cm3.

Afin de permettre la réalisation de ce projet, un budget de 5 000€ a été voté au BP 2012. 2 000€ financeront le BSR et 3 000€ le permis A1.

Cette aide s'adressera aux jeunes résidant à Montpellier depuis plus d'un an et qui sont en situation précaire. Sont concernés pour le BSR les jeunes à partir de 14 ans et pour le permis A 1 les jeunes à partir de 16 ans. Chacun pourra bénéficier que d'une seule fois de ce dispositif.

Tous les ans la ville aidera ainsi 40 jeunes, à hauteur de 50 €, dans le cadre du BSR et 30 jeunes à hauteur de 100€ pour le permis A1.

Les Montpelliérains devront déposer un dossier dûment rempli, accompagné des pièces justificatives obligatoires auprès du service Jeunesse (cf exemplaire du document joint en annexe). Les demandes seront étudiées par l'Adjoint délégué à la Jeunesse et à la Ville Etudiante et les services compétents. Les dossiers seront retenus dans la limite du crédit disponible prévu pour cette opération.

Le jeune sera tenu de s'inscrire, dans un délai de 6 mois, à l'auto école de son choix, qui devra être obligatoirement domiciliée sur la commune de Montpellier, et s'acquittera des frais de formation restant à sa charge. L'aide de la ville sera versée par mandat administratif, directement à l'auto-école choisie par le jeune bénéficiaire. Une convention sera passée entre la commune et l'auto-école concernée.

#### En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal:

- d'accepter la mise en œuvre de ces dispositifs,
- d'accepter les termes du règlement annexé à la présente délibération,
- d'accepter la convention d'aide avec l'auto école,
- d'accepter que cette somme soit prélevée sur les crédits inscrits au budget du service Jeunesse, ligne de crédit n°13512,

me, Madame le Maire

- d'autoriser Madame le Maire ou à défaut l'Adjoint délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

Le Conseil adopte.

Publiée le : 30/05/2012

US.



Direction Jeunesse Sports Emploi et Logement Jeunesse

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Montpellier n° 2012 / 204

# Séance publique du mardi 29 mai 2012

Convoqué le lundi 21 mai 2012, le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en mairie, le mardi 29 mai 2012 à 18H00, sous la présidence de Madame le Maire, Hélène Mandroux

#### Présents:

Frédéric ARAGON, Michel ASLANIAN, Eva BECCARIA, Annie BENEZECH, Amina BENOUARGHA-JAFFIOL, Nicole BIGAS, Sophie BONIFACE-PASCAL, Christian BOUILLE, Agnès BOYER, Tatiana CAPUOZZI-BOUALAM, Marlène CASTRE, Josette CLAVERIE, Michael DELAFOSSE, Audrey DE LA GRANGE, Jacques DOMERGUE, Marc DUFOUR, Christian DUMONT, Sarah EL ATMANI, Laure FARGIER, Serge FLEURENCE, Christiane FOURTEAU, Jean-Louis GELY, Catherine LABROUSSE, Gérard LANNELONGUE, Max LEVITA, Anne LE VAN, Richard MAILHE, Hélène MANDROUX, Nadia MIRAOUI, Françoise PRUNIER, Hélène QVISTGAARD, Jean-Louis ROUMEGAS, Philippe SAUREL, Régine SOUCHE, Robert SUBRA, Cédric SUDRES, Jacques TOUCHON, Claudine TROADEC-ROBERT, Frédéric TSITSONIS, Francis VIGUIE.

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Brahim ABBOU, Magalie COUVERT, Perla DANAN, Gabrielle DELONCLE, Fanny DOMBRE-COSTE, Arnaud JULIEN, Hervé MARTIN, Jacques MARTIN, Christophe MORALES, Nicole MOSCHETTI-STAMM, Michel PASSET, Louis POUGET, Philippe THINES, Patrick VIGNAL, Alain ZYLBERMAN.

#### Absents:

Marie-Josée AUGE-CAUMON, Stéphanie BLANPIED, Nancy CANAUD, Mustapha MAJDOUL, Stéphane MELLA, Martine PETITOUT.

## Modification du règlement intérieur du Conseil Montpelliérain de la Jeunesse (CMJ)

#### Françoise PRUNIER rapporte:

Par délibération du Conseil Municipal en date du 17 novembre 2008, la Ville a créé le Conseil Montpelliérain de la Jeunesse (CMJ), instance de concertation mise en place pour favoriser le dialogue citoyen avec les 16-29 ans.

Les jeunes sont appelés à y siéger deux ans. Pour répondre au mieux aux exigences d'implication des membres et prendre en compte le temps d'étude des dossiers, les membres du Conseil Montpelliérains de la Jeunesse, en Assemblée Plénière du 31 janvier 2012, ont approuvé à l'unanimité la prolongation de leur mandat de 2 à 3 ans.

La nouvelle assemblée, nommée par le Conseil Municipal en date du 7 février 2011, compte 50 jeunes, 26 femmes et 24 hommes dont 17 membres du premier Conseil. Composée de lycéens, d'étudiants et de salariés elle a débattu de citoyenneté, de lutte contre l'homophobie, de réussite éducative, du logement, de questions internationales, de nutrition, d'environnement et de réflexions sur la vie nocturne.

Elle a apporté ses contributions au dossier du Projet Urbain - Montpellier 2040 et enrichit le projet de la Cité de la Jeunesse. Elle a également été force de propositions pour le Prix Guénin.

Par ailleurs le nouveau règlement intérieur du Conseil municipal adopté le 3 octobre 2011 implique de supprimer la commission Jeunesse mentionnée également dans le règlement intérieur du CMJ.

Afin de prolonger la durée du mandat de cette instance et être conforme avec le nouveau règlement intérieur du Conseil municipal, le règlement intérieur du CMJ doit être modifié.

### En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal:

- De valider les modalités du nouveau règlement du Conseil Montpelliérain de la Jeunesse,

- D'autoriser Mme le Maire ou Mr l'Adjoint délégué de signer tout document relatif à cette affaire.

Le Conseil adopte.

Publiée le : 30)05/2011

Pour extrait Chatorme, Madame le Maire

Helène MANDROU

Direction Jeunesse Sports Emploi et Logement Jeunesse

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Montpellier n° 2012/205

# Séance publique du mardi 29 mai 2012

Convoqué le lundi 21 mai 2012, le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en mairie, le mardi 29 mai 2012 à 18H00, sous la présidence de Madame le Maire, Hélène Mandroux

#### Présents:

Frédéric ARAGON, Michel ASLANIAN, Eva BECCARIA, Annie BENEZECH, Amina BENOUARGHA-JAFFIOL, Nicole BIGAS, Sophie BONIFACE-PASCAL, Christian BOUILLE, Agnès BOYER, Tatiana CAPUOZZI-BOUALAM, Marlène CASTRE, Josette CLAVERIE, Michael DELAFOSSE, Audrey DE LA GRANGE, Jacques DOMERGUE, Marc DUFOUR, Christian DUMONT, Sarah EL ATMANI, Laure FARGIER, Serge FLEURENCE, Christiane FOURTEAU, Jean-Louis GELY, Catherine LABROUSSE, Gérard LANNELONGUE, Max LEVITA, Anne LE VAN, Richard MAILHE, Hélène MANDROUX, Nadia MIRAOUI, Françoise PRUNIER, Hélène QVISTGAARD, Jean-Louis ROUMEGAS, Philippe SAUREL, Régine SOUCHE, Robert SUBRA, Cédric SUDRES, Jacques TOUCHON, Claudine TROADEC-ROBERT, Frédéric TSITSONIS, Francis VIGUIE.

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Brahim ABBOU, Magalie COUVERT, Perla DANAN, Gabrielle DELONCLE, Fanny DOMBRE-COSTE, Amaud JULIEN, Hervé MARTIN, Jacques MARTIN, Christophe MORALES, Nicole MOSCHETTI-STAMM, Michel PASSET, Louis POUGET, Philippe THINES. Patrick VIGNAL. Alain ZYLBERMAN.

#### Absents:

Marie-Josée AUGE-CAUMON, Stéphanie BLANPIED, Nancy CANAUD, Mustapha MAJDOUL, Stéphane MELLA, Martine PETITOUT.

### Association des Etudiants Mahorais de Montpellier Attribution de subvention 2012

#### Madame PRUNIER rapporte:

L'association des Etudiants Mahorais de Montpellier a pour objectif d'accueillir et de contribuer à l'intégration dans la cité des nouveaux étudiants arrivant de Mayotte.

Elle s'attache à promouvoir la culture mahoraise auprès des étudiants et des montpelliérains et, tout au long de l'année, impulse des actions culturelles et des ateliers de soutien scolaire sur le quartier Hôpitaux Facultés.

Afin d'assurer la pérennité de l'association et qu'elle puisse mener à bien ses actions, il est proposé d'aider l'association des Etudiants Mahorais de Montpellier en lui attribuant une subvention de  $1000\,\mathrm{c}$ .

Code	Associations	FM	Montant
3217	Association des Etudiants Mahorais de Montpellier	F	1 000€
TOTAL GENERAL:			

#### LES CREDITS SERONT A PRELEVER SUR LA LIGNE 1937 NATURE 6574, CHAPITRE 924

#### - En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal:

- Décider de l'affectation de la subvention telle que définie ci-dessus, sous réserve de signature de la l d'engagement;

- De prélever cette sommes sur les crédits inscrits au budget 2012 sur les imputations citées ci-dessus avenature 6574 pour un montant total de *1 000 euros*;

D'approuver la lettre d'engagement type annexée à la présente délibération;

D'autoriser Madame le Maire, ou à défaut l'Adjoint délégué, à signer tout document relatif à cette affaire.

Le Conseil adopte.

**Direction Jeunesse Sports Emploi et Logement** Jeunesse

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Montpellier nº 2012 / 206

#### Séance publique du mardi 29 mai 2012

Convoqué le lundi 21 mai 2012, le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en mairie, le mardi 29 mai 2012 à 18H00, sous la présidence de Madame le Maire, Hélène Mandroux

#### Présents:

Frédéric ARAGON, Michel ASLANIAN, Eva BECCARIA, Annie BENEZECH, Amina BENOUARGHA-JAFFIOL, Nicole BIGAS, Sophie BONIFACE-PASCAL, Christian BOUILLE, Agnès BOYER, Tatiana CAPUOZZI-BOUALAM, Marlène CASTRE, Josette CLAVERIE, Michael DELAFOSSE, Audrey DE LA GRANGE, Jacques DOMERGUE, Marc DUFOUR, Christian DUMONT, Sarah EL ATMANI, Laure FARGIER, Serge FLEURENCE, Christiane FOURTEAU, Jean-Louis GELY, Catherine LABROUSSE, Gérard LANNELONGUE, Max LEVÍTA, Anne LE VAN, Richard MAILHE, Hélène MANDROUX, Nadia MIRAOUI, Françoise PRUNIER, Hélène QVISTGAARD, Jean-Louis ROUMEGAS, Philippe SAUREL, Régine SOUCHE, Robert SUBRA, Cédric SUDRES, Jacques TOUCHON, Claudine TROADEC-ROBERT, Frédéric TSITSONIS, Francis VIGUIE.

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Brahim ABBOU, Magalie COUVERT, Perla DANAN, Gabrielle DELONCLE, Fanny DOMBRE-COSTE, Arnaud JULIEN, Hervé MARTIN, Jacques MARTIN, Christophe MORALES, Nicole MOSCHETTI-STAMM, Michel PASSET, Louis POUGET, Philippe THINES, Patrick VIGNAL, Alain ZYLBERMAN.

Marie-Josée AUGE-CAUMON, Stéphanie BLANPIED, Nancy CANAUD, Mustapha MAJDOUL, Stéphane MELLA, Martine

### Carte Eté Jeunes 2012 Attributions à titre gratuit

Madame PRUNIER rapporte : La Ville de Montpellier a toujours eu pour ambition de faciliter l'accès des jeunes aux loisirs, à la culture et aux sports.

La municipalité a donc mis en place la Carte Eté Jeunes, véritable passeport pour vivre pleinement la période estivale. Valable du 15 juin au 15 septembre, elle est destinée à tous les Montpelliérains de 12 à 29 ans et permet, pour un prix de 25€, d'avoir accès à une multitude d'activités, sportives, culturelles, ludiques et de découvrir ou redécouvrir leur ville.

Pour l'été 2012, dans le cadre du volet social de ce dispositif, la Ville de Montpellier propose d'octroyer **250** cartes gratuites aux associations et aux personnes qui répondent aux critères suivants, à savoir :

Des associations montpelliéraines oeuvrant auprès de la Jeunesse, en particulier des jeunes rencontrant des difficultés d'insertion socio-professionnelle.

Des association montpelliéraines subventionnées dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion

Les membres du Conseil Montpelliérain de la Jeunesse.

Ces attributions à titre gratuit constituent toutefois une subvention en nature qui devra être valorisée tant sur les comptes de l'association, que dans le budget de la Ville. Un tableau de suivi des gratuités accordées sera établi par le service Jeunesse et chaque association concernée devra déposer une demande de mise à disposition de cartes à titre gracieux auprès de la Ville de Montpellier.

#### En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal:

d'accepter l'attribution de 250 Cartes Eté Jeunes à titre gratuit pour l'année 2012, d'autoriser Madame le Maire ou à défaut l'Adjoint délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

Le Conseil adopte.

Pour extractive Hélène Mandrougraul



Direction Jeunesse Sports Emploi et Logement Jeunesse

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Montpellier n° 2012 / 207

# Séance publique du mardi 29 mai 2012

Convoqué le lundi 21 mai 2012, le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en mairie, le mardi 29 mai 2012 à 18H00, sous la présidence de Madame le Maire, Hélène Mandroux

#### Présents:

Frédéric ARAGON, Michel ASLANIAN, Eva BECCARIA, Annie BENEZECH, Amina BENOUARGHA-JAFFIOL, Nicole BIGAS, Sophie BONIFACE-PASCAL, Christian BOUILLE, Agnès BOYER, Tatiana CAPUOZZI-BOUALAM, Marlène CASTRE, Josette CLAVERIE, Michael DELAFOSSE, Audrey DE LA GRANGE, Jacques DOMERGUE, Marc DUFOUR, Christian DUMONT, Sarah EL ATMANI, Laure FARGIER, Serge FLEURENCE, Christiane FOURTEAU, Jean-Louis GELY, Catherine LABROUSSE, Gérard LANNELONGUE, Max LEVITA, Anne LE VAN, Richard MAILHE, Hélène MANDROUX, Nadia MIRAOUI, Françoise PRUNIER, Hélène QVISTGAARD, Jean-Louis ROUMEGAS, Philippe SAUREL, Régine SOUCHE, Robert SUBRA, Cédric SUDRES, Jacques TOUCHON, Claudine TROADEC-ROBERT, Frédéric TSITSONIS, Francis VIGUIE.

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Brahim ABBOU, Magalie COUVERT, Perla DANAN, Gabrielle DELONCLE, Fanny DOMBRE-COSTE, Arnaud JULIEN, Hervé MARTIN, Jacques MARTIN, Christophe MORALES, Nicole MOSCHETTI-STAMM, Michel PASSET, Louis POUGET, Philippe THINES, Patrick VIGNAL, Alain ZYLBERMAN.

#### Absents:

Marie-Josée AUGE-CAUMON, Stéphanie BLANPIED, Nancy CANAUD, Mustapha MAJDOUL, Stéphane MELLA, Martine PETITOUT.

### Espace Montpellier Jeunesse de la Ville de Montpellier Mise à disposition de salle à titre gratuit

Madame PRUNIER rapporte:

La Ville de Montpellier, dans le cadre de sa politique en faveur de la jeunesse, souhaite proposer la mise à disposition auprès d'associations partenaires et de tout jeune porteur de projet, de deux lieux permettant la programmation d'animations au sein de l'Espace Montpellier Jeunesse : la salle d'Accueil et la salle de Documentation.

Les associations partenaires et les montpelliérains âgés de 16 à 29 ans pourront y présenter leurs actions.

Les projets associatifs devront être portés par des associations de jeunes ou développer des actions en direction de la jeunesse. Une attention toute particulière sera portée aux projets visant à renforcer la cohésion sociale, la citoyenneté, la solidarité et la prévention.

Cette occupation du « domaine public » (donnant normalement lieu au paiement d'une redevance) sera accordée exceptionnellement à titre gratuit considérant que les bénéficiaires seront des associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général ou des particuliers répondant à ces critères.

Cette occupation à titre gratuit constitue toutefois une redevance en nature qui devra être valorisée, tant dans les comptes de l'association ou du particulier, que dans le budget de la Ville.

Cette mise à disposition de la salle à titre gratuit pour les associations partenaires et les porteurs de projets est une subvention en nature qui sera valorisée à hauteur de 110 € par jour.

Les critères liés à l'attibution de la gratuité seront les suivants :

- Pour les associations à but non lucratif dont les membres ont moins de 29 ans et celles dont l'action est en direction des montpelliérains âgés de 12 à 29 ans.
- Pour les jeunes montpelliérains âgés de 16 à 29 ans souhaitant présenter leur investissement dans leur Ville.

- Pour la présentation des projets des bénéficiaires des Bourses Animations Jeunes et des Bourses Initiatives Jeunes soutenues par la Ville.
- Pour participer à l'animation de l'Espace Montpellier Jeunesse.

Les formulaires de demande dûment complétés devront être déposés 2 mois avant la date du projet.

L'Adjoint au maire délégué à la Jeunesse et à la Ville Etudiante et les services compétents étudieront tous les dossiers de propositions d'animation.

#### En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver la mise à disposition à titre gracieux de salles de l'Espace Montpellier Jeunesse aux associations partenaires et aux jeunes montpelliérains âgés de 16 à 29 ans;
- d'approuver le projet de convention de mise à disposition selon le modèle annexé;
- d'approuver le règlement pour les jeunes montpelliérains de 16 à 29 ans porteurs de projet selon le modèle annexé;
- d'autoriser Madame le Maire, ou à défaut l'Adjoint délégué, à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Pour extraw conforme,

Le Conseil adopte.

Direction des Relations aux Publics

Communal Hygiène et Santé

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Montpellier n° 2012 / 208

# Séance publique du mardi 29 mai 2012

Convoqué le lundi 21 mai 2012, le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en mairie, le mardi 29 mai 2012 à 18H00, sous la présidence de Madame le Maire, Hélène Mandroux

#### Présents:

Frédéric ARAGON, Michel ASLANIAN, Eva BECCARIA, Annie BENEZECH, Amina BENOUARGHA-JAFFIOL, Nicole BIGAS, Sophie BONIFACE-PASCAL, Christian BOUILLE, Agnès BOYER, Tatiana CAPUOZZI-BOUALAM, Marlène CASTRE, Josette CLAVERIE, Michael DELAFOSSE, Audrey DE LA GRANGE, Jacques DOMERGUE, Marc DUFOUR, Christian DUMONT, Sarah EL ATMANI, Laure FARGIER, Serge FLEURENCE, Christiane FOURTEAU, Jean-Louis GELY, Catherine LABROUSSE, Gérard LANNELONGUE, Max LEVITA, Anne LE VAN, Richard MAILHE, Hélène MANDROUX, Nadia MIRAOUI, Françoise PRUNIER, Hélène QVISTGAARD, Jean-Louis ROUMEGAS, Philippe SAUREL, Régine SOUCHE, Robert SUBRA, Cédric SUDRES, Jacques TOUCHON, Claudine TROADEC-ROBERT, Frédéric TSITSONIS, Francis VIGUIE.

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Brahim ABBOU, Magalie COUVERT, Perla DANAN, Gabrielle DELONCLE, Fanny DOMBRE-COSTE, Arnaud JULIEN, Hervé MARTIN, Jacques MARTIN, Christophe MORALES, Nicole MOSCHETTI-STAMM, Michel PASSET, Louis POUGET, Philippe THINES, Patrick VIGNAL, Alain ZYLBERMAN.

#### Absents:

Marie-Josée AUGE-CAUMON, Stéphanie BLANPIED, Nancy CANAUD, Mustapha MAJDOUL, Stéphane MELLA, Martine PETITOUT.

### Actions solidaires et prévention-Attribution subvention 2012

#### Monsieur TOUCHON rapporte:

La Ville est engagée dans la promotion de la santé, l'Association PEPA « Point Ecoute Parents/Adolescents » a pour objet l'accueil, l'écoute, l'accompagnement, la prise en charge psychologique auprès d'adolescents, de leur famille et de tout adulte en responsabilité d'adolescents, et organise des consultations d'information, de prévention et de justice à propos du cannabis.

Les objectifs de l'association sont les suivants :

- répondre aux situations de mal-être liées à des détresses affectives, familiales ou sociales.
- Procéder à l'évaluation des situations et organiser des orientations vers des dispositifs de soins existants lorsque la situation le nécessite.
- Restaurer les liens familiaux afin de prévenir les états de rupture.
- Accompagner l'émergence et l'élaboration de projets d'orientation et l'investissement d'une activité de formation (scolarité, apprentissage, études...)
- Soutenir les parents dans leur mission éducative.
- Lutter contre l'isolement et favoriser la construction de repères sociaux et culturels.
- Informer les adolescents de la nocivité de certaines conduites (dépendance, prises de risques..)

Pour assurer le bon fonctionnement de cette association, il est proposé qu'une subvention d'un montant de 1 500 euros soit accordée à l'association PEPA au titre de l'exercice 2012.

Code asso	Association	F/M/I	Montant	LDC	CHAP
3794	PEPA	F	1 500€	17563	925

Total général	1 500€
Disponible sur enveloppe	9 940€

#### En conséquence, il est proposé au Conseil municipal:

- de décider de l'attribution des subventions telles que définies ci-dessus, sous réserve de signature des lettres d'engagement et des conventions le cas échéant ;

- de prélever cette somme sur les crédits inscrits au budget 2012 sur les imputations budgétaires citées ci-dessus avec la nature 6 574 pour un montant total de 1 500€ ;
- d'approuver les lettres d'engagement et les conventions types annéxées à la présente délibération ;
- d'autoriser Madame le Maire, ou à défaut l'Adjoint Délégué, à signer toutes ces conventions et tout document relatifs à cette affaire.

Le Conseil adopte.

Publiée le : 30 05 2012

Pour extrait conforme, Madame le Maire

Hélène Mandroux

Direction des Relations aux Publics

Communal Hygiène et Santé

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Montpellier n° 2012 / 209

# Séance publique du mardi 29 mai 2012

Convoqué le lundi 21 mai 2012, le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en mairie, le mardi 29 mai 2012 à 18H00, sous la présidence de Madame le Maire, Hélène Mandroux

#### Présents:

Frédéric ARAGON, Michel ASLANIAN, Eva BECCARIA, Annie BENEZECH, Amina BENOUARGHA-JAFFIOL, Nicole BIGAS, Sophie BONIFACE-PASCAL, Christian BOUILLE, Agnès BOYER, Tatiana CAPUOZZI-BOUALAM, Marlène CASTRE, Josette CLAVERIE, Michael DELAFOSSE, Audrey DE LA GRANGE, Jacques DOMERGUE, Marc DUFOUR, Christian DUMONT, Sarah EL ATMANI, Laure FARGIER, Serge FLEURENCE, Christiane FOURTEAU, Jean-Louis GELY, Catherine LABROUSSE, Gérard LANNELONGUE, Max LEVITA, Anne LE VAN, Richard MAILHE, Hélène MANDROUX, Nadia MIRAOUI, Françoise PRUNIER, Hélène QVISTGAARD, Jean-Louis ROUMEGAS, Philippe SAUREL, Régine SOUCHE, Robert SUBRA, Cédric SUDRES, Jacques TOUCHON, Claudine TROADEC-ROBERT, Frédéric TSITSONIS, Francis VIGUIE.

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Brahim ABBOU, Magalie COUVERT, Perla DANAN, Gabrielle DELONCLE, Fanny DOMBRE-COSTE, Amaud JULIEN, Hervé MARTIN, Jacques MARTIN, Christophe MORALES, Nicole MOSCHETTI-STAMM, Michel PASSET, Louis POUGET, Philippe THINES, Patrick VIGNAL, Alain ZYLBERMAN.

#### Absents:

Marie-Josée AUGE-CAUMON, Stéphanie BLANPIED, Nancy CANAUD, Mustapha MAJDOUL, Stéphane MELLA, Martine PETITOUT.

## Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, JCG ENVIRONNEMENT (SAS)

Autorisation d'exploitation d'une unité de prétraitement de déchets d'activité de soins à risques infectieux (DASRI) et d'une station de transit de déchets dangereux

#### Monsieur TOUCHON rapporte:

Par arrêté n° 2012-I-794 en date du 3 avril 2012, Monsieur le Préfet de l'Hérault a ordonné l'ouverture d'une enquête publique, qui se déroulera du mercredi 2 mai 2012 au vendredi 8 juin 2012 inclus, en conséquence de la demande formulée par Monsieur Jean-Claude GIANNINO, gérant de la SAS JCG ENVIRONNEMENT, dont le siège est situé 1029 Boulevard Ferrisse – Saint Victoret (13 730). Elle concerne l'autorisation d'exploitation d'une unité de prétraitement de déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) et d'une station de transit de déchets dangereux sises 60 impasse Antoine Saporta - ZAC Euromédecine à Grabels (34 790).

Le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier doit rendre un avis car le rayon d'affichage est de 2km autour du site futur de la SAS JCG ENVIRONNEMENT, 60 impasse Antoine Saporta à Grabels (34 790), c'est-à-dire à environ 100 mètres du territoire communal de la Ville de Montpellier.

Cette exploitation est soumise à autorisation préfectorale et relève du titre 1er du livre V du Code de l'Environnement, notamment les articles R.512-14 à R.512-25, sous les rubriques 2718-1 et 2790-2 de la nomenclature des Installations Classés pour la Protection de l'Environnement.

L'unité de prétraitement de déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) et la station de transit de déchets dangereux de Grabels comptabilisera sur son site jusqu'à douze personnes 7 jours/7 (de 5h à 21h, du lundi au vendredi et de 5h à 12h les samedis et dimanches). Le site est interdit au public et à toute personne non habilitée par la SAS JCG ENVIRONNEMENT.

#### Sous réserve des prescriptions techniques suivantes :

- Que la réalisation de nouvelles mesures acoustiques soient effectuées lorsque les installations seront en fonctionnement afin de déterminer l'impact sonore notamment sur le proche voisinage.

- Qu'un arrêté d'autorisation de déversement des eaux usées de la société soit délivré.
- Qu'en cas de perception gênante d'odeurs à l'extérieur du bâtiment, un système de captage et traitement de l'air par charbon actif, par exemple, soit mis en place pour réduire l'émission d'odeurs.
- Les dispositions du Plan de Protection de l'Atmosphère de l'Agglomération Montpelliéraine devront être prises en considération par la société.

Et après examen du dossier, dont les conclusions techniques sont annexées à la présente,

Il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable à l'exploitation de ces installations.

Le Conseil adopte.

Direction Paysage et Biodiversité Espaces Verts

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Montpellier n° 2012 / 210

# Séance publique du mardi 29 mai 2012

Convoqué le lundi 21 mai 2012, le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en mairie, le mardi 29 mai 2012 à 18H00, sous la présidence de Madame le Maire, Hélène Mandroux

#### Présents:

Frédéric ARAGON, Michel ASLANIAN, Eva BECCARIA, Annie BENEZECH, Amina BENOUARGHA-JAFFIOL, Nicole BIGAS, Sophie BONIFACE-PASCAL, Christian BOUILLE, Agnès BOYER, Tatiana CAPUOZZI-BOUALAM, Marlène CASTRE, Josette CLAVERIE, Michael DELAFOSSE, Audrey DE LA GRANGE, Jacques DOMERGUE, Marc DUFOUR, Christian DUMONT, Sarah EL ATMANI, Laure FARGIER, Serge FLEURENCE, Christiane FOURTEAU, Jean-Louis GELY, Catherine LABROUSSE, Gérard LANNELONGUE, Max LEVITA, Anne LE VAN, Richard MAILHE, Hélène MANDROUX, Nadia MIRAOUI, Françoise PRUNIER, Hélène QVISTGAARD, Jean-Louis ROUMEGAS, Philippe SAUREL, Régine SOUCHE, Robert SUBRA, Cédric SUDRES, Jacques TOUCHON, Claudine TROADEC-ROBERT, Frédéric TSITSONIS, Francis VIGUIE.

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Brahim ABBOU, Magalie COUVERT, Perla DANAN, Gabrielle DELONCLE, Fanny DOMBRE-COSTE, Arnaud JULIEN, Hervé MARTIN, Jacques MARTIN, Christophe MORALES, Nicole MOSCHETTI-STAMM, Michel PASSET, Louis POUGET, Philippe THINES, Patrick VIGNAL, Alain ZYLBERMAN.

#### Absents:

Marie-Josée AUGE-CAUMON, Stéphanie BLANPIED, Nancy CANAUD, Mustapha MAJDOUL, Stéphane MELLA, Martine PETITOUT.

# Aménagement et entretien de divers espaces verts de la Ville - Autorisation de signer l'Avenant n°1 pour le lot 2 du marché 1H10270B

Monsieur FLEURENCE rapporte:

Par Délibération du 9 mai 2011, la Ville de Montpellier a confié le lot 2 du marché de service pour l'aménagement et l'entretien des espaces verts de la Ville secteur Port Marianne à la Société BRL Espaces Naturels, pour un montant minimum de : 100 000,00 € H.T et maximum de 450 000,00 HT.

Néanmoins, le montant du lot 2 est atteint en raison principalement de deux dépenses importantes survenues sur ce lot :

♦ La ZAT (Zone Artistique Temporaire)

Le FISE (Festival International des Sports Extrêmes)

De ce fait, il est nécessaire d'augmenter les prestations et de signer un avenant pour un montant supplémentaire de 54 000,00 € HT pour la Société BRL Espaces Naturels, ce qui porte le montant maximum du marché à : 504 000,00 € HT. La plus-value s'élève donc à 12 % du contrat initial.

Ces modifications doivent être constatées par l'avenant n° 1 au lot 2 du marché 1H10270 B. Après étude, la commission d'appel d'offre du 03 avril 2012, a émis un avis favorable à cet avenant.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal:

- d'autoriser Madame le Maire, ou à défaut, Monsieur l'Adjoint délégué, à signer tout document relatif à cette affaire et notamment l'Avenant n°1 joint en annexe à la délibération.

Le Conseil adopte.

Pour extrait conforme,
Madane le Maire

Hélène Mandon



**Direction du Génie Urbain** Hydraulique urbaine

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Montpellier n° 2012 / 211

# Séance publique du mardi 29 mai 2012

Convoqué le lundi 21 mai 2012, le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en mairie, le mardi 29 mai 2012 à 18H00, sous la présidence de Madame le Maire, Hélène Mandroux

#### Présents:

Frédéric ARAGON, Michel ASLANIAN, Eva BECCARIA, Annie BENEZECH, Amina BENOUARGHA-JAFFIOL, Nicole BIGAS, Sophie BONIFACE-PASCAL, Christian BOUILLE, Agnès BOYER, Tatiana CAPUOZZI-BOUALAM, Marlène CASTRE, Josette CLAVERIE, Michael DELAFOSSE, Audrey DE LA GRANGE, Jacques DOMERGUE, Marc DUFOUR, Christian DUMONT, Sarah EL ATMANI, Laure FARGIER, Serge FLEURENCE, Christiane FOURTEAU, Jean-Louis GELY, Catherine LABROUSSE, Gérard LANNELONGUE, Max LEVITA, Anne LE VAN, Richard MAILHE, Hélène MANDROUX, Nadia MIRAOUI, Françoise PRUNIER, Hélène QVISTGAARD, Jean-Louis ROUMEGAS, Philippe SAUREL, Régine SOUCHE, Robert SUBRA, Cédric SUDRES, Jacques TOUCHON, Claudine TROADEC-ROBERT, Frédéric TSITSONIS, Francis VIGUIE.

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Brahim ABBOU, Magalie COUVERT, Perla DANAN, Gabrielle DELONCLE, Fanny DOMBRE-COSTE, Arnaud JULIEN, Hervé MARTIN, Jacques MARTIN, Christophe MORALES, Nicole MOSCHETTI-STAMM, Michel PASSET, Louis POUGET, Philippe THINES, Patrick VIGNAL, Alain ZYLBERMAN.

#### Absents:

Marie-Josée AUGE-CAUMON, Stéphanie BLANPIED, Nancy CANAUD, Mustapha MAJDOUL, Stéphane MELLA, Martine PETITOUT.

### Maintenance, entretien, modifications et petites extensions du réseau pluvial Autorisation de signer le marché

#### Monsieur FLEURENCE rapporte:

La Ville de Montpellier souhaite disposer d'un marché à bons de commande pour la maintenance, l'entretien, la réalisation de petites extensions et la modification de son réseau pluvial.

Pour ces travaux réalisés régulièrement tout au long de l'année, ce type de marché offre une flexibilité adaptée aux nombreuses interventions dont le rythme et l'étendue ne sont pas susceptibles d'êtres définis à l'avance.

Une consultation selon une procédure adaptée en application des articles 28-I et 77 du Code des Marchés Publics a été lancée selon les modalités suivantes :

- Marché à bons de commande,
- 1 seul lot.
- Estimation des travaux :

Seuil minimum : 150 000 € HT Seuil maximum : 600 000 € HT

- Durée du marché : 1 an, reconductible 3 fois,
- Critères de jugement des offres :

Valeur technique au regard du mémoire technique : 60 %

Prix des prestations: 40%

Lors de la séance du 24 avril 2012, la Commission d'Appel d'Offres a attribué le marché à l'entreprise SCAM TP qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget général :

Nature: 2315, Fonction: 816, Ligne: 14 667 Nature: 2135, Fonction: 816, Ligne: 14 669 Nature: 2315, Fonction: 816, Ligne: 14 670

#### En conséquence, nous vous proposons :

- D'approuver l'attribution du marché à l'entreprise SCAM TP pour un montant total de 277 633 € HT

- D'autoriser Madame le Maire, ou à défaut l'adjoint délégué, à signer tous les documents ou actes relatifs à cette affaire.

Le Conseil adopte.

Publiée le : 30 05 2012

Pour extrait conforme,

Nélene Mandroux

Direction Paysage et Biodiversité Espaces Verts

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Montpellier n° 2012 / 212

# Séance publique du mardi 29 mai 2012

Convoqué le lundi 21 mai 2012, le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en mairie, le mardi 29 mai 2012 à 18H00, sous la présidence de Madame le Maire, Hélène Mandroux

#### Présents:

Frédéric ARAGON, Michel ASLANIAN, Eva BECCARIA, Annie BENEZECH, Amina BENOUARGHA-JAFFIOL, Nicole BIGAS, Sophie BONIFACE-PASCAL, Christian BOUILLE, Agnès BOYER, Tatiana CAPUOZZI-BOUALAM, Marlène CASTRE, Josette CLAVERIE, Michael DELAFOSSE, Audrey DE LA GRANGE, Jacques DOMERGUE, Marc DUFOUR, Christian DUMONT, Sarah EL ATMANI, Laure FARGIER, Serge FLEURENCE, Christiane FOURTEAU, Jean-Louis GELY, Catherine LABROUSSE, Gérard LANNELONGUE, Max LEVITA, Anne LE VAN, Richard MAILHE, Hélène MANDROUX, Nadia MIRAOUI, Françoise PRUNIER, Hélène QVISTGAARD, Jean-Louis ROUMEGAS, Philippe SAUREL, Régine SOUCHE, Robert SUBRA, Cédric SUDRES, Jacques TOUCHON, Claudine TROADEC-ROBERT, Frédéric TSITSONIS, Francis VIGUIE.

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Brahim ABBOU, Magalie COUVERT, Perla DANAN, Gabrielle DELONCLE, Fanny DOMBRE-COSTE, Arnaud JULIEN, Hervé MARTIN, Jacques MARTIN, Christophe MORALES, Nicole MOSCHETTI-STAMM, Michel PASSET, Louis POUGET, Philippe THINES, Patrick VIGNAL, Alain ZYLBERMAN.

#### Absents:

Marie-Josée AUGE-CAUMON, Stéphanie BLANPIED, Nancy CANAUD, Mustapha MAJDOUL, Stéphane MELLA, Martine PETITOUT.

### Entretien du patrimoine arboré Appel d'offres ouvert

#### Monsieur FLEURENCE rapporte:

Le présent dossier a pour objet l'appel d'offres pour l'entretien du patrimoine arboré. Il est établi pour une durée d'un an, renouvelable deux fois.

Il est proposé pour réaliser ces travaux d'établir un marché comprenant 5 lots :

Lot n°1: Abattage

Lot n°2: Dessouchage, curetage et apport de terre

Lot n°3: Travaux de taille

Lot n°4: Tous types de taille aux abords du tramway

Lot n°5: Echenillage

#### 1- PRESENTATION DU MARCHE

Nº du Lot	Lots	Montant HT minimum en €	Montant HT maximum en €
Lot n°1	Abattage	40 000	160 000
Lot n°2	Dessouchage, curetage et apport de terre	30 000	100 000
Lot n°3	Travaux de taille	100 000	450 000
Lot n°4	Tous types de taille aux abords du tramway	30 000	200 000
Lot n°5	Echenillage	1000	10 000

#### 2- FINANCEMENT AU BUDGET PRIMITF

Les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget 2012 section investissement 908 et fonctionnement 928.

#### 3- RAPPEL DE LA PROCEDURE

Les critères de choix de première enveloppe sont les suivants :

-1<sup>er</sup>: les références

-2<sup>ème</sup>: les capacités

Les critères de sélection de candidature sont les suivants : garanties et capacités techniques et financières et capacités professionnelles

Après analyse du mémoire technique et l'analyse financière des offres, la Commission d'Appel d'Offres réunie le 24 avril 2012 a retenu les entreprises suivantes :

Lots 1 et 2 : Sud Espaces Verts Lots 3, 4 et 5 : Philip Frères

#### En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Madame le Maire, ou à défaut, Monsieur l'Adjoint délégué, à signer tout document relatif à cette affaire et notamment les marchés avec les entreprises suscitées.

Le Conseil adopte.

**Direction du Génie Urbain** Régulation Trafic Déplacements Opérationnels

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Montpellier n° 2012 / 213

# Séance publique du mardi 29 mai 2012

Convoqué le lundi 21 mai 2012, le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en mairie, le mardi 29 mai 2012 à 18H00, sous la présidence de Madame le Maire, Hélène Mandroux

#### Présents:

Frédéric ARAGON, Michel ASLANIAN, Eva BECCARIA, Annie BENEZECH, Amina BENOUARGHA-JAFFIOL, Nicole BIGAS, Sophie BONIFACE-PASCAL, Christian BOUILLE, Agnès BOYER, Tatiana CAPUOZZI-BOUALAM, Marlène CASTRE, Josette CLAVERIE, Michael DELAFOSSE, Audrey DE LA GRANGE, Jacques DOMERGUE, Marc DUFOUR, Christian DUMONT, Sarah EL ATMANI, Laure FARGIER, Serge FLEURENCE, Christiane FOURTEAU, Jean-Louis GELY, Catherine LABROUSSE, Gérard LANNELONGUE, Max LEVITA, Anne LE VAN, Richard MAILHE, Hélène MANDROUX, Nadia MIRAOUI, Françoise PRUNIER, Hélène QVISTGAARD, Jean-Louis ROUMEGAS, Philippe SAUREL, Régine SOUCHE, Robert SUBRA, Cédric SUDRES, Jacques TOUCHON, Claudine TROADEC-ROBERT, Frédéric TSITSONIS, Francis VIGUIE.

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Brahim ABBOU, Magalie COUVERT, Perla DANAN, Gabrielle DELONCLE, Fanny DOMBRE-COSTE, Arnaud JULIEN, Hervé MARTIN, Jacques MARTIN, Christophe MORALES, Nicole MOSCHETTI-STAMM, Michel PASSET, Louis POUGET, Philippe THINES, Patrick VIGNAL, Alain ZYLBERMAN.

#### Absents:

Marie-Josée AUGE-CAUMON, Stéphanie BLANPIED, Nancy CANAUD, Mustapha MAJDOUL, Stéphane MELLA, Martine PETITOUT.

# Travaux de maintenance du système centralisé du contrôle d'accès de la zone piétonne du centre historique

#### Monsieur FLEURENCE rapporte:

Le présent marché a pour objet les travaux de mise à niveau et de maintenance des équipements du contrôle d'accès centralisé de la zone piétonne du centre historique de la ville de Montpellier.

Compte tenu des éléments techniques de conception et de fabrication des équipements et de logiciels du contrôle d'accès au centre ville existant, le marché ne peut être confier qu'au fabricant, seul opérateur économique en capacité de répondre à nos besoins.

A cet effet, un marché à bons de commande négocié, sans mise en concurrence, passé selon une procédure adaptée en application des articles 77 et 35 II.8 du Code des Marchés Publics a été mis en œuvre pour une durée d'un an à compter de la date de notification. renouvelable trois fois.

Le montant annuel des travaux est le suivant :

- seuil minimum : 30 000 € HT - seuil maximum : 150 000 € HT.

Les critères retenus pour le jugement de l'offre sont les suivants

- valeur technique de l'offre au regard du cadre de mémoire technique
- prix des prestations

La commission d'appel d'offres, au cours de sa séance du 24 avril 2012, a retenu l'offre économiquement avantageuse de la société CITINNOV.

Les crédits nécessaires à l'exécution de ce marché sont inscrits au BP 2012.

#### En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'attribution du marché 2H672500 à la société CITINNOV.
- d'autoriser Madame le Maire, ou, à défaut, Monsieur l'Adjoint délégué à signer le marché et plus généralement tous les documents ou actes relatifs à cette affaire.

Le Conseil adopte.

Publiée le : 30 05 2012

Pour extrait conforme, Madame Remaire

lene Manaron

Direction Paysage et Biodiversité Espaces Verts

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Montpellier n° 2012 / 214

# Séance publique du mardi 29 mai 2012

Convoqué le lundi 21 mai 2012, le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en mairie, le mardi 29 mai 2012 à 18H00, sous la présidence de Madame le Maire, Hélène Mandroux

#### Présents:

Frédéric ARAGON, Michel ASLANIAN, Eva BECCARIA, Annie BENEZECH, Amina BENOUARGHA-JAFFIOL, Nicole BIGAS, Sophie BONIFACE-PASCAL, Christian BOUILLE, Agnès BOYER, Tatiana CAPUOZZI-BOUALAM, Marlène CASTRE, Josette CLAVERIE, Michael DELAFOSSE, Audrey DE LA GRANGE, Jacques DOMERGUE, Marc DUFOUR, Christian DUMONT, Sarah EL ATMANI, Laure FARGIER, Serge FLEURENCE, Christiane FOURTEAU, Jean-Louis GELY, Catherine LABROUSSE, Gérard LANNELONGUE, Max LEVITA, Anne LE VAN, Richard MAILHE, Hélène MANDROUX, Nadia MIRAOUI, Françoise PRUNIER, Hélène QVISTGAARD, Jean-Louis ROUMEGAS, Philippe SAUREL, Régine SOUCHE, Robert SUBRA, Cédric SUDRES, Jacques TOUCHON, Claudine TROADEC-ROBERT, Frédéric TSITSONIS, Francis VIGUIE.

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Brahim ABBOU, Magalie COUVERT, Perla DANAN, Gabrielle DELONCLE, Fanny DOMBRE-COSTE, Arnaud JULIEN, Hervé MARTIN, Jacques MARTIN, Christophe MORALES, Nicole MOSCHETTI-STAMM, Michel PASSET, Louis POUGET, Philippe THINES, Patrick VIGNAL, Alain ZYLBERMAN.

#### Absents:

Marie-Josée AUGE-CAUMON, Stéphanie BLANPIED, Nancy CANAUD, Mustapha MAJDOUL, Stéphane MELLA, Martine PETITOUT.

# Réalisation de petits travaux de voirie et de maçonnerie sur divers espaces verts de la Ville.

### Appel d'offres - Aurorisation de signer les marchés

Monsieur FLEURENCE rapporte:

Le présent dossier a pour objet l'appel d'offres pour le renouvellement du marché de réalisation de petits travaux de voirie et de maçonnerie et d'installation de mobiliers dans divers espaces verts de la Villes par des entreprises. Il est établi pour l'année 2012, renouvelable 3 fois maximum par expresse reconduction.

#### 1- PRESENTATION DU MARCHE

Les grandes catégories de travaux confiés à l'entreprise sont :

- travaux préparatoires
- terrassements
- maçonnerie
- revêtements
- réseaux
- pose de mobiliers.

#### Les prestations sont réparties en 4 lots :

N° du Lot	Lieu	Montant HT minimum en €	Montant HT maximum en €
Lot n°1	Hôpitaux Facultés / Mosson	100 000	450 000
Lot n°2	Cévennes / Croix d'Argent	100 000	450 000
Lot n°3	Port Marianne / Près d'Arènes	100 000	450 000
Lot n°4	Montpellier Centre	100 000	450 000

#### 2- FINANCEMENT AU BUDGET PRIMITF

Les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget 2012 section investissement 908 et fonctionnement 928.

#### 3- RAPPEL DE LA PROCEDURE

La date limite des offres a été fixée au 9 février 2012. Les plis ont été ouverts le 21 février 2012.

Le critère mémoire technique compte pour 60% et comprend :

- les moyens humains mis en œuvre pour cette opération
- les moyens matériels mis en œuvre pour cette opération
- la provenance et la qualité des matériaux
- le phasage des travaux et planning de réalisation
- les moyens de communication
- la sécurité des chantiers et personnes
- les mesures environnementales

Le critère prix compte pour 40%.

Après analyse du mémoire technique et l'analyse financière des offres, la Commission d'Appel d'Offres réunie le 6 mars 2012 a retenu l'entreprise SPORT ENVIRONNEMENT pour les lots 1, 2, 3 et 4.

#### En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Madame le Maire, ou à défaut, Monsieur l'Adjoint délégué, à signer tout document relatif à cette affaire et notamment les marchés avec l'entreprise SPORT ENVIRONNEMENT.

Le Conseil adopte.

Direction de la Réglementation et de la Tranquillité Publique Ressources Communes

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Montpellier n° 2012 / 215

# Séance publique du mardi 29 mai 2012

Convoqué le lundi 21 mai 2012, le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en mairie, le mardi 29 mai 2012 à 18H00, sous la présidence de Madame le Maire, Hélène Mandroux

#### Présents:

Frédéric ARAGON, Michel ASLANIAN, Eva BECCARIA, Annie BENEZECH, Amina BENOUARGHA-JAFFIOL, Nicole BIGAS, Sophie BONIFACE-PASCAL, Christian BOUILLE, Agnès BOYER, Tatiana CAPUOZZI-BOUALAM, Marlène CASTRE, Josette CLAVERIE, Michael DELAFOSSE, Audrey DE LA GRANGE, Jacques DOMERGUE, Marc DUFOUR, Christian DUMONT, Sarah EL ATMANI, Laure FARGIER, Serge FLEURENCE, Christiane FOURTEAU, Jean-Louis GELY, Catherine LABROUSSE, Gérard LANNELONGUE, Max LEVITA, Anne LE VAN, Richard MAILHE, Hélène MANDROUX, Nadia MIRAOUI, Françoise PRUNIER, Hélène QVISTGAARD, Jean-Louis ROUMEGAS, Philippe SAUREL, Régine SOUCHE, Robert SUBRA, Cédric SUDRES, Jacques TOUCHON, Claudine TROADEC-ROBERT, Frédéric TSITSONIS, Francis VIGUIE.

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Brahim ABBOU, Magalie COUVERT, Perla DANAN, Gabrielle DELONCLE, Fanny DOMBRE-COSTE, Arnaud JULIEN, Hervé MARTIN, Jacques MARTIN, Christophe MORALES, Nicole MOSCHETTI-STAMM, Michel PASSET, Louis POUGET, Philippe THINES, Patrick VIGNAL, Alain ZYLBERMAN.

#### Absents :

Marie-Josée AUGE-CAUMON, Stéphanie BLANPIED, Nancy CANAUD, Mustapha MAJDOUL, Stéphane MELLA, Martine PETITOUT.

### Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance Accompagnement des manifestations en milieu festif Demande de subventions

Madame SOUCHE rapporte:

La Ville de Montpellier souhaitant appréhender les phénomènes de sécurité et de prévention de la délinquance sur l'ensemble des territoires de la commune a mis en place une commission « addictions et conduites à risques » sous le co-pilotage du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) et du pôle prévention santé.

Un des axes de travail de cette commission est la lutte contre les addictions et les conduites à risques, ceci afin de prévenir et réduire les risques liés aux consommations d'alcool (ou autres produits) lors des événements festifs organisés sur l'espace public de la Ville.

Afin d'apporter une réponse au titre de la prévention liée à consommation abusive d'alcool, la ville souhaite déployer, lors de la période estivale 2012, et plus particulièrement sur la période de mai à septembre, un dispositif d'accompagnement, d'information et de sensibilisation de la population présente sur les espaces publics lors des évènements festifs et les fins de semaine, en travaillant avec des opérateurs associatifs.

Le financement de ce dispositif peut faire l'objet d'une demande de subvention auprès de la Mission Interministérielle de Lutte contre la Drogue et la Toxicomanie (MILDT) qui coordonne anime et soutient les efforts des partenaires publics dans tous les domaines de la lutte contre les addictions (drogues, toxicomanies, alcool).

#### En conséquence, nous demandons au Conseil Municipal:

- de solliciter les subventions les plus larges possible et plus particulièrement auprès des services de l'Etat dans le cadre de la Mission Interministérielle de Lutte contre la Drogue et la Toxicomanie (MILDT),
- d'autoriser Mme le Maire ou à défaut l'Adjoint délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

Le Conseil adopte.

Pour extrair conforme

Hélène Mandroux

Direction de la Réglementation et de la Tranquillité Publique Ressources Communes

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Montpellier n° 2012 / 216

# Séance publique du mardi 29 mai 2012

Convoqué le lundi 21 mai 2012, le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en mairie, le mardi 29 mai 2012 à 18H00, sous la présidence de Madame le Maire, Hélène Mandroux

#### Présents:

Frédéric ARAGON, Michel ASLANIAN, Eva BECCARIA, Annie BENEZECH, Amina BENOUARGHA-JAFFIOL, Nicole BIGAS, Sophie BONIFACE-PASCAL, Christian BOUILLE, Agnès BOYER, Tatiana CAPUOZZI-BOUALAM, Marlène CASTRE, Josette CLAVERIE, Michael DELAFOSSE, Audrey DE LA GRANGE, Jacques DOMERGUE, Marc DUFOUR, Christian DUMONT, Sarah EL ATMANI, Laure FARGIER, Serge FLEURENCE, Christiane FOURTEAU, Jean-Louis GELY, Catherine LABROUSSE, Gérard LANNELONGUE, Max LEVITA, Anne LE VAN, Richard MAILHE, Hélène MANDROUX, Nadia MIRAOUI, Françoise PRUNIER, Hélène QVISTGAARD, Jean-Louis ROUMEGAS, Philippe SAUREL, Régine SOUCHE, Robert SUBRA, Cédric SUDRES, Jacques TOUCHON, Claudine TROADEC-ROBERT, Frédéric TSITSONIS, Francis VIGUIE.

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Brahim ABBOU, Magalie COUVERT, Perla DANAN, Gabrielle DELONCLE, Fanny DOMBRE-COSTE, Amaud JULIEN, Hervé MARTIN, Jacques MARTIN, Christophe MORALES, Nicole MOSCHETTI-STAMM, Michel PASSET, Louis POUGET, Philippe THINES, Patrick VIGNAL, Alain ZYLBERMAN.

#### Absents:

Marie-Josée AUGE-CAUMON, Stéphanie BLANPIED, Nancy CANAUD, Mustapha MAJDOUL, Stéphane MELLA, Martine PETITOUT.

### Délégation de service public Fourrière automobile Avenant n°1 Modification tarifs 2012

#### Madame SOUCHE rapporte:

Par délibération du 07 novembre 2011, le conseil municipal a approuvé le choix du délégataire pour la gestion du service public de la fourrière automobile. La Ville de Montpellier a confié à EFFIA Stationnement l'exploitation du service par convention de Délégation de Service Public pour une durée de six ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

La convention de délégation précise dans son article 46 que les tarifs de fourrière sont fixés sur la base de l'arrêté interministériel du 2 avril 2010 modifiant l'arrêté du 14 novembre 2001 fixant les tarifs maxima des frais de fourrière pour automobiles. En cas de nouvel arrêté interministériel, il est prévu que les tarifs seront modifiés en conséquence.

La présente délibération a pour objet la passation d'un avenant afin d'actualiser les tarifs fourrière suite à la publication au journal officiel du décret du 2 mars 2012 modifiant l'arrêté du 14 novembre 2001 fixant les tarifs maxima des frais de fourrière pour automobiles.

La revalorisation des tarifs réglementés, proposé par l'arrêté du 2 mars 2012, concernent les frais d'enlèvement et de garde journalière pour les voitures particulières :

Frais d'enlèvement Frais de garde journalière ancien tarif  $110 \in$  / nouveau tarif  $113 \in$  ancien tarif de  $4.60 \in$  / nouveau tarif  $6 \in$ 

•

Les nouveaux tarifs seront applicables à compter de la notification de l'avenant.

#### En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention de délégation de service public pour l'exploitation de la fourrière municipale, tel qu'annexé à la présente délibération.

- d'autoriser Madame le Maire, ou à défaut, l'Adjoint délégué signer cet avenant n°1 ainsi que tous les

documents se rapportant à cette affaire.

Le Conseil adopte.

Pour extrait conforme,

Hélène Mandrous

Direction de la Culture et du Patrimoine Administration

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Montpellier n° 2012 / 217

### Séance publique du mardi 29 mai 2012

Convoqué le lundi 21 mai 2012, le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en mairie, le mardi 29 mai 2012 à 18H00, sous la présidence de Madame le Maire, Hélène Mandroux

#### Présents:

Frédéric ARAGON, Michel ASLANIAN, Eva BECCARIA, Annie BENEZECH, Amina BENOUARGHA-JAFFIOL, Nicole BIGAS, Sophie BONIFACE-PASCAL, Christian BOUILLE, Agnès BOYER, Tatiana CAPUOZZI-BOUALAM, Marlène CASTRE, Josette SODILE SONIFACE-PASCAL, CHISIAII BOUILLE, Agiles BOTEN, Ialiaia CAT VOZZI-BOUALAM, Malcile CASTRIS, Societ CLAVERIE, Michael DELAFOSSE, Audrey DE LA GRANGE, Jacques DOMERGUE, Marc DUFOUR, Christian DUMONT, Sarah EL ATMANI, Laure FARGIER, Serge FLEURENCE, Christiane FOURTEAU, Jean-Louis GELY, Catherine LABROUSSE, Gérard LANNELONGUE, Max LEVITA, Anne LE VAN, Richard MAILHE, Hélène MANDROUX, Nadia MIRAOUI, Françoise PRUNIER, Hélène QVISTGAARD, Jean-Louis ROUMEGAS, Philippe SAUREL, Régine SOUCHE, Robert SUBRA, Cédric SUDRES, Jacques TOUCHON, Claudine TROADEC-ROBERT, Frédéric TSITSONIS, Francis VIGUIE.

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Brahim ABBOU, Magalie COUVERT, Perla DANAN, Gabrielle DELONCLE, Fanny DOMBRE-COSTE, Arnaud JULIEN, Hervé MARTIN, Jacques MARTIN, Christophe MORALES, Nicole MOSCHETTI-STAMM, Michel PASSET, Louis POUGET, Philippe THINES, Patrick VIGNAL, Alain ZYLBERMAN.

#### Absents:

Marie-Josée AUGE-CAUMON, Stéphanie BLANPIED, Nancy CANAUD, Mustapha MAJDOUL, Stéphane MELLA, Martine PETITOUT.

### Théâtre Jean Vilar Convention d'aide à la diffusion théâtrale avec la Communauté

### d'Agglomération de Montpellier

Monsieur SAUREL rapporte:

La Communauté d'Agglomération de Montpellier, conformément à ses compétences et aux orientations de sa politique culturelle, accorde des aides spécifiques aux théâtres de l'agglomération de Montpellier, dans le cadre d'un fonds d'aide à la diffusion théâtrale;

Le spectacle Conseils pour une jeune épouse, présenté du 3 au 6 avril 2012, a qualité à bénéficier de cette aide de la Communauté d'Agglomération de Montpellier.

Une convention d'aide à la diffusion théâtrale doit ainsi être conclue entre la Ville et la Communauté d'Agglomération de Montpellier, afin que cette dernière puisse participer à l'achat du spectacle Conseils pour une jeune épouse, pour un montant ferme et définitif de 2 500.00 € TTC.

Conformément à cette convention, la Ville de Montpellier assurera l'ensemble des charges du budget artistique non couvert par cette contribution et conservera le produit des recettes d'entrées.

#### En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal:

D'approuver la signature de la convention d'aide à la diffusion théâtrale avec la Communauté d'Agglomération de Montpellier, jointe en annexe; D'imputer la recette correspondante sur le budget 2012 de la Ville, fonction 923;

D'autoriser Madame le Maire ou Monsieur l'adjoint délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

Le Conseil adopte.

Pour extratt/conforme

Hélène Mandrou

**Mission Grand Coeur** Patrimoine

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Montpellier n° 2012 / 218



# Séance publique du mardi 29 mai 2012

Convoqué le lundi 21 mai 2012, le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en mairie, le mardi 29 mai 2012 à 18H00, sous la présidence de Madame le Maire, Hélène Mandroux

#### Présents:

Frédéric ARAGON, Michel ASLANIAN, Eva BECCARIA, Annie BENEZECH, Amina BENOUARGHA-JAFFIOL, Nicole BIGAS, Sophie BONIFACE-PASCAL, Christian BOUILLE, Agnès BOYER, Tatiana CAPUOZZI-BOUALAM, Marlène CASTRE, Josette CLAVERIE, Michael DELAFOSSE, Audrey DE LA GRANGE, Jacques DOMERGUE, Marc DUFOUR, Christian DUMONT, Sarah EL ATMANI, Laure FARGIER, Serge FLEURENCE, Christiane FOURTEAU, Jean-Louis GELY, Catherine LABROUSSE, Gérard LANNELONGUE, Max LEVITA, Anne LE VAN, Richard MAILHE, Hélène MANDROUX, Nadia MIRAOUI, Françoise PRUNIER, Hélène QVISTGAARD, Jean-Louis ROUMEGAS, Philippe SAUREL, Régine SOUCHE, Robert SUBRA, Cédric SUDRES, Jacques TOUCHON, Claudine TROADEC-ROBERT, Frédéric TSITSONIS, Francis VIGUIE.

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Brahim ABBOU, Magalie COUVERT, Perla DANAN, Gabrielle DELONCLE, Fanny DOMBRE-COSTE, Arnaud JULIEN, Hervé MARTIN, Jacques MARTIN, Christophe MORALES, Nicole MOSCHETTI-STAMM, Michel PASSET, Louis POUGET, Philippe THINES, Patrick VIGNAL, Alain ZYLBERMAN.

#### Absents:

Marie-Josée AUGE-CAUMON, Stéphanie BLANPIED, Nancy CANAUD, Mustapha MAJDOUL, Stéphane MELLA, Martine PETITOUT.

# ENSEMBLE HEBRAÏQUE Etude archélologique - Lancement de la phase 3

#### Monsieur SAUREL rapporte:

L'ensemble de l'immeuble, propriété de la Ville et situé 1, rue de la Barralerie, est classé au titre des monuments historiques depuis le 5 mai 2004. Dès 1985, la Ville s'est intéressée à ce site en procédant à la restauration du mikvé, bain rituel juif du XIIIème siècle.

Ce site constitue un ensemble architectural exceptionnel en France et en Europe au vu des vestiges encore en place et ceux récemment découverts.

Deux phases d'étude archéologique (comprenant recherches en archive, sondages, décroutages et relevés) ont été réalisées de 2009 à 2011 par une équipe d'archéologues.

Le site est complexe et ces phases d'étude menées par la Ville, en partenariat avec la Direction régionale des affaires culturelles et l'architecte en chef des monuments historiques visent à comprendre l'évolution du site au cours des siècles.

Plusieurs éléments architecturaux significatifs ont récemment été mis à jour (le niveau de sol d'origine, une citerne, une construction circulaire, des portails et portes d'accès, la pierre de bouchement de l'ouverture qui éclairait initialement le bain rituel) mais la connaissance est encore incomplète et ne suffit pas encore pour arrêter un parti de restauration/restitution.

Au vu des résultats de ces deux premières phases d'étude, il est convenu avec la Direction régionale des affaires culturelles (conservation régionale des monuments historiques et service régional de l'archéologie) et l'architecte en chef des monuments historiques qu'une troisième phase d'étude est nécessaire pour dégager et sonder les parements des espaces qui n'ont pas encore été étudiés.

Le programme de la phase 3 propose de procéder à la démolition de divers murs tardifs afin de pouvoir analyser les maçonneries anciennes. La dépose du plancher béton situé au-dessus de l'escalier d'accès au mikvé, ainsi que le mur de refend permettront de fouiller le reste de la construction circulaire afin de tenter d'identifier sa fonction. La poursuite des sondages dans la salle aux 3 arches permettra d'observer les connexions

stratigraphiques existant entre les niveaux d'occupation des XIIIe et XIVe siècles et les fondations des arcs brisés. De nouveaux sondages seront réalisés dans les cours afin d'étudier notamment les élévations et les liaisons entre les maisons.

La dépose des éléments récents de surface ainsi que tous les travaux de gros œuvre (démolitions, étaiements, décroutages) seront confiés à une entreprise, après consultation, sous la responsabilité de Dominique Larpin, architecte en chef des monuments historiques, et la surveillance de l'équipe d'archéologues.

S'agissant d'un monument historique classé, cette opération fait l'objet d'une convention avec l'Etat fixant les modalités de délégation de la maîtrise d'ouvrage à la Ville. Sur la base du programme de fouilles et de travaux d'accompagnement, l'Etat délègue la maîtrise d'ouvrage au propriétaire et subventionne l'ensemble de l'opération à hauteur de 40% du montant HT des dépenses.

Le coût de l'opération est estimé à 125 000 HT soit 149 500 € TTC.

Des demandes de subventions complémentaires seront adressées au Département et à la Région.

#### En conséquence, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le programme de la phase 3,
- d'approuver la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage proposée par l'Etat, ministère de la culture et de la communication à la Ville de Montpellier pour le programme d'opérations de la phase 3,
- de dire que les dépenses liées à cette opération seront imputées sur le budget de la Ville CRB 28500, programme 10128, nature 2313, opération 04D00148,
- de solliciter de l'Etat, Ministère de la Culture et de la Communication, une subvention au taux de 40% sur le montant hors taxe de l'opération,
- de solliciter du Département et de la Région une subvention au meilleur taux possible,
- d'autoriser Madame le Maire, son représentant ou l'Adjoint délégué, à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Le Conseil adopte.

Direction de la Culture et du Patrimoine Partenariat Culturel

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Montpellier n° 2012 / 219

### Séance publique du mardi 29 mai 2012

Convoqué le lundi 21 mai 2012, le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en mairie, le mardi 29 mai 2012 à 18H00, sous la présidence de Madame le Maire, Hélène Mandroux

### Présents:

Frédéric ARAGON, Michel ASLANIAN, Eva BECCARIA, Annie BENEZECH, Amina BENOUARGHA-JAFFIOL, Nicole BIGAS, Sophie BONIFACE-PASCAL, Christian BOUILLE, Agnès BOYER, Tatiana CAPUOZZI-BOUALAM, Marlène CASTRE, Josette CLAVERIE, Michael DELAFOSSE, Audrey DE LA GRANGE, Jacques DOMERGUE, Marc DUFOUR, Christian DUMONT, Sarah EL ATMANI, Laure FARGIER, Serge FLEURENCE, Christiane FOURTEAU, Jean-Louis GELY, Catherine LABROUSSE, Gérard LANNELONGUE, Max LEVITA, Anne LE VAN, Richard MAILHE, Hélène MANDROUX, Nadia MIRAOUI, Françoise PRUNIER, Hélène QVISTGAARD, Jean-Louis ROUMEGAS, Philippe SAUREL, Régine SOUCHE, Robert SUBRA, Cédric SUDRES, Jacques TOUCHON, Claudine TROADEC-ROBERT, Frédéric TSITSONIS, Francis VIGUIE.

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Brahim ABBOU, Magalie COUVERT, Perla DANAN, Gabrielle DELONCLE, Fanny DOMBRE-COSTE, Arnaud JULIEN, Hervé MARTIN, Jacques MARTIN, Christophe MORALES, Nicole MOSCHETTI-STAMM, Michel PASSET, Louis POUGET, Philippe THINES, Patrick VIGNAL, Alain ZYLBERMAN.

#### Absents:

Marie-Josée AUGE-CAUMON, Stéphanie BLANPIED, Nancy CANAUD, Mustapha MAJDOUL, Stéphane MELLA, Martine PETITOUT.

### Centre d'Art contemporain La Panacée Autorisation de signer l'avenant n° 1 Chauffage, ventilation, climatisation

### Monsieur SAUREL rapporte:

Suite à la liquidation judiciaire de l'entreprise Sud Energie Thermi, par délibération en date du 09 mai 2011, la Ville de Montpellier a attribué le lot 14 − chauffage ventilation climatisation, à l'entreprise Sanithermic pour un montant de 312 600 € HT.

Après la redéfinition des aménagements intérieurs visant à intégrer une salle de documentation, un café/restaurant et des ateliers pédagogiques et à augmenter la capacité de l'auditorium, le bureau de contrôle a demandé une mise à jour du système de désenfumage entraînant certains surcoûts. Ces surcoûts comprennent notamment :

- L'augmentation de l'étendue des conduits de désenfumage ;

- L'augmentation du nombre de grilles d'amenées d'air en façade.

En parallèle le système de chauffage a pu être optimisé dans la zone café/restaurant ainsi que dans l'auditorium entraînant une moins-value. Le montant final de l'avenant s'élève à la somme de 24 045,80 € HT, ce qui représente une augmentation de 7,69% par rapport au marché initial et porte son montant de 312 600,00 € H.T.T à 336 645,80 € H.T..

La Commission d'appel d'offre réunie le 24 avril 2012, après étude, a émis un avis favorable sur cet avenant.

### En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal:

D'approuver l'avenant n°1 au marché de l'entreprise SANITHERMIC, lot Chauffage Ventilation Climatisation, pour un montant de 24 045,80 € HT D'autoriser Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué, à signer tous les documents relatifs à cette

affaire

De dire que la dépense sera imputée sur le budget 2012 de la Ville.

Le Conseil adopte.

Pour extrait conforme Madame Mais Mandroux

Publiée le : 30 05 2012

**Direction Travaux et Maintenance Action Solidaire** Administration et Comptabilité

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Montpellier n° 2012 / 220

### Séance publique du mardi 29 mai 2012

Convoqué le lundi 21 mai 2012, le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en mairie, le mardi 29 mai 2012 à 18H00, sous la présidence de Madame le Maire, Hélène Mandroux

### Présents:

Frédéric ARAGON, Michel ASLANIAN, Eva BECCARIA, Annie BENEZECH, Amina BENOUARGHA-JAFFIOL, Nicole BIGAS, Sophie BONIFACE-PASCAL, Christian BOUILLE, Agnès BOYER, Tatiana CAPUOZZI-BOUALAM, Marlène CASTRE, Josette CLAVERIE, Michael DELAFOSSE, Audrey DE LA GRANGE, Jacques DOMERGUE, Marc DUFOUR, Christian DUMONT, Sarah EL ATMANI, Laure FARGIER, Serge FLEURENCE, Christiane FOURTEAU, Jean-Louis GELY, Catherine LABROUSSE, Gérard LANNELONGUE, Max LEVITA, Anne LE VAN, Richard MAILHE, Hélène MANDROUX, Nadia MIRAOUI, Françoise PRUNIER, Hélène QVISTGAARD, Jean-Louis ROUMEGAS, Philippe SAUREL, Régine SOUCHE, Robert SUBRA, Cédric SUDRES, Jacques TOUCHON, Claudine TROADEC-ROBERT, Frédéric TSITSONIS, Francis VIGUIE.

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Brahim ABBOU, Magalie COUVERT, Perla DANAN, Gabrielle DELONCLE, Fanny DOMBRE-COSTE, Arnaud JULIEN, Hervé MARTIN, Jacques MARTIN, Christophe MORALES, Nicole MOSCHETTI-STAMM, Michel PASSET, Louis POUGET, Philippe THINES, Patrick VIGNAL, Alain ZYLBERMAN.

Marie-Josée AUGE-CAUMON, Stéphanie BLANPIED, Nancy CANAUD, Mustapha MAJDOUL, Stéphane MELLA, Martine PETITOUT.

### ZAC Ovalie - construction de la crèche Joséphine BAKER - autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché de travaux - lot n° 7

Madame PRUNIER rapporte:

Par délibération du 27 juillet 2009, la Ville de Montpellier a programmé l'aménagement de la crèche Joséphine BAKER dans des locaux achetés en VEFA (Vente en Etat de Futur Achèvement) pour répondre aux besoins des habitants du nouveau quartier Ovalie.

Pour réaliser ces travaux sur une durée de 7 mois, des marchés de travaux allotis à procédure adaptée conformément à l'article 28 du Code des marchés publics et comportant 12 lots ont été lancés le 20 août 2010.

Par délibération n° 2010 / 487 du 8 novembre 2010, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer à la société HERVE THERMIQUE le lot n° 7 « Plomberie » pour un montant de 60 272,03 € HT.

Les nouvelles exigences du Plan Maîtrise Sanitaire imposent certaines adaptations :

Amélioration des siphons de sol;

Amélioration des meubles inox de la cuisine :

Mise en place de vannes de sectionnement EF et EC.

Le surcoût engendré s'élève à 3 753,10 € HT, soit une augmentation du montant du marché de 6,23 %.

Le 3 avril 2012, la Commission d'appel d'offres a émis un avis favorable à la passation d'un avenant n° 1 permettant d'augmenter le marché en question du montant indiqué ci-dessus, ce qui le porte à 64 025,13 € H.T.

Après étude et avis favorable de la commission d'appel d'offre du 03/04/2012, il est demandé au Conseil Municipal:

d'accepter l'avenant au marché pour l'entreprise HERVE THERMIQUE d'imputer la dépense correspondante sur le budget 2012 : section investissement – fonction 9064 –

nature 2313 – programme 10314 – opération 06D02899 d'autoriser Madame le Maire, ou à défaut, Monsieur l'Adjoint délégué, à signer l'avenant et plus généralement tous documents relatifs à cette affaire

Le Conseil adopte.

conforme. Madami

Publiée le : 30 05 2012

Mission Cohésion Sociale

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Montpellier n° 2012 / 221

# Séance publique du mardi 29 mai 2012

Convoqué le lundi 21 mai 2012, le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en mairie, le mardi 29 mai 2012 à 18H00, sous la présidence de Madame le Maire, Hélène Mandroux

### Présents:

Frédéric ARAGON, Michel ASLANIAN, Eva BECCARIA, Annie BENEZECH, Amina BENOUARGHA-JAFFIOL, Nicole BIGAS, Sophie BONIFACE-PASCAL, Christian BOUILLE, Agnès BOYER, Tatiana CAPUOZZI-BOUALAM, Marlène CASTRE, Josette CLAVERIE, Michael DELAFOSSE, Audrey DE LA GRANGE, Jacques DOMERGUE, Marc DUFOUR, Christian DUMONT, Sarah EL ATMANI, Laure FARGIER, Serge FLEURENCE, Christiane FOURTEAU, Jean-Louis GELY, Catherine LABROUSSE, Gérard LANNELONGUE, Max LEVITA, Anne LE VAN, Richard MAILHE, Hélène MANDROUX, Nadia MIRAOUI, Françoise PRUNIER, Hélène QVISTGAARD, Jean-Louis ROUMEGAS, Philippe SAUREL, Régine SOUCHE, Robert SUBRA, Cédric SUDRES, Jacques TOUCHON, Claudine TROADEC-ROBERT, Frédéric TSITSONIS, Francis VIGUIE.

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Brahim ABBOU, Magalie COUVERT, Perla DANAN, Gabrielle DELONCLE, Fanny DOMBRE-COSTE, Arnaud JULIEN, Hervé MARTIN, Jacques MARTIN, Christophe MORALES, Nicole MOSCHETTI-STAMM, Michel PASSET, Louis POUGET, Philippe THINES, Patrick VIGNAL, Alain ZYLBERMAN.

#### Absents:

Marie-Josée AUGE-CAUMON, Stéphanie BLANPIED, Nancy CANAUD, Mustapha MAJDOUL, Stéphane MELLA, Martine PETITOUT.

### Contrat Urbain de Cohésion Sociale Attribution de subventions à diverses associations Exercice 2012

### Monsieur GELY rapporte:

Depuis de nombreuses années, la Ville de Montpellier a développé un partenariat actif avec les associations œuvrant pour le développement social en faveur des habitants des quartiers en difficulté reconnus comme prioritaires dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS), géré par le GIP-DSUA.

Pour rappel, les grands axes prioritaires d'intervention du CUCS sont :

- l'accès à l'emploi et le développement économique,
- l'éducation et la scolarité,
- la citoyenneté et la prévention de la délinquance,
- l'habitat et le cadre de vie,
- l'accès à la prévention et aux soins.

En juillet 2009, le Conseil d'Administration du GIP-DSUA a décidé d'engager une démarche d'élaboration de projets territoriaux de cohésion sociale sur 3 secteurs (Mosson, Centre et Cévennes) qui vise à remettre la dimension « projet » au cœur de la démarche contractuelle et donc à privilégier une réflexion davantage territoriale que thématique.

Pour chacun des territoires visés, des leviers d'intervention prioritaires ont été identifiés. Par exemple pour le territoire des Cévennes, il s'agit de favoriser la maîtrise de la langue française, de redonner du sens à l'école et favoriser la réussite scolaire, d'améliorer les conditions de fonctionnement du commerce et de l'artisanat, de bâtir un cadre de vie par une gestion urbaine de proximité et de développer l'attractivité du territoire.

En novembre 2011, le GIP-DSUA a lancé un appel à projets pour la mise en œuvre d'actions complémentaires au droit commun sur l'ensemble des territoires CUCS au titre de l'année 2012. Pour les territoires Mosson,

Centre et Cévennes, il a été demandé aux associations d'inscrire prioritairement leurs propositions dans les leviers d'intervention repérés au sein des projets territoriaux de cohésion sociale.

La présente délibération concerne l'affectation de subventions, pour un montant total de 19 750 €, aux collèges ayant sollicité le soutien financier de la Ville pour mettre en œuvre des actions définies comme prioritaires dans le cadre du CUCS.

Type subvention	n° asso	Sigle organisme	Intitulé projet	Ville proposé
Financemen	ts Cohésion	Sociale		
М	1690	Collège Fontcarrade	Ecole des parents du collège Fontcarrade	500
LDC 21498 /	Chap 925		TOTAL	500
Financemen	ts Réussite (	éducative		
Type subvention	n° asso	Sigle organisme	Intitulé projet	Ville proposé
М	1329	Collège Escholiers de la Mosson	Accompagner les familles dans la scolarité de leurs enfants	2 000
М	3036	Collège Gérard Philipe	De l'école aux quartiers	8 00
М	3036	Collège Gérard Philipe	Choeurs d'enfants - Culture et excellence	1 000
М	1424	Collège Las Cazes	Apprendre la règle par la connaissance des Institutions	2 000
M	1424	Collège Las Cazes	Tous en scène	3 000
М	1424	Collège Las Cazes	CLER (Classe Lecture Ecriture Renforcée)	4 000
М	1424	Collège Las Cazes	Imagin'art L'imaginaire des parents du réseau Las Cazes se réveille et se montre!	2 050
М	3125	Collège les Garrigues	Vers une communauté d'apprentissage : parents/élèves/enseignants	1 500
М	3125	Collège les Garrigues	Impulser l'ambition scolaire de la maternelle à l'université	1 500
М	5454	Collège Rimbaud	Associer les parents aux actions d'éducation et de scolarité	1 400
LDC 1495 / 0	Chap 922		TOTAL	19 250

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal:

- de décider de l'affectation des subventions telles que définies ci-dessus, sous réserve de signature des lettres d'engagement et des conventions le cas échéant ;
- de prélever ces sommes sur les crédits inscrits au budget 2012 sur les imputations budgétaires citées cidessus avec la nature 6574, pour un montant total de 19 250 €;
- d'approuver la lettre d'engagement et les conventions types années à la présente subvention ;
- d'autoriser Mme le Maire ou à défaut, l'Adjoint délégué à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Pour extrait confe

Le Conseil adopte.

Publiée le : 30 05 2012

28

**Direction Jeunesse Sports Emploi et Logement** Sports

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Montpellier n° 2012 / 222

# Séance publique du mardi 29 mai 2012

Convoqué le lundi 21 mai 2012, le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en mairie, le mardi 29 mai 2012 à 18H00, sous la présidence de Madame le Maire, Hélène Mandroux

### Présents:

Frédéric ARAGON, Michel ASLANIAN, Eva BECCARIA, Annie BENEZECH, Amina BENOUARGHA-JAFFIOL, Nicole BIGAS, Sophie BONIFACE-PASCAL, Christian BOUILLE, Agnès BOYER, Tatiana CAPUOZZI-BOUALAM, Marlène CASTRE, Josette CLAVERIE, Michael DELAFOSSE, Audrey DE LA GRANGE, Jacques DOMERGUE, Marc DUFOUR, Christian DUMONT, Sarah EL ATMANI, Laure FARGIER, Serge FLEURENCE, Christiane FOURTEAU, Jean-Louis GELY, Catherine LABROUSSE, Gérard LANNELONGUE, Max LEVITA, Anne LE VAN, Richard MAILHE, Hélène MANDROUX, Nadia MIRAOUI, Françoise PRUNIER, Hélène QVISTGAARD, Jean-Louis ROUMEGAS, Philippe SAUREL, Régine SOUCHE, Robert SUBRA, Cédric SUDRES, Jacques TOUCHON, Claudine TROADEC-ROBERT, Frédéric TSITSONIS, Francis VIGUIE.

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Brahim ABBOU, Magalie COUVERT, Perla DANAN, Gabrielle DELONCLE, Fanny DOMBRE-COSTE, Arnaud JULIEN, Hervé MARTIN, Jacques MARTIN, Christophe MORALES, Nicole MOSCHETTI-STAMM, Michel PASSET, Louis POUGET, Philippe THINES, Patrick VIGNAL, Alain ZYLBERMAN.

#### Absents:

Marie-Josée AUGE-CAUMON, Stéphanie BLANPIED, Nancy CANAUD, Mustapha MAJDOUL, Stéphane MELLA, Martine PETITOUT.

### Attribution de subventions Associations à thématique Sports Exercice 2012

### Monsieur MAILHE rapporte:

La Ville de Montpellier souhaite soutenir les initiatives des associations qui contribuent au "mieux vivre ensemble" et participant au développement du sport amateur et du sport de haut niveau sur le territoire.

L'engouement et l'énergie des associations sportives contribuent largement à cette démarche. Aussi afin de soutenir le développement de cette culture d'excellence sportive, il est proposé d'apporter une aide financière aux associations qui en font la demande et qui concourent à un intérêt général et local.

L'Association Socio Culturelle Jeunes Sportifs de Montpellier développe des actions culturelles et sportives afin de lutter contre la délinquance et le désœuvrement des jeunes. Il est proposé une subvention de  $1\ 000\ \epsilon$ .

L'association Conti Bureau Culturel réseau de solidarité internationale, dans la continuité de rencontres organisées à la Maison Pour Tous Rosa lee Park dans le cadre de rencontres autour de cultures étrangères, souhaite tisser des liens par le Judo, avec des clubs montpelliérains, en direction de Madagascar.

En effet, dans le cadre de l'organisation des Championnats de France de Judo à Montpellier en novembre 2012, l'association souhaite envoyer dans la banlieue de Tana, des tatamis offerts par la Fédération Française de Judo, afin de créer un Espace d'Education Judo Loisirs, qui sera un élément moteur pour le dynamisme sportif et culturel de cette région.

Il est proposé une subvention de 3 000 €.

L'association A.K.Sport intervient sur le quartier Hauts de Massane, dans le domaine de l'insertion sociale en utilisant les activités sportives comme instrument pédagogique et support privilégié.

Elle est structurée autour de trois axes de travail : les sports de combat pour le respect du partenaire, la randonnée pédestre pour le respect de la flore ou de la faune, la musculation et l'haltérophilie pour l'estime de soi.

Il est proposé une subvention de 8 000 €.

NºAsso	Association	Nature	Montant
95	Association Socio Culturelle Jeunes Sportifs de Montpellier	F	1 000 €
1958	Conti Bureau Culturel	M	3 000 €
5400	A.K. Sport	F	8 000 €
		Total	12 000 €

Les crédits seront prélevés sur la lignge 1776 nature 6574, chapitre 924

### En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de :

- Décider de l'affectation des subventions telles que définies ci-dessus, sous réserve de signature des lettres d'engagement et des conventions le cas échéant ;
- De prélever ce sommes sur les crédits inscrits au budget 2012 sur les imputations citées ci-dessus avec la nature 6574, pour un montant total de 12 000 €.
- D'approuver la lettre d'engagement et les conventions type annexées à la présente délibération ;
- D'autoriser Madame le Maire, ou à défaut l'Adjoint Délégué, à signer ces conventions et tout autre document relatif à cette affaire.

Le Conseil adopte.

Pour extrait conforme

Helène Mandron

Direction de l'Action Territoriale

Coordination Territoriale

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Montpellier n° 2012 / 223

# Séance publique du mardi 29 mai 2012

Convoqué le lundi 21 mai 2012, le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en mairie, le mardi 29 mai 2012 à 18H00, sous la présidence de Madame le Maire, Hélène Mandroux

### Présents:

Frédéric ARAGON, Michel ASLANIAN, Eva BECCARIA, Annie BENEZECH, Amina BENOUARGHA-JAFFIOL, Nicole BIGAS, Sophie BONIFACE-PASCAL, Christian BOUILLE, Agnès BOYER, Tatiana CAPUOZZI-BOUALAM, Marlène CASTRE, Josette CLAVERIE, Michael DELAFOSSE, Audrey DE LA GRANGE, Jacques DOMERGUE, Marc DUFOUR, Christian DUMONT, Sarah EL ATMANI, Laure FARGIER, Serge FLEURENCE, Christiane FOURTEAU, Jean-Louis GELY, Catherine LABROUSSE, Gérard LANNELONGUE, Max LEVITA, Anne LE VAN, Richard MAILHE, Hélène MANDROUX, Nadia MIRAOUI, Françoise PRUNIER, Hélène QVISTGAARD, Jean-Louis ROUMEGAS, Philippe SAUREL, Régine SOUCHE, Robert SUBRA, Cédric SUDRES, Jacques TOUCHON, Claudine TROADEC-ROBERT, Frédéric TSITSONIS, Francis VIGUIE.

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Brahim ABBOU, Magalie COUVERT, Perla DANAN, Gabrielle DELONCLE, Fanny DOMBRE-COSTE, Amaud JULIEN, Hervé MARTIN, Jacques MARTIN, Christophe MORALES, Nicole MOSCHETTI-STAMM, Michel PASSET, Louis POUGET, Philippe THINES, Patrick VIGNAL, Alain ZYLBERMAN.

#### Absents:

Marie-Josée AUGE-CAUMON, Stéphanie BLANPIED, Nancy CANAUD, Mustapha MAJDOUL, Stéphane MELLA, Martine PETITOUT.

## Mise à disposition de salles à titre gratuit dans les Maisons pour tous pour l'Office Public d'Habitat ACM

### Madame BONIFACE-PASCAL rapporte:

Les Maisons pour tous de la Ville de Montpellier accueillent chaque année des réunions d'information et de concertation pour les partenaires institutionnels de la Ville de Montpellier.

Le code général de propriété des personnes publiques prévoit que toute occupation du domaine public donne lieu au paiement d'une redevance.

Le même texte prévoit cependant une exception en permettant que de telles occupations puissent être accordées gratuitement aux personnes publiques qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général.

Dans ce cadre, il vous est donc proposé de vous prononcer sur le prêt de salles à titre gratuit au sein des Maisons pour tous à l'Office Public d'Habitat ACM, pour l'organisation de ses réunions d'information et de concertation auprès de ses locataires.

Cette gratuité se justifie par le caractère d'intérêt général de l'activité de l'OPH ACM et de l'objet des réunions organisées.

### En conséquence, il est demandé au Conseil municipal :

- D'approuver la signature avec l'OPH ACM de la convention nécessaire selon les modèles approuvés lors de la séance du conseil Municipal du 25 juillet 2011
- D'autoriser Madame le Maire, son représentant ou l'Adjoint délégué, à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

conforme

Le Conseil adopte.

Publiée le : 30 05 2012



**Direction des Relations Internationales** 

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Montpellier n° 2012 / 224

# Séance publique du mardi 29 mai 2012

Convoqué le lundi 21 mai 2012, le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en mairie, le mardi 29 mai 2012 à 18H00, sous la présidence de Madame le Maire, Hélène Mandroux

### Présents:

Frédéric ARAGON, Michel ASLANIAN, Eva BECCARIA, Annie BENEZECH, Amina BENOUARGHA-JAFFIOL, Nicole BIGAS, Sophie BONIFACE-PASCAL, Christian BOUILLE, Agnès BOYER, Tatiana CAPUOZZI-BOUALAM, Marlène CASTRE, Josette CLAVERIE, Michael DELAFOSSE, Audrey DE LA GRANGE, Jacques DOMERGUE, Marc DUFOUR, Christian DUMONT, Sarah EL ATMANI, Laure FARGIER, Serge FLEURENCE, Christiane FOURTEAU, Jean-Louis GELY, Catherine LABROUSSE, Gérard LANNELONGUE, Max LEVITA, Anne LE VAN, Richard MAILHE, Hélène MANDROUX, Nadia MIRAOUI, Françoise PRUNIER, Hélène QVISTGAARD, Jean-Louis ROUMEGAS, Philippe SAUREL, Régine SOUCHE, Robert SUBRA, Cédric SUDRES, Jacques TOUCHON, Claudine TROADEC-ROBERT, Frédéric TSITSONIS, Francis VIGUIE.

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Brahim ABBOU, Magalie COUVERT, Perla DANAN, Gabrielle DELONCLE, Fanny DOMBRE-COSTE, Arnaud JULIEN, Hervé MARTIN, Jacques MARTIN, Christophe MORALES, Nicole MOSCHETTI-STAMM, Michel PASSET, Louis POUGET, Philippe THINES, Patrick VIGNAL, Alain ZYLBERMAN.

#### Absents:

Marie-Josée AUGE-CAUMON, Stéphanie BLANPIED, Nancy CANAUD, Mustapha MAJDOUL, Stéphane MELLA, Martine PETITOUT.

### Mandat spécial

## Présentation des missions opérationnelles des membres du conseil municipal dans le cadre de l'action internationale de la Ville et des jumelages

### Monsieur TOUCHON rapporte:

La Ville de Montpellier développe des activités internationales dans le cadre de la loi 92-125 du 6 février 1992, dont le titre IV 5 est consacré à la coopération décentralisée.

Le développement et la mise en œuvre de ces activités est assurée par la Direction des Relations Internationales, à travers ses jumelages, et accord d'amitié et l'adhésion à différents réseaux de coopération décentralisée. L'action internationale vise par ce biais à mettre en œuvre des projets au bénéfice de la Ville de Montpellier.

### Mission à Rio de Janeiro:

La Ville de Montpellier sera présente à Rio de Janeiro au travers d'une délégation emmenée par Madame le Maire et composée de Mme Perla DANAN, Adjointe au Maire déléguée aux Relations Internationales et M. Jacques TOUCHON, Adjoint délégué à la Prévention, Environnement, Santé et Biodiversité se rendront à RIO de Janeiro entre le 18 et 24 juin 2012 afin de participer au Sommet de la Terre Rio+20 et de signer un accord de coopération avec la Municipalité de Rio.

- Participation au Sommet de la Terre Rio+20 :
  - L'engagement opérationnel de la Ville de Montpellier, capitale française et européenne de la biodiversité en 2011, fondatrice du réseau méditerranéen des villes de biodiversité créé en janvier 2012 à Montpelier, membre du Comité 21 français et du Club Rio+20, et son engagement au sein de la Convention sur la Biodiversité Biologique (CBD) et de l'ICLEI, officiellement présents à Rio de Janeiro, ont incité les organisateurs à solliciter une intervention de Madame le Maire lors du débat : « Gouverner et gérer les Villes de demain ».
- Le Conseil Municipal de Rio de Janeiro a délibéré par la loi 5241 du 11 janvier 2011 la conclusion d'un accord de jumelage avec la Ville de Montpellier.

La Ville de Montpellier, qui a une longue tradition d'ouverture internationale de dialogue et d'accueil à travers sa diversité culturelle a développé une politique de coopération décentralisée notamment par la conclusion de neuf accords de jumelages et d'amitié et l'adhésion à des réseaux internationaux thématiques. Ces accords se traduisent par des programmes d'échanges concrets dans des domaines d'intérêts convergents propres à chaque ville partenaire.

La conclusion de l'accord de jumelage avec la ville de Rio de Janeiro, 26ème plus grande ville du monde, est une opportunité pour Montpellier d'asseoir son rayonnement international. Le Brésil, dont Rio est la 2<sup>ème</sup> ville, est un des cinq pays de l'ABRIC (Afrique du Sud, Brésil, Russie, Indochine) considérés comme les grandes puissances émergeantes et dont la place dans l'économie mondiale croît fortement.

L'accord de jumelage a pour objectif de développer des échanges dans les domaines de la réussite éducative, du tourisme, de la santé, de l'économie et du commerce, ainsi que des projets en matière de biodiversité, de culture et de culture scientifique, de la jeunesse et du sport.

### En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- D'autoriser le principe du déplacement de Madame Le Maire, Mme DANAN, Adjointe au Maire Déléguée aux Relations Internationales et M. TOUCHON, Adjoint Délégué à la Prévention, Environnement, Santé et Biodiversité à RIO de Janeiro entre le 18 et 24 juin 2012 ;
- D'autoriser le déplacement d'administratifs et de personnes extérieures qualifiées invitées par Madame le Maire;
- D'autoriser, Madame Le Maire, Mme DANAN, M. TOUCHON, à prendre tous les actes relatifs à ces activités de nature internationale ;
- D'autoriser Madame Le Maire à signer une convention de jumelage avec la Ville de Rio de Janeiro et à prendre tous les actes relatifs à cette opération.
- D'autoriser Madame Le Maire à désigner les membres de la délégation qu'elle conduira.
- D'imputer les dépenses inhérentes à ces déplacements sur le budget de la Direction des Relations Internationales (chapitre 920)

Pour extraits

éléné Mandroux

Le Conseil adopte.

Publiée le : 30 05 2012

28

Direction des Relations Internationales

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Montpellier n° 2012 / 225

# Séance publique du mardi 29 mai 2012

Convoqué le lundi 21 mai 2012, le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en mairie, le mardi 29 mai 2012 à 18H00, sous la présidence de Madame le Maire, Hélène Mandroux

### Présents:

Frédéric ARAGON, Michel ASLANIAN, Eva BECCARIA, Annie BENEZECH, Amina BENOUARGHA-JAFFIOL, Nicole BIGAS, Sophie BONIFACE-PASCAL, Christian BOUILLE, Agnès BOYER, Tatiana CAPUOZZI-BOUALAM, Marlène CASTRE, Josette CLAVERIE, Michael DELAFOSSE, Audrey DE LA GRANGE, Jacques DOMERGUE, Marc DUFOUR, Christian DUMONT, Sarah EL ATMANI, Laure FARGIER, Serge FLEURENCE, Christiane FOURTEAU, Jean-Louis GELY, Catherine LABROUSSE, Gérard LANNELONGUE, Max LEVITA, Anne LE VAN, Richard MAILHE, Hélène MANDROUX, Nadia MIRAOUI, Françoise PRUNIER, Hélène QVISTGAARD, Jean-Louis ROUMEGAS, Philippe SAUREL, Régine SOUCHE, Robert SUBRA, Cédric SUDRES, Jacques TOUCHON, Claudine TROADEC-ROBERT, Frédéric TSITSONIS, Francis VIGUIE.

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Brahim ABBOU, Magalie COUVERT, Perla DANAN, Gabrielle DELONCLE, Fanny DOMBRE-COSTE, Amaud JULIEN, Hervé MARTIN, Jacques MARTIN, Christophe MORALES, Nicole MOSCHETTI-STAMM, Michel PASSET, Louis POUGET, Philippe THINES, Patrick VIGNAL, Alain ZYLBERMAN.

### Absents:

Marie-Josée AUGE-CAUMON, Stéphanie BLANPIED, Nancy CANAUD, Mustapha MAJDOUL, Stéphane MELLA, Martine PETITOUT.

### MISE A DISPOSITION DE LOCAUX A L'ESPACE JACQUES PREMIER D'ARAGON

### Monsieur TSITSONIS rapporte:

La Ville de Montpellier soutient et encourage, depuis de nombreuses années, les associations développant des projets en lien avec les jumelages existants et de nature internationale, en général. Ceci de façon directe par le versement de subventions, ou indirectement par la mise à disposition de locaux municipaux et l'apport d'aides logistiques.

Les associations locataires de bureaux à l'Espace Jacques Premier d'Aragon, voient leurs conventions arriver à échéance en ce début d'année 2012. Après avoir rencontré les associations une et une afin de dresser un bilan des quatre années écoulées, la Ville de Montpellier souhaite, pour une durée de deux ans, d'une part, maintenir ces locations aux associations présentes en réorganisant les bureaux, pour une meilleure optimisation de l'espace et d'autre part, intégrer deux nouvelles associations (Théavida et Hispanothèque) dont l'objet correspond à la destination initiale des lieux.

Au vu de l'intérêt communal attaché à l'activité de chacune de ces structures, une redevance minorée leur sera proposée. Ladite redevance minorée constituant une subvention en nature, il convient d'approuver le tableau attributif ci-dessous dont les informations seront portées au compte administratif de la Ville et dans les comptes de chaque association concernée.

Associations	Adresse des locaux	Valeur locative	Redevance annuelle	Aide annuelle en nature
Casa Amadis	Espace Jacques Premier d'Aragon,	9191 €	35 €	9156€

Colonia Espagnola	premier étage, 117 rue des Etats Généraux,	4004 €	35€	3969 €
Iberia Cultura	34000 Montpellier	4004 €	35 €	3969 €
Casa de España		4004 €	35 €	3969 €
Amigos de Europa		3861 €	35 €	3826 €
Amitiés Franco- colombiennes		4147€	35 €	4112 €
Montpellier Cuba Solidarité	Espace Jacques	4147€	35 €	4112€
Senzala	Premier d'Aragon, premier étage, 117 rue des	2382,90 €	35€	2347,90 €
Conseil des Résidents Espagnols	Etats Généraux, 34000 Montpellier	3861 €	35 €	3826€
Théavida	•	1911 €	35 €	1876 €
Hispanothèque		3679€	35€	3644€

### Il est donc proposé au Conseil Municipal:

- D'approuver les redevances minorées proposées aux associations listées ci-dessus et de porter au Compte administratif de la Ville ces informations comptables ;
- D'approuver les conventions de mise à disposition en annexe ;

- D'autoriser Mme le Maire, ou à défaut, l'Adjoint délégué, à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Le Conseil adopte.

Hélène Mandroux

Publiée le : 30 05 2012

Direction des Relations Internationales

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Montpellier n° 2012 / 226

# Séance publique du mardi 29 mai 2012

Convoqué le lundi 21 mai 2012, le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en mairie, le mardi 29 mai 2012 à 18H00, sous la présidence de Madame le Maire, Hélène Mandroux

### Présents :

Frédéric ARAGON, Michel ASLANIAN, Eva BÉCCARIA, Annie BENEZECH, Amina BENOUARGHA-JAFFIOL, Nicole BIGAS, Sophie BONIFACE-PASCAL, Christian BOUILLE, Agnès BOYER, Tatiana CAPUOZZI-BOUALAM, Marlène CASTRE, Josette CLAVERIE, Michael DELAFOSSE, Audrey DE LA GRANGE, Jacques DOMERGUE, Marc DUFOUR, Christian DUMONT, Sarah EL ATMANI, Laure FARGIER, Serge FLEURENCE, Christiane FOURTEAU, Jean-Louis GELY, Catherine LABROUSSE, Gérard LANNELONGUE, Max LEVITA, Anne LE VAN, Richard MAILHE, Hélène MANDROUX, Nadia MIRAOUI, Françoise PRUNIER, Hélène QVISTGAARD, Jean-Louis ROUMEGAS, Philippe SAUREL, Régine SOUCHE, Robert SUBRA, Cédric SUDRES, Jacques TOUCHON, Claudine TROADEC-ROBERT, Frédéric TSITSONIS, Francis VIGUIE.

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Brahim ABBOU, Magalie COUVERT, Perla DANAN, Gabrielle DELONCLE, Fanny DOMBRE-COSTE, Arnaud JULIEN, Hervé MARTIN, Jacques MARTIN, Christophe MORALES, Nicole MOSCHETTI-STAMM, Michel PASSET, Louis POUGET, Philippe THINES, Patrick VIGNAL, Alain ZYLBERMAN.

#### Absents:

Marie-Josée AUGE-CAUMON, Stéphanie BLANPIED, Nancy CANAUD, Mustapha MAJDOUL, Stéphane MELLA, Martine PETITOUT.

# Don à la Municipalité de Bethléem au titre de la publication d'un ouvrage historique sur la ville

### M. Saurel rapporte:

Les Villes de Montpellier et de Bethléem, villes millénaires et riches d'un patrimoine historique fort, ont signé le 16 mars 2012 un accord de coopération fondé sur des principes de tolérance, de dialogue entre les peuples et sur des axes de coopération dans les domaines de la culture, de la santé, du tourisme et du sport.

Depuis deux ans, la Municipalité de Bethléem, en collaboration avec le chercheur et historien Khalil SHOKEH, recueille un nombre important de documents, de manuscrits historiques, de littérature ancienne afin de réaliser le premier ouvrage historique sur « L'histoire de Bethléem et de la Municipalité de 1880 à 1960 ».

Cet ouvrage retrace l'histoire de la Municipalité de Bethléem au cours de la période Ottomane, du Mandat Britannique et de l'Etat Jordanien ainsi que les conditions de développement politique, social et économique de la population de la ville et les conditions de travail des conseillers municipaux. Il se compose de textes et de photos d'époque très rare.

M. Victor BATARSEH, Maire de Bethléem, a fait appel à l'ensemble de ses villes jumelles afin de mobiliser des fonds qui serviront à publier cet ouvrage en 2000 exemplaires.

Afin d'aider la Municipalité de Bethléem à éditer cet ouvrage historique, la Ville de Montpellier, fidèle à sa tradition de pôle de recherche, propose d'octroyer un don de 1000 euros à la Municipalité de Bethléem.

### En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'octroyer un don de 1000 euros à la Municipalité de Bethléem
- De dire que la dépense sera prélevée sur le budget de la Ville (chapitre 920)

- D'autoriser Madame le Maire, ou l'adjoint à signer tous les documents relatifs à cette affaire

Le Conseil adopte.

Pour extrait conforme, Madagne le Maire

Hélène Mandroux

Publiée le : 30 05 2012

### **Direction Aménagement Programmation**

Planification - Urbanisation nouvelle

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Montpellier n° 2012 / 227



# Séance publique du mardi 29 mai 2012

Convoqué le lundi 21 mai 2012, le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en mairie, le mardi 29 mai 2012 à 18H00, sous la présidence de Madame le Maire, Hélène Mandroux

### Présents:

Frédéric ARAGON, Michel ASLANIAN, Eva BECCARIA, Annie BENEZECH, Amina BENOUARGHA-JAFFIOL, Nicole BIGAS, Sophie BONIFACE-PASCAL, Christian BOUILLE, Agnès BOYER, Tatiana CAPUOZZI-BOUALAM, Marlène CASTRE, Josette CLAVERIE, Michael DELAFOSSE, Audrey DE LA GRANGE, Jacques DOMERGUE, Marc DUFOUR, Christian DUMONT, Sarah EL ATMANI, Laure FARGIER, Serge FLEURENCE, Christiane FOURTEAU, Jean-Louis GELY, Catherine LABROUSSE, Gérard LANNELONGUE, Max LEVITA, Anne LE VAN, Richard MAILHE, Hélène MANDROUX, Nadia MIRAOUI, Françoise PRUNIER, Hélène QVISTGAARD, Jean-Louis ROUMEGAS, Philippe SAUREL, Régine SOUCHE, Robert SUBRA, Cédric SUDRES, Jacques TOUCHON, Claudine TROADEC-ROBERT, Frédéric TSITSONIS, Francis VIGUIE.

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Brahim ABBOU, Magalie COUVERT, Perla DANAN, Gabrielle DELONCLE, Fanny DOMBRE-COSTE, Arnaud JULIEN, Hervé MARTIN, Jacques MARTIN, Christophe MORALES, Nicole MOSCHETTI-STAMM, Michel PASSET, Louis POUGET, Philippe THINES. Patrick VIGNAL. Alain ZYLBERMAN.

#### Absents:

Marie-Josée AUGE-CAUMON, Stéphanie BLANPIED, Nancy CANAUD, Mustapha MAJDOUL, Stéphane MELLA, Martine PETITOUT.

# ZAC Port Marianne - Parc Marianne Agrément de candidature SCP Granier, Bonnary, Fournier-Montgieux, Claron et Daudet Notaires associés (Lot 10)

### M. Delafosse rapporte:

Conformément aux grandes orientations de la politique urbaine définie par la Ville, la réalisation du quartier Port Marianne – Parc Marianne participe au rééquilibrage géographique de l'espace bâti vers l'est du territoire communal.

Plus particulièrement les objectifs de cette opération sont :

- de permettre la construction de logements collectifs et de bureaux tirant partie de leur situation privilégiée vis-à-vis des lignes 1 et 3 de tramway et du parc public Georges Charpak;
- d'accueillir des équipements publics importants à l'échelle de toute la ville ;
- et d'affirmer la vocation de centralité à l'échelle de toute l'agglomération des espaces majeurs que constituent la place Ernest Granier, la future place Pablo Picasso et l'avenue Raymond Dugrand requalifiée (2012).

La concession d'aménagement, signée entre la Ville et la Société d'Equipement de Région Montpelliéraine (SERM) le 14 septembre 2005, approuvée par la délibération du Conseil municipal du 25 juillet 2005, prévoit dans son article 12 alinéa 2 l'agrément par la Ville des candidatures des attributaires sur proposition de la SERM.

En vertu de cet article, la candidature suivante est soumise pour agrément concernant la réalisation d'un programme de bureaux à vocation principale d'office notarial et un rez-de chaussée à usage commercial (le cas échéant) sur le lot 10 de la ZAC Port Marianne-Parc Marianne Extension, situé à l'angle de l'avenue Raymond Dugrand et de la rue Ray Charles.

La SERM propose, conformément à la concession d'aménagement approuvée, d'agréer la candidature de la SCP Granier, Bonnary, Fournier-Montgieux, Claron et Daudet (Notaires associés) en vue de la cession d'un terrain permettant la réalisation du programme décrit ci-avant.

- Dénomination du candidat :

SCP Granier, Bonnary, Fournier-Montgieux, Claron et Daudet Notaires associés 23 bis rue Maguelone 34000 Montpellier

- Localisation:

Lot 10

ZAC Port Marianne – Parc Marianne

- Parcelles cadastrées :

Section SB n°33p et 34p, d'une superficie totale de 448 m²

- Nature du projet :

Bureaux à vocation principale d'office notarial Rez-de-chaussée à usage commercial, le cas échéant

- SHON maximale:

Surface envisagée:

1515 m<sup>2</sup>

Surface maximale constructible:

1650 m<sup>2</sup>

La SERM précise que la candidature de la SCP Granier, Bonnary, Fournier-Montgieux, Claron et Daudet (Notaires associés) prend en considération les prescriptions et les contraintes inhérentes à la ZAC approuvées par la Ville (bilan financier et prescriptions architecturales et urbanistiques).

### En conséquence, il est demandé au conseil Municipal:

- d'approuver la candidature de la SCP Granier, Bonnary, Fournier-Montgieux, Claron et Daudet (Notaires associés) en vue de la réalisation d'un programme de bureaux à vocation principale d'office notarial et un rez-de chaussée à usage commercial (le cas échéant) sur le lot 10 de la ZAC Port Marianne – Parc Marianne ; - d'autoriser Madame le Maire ou, à défaut, l'adjoint délégué, à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Le Conseil adopte.

Publiée le : 30 05 2012

e Mandroux

**Mission Grand Coeur** Patrimoine

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Montpellier n° 2012 / 228



# Séance publique du mardi 29 mai 2012

Convoqué le lundi 21 mai 2012, le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en mairie, le mardi 29 mai 2012 à 18H00, sous la présidence de Madame le Maire, Hélène Mandroux

### Présents:

Frédéric ARAGON, Michel ASLANIAN, Eva BECCARIA, Annie BENEZECH, Amina BENOUARGHA-JAFFIOL, Nicole BIGAS, Sophie BONIFACE-PASCAL, Christian BOUILLE, Agnès BOYER, Tatiana CAPUOZZI-BOUALAM, Marlène CASTRE, Josette CLAVERIE, Michael DELAFOSSE, Audrey DE LA GRANGE, Jacques DOMERGUE, Marc DUFOUR, Christian DUMONT, Sarah EL ATMANI, Laure FARGIER, Serge FLEURENCE, Christiane FOURTEAU, Jean-Louis GELY, Catherine LABROUSSE, Gérard LANNELONGUE, Max LEVITA, Anne LE VAN, Richard MAILHE, Hélène MANDROUX, Nadia MIRAOUI, Françoise PRUNIER, Hélène QVISTGAARD, Jean-Louis ROUMEGAS, Philippe SAUREL, Régine SOUCHE, Robert SUBRA, Cédric SUDRES, Jacques TOUCHON, Claudine TROADEC-ROBERT, Frédéric TSITSONIS, Francis VIGUIE.

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Brahim ABBOU, Magalie COUVERT, Perla DANAN, Gabrielle DELONCLE, Fanny DOMBRE-COSTE, Arnaud JULIEN, Hervé MARTIN, Jacques MARTIN, Christophe MORALES, Nicole MOSCHETTI-STAMM, Michel PASSET, Louis POUGET, Philippe THINES, Patrick VIGNAL, Alain ZYLBERMAN.

#### Absents:

Marie-Josée AUGE-CAUMON, Stéphanie BLANPIED, Nancy CANAUD, Mustapha MAJDOUL, Stéphane MELLA, Martine PETITOUT.

# Transformation des zones de protection du patrimoine architectural urbain et paysager (ZPPAUP) en aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) et mise à l'étude d'une 4ème AVAP sur les faubourgs Boutonnet - Beaux Arts

### M. Delafosse rapporte:

En application de la loi portant engagement national pour l'environnement, dite loi Grenelle II, du 12 juillet 2010, les zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) doivent être remplacées dans un délai de 5 ans par des aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP). La procédure prévue pour opérer la transformation des ZPPAUP en AVAP est une procédure de création / révision.

Les ZPPAUP qui n'auront pas été reconfigurées en AVAP d'ici le 13 juillet 2015 seront caduques et les périmètres de protection autour des monuments historiques à nouveau en vigueur.

L'objectif de ce nouveau dispositif est de promouvoir la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces dans le respect du développement durable en incluant un volet environnemental au dispositif précédent.

La décision de procéder à la création ou à la révision d'une AVAP relève de la Commune. Le suivi de l'étude est mené par la Commune en partenariat avec l'architecte des Bâtiments de France.

A l'occasion de cette procédure de création / révision, il est proposé d'ajuster et de compléter les trois ZPPAUP existantes créées en 2006 :

- Sud gares Méditerranée,
- Gambetta Clemenceau Figuerolles,
- Avenue de Lodève Château de la Piscine.

### Il s'agit notamment de :

- ré-examiner les périmètres afin de les étendre si nécessaire aux rues contiguës dont les bâtiments ont un intérêt.
- vérifier la classification des bâtiments telle que reportée sur les plans et la corriger si nécessaire,

- compléter, confirmer ou infirmer les espaces verts, parcs ou jardins, ainsi que les alignements d'arbres à protéger.
- harmoniser le règlement et le plan de la ZPPAUP Avenue de Lodève Château de la Piscine avec ceux des autres AVAP.

Enfin, il est proposé d'étudier la création d'une 4<sup>ème</sup> AVAP sur les quartiers Boutonnet - Beaux arts afin de doter l'ensemble des faubourgs d'un règlement visant la préservation et la mise en valeur du patrimoine, du cadre de vie et des caractéristiques spécifiques à ces quartiers de faubourgs.

Le périmètre d'étude de cette nouvelle AVAP se situe en limite du secteur sauvegardé au sud et se limite à l'avenue Charles Flahault à l'ouest, à la rue Henri Dunant et à la route de Mende au nord et se poursuivra jusqu'à l'avenue Saint Lazare.

Le périmètre de l'AVAP Boutonnet - Beaux arts sera arrêté à l'issue de l'étude.

Les études seront confiées, à l'issue d'une consultation, à une équipe pluridisciplinaire constituée obligatoirement d'un ou plusieurs architectes compétents en matière de patrimoine historique et éventuellement de paysagistes.

Le nouveau dispositif prévoit qu'une instance locale consultative suive ces études.

Lorsqu'il existe un secteur sauvegardé comme c'est le cas à Montpellier, la Commission locale du secteur sauvegardé (CLSS) peut, sur décision du Préfet avec accord du Maire en faire office.

Au moins deux réunions publiques seront organisées, par AVAP, au cours des études. Les projets d'AVAP seront soumis à enquête publique.

### En conséquence, il est proposé au Conseil municipal:

- d'approuver le lancement de cette étude sur les secteurs pré-cités, pour la transformation des trois ZPPAUP en AVAP et la mise à l'étude d'une AVAP sur les quartiers Boutonnet Beaux arts,
- de dire que les dépenses liées à cette opération seront imputées sur le budget de la Ville CRB 28500, nature 617,
- d'approuver le principe d'élargissement de la commission locale du secteur sauvegardé aux AVAP,
- de solliciter de l'Etat, ministère de la culture et de la communication, du Département et de la Région, des subventions aux meilleurs taux possibles,
- d'autoriser Madame le Maire, son représentant ou l'Adjoint délégué, à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Pour extrait Madame*lle I* 

Le Conseil adopte.

Publiée le : 30 05 2012

86

**Mission Grand Coeur Patrimoine** 

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Montpellier n° 2012 / 229

# Séance publique du mardi 29 mai 2012

Convoqué le lundi 21 mai 2012, le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en mairie, le mardi 29 mai 2012 à 18H00, sous la présidence de Madame le Maire, Hélène Mandroux

### Présents:

Frédéric ARAGON, Michel ASLANIAN, Eva BECCARIA, Annie BENEZECH, Amina BENOUARGHA-JAFFIOL, Nicole BIGAS, Sophie BONIFACE-PASCAL, Christian BOUILLE, Agnès BOYER, Tatiana CAPUOZZI-BOUALAM, Marlène CASTRE, Josette CLAVERIE, Michael DELAFOSSE, Audrey DE LA GRANGE, Jacques DOMERGUE, Marc DUFOUR, Christian DUMONT, Sarah EL ATMANI, Laure FARGIER, Serge FLEURENCE, Christiane FOURTEAU, Jean-Louis GELY, Catherine LABROUSSE, Gérard LANNELONGUE, Max LEVITA, Anne LE VAN, Richard MAILHE, Hélène MANDROUX, Nadia MIRAOUI, Françoise PRUNIER, Hélène QVISTGAARD, Jean-Louis ROUMEGAS, Philippe SAUREL, Régine SOUCHE, Robert SUBRA, Cédric SUDRES, Jacques TOUCHON, Claudine TROADEC-ROBERT, Frédéric TSITSONIS, Francis VIGUIE.

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Brahim ABBOU, Magalie COUVERT, Perla DANAN, Gabrielle DELONCLE, Fanny DOMBRE-COSTE, Arnaud JULIEN, Hervé MARTIN, Jacques MARTIN, Christophe MORALES, Nicole MOSCHETTI-STAMM, Michel PASSET, Louis POUGET, Philippe THINES, Patrick VIGNAL, Alain ZYLBERMAN.

#### Absents:

Marie-Josée AUGE-CAUMON, Stéphanie BLANPIED, Nancy CANAUD, Mustapha MAJDOUL, Stéphane MELLA, Martine PETITOUT.

### Montpellier Grand Coeur Attribution de subventions pour travaux d'intérêt architectural

### M. Delafosse rapporte:

En décembre 2010, le Conseil municipal a voté la mise en place d'un dispositif de subventionnement afin de participer au financement du surcoût engendré dans le cas de découvertes fortuites ou de travaux lourds de restitution ou de restauration sur les chantiers situés en secteurs protégés.

Dans ce cadre, la Ville peut subventionner des travaux en complément de subventions allouées par la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC). La participation de la Ville sera au maximum égale à celle de la DRAC.

La commission d'attribution des subventions s'est réunie le 22 mars 2012 en présence des représentants de la conservatrice régionale des monuments historiques et du conservateur régional de l'archéologie, de l'architecte des Bâtiments de France, de l'Adjoint délégué à l'urbanisme et à l'aménagement durable, du directeur de la mission Grand Cœur et de la chef du service patrimoine historique de la mission Grand Cœur.

Il est proposé de subventionner deux chantiers situés dans le secteur sauvegardé :

### 1, rue Joubert

Une subvention a été sollicitée par le cabinet Jay, syndic de copropriété, dans le cadre de travaux de restauration de façades et de couvertures. Les travaux sont réalisés dans le respect des savoir-faire et des techniques traditionnelles (coût de 119 000 € HT).

En raison de la complexité de la façade, un relevé archéologique de la façade a été prescrit par l'Etat. Cette étude a été réalisée par l'INRAP et financée par l'Etat en totalité à hauteur de 10 000 €.

Il est proposé de verser une subvention de 5 000 €.

### 4, rue des Trésoriers de la Bourse

Une subvention a été sollicitée par Foncia Domitia, syndic de copropriété, dans le cadre de travaux de restauration de la façade sur la rue du bras de fer et des couvertures attenantes.

Dans le cadre de ce chantier, les menuiseries XVIIIe seront restaurées et non pas remplacées comme c'est souvent le cas même en secteur sauvegardé. Il convient donc de valoriser ce type d'intervention.

S'agissant d'un monument historique classé, la DRAC subventionne les travaux à hauteur de 40%. Le coût d'intervention sur les menuiseries s'élève à 49 000 € TTC.

Il est proposé de verser une subvention de 5 000 €.

### En conséquence, il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser le paiement des subventions d'un montant de 5 000 € pour chacun des deux immeubles,
- de dire que la dépense liée à cette opération sera imputée sur le budget de la Ville CRB 28500, programme 10528, opération 09D05127, nature 20422,
- d'autoriser Madame le Maire, son représentant ou l'Adjoint délégué, à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Le Conseil adopte.

Publiée le : 30 05 2012

Pour extrait conforme Madame le Maire

Helène Mandroux

**Mission Grand Coeur** Patrimoine

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Montpellier n° 2012 / 230

# Séance publique du mardi 29 mai 2012

Convoqué le lundi 21 mai 2012, le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en mairie, le mardi 29 mai 2012 à 18H00, sous la présidence de Madame le Maire, Hélène Mandroux

#### Présents:

Frédéric ARAGON, Michel ASLANIAN, Eva BECCARIA, Annie BENEZECH, Amina BENOUARGHA-JAFFIOL, Nicole BIGAS, Sophie BONIFACE-PASCAL, Christian BOUILLE, Agnès BOYER, Tatiana CAPUOZZI-BOUALAM, Marlène CASTRE, Josette CLAVERIE, Michael DELAFOSSE, Audrey DE LA GRANGE, Jacques DOMERGUE, Marc DUFOUR, Christian DUMONT, Sarah EL ATMANI, Laure FARGIER, Serge FLEURENCE, Christiane FOURTEAU, Jean-Louis GELY, Catherine LABROUSSE, Gérard LANNELONGUE, Max LEVITA, Anne LE VAN, Richard MAILHE, Hélène MANDROUX, Nadia MIRAOUI, Françoise PRUNIER, Hélène QVISTGAARD, Jean-Louis ROUMEGAS, Philippe SAUREL, Régine SOUCHE, Robert SUBRA, Cédric SUDRES, Jacques TOUCHON, Claudine TROADEC-ROBERT, Frédéric TSITSONIS, Francis VIGUIE.

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Brahim ABBOU, Magalie COUVERT, Perla DANAN, Gabrielle DELONCLE, Fanny DOMBRE-COSTE, Arnaud JULIEN, Hervé MARTIN, Jacques MARTIN, Christophe MORALES, Nicole MOSCHETTI-STAMM, Michel PASSET, Louis POUGET, Philippe THINES, Patrick VIGNAL, Alain ZYLBERMAN.

#### Absents:

Marie-Josée AUGE-CAUMON, Stéphanie BLANPIED, Nancy CANAUD, Mustapha MAJDOUL, Stéphane MELLA, Martine PETITOUT.

### MONTPELLIER GRAND COEUR Ravalement obligatoire des façades Attribution de subventions

### M. Delafosse rapporte:

Dans le cadre du ravalement obligatoire régi par le code de la construction et de l'habitation, mis en place par la Ville de Montpellier par délibérations du Conseil municipal sur Grand Cœur, des subventions sont accordées en application du règlement créé par délibération du Conseil municipal du 6 mai 2004, modifié par les délibérations du 21 décembre 2006, du 4 février 2009, du 22 juin 2009 et du 13 décembre 2010.

Après contrôle des travaux pour vérifier la conformité avec les préconisations de la Ville et les autorisations accordées, les subventions suivantes sont attribuables :

Congrégation Sœurs Saint Joseph, 22 bis rue du Carré du Roi	11.354,57 €
SDC 40 rue Adam de Craponne, BILAN PATRIMOINE (plafond de la subvention)	12.088,00€
M. Joseph LE BLANC, 7 rue Pierre Fermaud (plafond de la subvention)	1.080,00€
Mme Roselyne FORT, 26 rue Dessalle Possel (plafond de la subvention)	2.900,00€
M. Guy DELISLE, 15 avenue de Lodève (50 % de la subvention plafonnée)	1.120,00€
M. ou Mme J. Michel GERAUD, 17 rue Bazille Balard (solde de la subvention)	995,39€
Syndicat de copropriété du 10 rue A. Bruyas chez M. BRIDIER (solde de la subvention plafonnée)	900,00€
Total	30.437,96 €

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser le paiement des subventions d'un montant total de 30.437,96 € correspondant aux 7 immeubles listés cidessus,
- de dire que la dépense sera imputée sur le budget 2012 de la Ville (CRB : 28500 / Nature 20422 / Fonction 824 / Chapitre 908),

- d'autoriser Mme le Maire, son représentant ou l'Adjoint délégué, à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Le Conseil adopte.

Pour extrait conforme Madame le Waire

Publiée le : 30 05 2012

Hélène Mandroux

**Direction Urbanisme Opérationnel**Foncier Opérationnel

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Montpellier n° 2012 / 231



# Séance publique du mardi 29 mai 2012

Convoqué le lundi 21 mai 2012, le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en mairie, le mardi 29 mai 2012 à 18H00, sous la présidence de Madame le Maire, Hélène Mandroux

### Présents:

Frédéric ARAGON, Michel ASLANIAN, Eva BECCARIA, Annie BENEZECH, Amina BENOUARGHA-JAFFIOL, Nicole BIGAS, Sophie BONIFACE-PASCAL, Christian BOUILLE, Agnès BOYER, Tatiana CAPUOZZI-BOUALAM, Marlène CASTRE, Josette CLAVERIE, Michael DELAFOSSE, Audrey DE LA GRANGE, Jacques DOMERGUE, Marc DUFOUR, Christian DUMONT, Sarah EL ATMANI, Laure FARGIER, Serge FLEURENCE, Christiane FOURTEAU, Jean-Louis GELY, Catherine LABROUSSE, Gérard LANNELONGUE, Max LEVITA, Anne LE VAN, Richard MAILHE, Hélène MANDROUX, Nadia MIRAOUI, Françoise PRUNIER, Hélène QVISTGAARD, Jean-Louis ROUMEGAS, Philippe SAUREL, Régine SOUCHE, Robert SUBRA, Cédric SUDRES, Jacques TOUCHON, Claudine TROADEC-ROBERT, Frédéric TSITSONIS, Francis VIGUIE.

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Brahim ABBOU, Magalie COUVERT, Perla DANAN, Gabrielle DELONCLE, Fanny DOMBRE-COSTE, Arnaud JULIEN, Hervé MARTIN, Jacques MARTIN, Christophe MORALES, Nicole MOSCHETTI-STAMM, Michel PASSET, Louis POUGET, Philippe THINES, Patrick VIGNAL, Alain ZYLBERMAN.

### Absents:

Marie-Josée AUGE-CAUMON, Stéphanie BLANPIED, Nancy CANAUD, Mustapha MAJDOUL, Stéphane MELLA, Martine PETITOUT.

### Domaine de la Pompignane rue de Salaison Parcelles RR 57p et RR 33 Cession à la Communauté d'agglomération de Montpellier

### M. Delafosse rapporte:

Dans le cadre d'une étude sur l'aménagement du quartier de la Pompignane dans sa partie comprise entre la rue de Pinville, la rue de Salaison et la rue de la Vieille Poste, la Ville envisage la valorisation de son patrimoine foncier.

Dans ce secteur, la Ville est propriétaire du Domaine de la Pompignane situé rue de Salaison et cadastré RR 57p et RR 33, représentant une superficie foncière d'environ 18.277 m².

Ce domaine est composé:

- d'une maison de maître d'une superficie d'environ 600 m² (ancien Mas de la Lande datant du XVIIIème siècle) lié à un espace boisé classé très arboré d'une superficie de 4.670 m²
- d'un ancien chai d'une superficie d'environ 384 m²
- de la maison et la loge du gardien d'une superficie d'environ 90 m<sup>2</sup>
- le solde du terrain est affecté à l'usage de parking et d'espaces verts.

Ce bien était utilisé comme espace municipal de réception. Cependant, la Ville, disposant d'autres lieux de réception, envisage la cession de ce domaine. La Communauté d'Agglomération de Montpellier est intéressée par l'acquisition de ce bien afin de valoriser ce patrimoine.

Le parc du Domaine, espace boisé classé au plan local d'urbanisme, sera préservé par l'acquéreur et ouvert au public, la parcelle cadastrée RR 33 étant destinée à la réalisation de l'accès au parc et à la création d'emplacements de stationnement.

Conformément à l'estimation des services fiscaux, cette propriété sera cédée pour un montant de 2.000.000 €.

En conséquence, au vu de l'estimation des services fiscaux, il est demandé au Conseil Municipal :

- de constater la désaffectation du Domaine de la Pompignane,
- de prononcer son déclassement du domaine public communal,
- d'autoriser la cession à la Communauté d'Agglomération de Montpellier dudit Domaine, cadastré RR 57p et RR 33, représentant une superficie d'environ 18.277 m², au prix de 2.000.000 €, avec la condition que le parc du domaine, espace boisé classé au plan local d'urbanisme, soit géré par l'acquéreur et ouvert au public dans les conditions d'ouverture habituelles des parcs publics de la ville, dès que les conditions d'accès seront réalisées. La parcelle cadastrée RR 33 étant destinée à la réalisation de l'accès au parc et à la création d'emplacements de stationnement,
- de dire que la recette sera imputée au budget de la Ville,
- de demander à l'office notarial de Baillargues de rédiger l'acte de vente aux frais de l'acquéreur,
- d'autoriser Madame le Maire, ou Monsieur l'adjoint délégué, à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

Le Conseil adopte.

Publiée le : 30 05 2012

Pour extrait conforme

Helène Mandroux

Direction Aménagement Programmation Renouvellement urbain

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Montpellier n° 2012 / 232



# Séance publique du mardi 29 mai 2012

Convoqué le lundi 21 mai 2012, le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en mairie, le mardi 29 mai 2012 à 18H00, sous la présidence de Madame le Maire, Hélène Mandroux

### Présents:

Frédéric ARAGON, Michel ASLANIAN, Eva BECCARIA, Annie BENEZECH, Amina BENOUARGHA-JAFFIOL, Nicole BIGAS, Sophie BONIFACE-PASCAL, Christian BOUILLE, Agnès BOYER, Tatiana CAPUOZZI-BOUALAM, Marlène CASTRE, Josette CLAVERIE, Michael DELAFOSSE, Audrey DE LA GRANGE, Jacques DOMERGUE, Marc DUFOUR, Christian DUMONT, Sarah EL ATMANI, Laure FARGIER, Serge FLEURENCE, Christiane FOURTEAU, Jean-Louis GELY, Catherine LABROUSSE, Gérard LANNELONGUE, Max LEVITA, Anne LE VAN, Richard MAILHE, Hélène MANDROUX, Nadia MIRAOUI, Françoise PRUNIER, Hélène QVISTGAARD, Jean-Louis ROUMEGAS, Philippe SAUREL, Régine SOUCHE, Robert SUBRA, Cédric SUDRES, Jacques TOUCHON, Claudine TROADEC-ROBERT, Frédéric TSITSONIS, Francis VIGUIE.

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Brahim ABBOU, Magalie COUVERT, Perla DANAN, Gabrielle DELONCLE, Fanny DOMBRE-COSTE, Arnaud JULIEN, Hervé MARTIN, Jacques MARTIN, Christophe MORALES, Nicole MOSCHETTI-STAMM, Michel PASSET, Louis POUGET, Philippe THINES, Patrick VIGNAL, Alain ZYLBERMAN.

#### Absents:

Marie-Josée AUGE-CAUMON, Stéphanie BLANPIED, Nancy CANAUD, Mustapha MAJDOUL, Stéphane MELLA, Martine PETITOUT.

# ZAC OVALIE Demande d'agrément de candidature Tranche 4 - Lot 2 VINCI Immobilier Résidentiel

### M. Delafosse rapporte:

Dans le cadre de l'aménagement des secteurs situés à proximité de la deuxième ligne de tramway, le Conseil municipal a décidé par délibération du 26 juin 2003, de lancer la procédure de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Ovalie.

Cette zone d'aménagement concerté, située à proximité du quartier de Bagatelle et du stade de rugby Yves du Manoir, s'étend sur une superficie d'environ 32 hectares. Elle est bordée par l'avenue Toulouse au sud. l'avenue de Vanières à l'est et le Rieucoulon à l'ouest.

Par délibération du 3 juin 2004, le Conseil municipal de Montpellier a approuvé la création de la ZAC Ovalie. Le projet de réalisation de la ZAC a été arrêté par le Conseil municipal en date du 29 juillet 2004

Ce nouveau quartier a pour objectif de marquer l'entrée ouest de la Ville et la transition entre le périurbain et les secteurs plus denses de Montpellier.

Il offrira dans un cadre paysagé de qualité environ 2500 logements diversifiés (logements sociaux, logements en accession) et une grande mixité de fonctions (logements, bureaux, commerces et équipements publics).

Le plan de composition du quartier prévoit la création de deux espaces publics qui seront bordés de commerces ou d'équipements publics permettant d'assurer une animation de ces lieux, fédérateurs d'échanges et de convivialité.

Par délibération en date du 29 juillet 2004, la Conseil municipal a confié une convention publique d'aménagement de la Société d'Equipement de la Région Montpelliéraine (SERM) portant sur les études et les aménagements nécessaires à la réalisation de la ZAC Ovalie.

Dans ce contexte, la SERM nous propose d'agréer la candidature de VINCI Immobilier Résidentiel.

Maître d'ouvrage : VINCI Immobilier Résidentiel

113, rue Raymond Recouly 34070 MONTPELLIER

Localisation du projet : Section PB n°78 partie

Surface du lot: 1 316 m<sup>2</sup>

Nature du projet : 81 logement collectifs

+ locaux commerciaux ou professionnels

SHON envisagée: 5.900 m² SHON

dont 810 m² SHON en accession à la propriété aidée

et 1.080 m² SHON en accession intermédiaire

6.200 m² SHON maximale autorisée

La SERM précise que la candidature présentée prend en considération les prescriptions et contraintes inhérentes à la ZAC et approuvées par la Ville.

### En conséquence, il est proposé:

- d'agréer la candidature de VINCI Immobilier Résidentiel,

- d'autoriser Madame le Maire ou à défaut, Monsieur l'Adjoint délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

me le Maire

ne Mandroux

Le Conseil adopte.

Publiée le : 30 05 2012

**Direction Urbanisme Opérationnel**Foncier Opérationnel

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Montpellier n° 2012 / 233



# Séance publique du mardi 29 mai 2012

Convoqué le lundi 21 mai 2012, le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en mairie, le mardi 29 mai 2012 à 18H00, sous la présidence de Madame le Maire, Hélène Mandroux

### Présents:

Frédéric ARAGON, Michel ASLANIAN, Eva BECCARIA, Annie BENEZECH, Amina BENOUARGHA-JAFFIOL, Nicole BIGAS, Sophie BONIFACE-PASCAL, Christian BOUILLE, Agnès BOYER, Tatiana CAPUOZZI-BOUALAM, Marlène CASTRE, Josette CLAVERIE, Michael DELAFOSSE, Audrey DE LA GRANGE, Jacques DOMERGUE, Marc DUFOUR, Christian DUMONT, Sarah EL ATMANI, Laure FARGIER, Serge FLEURENCE, Christiane FOURTEAU, Jean-Louis GELY, Catherine LABROUSSE, Gérard LANNELONGUE, Max LEVITA, Anne LE VAN, Richard MAILHE, Hélène MANDROUX, Nadia MIRAOUI, Françoise PRUNIER, Hélène QVISTGAARD, Jean-Louis ROUMEGAS, Philippe SAUREL, Régine SOUCHE, Robert SUBRA, Cédric SUDRES, Jacques TOUCHON, Claudine TROADEC-ROBERT, Frédéric TSITSONIS, Francis VIGUIE.

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Brahim ABBOU, Magalie COUVERT, Perla DANAN, Gabrielle DELONCLE, Fanny DOMBRE-COSTE, Arnaud JULIEN, Hervé MARTIN, Jacques MARTIN, Christophe MORALES, Nicole MOSCHETTI-STAMM, Michel PASSET, Louis POUGET, Philippe THINES, Patrick VIGNAL, Alain ZYLBERMAN.

### Absents:

Marie-Josée AUGE-CAUMON, Stéphanie BLANPIED, Nancy CANAUD, Mustapha MAJDOUL, Stéphane MELLA, Martine PETITOUT.

### Propriété de la Ville rue de l'Agathois Vente à HERAULT HABITAT pour la construction d'une Maison-relais gérée par l'association GESTARE

### M. Delafosse rapporte:

L'Association GESTARE (Gestion Animation Recherche) souhaite depuis longtemps implanter à Montpellier une Maison-relais destinée à l'accueil de personnes dont la situation sociale rend impossible à échéance prévisible leur accès à un logement ordinaire.

Une Maison-relais associe des logements privatifs et des parties communes pour les résidents, ainsi qu'un accompagnement par un responsable de maison, afin de créer un environnement sécurisant et offrir des chances de réinsertion durable.

Une Maison-relais constitue donc une étape en amont du logement autonome qui s'inscrit pleinement dans la politique globale du logement de la Ville de Montpellier, visant notamment à favoriser le parcours d'insertion dans le logement.

La Ville est propriétaire d'une parcelle de terrain nu cadastrée TP 58, d'une superficie de 2 628 m², située rue de l'Agathois et de la parcelle cadastrée TP 130 pour une superficie de 146 m².

La parcelle TP 58 est issue d'une parcelle anciennement cadastrée MP 1, d'une superficie de 9 815 m² acquise par la Ville le 28 novembre 1978. La parcelle TP 130 a été acquise le 10 juin 2009 à la SCI VIRTIN, afin de désenclaver la propriété de la Ville, qui ne possédait aucun accès sur la rue de l'Agathois elle est grevée d'une servitude de passage au profit de la parcelle TP 129, aussi longtemps que sera exploitée sur cette dernière la station de lavage automobile.

Ces deux parcelles n'ont reçu aucune affectation publique depuis leur acquisition.

Hérault Habitat, maître d'ouvrage de l'opération, souhaite acquérir ce terrain afin d'y construire une Maison-relais de de 28 logements. Un permis de construire a été déposé le 28 février 2012 pour une SHON de 1 047 m².

Compte tenu de la configuration du terrain, présentant une forte déclivité et nécessitant de ce fait des travaux d'adaptation importants (enlèvement de remblais, décaissement pour création d'une plate-forme constructible et soutènement des terres), Hérault Habitat a souhaité que la Ville accepte de vendre ce terrain au prix de 93 400 € HT.

Considérant la vocation très sociale de l'opération, et le coût des travaux d'aménagement du terrain, évalués par Hérault Habitat à 106 600 € HT, les Services fiscaux ont confirmé ce montant.

### En conséquence, il est proposé au Conseil municipal:

- d'approuver la cession des parcelles TP 58 et 130 à Hérault Habitat pour la construction d'une Maison-relais gérée par l'Association GESTARE, au prix de 93 400 € HT,
- de confier la rédaction de l'acte de vente au notaire désigné par l'acquéreur,
  - d'autoriser Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint Délégué à signer tout acte ou document relatif à cette affaire

Le Conseil adopte.

Publiée le : 30 05 2012

Pour extrait conforme,

Helène/Mandroux



**Direction Urbanisme Opérationnel**Foncier Opérationnel

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Montpellier n° 2012 / 234

# Séance publique du mardi 29 mai 2012

Convoqué le lundi 21 mai 2012, le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en mairie, le mardi 29 mai 2012 à 18H00, sous la présidence de Madame le Maire, Hélène Mandroux

### Présents:

Frédéric ARAGON, Michel ASLANIAN, Eva BECCARIA, Annie BENEZECH, Amina BENOUARGHA-JAFFIOL, Nicole BIGAS, Sophie BONIFACE-PASCAL, Christian BOUILLE, Agnès BOYER, Tatiana CAPUOZZI-BOUALAM, Marlène CASTRE, Josette CLAVERIE, Michael DELAFOSSE, Audrey DE LA GRANGE, Jacques DOMERGUE, Marc DUFOUR, Christian DUMONT, Sarah EL ATMANI, Laure FARGIER, Serge FLEURENCE, Christiane FOURTEAU, Jean-Louis GELY, Catherine LABROUSSE, Gérard LANNELONGUE, Max LEVITA, Anne LE VAN, Richard MAILHE, Hélène MANDROUX, Nadia MIRAOUI, Françoise PRUNIER, Hélène QVISTGAARD, Jean-Louis ROUMEGAS, Philippe SAUREL, Régine SOUCHE, Robert SUBRA, Cédric SUDRES, Jacques TOUCHON, Claudine TROADEC-ROBERT, Frédéric TSITSONIS, Francis VIGUIE.

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Brahim ABBOU, Magalie COUVERT, Perla DANAN, Gabrielle DELONCLE, Fanny DOMBRE-COSTE, Arnaud JULIEN, Hervé MARTIN, Jacques MARTIN, Christophe MORALES, Nicole MOSCHETTI-STAMM, Michel PASSET, Louis POUGET, Philippe THINES, Patrick VIGNAL, Alain ZYLBERMAN.

#### Absents :

Marie-Josée AUGE-CAUMON, Stéphanie BLANPIED, Nancy CANAUD, Mustapha MAJDOUL, Stéphane MELLA, Martine PETITOUT.

# DROIT DE PREEMPTION Préemption de la propriété MUSONS 2824, avenue Albert Einstein Convention Ville / Communauté d'Agglomération de Montpellier

### Monsieur DELAFOSSE rapporte:

Par arrêté préfectoral du 8 mars 2007 a été créée la zone d'aménagement différé Avenue de la Mer. La Ville a été désignée comme titulaire du droit de préemption dans cette ZAD multi-sites.

A la suite du dépôt d'une déclaration d'aliéner concernant la vente d'un entrepôt sis 2824 avenue Albert Einstein, la Communauté d'Agglomération a demandé à la Ville d'exercer le droit de préemption sur cette propriété.

Cette parcelle se situe dans la ZAD Avenue de la Mer, de compétence communale. Cependant, elle supporte des contraintes liées à sa localisation dans la zone de bruit du cône d'envol de l'aéroport de Montpellier et ne peut donc accueillir que des activités économiques.

Ce bien situé en bordure du Zénith présente une opportunité afin d'organiser l'accueil ou l'extension des activités économiques.

Dans le cadre de sa compétence en matière de développement économique telle que définie par l'Arrêté Préfectoral n° 2001-I-2828 du 13 juillet 2001, la Communauté d'Agglomération de Montpellier a notamment la faculté au titre de cette compétence de mener des actions ou des aides financières en faveur des zones d'activités économiques d'intérêt communautaire.

La Ville, dans ce cadre, a donc exercé son droit de préemption le 2 avril 2012 au prix de 290.000 € et 18.000 € TTC de commission d'agence. La préemption a été effectuée au prix proposé dans la déclaration d'intention d'aliéner conformément à l'avis délivré par les Services Fiscaux le 16 mars 2012.

Une convention est donc maintenant nécessaire entre la Ville et la Communauté d'Agglomération de Montpellier pour que cette dernière agisse en tant que tiers payeur à l'acte d'acquisition initial et qu'elle se porte acquéreur en "deuxième main".

La rédaction des actes authentiques, acte d'acquition par la Ville et acte de revente immédiat à la Communauté d'Agglomération, sera confiée à l'Etude de Maîtres DELCOS SEDANO TAULERA, notaires à Perpignan (66), rédacteurs de la déclaration d'intention d'aliéner. L'ensemble des frais relatifs à cette affaire seront pris en charge par la Communauté d'Agglomération.

### En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal:

- d'adopter la convention d'acquisition Ville / Communauté d'Agglomération de Montpellier prévoyant que la Communauté d'Agglomération interviendra en tiers payeur à l'acte d'acquisition par la Ville de la propriété des Epoux MUSONS, sise 2824 avenue Albert Einstein et cadastrée section RB n° 7,
- d'accepter la cession à titre gratuit, au profit de la Communauté d'Agglomération de Montpellier, du bien acquis après signature de l'acte d'acquisition par la Ville,
- de dire que la rédaction des actes authentiques relatifs à la conclusion de cette affaire sera confiée à l'Etude de Maîtres DELCOS SEDANO TAULERA,
- d'autoriser Madame le Maire, ou à défaut Monsieur l'Adjoint délégué, à signer tout acte ou document concernant cette affaire.

Le Conseil adopte.

Publiée le : 30 05 2012

Pour extrant conforme,

Hélène Mandroux

Direction Urbanisme Opérationnel Foncier Opérationnel

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Montpellier n° 2012 / 235



# Séance publique du mardi 29 mai 2012

Convoqué le lundi 21 mai 2012, le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en mairie, le mardi 29 mai 2012 à 18H00, sous la présidence de Madame le Maire, Hélène Mandroux

### Présents:

Frédéric ARAGON, Michel ASLANIAN, Eva BECCARIA, Annie BENEZECH, Amina BENOUARGHA-JAFFIOL, Nicole BIGAS, Sophie BONIFACE-PASCAL, Christian BOUILLE, Agnès BOYER, Tatiana CAPUOZZI-BOUALAM, Marlène CASTRE, Josette CLAVERIE, Michael DELAFOSSE, Audrey DE LA GRANGE, Jacques DOMERGUE, Marc DUFOUR, Christian DUMONT, Sarah EL ATMANI, Laure FARGIER, Serge FLEURENCE, Christiane FOURTEAU, Jean-Louis GELY, Catherine LABROUSSE, Gérard LANNELONGUE, Max LEVITA, Anne LE VAN, Richard MAILHE, Hélène MANDROUX, Nadia MIRAOUI, Françoise PRUNIER, Hélène QVISTGAARD, Jean-Louis ROUMEGAS, Philippe SAUREL, Régine SOUCHE, Robert SUBRA, Cédric SUDRES, Jacques TOUCHON, Claudine TROADEC-ROBERT, Frédéric TSITSONIS, Francis VIGUIE.

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Brahim ABBOU, Magalie COUVERT, Perla DANAN, Gabrielle DELONCLE, Fanny DOMBRE-COSTE, Arnaud JULIEN, Hervé MARTIN, Jacques MARTIN, Christophe MORALES, Nicole MOSCHETTI-STAMM, Michel PASSET, Louis POUGET, Philippe THINES, Patrick VIGNAL, Alain ZYLBERMAN.

### Absents:

Marie-Josée AUGE-CAUMON, Stéphanie BLANPIED, Nancy CANAUD, Mustapha MAJDOUL, Stéphane MELLA, Martine PETITOUT.

Aménagement de l'avenue du Pont Trinquat (section rue des Acconiers/chemin de Moularès)
Propriété de Mme Eliane BREUIL
905, avenue du Pont Trinquat
parcelle cadastrée DS 273p
Promesse unilatérale de vente et convention de travaux

### Monsieur DELAFOSSE rapporte:

Par délibération du 14/12/2009, le conseil municipal a fixé les objectifs du projet d'élargissement de l'avenue du Pont Trinquat dans sa partie comprise entre la rue des Acconiers et le chemin de Moularès. Ce projet s'inscrit dans le développement de la Ville, notamment de l'opération Port Marianne, et la nécessité d'adapter les infrastructures de la Ville à sa forte croissance démographique.

Cette avenue est considérée comme un maillon fonctionnel important du réseau viaire montpelliérain dans la perspective de la réalisation prochaine du Pont de la République sur le Lez.

L'aménagement prévu permettra de transformer l'actuelle voie à sens unique et ses trottoirs étroits et peu sécurisés, en une voie urbaine à double sens de circulation bordée de trottoirs dont un espace partagé piétons/cycles confortable de 5 mètres de large, du stationnement unilatéral discontinu, le tout sur une emprise d'une largeur comprise entre 13 et 15 mètres définie à l'issue d'une large concertation menée auprès des propriétaires concernés.

Les travaux commenceront au premier trimestre 2013 et dureront environ une année.

Le Conseil Municipal, par délibération du 28 mars 2011, a arrêté le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et le dossier d'enquête parcellaire autorisant l'acquisition des biens nécessaires à l'aménagement de l'avenue du Pont Trinquat, soit à l'amiable, soit par l'expropriation. Ces enquêtes se dérouleront du 19 mars au 18 avril 2012. La Ville a pris contact avec les propriétaires pour acquérir les

emprises nécessaires à la réalisation du projet, soit environ 1762 m<sup>2</sup> répartis sur dix-neuf parcelles. Dans ce cadre, la Ville a fait des propositions à chacun concernant les prix d'acquisition des terrains concernés et les travaux de reconstitution qu'elle devra réalisés (mur de clôture, réseaux...).

S'agissant de la propriété de Madame Eliane BREUIL, le projet prévoit l'acquisition par la Ville d'une emprise de 449 m<sup>2</sup>, issue de sa propriété cadastrée DS 273. La propriétaire a accepté de signer une promesse unilatérale de vente à la Ville de cette emprise au prix de 239.037.40 €, se décomposant de la façon suivante :

Indemnité principale: 202.050 € Indemnité de remploi : 21.205 € Indemnité pour perte de végétaux :

15.782,40 €

Indemnité totale :

239.037,40 €

La Ville peut accepter cette promesse conforme à l'estimation des services fiscaux et établie sous la condition suspensive d'obtention de la déclaration d'utilité publique.

A cette promesse unilatérale de vente, est annexée une convention de travaux par laquelle la Ville s'engage à réaliser des travaux de reconstitution des équipements chez la propriétaire :

- . la reconstruction du mur de clôture d'une hauteur de 1,85 m
- . la reconstitution d'un accès véhicule avec portail à ventaux avec portillon intégré
- . la réalisation des travaux de génie civil (tranchée, fourreau, remise en état du revêtement) liés aux raccordements des réseaux existants à l'intérieur de la propriété jusqu'en limite de l'habitation desservie)
- . la transplantation de quatre oliviers
- . l'arrachage d'un petit marronnier, d'un noyer, d'un pin, d'un chêne-blanc, d'un micocoulier
- . l'arrachage d'un pin hors de l'emprise de la D.U.P. mais dont les racines seront proches du mur de clôture.

Par cette convention, la Ville s'engage également à déposer les autorisations de droit des sols préalables à la réalisation des travaux de reconstitution (mur de clôture notamment).

Dans cette convention, la propriétaire s'engage à autoriser la Ville à réaliser, dans sa propriété, ces travaux qui lui seront remis dès leur achèvement.

### En conséquence, après étude et au vu de l'estimation des services fiscaux, nous vous proposons :

- d'accepter la promesse unilatérale de vente signée par Madame Eliane BREUIL promettant de céder à la Ville une emprise foncière de 449 m<sup>2</sup> issue de sa propriété cadastrée DS 273 située 905, avenue du Pont Trinquat au prix de 239.037,40 €,
- d'accepter de lever l'option de cette promesse unilatérale de vente,
- d'autoriser l'acquisition d'une emprise foncière de 449 m<sup>2</sup> issue de la propriété de Madame Eliane BREUIL cadastrée DS 273 au prix de 239.037,40 €,
- de confier la rédaction de l'acte authentique constatant la vente au notaire du vendeur,
- d'autoriser Madame le Maire, ou à défaut l'adjoint délégué à signer la convention de travaux,
- de dire que le montant des indemnités et des frais liés à cette acquisition sera prélevé sur le budget de la Ville,
- d'autoriser Madame le Maire, ou à défaut Monsieur l'Adjoint délégué, à déposer toute demande d'autorisation administrative et à signer tout acte ou doçument concernant à cette affaire.

MON Rour extrait conforme, Madame le Maire

Hélene Mandroux

Le Conseil adopte.

Publiée le : 30 05 2012

Λex

**Direction Urbanisme Opérationnel**Foncier Opérationnel

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Montpellier n° 2012 / 236



# Séance publique du mardi 29 mai 2012

Convoqué le lundi 21 mai 2012, le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en mairie, Salles des Rencontres, le mardi 29 mai 2012 à 18H00, sous la présidence de Madame le Maire, Hélène Mandroux

### Présents:

Frédéric ARAGON, Michel ASLANIAN, Eva BECCARIA, Annie BENEZECH, Amina BENOUARGHA-JAFFIOL, Nicole BIGAS, Sophie BONIFACE-PASCAL, Christian BOUILLE, Agnès BOYER, Tatiana CAPUOZZI-BOUALAM, Marlène CASTRE, Josette CLAVERIE, Michael DELAFOSSE, Audrey DE LA GRANGE, Jacques DOMERGUE, Marc DUFOUR, Christian DUMONT, Sarah EL ATMANI, Laure FARGIER, Serge FLEURENCE, Christiane FOURTEAU, Jean-Louis GELY, Catherine LABROUSSE, Gérard LANNELONGUE, Max LEVITA, Anne LE VAN, Richard MAILHE, Hélène MANDROUX, Nadia MIRAOUI, Françoise PRUNIER, Hélène QVISTGAARD, Jean-Louis ROUMEGAS, Philippe SAUREL, Régine SOUCHE, Robert SUBRA, Cédric SUDRES, Jacques TOUCHON, Claudine TROADEC-ROBERT, Frédéric TSITSONIS, Francis VIGUIE.

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Brahim ABBOU, Magalie COUVERT, Perla DANAN, Gabrielle DELONCLE, Fanny DOMBRE-COSTE, Arnaud JULIEN, Hervé MARTIN, Jacques MARTIN, Christophe MORALES, Nicole MOSCHETTI-STAMM, Michel PASSET, Louis POUGET, Philippe THINES, Patrick VIGNAL, Alain ZYLBERMAN.

### Absents:

Marie-Josée AUGE-CAUMON, Stéphanie BLANPIED, Nancy CANAUD, Mustapha MAJDOUL, Stéphane MELLA, Martine PETITOUT.

Aménagement de l'avenue du Pont Trinquat (section rue des Acconiers/chemin de Moularès)
Propriété de M. Jean CLAUDE
863, avenue du Pont Trinquat parcelle cadastrée DS 41p
Promesse unilatérale de vente et convention de travaux

### Monsieur DELAFOSSE rapporte:

Par délibération du 14/12/2009, le conseil municipal a fixé les objectifs du projet d'élargissement de l'avenue du Pont Trinquat dans sa partie comprise entre la rue des Acconiers et le chemin de Moularès. Ce projet s'inscrit dans le développement de la Ville, notamment de l'opération Port Marianne, et la nécessité d'adapter les infrastructures de la Ville à sa forte croissance démographique.

Cette avenue est considérée comme un maillon fonctionnel important du réseau viaire montpelliérain dans la perspective de la réalisation prochaine du Pont de la République sur le Lez.

L'aménagement prévu permettra de transformer l'actuelle voie à sens unique et ses trottoirs étroits et peu sécurisés, en une voie urbaine à double sens de circulation bordée de trottoirs dont un espace partagé piétons/cycles confortable de 5 mètres de large, du stationnement unilatéral discontinu, le tout sur une emprise d'une largeur comprise entre 13 et 15 mètres définie à l'issue d'une large concertation menée auprès des propriétaires concernés.

Les travaux commenceront au premier trimestre 2013 et dureront environ une année.

Le Conseil Municipal, par délibération du 28 mars 2011, a arrêté le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et le dossier d'enquête parcellaire autorisant l'acquisition des biens nécessaires à l'aménagement de l'avenue du Pont Trinquat, soit à l'amiable, soit par l'expropriation. Ces enquêtes se dérouleront du 19 mars au 18 avril 2012. La Ville a pris contact avec les propriétaires pour acquérir les emprises nécessaires à la réalisation du projet, soit environ 1762 m² répartis sur dix-neuf parcelles. Dans ce cadre, la Ville a fait des propositions à chacun concernant les prix d'acquisition des terrains concernés et les travaux de reconstitution qu'elle devra réalisés (mur de clôture, réseaux...).

S'agissant de la propriété de M. Jean CLAUDE, le projet prévoit l'acquisition par la Ville d'une emprise de 74 m², issue de sa propriété cadastrée DS 41. Le propriétaire a accepté de signer une promesse unilatérale de vente à la Ville de cette emprise au prix de 37.325 €, se décomposant de la façon suivante :

Indemnité principale terrain : 13.800 € Indemnité principale garage : 14.000 € Indemnité de remploi : 3.780 € Indemnité pour perte de végétaux : 5.745 € Indemnité totale : 37.325 €

La Ville peut accepter cette promesse conforme à l'estimation des services fiscaux et établie sous la condition suspensive d'obtention de la déclaration d'utilité publique.

A cette promesse unilatérale de vente, est annexée une convention de travaux par laquelle la Ville s'engage à réaliser des travaux de reconstitution des équipements chez le propriétaire :

- . la reconstruction du mur de clôture
- . la reconstruction de l'accès piéton
- . la création d'un accès-véhicule pour remplacer le garage démoli
- . la réalisation des travaux de génie civil (tranchée, fourreau, remise en état du revêtement) liés aux raccordements des réseaux existants à l'intérieur de la propriété jusqu'en limite de l'habitation desservie),
- . l'arrachage d'un sophoras et d'un olivier

Par cette convention, la Ville s'engage également à déposer les autorisations de droit des sols préalables à la réalisation des travaux de reconstitution (murs de clôture notamment).

Dans cette convention, le propriétaire s'engage à autoriser la Ville à réaliser, dans sa propriété, ces travaux qui lui seront remis dès leur achèvement.

### En conséquence, après étude et au vu de l'estimation des services fiscaux, nous vous proposons :

- d'accepter la promesse unilatérale de vente signée par M. Jean CLAUDE promettant de céder à la Ville une emprise foncière de 74 m² issue de sa propriété cadastrée DS 41 située 863, avenue du Pont Trinquat) au prix de 37.325 €,
- d'accepter de lever l'option de cette promesse unilatérale de vente,
- d'autoriser l'acquisition d'une emprise foncière de 74 m² issue de la propriété de M. Jean CLAUDE cadastrée DS 41 au prix de 37.325 €,
- de confier la rédaction de l'acte authentique constatant la vente au notaire du vendeur,
- d'autoriser Madame le Maire, ou à défaut l'adjoint délégué à signer la convention de travaux,
- de dire que le montant des indemnités et des frais liés à cette acquisition sera prélevé sur le budget de la Ville,
- d'autoriser Madame le Maire, ou à défaut Monsieur l'Adjoint délégué, à déposer toute demande d'autorisation administrative et à signer tout acte ou document concernant à cette affaire.

Le Conseil adopte.

Publiée le : 30 05 2012

Pour extrait conforme,

Helène Mandrou



Direction Urbanisme
Opérationnel
Domanialité publique

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Montpellier n° 2012 / 237



# Séance publique du mardi 29 mai 2012

Convoqué le lundi 21 mai 2012, le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en mairie, le mardi 29 mai 2012 à 18H00, sous la présidence de Madame le Maire, Hélène Mandroux

### Présents:

Frédéric ARAGON, Michel ASLANIAN, Eva BECCARIA, Annie BENEZECH, Amina BENOUARGHA-JAFFIOL, Nicole BIGAS, Sophie BONIFACE-PASCAL, Christian BOUILLE, Agnès BOYER, Tatiana CAPUOZZI-BOUALAM, Marlène CASTRE, Josette CLAVERIE, Michael DELAFOSSE, Audrey DE LA GRANGE, Jacques DOMERGUE, Marc DUFOUR, Christian DUMONT, Sarah EL ATMANI, Laure FARGIER, Serge FLEURENCE, Christiane FOURTEAU, Jean-Louis GELY, Catherine LABROUSSE, Gérard LANNELONGUE, Max LEVITA, Anne LE VAN, Richard MAILHE, Hélène MANDROUX, Nadia MIRAOUI, Françoise PRUNIER, Hélène QVISTGAARD, Jean-Louis ROUMEGAS, Philippe SAUREL, Régine SOUCHE, Robert SUBRA, Cédric SUDRES, Jacques TOUCHON, Claudine TROADEC-ROBERT, Frédéric TSITSONIS, Francis VIGUIE.

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Brahim ABBOU, Magalie COUVERT, Perla DANAN, Gabrielle DELONCLE, Fanny DOMBRE-COSTE, Arnaud JULIEN, Hervé MARTIN, Jacques MARTIN, Christophe MORALES, Nicole MOSCHETTI-STAMM, Michel PASSET, Louis POUGET, Philippe THINES, Patrick VIGNAL, Alain ZYLBERMAN.

#### Absents:

Marie-Josée AUGE-CAUMON, Stéphanie BLANPIED, Nancy CANAUD, Mustapha MAJDOUL, Stéphane MELLA, Martine PETITOUT.

# Foncier Rue d'Argencourt classement d'une portion de voie dans le domaine public communal

### M. Delafosse rapporte:

Dans le cadre de la réalisation d'un complexe hôtelier situé à proximité du Corum, rue d'Argencourt, la Société PRAGMA a reconfiguré toute l'unité foncière, en réalisant notamment, des cheminements piétons sur le site, et une voie d'accès à l'hôtel et à son parking privatif.

La déclaration d'achèvement de travaux a été déposée et il est proposé, aujourd'hui, de récupérer la portion de voie, qui permet la connexion publique de la rue d'Argencourt.

Il s'agit d'acquérir, à titre gratuit, les deux parcelles cadastrées CM 199 de 13 m² et CM 207 de 1 146 m², qui sont restées la propriété de la Société PRAGMA, à savoir la voie située devant l'hôtel, à l'exception de la plateforme d'entrée.

Maître BONNARY, notaire à Montpellier, représente la société PRAGMA, il sera chargé de rédiger l'acte notarié aux frais de la Ville.

### En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal:

- d'engager la procédure d'acquisition, à titre gratuit, des parcelles cadastrées CM 199 de 13 m² et CM 207 de 1 146 m² appartenant à la Société PRAGMA, afin d'effectuer le classement de cette portion de voie dans le domaine public,
- de saisir Maître BONNARY, notaire à Montpellier, pour rédiger l'acte authentique aux frais de la Ville,

- d'autoriser Madame le Maire, ou à défaut, Monsieur l'Adjoint délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

Le Conseil adopte.

Publiée le : 30 05 2012

McPour extrait conforme, Madame le Maire

Hélène Mandroux



**Direction Urbanisme Opérationnel**Domanialité publique

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Montpellier n° 2012 / 238



# Séance publique du mardi 29 mai 2012

Convoqué le lundi 21 mai 2012, le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en mairie, Salles des Rencontres, le 29 mardi mai 2012 à 18H00, sous la présidence de Madame le Maire, Hélène Mandroux

### Présents:

Frédéric ARAGON, Michel ASLANIAN, Eva BECCARIA, Annie BENEZECH, Amina BENOUARGHA-JAFFIOL, Nicole BIGAS, Sophie BONIFACE-PASCAL, Christian BOUILLE, Agnès BOYER, Tatiana CAPUOZZI-BOUALAM, Marlène CASTRE, Josette CLAVERIE, Michael DELAFOSSE, Audrey DE LA GRANGE, Jacques DOMERGUE, Marc DUFOUR, Christian DUMONT, Sarah EL ATMANI, Laure FARGIER, Serge FLEURENCE, Christiane FOURTEAU, Jean-Louis GELY, Catherine LABROUSSE, Gérard LANNELONGUE, Max LEVITA, Anne LE VAN, Richard MAILHE, Hélène MANDROUX, Nadia MIRAOUI, Françoise PRUNIER, Hélène QVISTGAARD, Jean-Louis ROUMEGAS, Philippe SAUREL, Régine SOUCHE, Robert SUBRA, Cédric SUDRES, Jacques TOUCHON, Claudine TROADEC-ROBERT, Frédéric TSITSONIS, Francis VIGUIE.

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Brahim ABBOU, Magalie COUVERT, Perla DANAN, Gabrielle DELONCLE, Fanny DOMBRE-COSTE, Arnaud JULIEN, Hervé MARTIN, Jacques MARTIN, Christophe MORALES, Nicole MOSCHETTI-STAMM, Michel PASSET, Louis POUGET, Philippe THINES, Patrick VIGNAL, Alain ZYLBERMAN.

#### Absents:

Marie-Josée AUGE-CAUMON, Stéphanie BLANPIED, Nancy CANAUD, Mustapha MAJDOUL, Stéphane MELLA, Martine PETITOUT.

### Foncier - Acquisition terrain Elargissement de la rue de l'Industrie Propriété "A C M"

### Monsieur DELAFOSSE rapporte:

ACM a acquis en VEFA (Vente en l'Etat Futur d'Achèvement) une opération rue de l'Industrie, résidence « Le Patio des Amandiers », sur les parcelles OM 87, OM 99, OM 100, OM 101, OM 102 et OM 103.

Conformément aux règles d'urbanisme, la parcelle OM 103, d'une contenance de 377 m², doit être cédée à la Commune, afin de permettre la réalisation de l'opération de voirie C 119 du PLU, élargissement de la rue de l'Industrie.

Les services fiscaux ont évalué la cession à l'euro symbolique, compte tenu de la nature du terrain, à savoir du futur domaine public.

Par courrier du 30 mai 2011, ACM a donné son accord de principe à cette cession.

Les travaux d'aménagement seront pris en charge par la Commune, les crédits nécessaires sont disponibles sur les lignes budgétaires de la DAP, dans le cadre du PAE Près d'Arènes.

Maître André BONNARY, notaire à Montpellier, a en charge les intérêts d'ACM.

### En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'accepter l'acquisition, à l'euro symbolique, de la parcelle nouvellement cadastrée OM 103, d'une contenance de 377 m², afin de permettre la réalisation de l'opération de voirie C 119 du PLU.
- de réaliser les travaux de prise de possession, sur les crédits inscrits sur les lignes budgétaires de la DAP, dans le cadre du PAE Près d'Arènes.

- de saisir Maître André BONNARY, notaire à Montpellier, pour rédiger l'acte notarié aux frais de la Ville.
- d'autoriser Madame le Maire, ou à défaut Monsieur l'Adjoint délégué, à signer tout document relatif à cette affaire.

Le Conseil adopte.

Publiée le : 30 05 2012

Pour extrait/conforme

Hefene Mandroux



Direction Urbanisme
Opérationnel
Domanialité publique

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Montpellier n° 2012 / 239



# Séance publique du mardi 29 mai 2012

Convoqué le lundi 21 mai 2012, le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en mairie, le mardi 29 mai 2012 à 18H00, sous la présidence de Madame le Maire, Hélène Mandroux

#### Présents:

Frédéric ARAGON, Michel ASLANIAN, Eva BECCARIA, Annie BENEZECH, Amina BENOUARGHA-JAFFIOL, Nicole BIGAS, Sophie BONIFACE-PASCAL, Christian BOUILLE, Agnès BOYER, Tatiana CAPUOZZI-BOUALAM, Marlène CASTRE, Josette CLAVERIE, Michael DELAFOSSE, Audrey DE LA GRANGE, Jacques DOMERGUE, Marc DUFOUR, Christian DUMONT, Sarah EL ATMANI, Laure FARGIER, Serge FLEURENCE, Christiane FOURTEAU, Jean-Louis GELY, Catherine LABROUSSE, Gérard LANNELONGUE, Max LEVITA, Anne LE VAN, Richard MAILHE, Hélène MANDROUX, Nadia MIRAOUI, Françoise PRUNIER, Hélène QVISTGAARD, Jean-Louis ROUMEGAS, Philippe SAUREL, Régine SOUCHE, Robert SUBRA, Cédric SUDRES, Jacques TOUCHON, Claudine TROADEC-ROBERT, Frédéric TSITSONIS, Francis VIGUIE.

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Brahim ABBOU, Magalie COUVERT, Perla DANAN, Gabrielle DELONCLE, Fanny DOMBRE-COSTE, Amaud JULIEN, Hervé MARTIN, Jacques MARTIN, Christophe MORALES, Nicole MOSCHETTI-STAMM, Michel PASSET, Louis POUGET, Philippe THINES, Patrick VIGNAL, Alain ZYLBERMAN.

#### Absents:

Marie-Josée AUGE-CAUMON, Stéphanie BLANPIED, Nancy CANAUD, Mustapha MAJDOUL, Stéphane MELLA, Martine PETITOUT.

# Foncier Elargissement rue Gaston Bachelard Acquisition emprise propriété M. Mme DELMAS PAE Marquerose Multisites

### M. Delafosse rapporte:

Dans le cadre du projet d'élargissement et d'aménagement du boulevard Paul Valéry et de la rue Gaston Bachelard, opération C 59 du PLU, qui s'inscrit dans le périmètre du programme d'aménagement d'ensemble (PAE) Marquerose Multisites, la Ville de Montpellier a besoin d'acquérir une emprise de 283 m² sur la propriété de Monsieur et Madame DELMAS, à extraire des parcelles cadastrées EK 23 et EK 24.

En effet, les besoins liés au développement de ce quartier nécessitent des travaux d'élargissement de la rue Bachelard.

Le montant de l'acquisition de ce terrain s'élève à 19 810 € pour une superficie totale de 283 m², soit 70 €/m², conformément à l'estimation des Services Fiscaux.

Lors de la réalisation des travaux d'élargissement de la voie, il est prévu d'édifier un mur de soutènement en limite de propriété avec le futur domaine public, le tout surmonté d'un grillage rigide, d'effectuer le remplacement du portail existant et de refaire la rampe d'accès à la propriété de Monsieur et Madame DELMAS.

Les crédits nécessaires à cette acquisition ainsi qu'au financement des travaux prévus, sont pris en charge par la Ville dans le cadre du budget du PAE Marquerose Multisites.

Monsieur et Madame DELMAS ont accepté les conditions de la négociation et ont désigné Maître PERREIN, notaire à Montpellier, pour rédiger l'acte de transfert de propriété.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- D'acquérir une emprise de 283 m² à extraire des parcelles cadastrées EK 23 et EK 24, propriété de Monsieur et Madame DELMAS, pour un montant total de 19 810 €, soit 70 €/m², conformément à l'estimation des Services Fiscaux,
- D'accepter la réalisation des travaux sur la propriété privée, nécessaires à l'élargissement de la voie, notamment l'édification d'un mur de soutènement surmonté d'un grillage rigide, le remplacement du portail existant, une rampe d'accès et la reconstitution des réseaux existants,
- De confier la rédaction de l'acte à Maître PERREIN, notaire désigné par Monsieur et Madame DELMAS, aux frais de la Ville,
- D'autoriser Madame le Maire, ou à défaut Monsieur l'Adjoint Délégué, à signer tout acte ou document concernant cette affaire.

Le Conseil adopte.

Publiée le : 30 05 2012

Pour extrait conforme, Madame le Maire

Hélène Mandroux



Direction Urbanisme Opérationnel Domanialité publique

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Montpellier n° 2012 / 240



# Séance publique du mardi 29 mai 2012

Convoqué le lundi 21 mai 2012, le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en mairie, le mardi 29 mai 2012 à 18H00, sous la présidence de Madame le Maire, Hélène Mandroux

### Présents:

Frédéric ARAGON, Michel ASLANIAN, Eva BECCARIA, Annie BENEZECH, Amina BENOUARGHA-JAFFIOL, Nicole BIGAS, Sophie BONIFACE-PASCAL, Christian BOUILLE, Agnès BOYER, Tatiana CAPUOZZI-BOUALAM, Marlène CASTRE, Josette CLAVERIE, Michael DELAFOSSE, Audrey DE LA GRANGE, Jacques DOMERGUE, Marc DUFOUR, Christian DUMONT, Sarah EL ATMANI, Laure FARGIER, Serge FLEURENCE, Christiane FOURTEAU, Jean-Louis GELY, Catherine LABROUSSE, Gérard LANNELONGUE, Max LEVITA, Anne LE VAN, Richard MAILHE, Hélène MANDROUX, Nadia MIRAOUI, Françoise PRUNIER, Hélène QVISTGAARD, Jean-Louis ROUMEGAS, Philippe SAUREL, Régine SOUCHE, Robert SUBRA, Cédric SUDRES, Jacques TOUCHON, Claudine TROADEC-ROBERT, Frédéric TSITSONIS, Francis VIGUIE.

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Brahim ABBOU, Magalie COUVERT, Perla DANAN, Gabrielle DELONCLE, Fanny DOMBRE-COSTE, Amaud JULIEN, Hervé MARTIN, Jacques MARTIN, Christophe MORALES, Nicole MOSCHETTI-STAMM, Michel PASSET, Louis POUGET, Philippe THINES, Patrick VIGNAL, Alain ZYLBERMAN.

#### Absents:

Marie-Josée AUGE-CAUMON, Stéphanie BLANPIED, Nancy CANAUD, Mustapha MAJDOUL, Stéphane MELLA, Martine PETITOUT.

# Foncier Alignement rue Gaston Bachelard Acquisition emprise propriété M. et Mme PERREIN PAE Marquerose Multisites

### M. Delafosse rapporte:

Dans le cadre du projet d'élargissement et d'aménagement du boulevard Paul Valéry et de la rue Gaston Bachelard, qui s'inscrit dans le périmètre du programme d'aménagement d'ensemble (PAE) Marquerose Multisites, la Ville de Montpellier a besoin d'acquérir une emprise de 188 m² sur la propriété de Monsieur et Madame PERREIN, à extraire de la parcelle cadastrée EK 257.

En effet, les besoins liés au développement de ce quartier nécessitent des travaux d'élargissement de la rue Bachelard.

Le montant de l'acquisition de ce terrain s'élève à 13 160 € pour une superficie totale de 188 m², soit 70 €/m², conformément à l'estimation des Services Fiscaux.

Lors de la réalisation des travaux d'élargissement de la voie, il est prévu d'édifier un mur de soutènement en limite de propriété avec le futur domaine public, le tout surmonté d'un grillage rigide, et de dédommager la haie végétale existante pour un montant de 5 000 €.

Les crédits nécessaires à cette acquisition ainsi qu'au financement des travaux prévus, sont pris en charge par la Ville dans le cadre du budget du PAE Marquerose Multisites.

Monsieur et Madame PERREIN ont accepté les conditions de la négociation et ont désigné Maître VIDAL, notaire à Montpellier, pour rédiger l'acte de transfert de propriété.

### En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal:

- D'acquérir une emprise de 188 m² à extraire de la parcelle cadastrée EK 257, propriété de Monsieur et Madame PERREIN, pour un montant total de 13 160 €, soit 70 €/m², conformément à l'estimation des Services Fiscaux,
- D'accepter la réalisation des travaux sur la propriété privée, nécessaires à l'élargissement de la voie, notamment l'édification d'un mur de soutènement surmonté d'un grillage rigide, en limite de propriété, et le dédommagement de la haie végétale existante pour un montant de 5 000 €,
- De confier la rédaction de l'acte à Maître VIDAL, notaire désigné par Monsieur et Madame PERREIN, aux frais de la Ville,
- D'autoriser Madame le Maire, ou à défaut Monsieur l'Adjoint délégué, à signer tout acte ou document concernant cette affaire.

Rour extrait/conforme.

Mandroux

Le Conseil adopte.

Publiée le : 30 05 2012

*//*/o

**Direction Urbanisme Opérationnel**Foncier Opérationnel

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Montpellier n° 2012 / 241



# Séance publique du mardi 29 mai 2012

Convoqué le lundi 21 mai 2012, le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en mairie, le mardi 29 mai 2012 à 18H00, sous la présidence de Madame le Maire, Hélène Mandroux

### Présents:

Frédéric ARAGON, Michel ASLANIAN, Eva BECCARIA, Annie BENEZECH, Amina BENOUARGHA-JAFFIOL, Nicole BIGAS, Sophie BONIFACE-PASCAL, Christian BOUILLE, Agnès BOYER, Tatiana CAPUOZZI-BOUALAM, Marlène CASTRE, Josette CLAVERIE, Michael DELAFOSSE, Audrey DE LA GRANGE, Jacques DOMERGUE, Marc DUFOUR, Christian DUMONT, Sarah EL ATMANI, Laure FARGIER, Serge FLEURENCE, Christiane FOURTEAU, Jean-Louis GELY, Catherine LABROUSSE, Gérard LANNELONGUE, Max LEVITA, Anne LE VAN, Richard MAILHE, Hélène MANDROUX, Nadia MIRAOUI, Françoise PRUNIER, Hélène QVISTGAARD, Jean-Louis ROUMEGAS, Philippe SAUREL, Régine SOUCHE, Robert SUBRA, Cédric SUDRES, Jacques TOUCHON, Claudine TROADEC-ROBERT, Frédéric TSITSONIS, Francis VIGUIE.

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Brahim ABBOU, Magalie COUVERT, Perla DANAN, Gabrielle DELONCLE, Fanny DOMBRE-COSTE, Arnaud JULIEN, Hervé MARTIN, Jacques MARTIN, Christophe MORALES, Nicole MOSCHETTI-STAMM, Michel PASSET, Louis POUGET, Philippe THINES, Patrick VIGNAL, Alain ZYLBERMAN.

#### Absents:

Marie-Josée AUGE-CAUMON, Stéphanie BLANPIED, Nancy CANAUD, Mustapha MAJDOUL, Stéphane MELLA, Martine PETITOUT.

### **FONCIER**

### Vente à ASF des terrains de la Ville concernés par la réalisation du déplacement de l'autoroute A9

### M. Delafosse rapporte:

L'autoroute A9 actuelle a été mise en service en 1967 et mise à 2x3 voies en 1988.

Dès 1985 émergeait l'idée d'un déplacement de l'autoroute A9 au droit de Montpellier, en réponse à l'explosion de ses trafics locaux, régionaux, interrégionaux et internationaux.

La croissance du trafic de l'A9 au droit de Montpellier a été très importante au cours des 15 dernières années : entre 1985 et 1990 la croissance annuelle était de l'ordre de 7 à 8%, entre 1990 et 1995 elle était comprise entre 3,5 et 5,5%.

Entre 1995 et 2004, les flux ont crû de 5,5% en période moyenne (hors été) et de 3% en période estivale (juillet-août). En 2004, selon les sections, les trafics sont de l'ordre de 62 000 à 99 000 véhicules par jour et peuvent atteindre entre 95 000 et 134 000 véhicules par jour en période estivale.

Les études menées en 2005 montrent qu'à l'horizon 2015, les trafics hors période d'été seront compris entre 60 000 et 120 000 véhicules par jour et entre 120 000 et 170 000 véhicules par jour en période d'été.

Le dédoublement de l'A9 constitue une nécessité en termes de trafic et surtout en termes de sécurité, les améliorations portées sur les échangeurs et les bretelles depuis 2007 n'ayant pas eu d'effets significatifs sur les risques d'accidents aux heures de pointe du matin et du soir. En outre, il s'inscrit dans un projet d'aménagement cohérent du territoire et d'harmonisation des déplacements urbains.

Le tracé retenu, projet d'autoroute A9b, est situé au sud de l'autoroute actuelle, jumelé, au droit de Montpellier, avec la future ligne ferroviaire à grande vitesse. Le raccordement avec le Contournement Ouest de Montpellier (COM) se fera au niveau de l'actuel échangeur de Saint-Jean de Védas. Ainsi, le trafic de transit pourra se faire en continuité, sans avoir à franchir les barrières de péage existantes à Saint-Jean-de-Védas et Vendargues.

Les travaux de dédoublement de l'autoroute A9 au droit de Montpellier ont été déclarés d'utilité publique et urgents par décret du 30 avril 2007.

La société AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE (ASF), dans le cadre de la concession qui lui a été octroyée par le 7<sup>ème</sup> avenant au décret du 7 février 1992 approuvé par décret du 1<sup>er</sup> mars 2002, est chargée de la construction du dédoublement de l'autoroute A9.

La mise en service de l'autoroute A9b offre la perspective de faire de l'actuelle A9 (A9a) un boulevard de contournement de la ville. Un cahier des charges a été établi par la DRE pour étudier la réhabilitation de cet axe. N'étant plus soumis à la réglementation autoroutière puisque déclassé, il sera possible d'y créer de nouveaux échangeurs pour une meilleure desserte de la ville. Ainsi, il est envisagé de créer de nouveaux échangeurs au droit d'Odysséum, de l'avenue Raymond Dugrand et de la ZAC de la Restanque

Dans le cadre de la réalisation du déplacement de l'Autoroute A9 la Ville va devoir vendre à ASF 13,38 ha de terres lui appartenant.

Il s'agit, suivant les états parcellaires, des parcelles cadastrées sur la Commune de Montpellier SN 14p, 4p, 12p, SO 10p, SP 4p, ST 4p, 5p, 6p, 7p, SW 15p, 19p, OA 5p (lots 1, 3, 6, 8 et 44 de la copropriété des jardins d'Anne), sur la Commune de Mauguio DI 22p, 23p et 24.

Ces terres se répartissent de la façon suivante sur le territoire communal :

- 112.683 m2 au sud de l'autoroute A9 actuelle (foncier acquis pour réserve foncière). Ces parcelles sont situées en zone à urbaniser non équipées AU0 par le Plan Local d'Urbanisme.
- 14.007 m2 sur la Commune de MAUGUIO (acquisition d'un grand domaine dont une partie était située sur la Commune de MAUGUIO). Ces terres sont classées en zone agricole par le PLU de la Ville de MAUGUIO.
- 7.150 m2 dans le secteur des Jardins d'Anne, il s'agit de 5 jardins familiaux (lots 1, 3, 6, 8, 44 de la copropriété des Jardins d'Anne). Ces biens sont classés en zone agricole A par le PLU.

Compte tenu de l'intérêt général du projet tant d'un point de vue national que local et des grandes superficies de terres concernées, ASF et la Ville sont parvenus à un accord pour une cession de ces biens aux prix de 2.478.821,1 € (en ce compris une indemnité de remploi de 5 %). Ce montant a été validé par les Services Fiscaux.

Ce prix global de cession a été établi selon les prix unitaires au m2 suivants :

en zone à urbaniser non équipée AU0, 20 €/m2,

en zone agricole (Commune de MAUGUIO), 6 €/m2.

Les lots à usage de jardins familiaux, au regard de leur équipement et de leur usage, 20 €/m2.

La rédaction de l'acte authentique de cession sera prise en charge par ASF sous forme administrative exception faite de la cession des 5 lots de copropriété des Jardins d'Anne qui fera l'objet d'un acte à part dont la rédaction sera prise en charge par l'OFFICE NOTARIAL DE BAILLARGUES, étude choisie par ASF.

ASF devra entreprendre au plus vite les travaux de réalisation de la nouvelle autoroute afin que cet équipement soit ouvert en 2017, pour se faire ASF a demandé à la Ville de pouvoir prendre possession des emprises concernées de façon anticipée.

### En conséquence il est proposé au Conseil Municipal:

- d'approuver la vente à ASF de 17,54 ha de terres, cadastrées sur la Commune de Montpellier SN 14p, 4p, 12p, SO 10p, SP 4p, ST 4p, 5p, 6p, 7p, SW 15p, 19p, OA 5p (lots 1, 3, 6, 8 et 44 de la copropriété des Jardins d'Anne), sur la Commune de Mauguio DI 22p, 23p et 24, au prix de 2.478.821,1 € (en ce compris une indemnité de remploi de 5 %), conformément à l'estimation des Services fiscaux,
- de dire que la recette relative à cette vente sera imputée au budget de la Ville,
- de dire que les actes de vente seront établis par ASF et par l'OFFICE NOTARIAL DE BAILLARGUES pour les 5 lots de copropriété des Jardins d'Anne,
- d'autoriser ASF à prendre possession anticipée de l'ensemble des terrains concernés avant la signature de l'acte,
- d'autoriser Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint Délégué à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme, Madame le Maire

Le Conseil adopte.

Publiée le : 30 05 2012

113



**Direction Urbanisme Opérationnel**Foncier Opérationnel

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Montpellier n° 2012 / 242



# Séance publique du mardi 29 mai 2012

Convoqué le lundi 21 mai 2012, le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en mairie, le mardi 29 mai 2012 à 18H00, sous la présidence de Madame le Maire, Hélène Mandroux

### Présents:

Frédéric ARAGON, Michel ASLANIAN, Eva BECCARIA, Annie BENEZECH, Amina BENOUARGHA-JAFFIOL, Nicole BIGAS, Sophie BONIFACE-PASCAL, Christian BOUILLE, Agnès BOYER, Tatiana CAPUOZZI-BOUALAM, Marlène CASTRE, Josette CLAVERIE, Michael DELAFOSSE, Audrey DE LA GRANGE, Jacques DOMERGUE, Marc DUFOUR, Christian DUMONT, Sarah EL ATMANI, Laure FARGIER, Serge FLEURENCE, Christiane FOURTEAU, Jean-Louis GELY, Catherine LABROUSSE, Gérard LANNELONGUE, Max LEVITA, Anne LE VAN, Richard MAILHE, Hélène MANDROUX, Nadia MIRAOUI, Françoise PRUNIER, Hélène QVISTGAARD, Jean-Louis ROUMEGAS, Philippe SAUREL, Régine SOUCHE, Robert SUBRA, Cédric SUDRES, Jacques TOUCHON, Claudine TROADEC-ROBERT, Frédéric TSITSONIS, Francis VIGUIE.

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Brahim ABBOU, Magalie COUVERT, Perla DANAN, Gabrielle DELONCLE, Fanny DOMBRE-COSTE, Arnaud JULIEN, Hervé MARTIN, Jacques MARTIN, Christophe MORALES, Nicole MOSCHETTI-STAMM, Michel PASSET, Louis POUGET, Philippe THINES, Patrick VIGNAL, Alain ZYLBERMAN.

#### Absents:

Marie-Josée AUGE-CAUMON, Stéphanie BLANPIED, Nancy CANAUD, Mustapha MAJDOUL, Stéphane MELLA, Martine PETITOUT.

### **FONCIER**

### Vente à RFF des terrains de la Ville concernés par la réalisation du contournement ferroviaire Nîmes - Montpellier

### M. Delafosse rapporte:

Le projet de contournement ferroviaire de Nîmes – Montpellier s'inscrit dans un contexte plus vaste que le seul développement du trafic ferroviaire du Languedoc – Roussillon puisqu'il constituera le prolongement de la ligne à grande vitesse Paris – Lyon- Nîmes permettant à terme (après la réalisation du barreau Montpellier – Perpignan) de se raccorder au réseau ferroviaire espagnol. La ligne nouvelle favorisera également des liaisons rapides interrégionales entre les villes du Languedoc – Roussillon et les villes des régions voisines. Cette future liaison est considérée comme un maillon clé du réseau européen à grande vitesse et du réseau transeuropéen du fret ferroviaire.

En outre, il permettra de renforcer significativement les dessertes TER sur la ligne actuelle entre Nîmes et Montpellier, aujourd'hui saturée. La capacité actuelle sera renforcée de 50%. Le réseau TER actuel, grâce aux sillons libérés, pourra se développer.

Enfin, il permettra, grâce à la mixité des circulations voyageurs et fret, un développement du transport de fret en évitant les zones urbaines de Nîmes et Montpellier et assurera la continuité des transports européens de marchandises vers l'Espagne. L'amélioration des temps de parcours permettra une amélioration de la qualité de service offert aux transporteurs.

Le contournement ferroviaire de Nîmes et de Montpellier a été déclaré d'utilité publique. Cet ouvrage de 70 kilomètres, qui prolongera la LGV Méditerranée au-delà de Montpellier, devrait être mis en chantier en 2013 pour une mise en service en 2017. Ce projet est considéré comme prioritaire par le gouvernement suite au Grenelle de l'environnement.

Ce projet verra la création de la gare TGV à Port Marianne.

Ce projet sera suivi, au plus tôt à l'horizon 2020, par la création d'une ligne nouvelle à grande vitesse entre Montpellier et Perpignan. Des études sont en cours pour déterminer la nature et le tracé de cette ligne, suite au débat public en 2009.

Dans le cadre de la réalisation de ce projet de contournement ferroviaire, la Ville va devoir vendre à RESEAU FERRE DE FRANCE (RFF) 14,41 ha de terres lui appartenant.

Il s'agit, suivant les états parcellaires, des parcelles cadastrées sur la Commune de Montpellier SS 12p, ST 7p, 6p, 5p, 4p, SP 15p, 16p, SO 12, SN 22, 25, 17p, sur la Commune de Mauguio DI 92 et 94.

Ces terres se répartissent de la façon suivante sur le territoire communal :

- 139.448 m2 au sud de l'autoroute A9 (foncier acquis pour réserve foncière). Ces parcelles sont situées en zone à urbaniser non équipées AU0 par le Plan Local d'Urbanisme.
- 4.665 m2 sur la Commune de MAUGUIO (acquisition d'un grand domaine dont une partie était située sur la Commune de MAUGUIO). Ces terres sont classées en zone agricole par le PLU de la Ville de MAUGUIO.

Compte tenu de l'intérêt général du projet tant d'un point de vue national que local et des grandes superficies de terres concernées, RFF et la Ville sont parvenus à un accord pour une cession de ces biens aux prix de 2.957.797,5 € (en ce compris une indemnité de remploi de 5 %). Ce montant a été validé par les Services Fiscaux.

Ce prix global de cession a été établi selon les prix unitaires au m2 suivants :

en zone à urbaniser non équipée AU0, 20 €/m2,

en zone agricole (Commune de MAUGUIO), 6 €/m2.

La rédaction de l'acte authentique de cession sera confiée à l'OFFICE NOTARIAL DE BAILLARGUES, étude choisie par RFF. La totalité des frais inhérents à la rédaction de cet acte seront pris en charge par RFF.

RFF devra entreprendre au plus vite les travaux de réalisation de la nouvelle ligne ferroviare afin que cet équipement soit ouvert en 2017, pour se faire RFF a demandé à la Ville de pouvoir prendre possession des emprises concernées de façon anticipée.

### En conséquence il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la vente à RFF de 14,41 ha de terres, cadastrées sur la Commune de Montpellier SS 12p, ST 7p, 6p, 5p, 4p, SP 15p, 16p, SO 12, SN 22, 25, 17p, sur la Commune de Mauguio DI 92 et 94, au prix de 2.957.797,5 € (en ce compris une indemnité de remploi de 5 %), conformément à l'estimation des Services fiscaux.
- de dire que la recette relative à cette vente sera imputée au budget de la Ville,
- de dire que l'acte authentique de vente sera rédigé par l'OFFICE NOTARIAL DE BAILLARGUES aux frais de RFF,
- d'autoriser RFF à prendre possession anticipée de l'ensemble des terrains concernées avant la signature de l'acte,

- d'autoriser Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint Délégué à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Le Conseil adopte.

Madane le Maire

Pour extrait conforme,

ene Mandroux

Publiée le : 30 05 2012



### Direction des Relations aux Publics

Administration des cimetières

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Montpellier n° 2012 / 243

# Séance publique du mardi 29 mai 2012

Convoqué le lundi 21 mai 2012, le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en mairie, le mardi 29 mai 2012 à 18H00, sous la présidence de Madame le Maire, Hélène Mandroux

#### Présents:

Frédéric ARAGON, Michel ASLANIAN, Eva BECCARIA, Annie BENEZECH, Amina BENOUARGHA-JAFFIOL, Nicole BIGAS, Sophie BONIFACE-PASCAL, Christian BOUILLE, Agnès BOYER, Tatiana CAPUOZZI-BOUALAM, Marlène CASTRE, Josette CLAVERIE, Michael DELAFOSSE, Audrey DE LA GRANGE, Jacques DOMERGUE, Marc DUFOUR, Christian DUMONT, Sarah EL ATMANI, Laure FARGIER, Serge FLEURENCE, Christiane FOURTEAU, Jean-Louis GELY, Catherine LABROUSSE, Gérard LANNELONGUE, Max LEVITA, Anne LE VAN, Richard MAILHE, Hélène MANDROUX, Nadia MIRAOUI, Françoise PRUNIER, Hélène QVISTGAARD, Jean-Louis ROUMEGAS, Philippe SAUREL, Régine SOUCHE, Robert SUBRA, Cédric SUDRES, Jacques TOUCHON, Claudine TROADEC-ROBERT, Frédéric TSITSONIS, Francis VIGUIE.

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Brahim ABBOU, Magalie COUVERT, Perla DANAN, Gabrielle DELONCLE, Fanny DOMBRE-COSTE, Arnaud JULIEN, Hervé MARTIN, Jacques MARTIN, Christophe MORALES, Nicole MOSCHETTI-STAMM, Michel PASSET, Louis POUGET, Philippe THINES, Patrick VIGNAL, Alain ZYLBERMAN.

#### Absents:

Marie-Josée AUGE-CAUMON, Stéphanie BLANPIED, Nancy CANAUD, Mustapha MAJDOUL, Stéphane MELLA, Martine PETITOUT.

### Nettoiement des espaces publics des cimetières, conciergeries, chapelle, sanitaires publics des halles et marchés - Autorisation de signer le marché

Mme Benouargha-Jaffiol rapporte:

Les cimetières de Montpellier comprennent des voiries, allées, espaces verts, fontaines, placettes, mobiliers urbains, sanitaires, conciergeries, chapelle et sacristie.

Un entretien régulier de ces espaces est nécessaire :

- Nettoiement, balayage des espaces piétonniers, des voiries en enrobé ou en terre battue et des espaces végétalisés, y compris le ramassage des déchets divers (plastiques, emballages divers ...)
- Nettoiement des réceptacles d'eaux pluviales,
- Enlèvement des feuilles mortes, aiguilles de pins, débris de cyprès,
- Vidage des conteneurs à ordures et des corbeilles à papiers.
- Le nettoiement des espaces de circulation après de fortes pluies pour enlever la terre et les graviers entrainés par les eaux de ruissellement
- Regroupement des déchets produits sur l'espace considéré en vue de leur ramassage et de l'évacuation, le jour même, hors des cimetières,
- Le nettoiement, l'entretien et la fourniture de consommables des sanitaires privés des conciergeries,
- Le nettoiement des locaux et bureaux des conciergeries
- Le nettoiement et l'entretien de la chapelle du cimetière Saint Lazare.

Les halles de la Ville de Montpellier sont au nombre de quatre : Castellane, Jacques coeur, Laissac et Quatre saisons. Elles abritent des commerces de détails à vocation alimentaire et intégrées à leur environnement. Des locaux sanitaires sont réservés et intégrés à chaque bâtiment, ils comprennent un local, WC et lavabo.

Un entretien régulier de ces espaces est nécessaire :

- Nettoiement
- Désinfection
- Désodorisation
- Fourniture en consommable

Le précédent marché arrivé au terme de la première année n'a pas été renouvelé. Un appel d'offres a été lancé pour le nettoiement des conciergeries, de la chapelle et de la sacristie du cimetière Saint Lazare, ainsi que des sanitaires des Halles, pour un an, renouvelable 3 fois au maximum.

L'appel d'offre à été lancé avec les critères de sélection suivants :

- Critère de sélection des candidatures :
  - Garanties et capacités techniques et financières
  - Référence professionnelles
- Critique jugement des offres :
  - Valeur technique au regard du mémoire technique : 60%
  - Prix des prestations : 40%

Ce marché n° 1 H 601281 passé sur appel d'offres ouvert en application des articles 33 alinéa 3 et 57 à 59 du code des marchés publics, a donc pour objet le nettoiement des espaces publics des cimetières - conciergerie - chapelle - sanitaire et sanitaires publics des cimetières et des halles et marchés.

A l'issue de la commission d'appel d'offres du 3 Avril 2012, il a été retenu la société SMN, domiciliée Parc d'Activités « La Garrigue », 3 Avenue des Compagnons, B.P. 21, 34171 Castelnau le Lez Cedex, pour un montant annuel de 320 948,43 € HT.

### En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'opération engagée,
- d'autoriser Madame le Maire, ou à défaut l'adjoint délégué, à signer le marché avec l'entreprise retenue conformément à l'avis de la commission d'Appel d'Offres,
- d'imputer les dépenses correspondantes au budget communal, nature 61523, fonction 920 262,
- d'autoriser Madame le Maire, ou à défaut l'adjoint délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

Le Conseil adopte.

Publiée le : 30 05 2012

Pour extrait conforme.
Madame le Maire

Helène/Mandroux



Direction Réussite éducative Education

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Montpellier n° 2012 / 244

### Séance publique du mardi 29 mai 2012

Convoqué le lundi 21 mai 2012, le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en mairie, le mardi 29 mai 2012 à 18H00, sous la présidence de Madame le Maire, Hélène Mandroux

### Présents:

Frédéric ARAGON, Michel ASLANIAN, Eva BECCARIA, Annie BENEZECH, Amina BENOUARGHA-JAFFIOL, Nicole BIGAS, Sophie BONIFACE-PASCAL, Christian BOUILLE, Agnès BOYER, Tatiana CAPUOZZI-BOUALAM, Mariène CASTRE, Josette CLAVERIE, Michael DELAFOSSE, Audrey DE LA GRANGE, Jacques DOMERGUE, Marc DUFOUR, Christian DUMONT, Sarah EL ATMANI, Laure FARGIER, Serge FLEURENCE, Christiane FOURTEAU, Jean-Louis GELY, Catherine LABROUSSE, Gérard LANNELONGUE, Max LEVITA, Anne LE VAN, Richard MAILHE, Hélène MANDROUX, Nadia MIRAOUI, Françoise PRUNIER, Hélène QVISTGAARD, Jean-Louis ROUMEGAS, Philippe SAUREL, Régine SOUCHE, Robert SUBRA, Cédric SUDRES, Jacques TOUCHON, Claudine TROADEC-ROBERT, Frédéric TSITSONIS, Francis VIGUIE.

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Brahim ABBOU, Magalie COUVERT, Perla DANAN, Gabrielle DELONCLE, Fanny DOMBRE-COSTE, Arnaud JULIEN, Hervé MARTIN, Jacques MARTIN, Christophe MORALES, Nicole MOSCHETTI-STAMM, Michel PASSET, Louis POUGET, Philippe THINES, Patrick VIGNAL, Alain ZYLBERMAN.

Marie-Josée AUGE-CAUMON, Stéphanie BLANPIED, Nancy CANAUD, Mustapha MAJDOUL, Stéphane MELLA, Martine PETITOUT.

### Evolution des postes d'enseignants dans les écoles publiques à la rentrée 2012

### M. Gély rapporte:

Monsieur l'inspecteur d'académie informe la Ville que compte-tenu des effectifs scolaires, et après avis du Comité Technique Spécial Départemental (CTSD) et consultation du Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN) réunis respectivement les 6 février 2012 et 15 février 2012, il a été arrêté des mesures relatives aux ouvertures et fermetures de classes.

Monsieur l'inspecteur d'Académie demande au Conseil Municipal de se prononcer sur les ouvertures et fermetures suivantes et de prévoir en conséquences toutes les dispositions nécessaires pour assurer, avec le personnel adapté, l'accueil des élèves.

### LES OUVERTURES DE CLASSES

### Ouverture de postes dans les écoles maternelles

ouverture du 7<sup>ème</sup> poste Ecole Mozart ouverture du 4<sup>ème</sup> poste Ecole Vasco de Gama ouverture du 8<sup>ème</sup> poste **Ecole Pape Carpantier** ouverture du 6<sup>ème</sup> poste Ecole Marcel Pagnol Ecole Beethoven

ouverture du 4<sup>ème</sup> poste ouverture du 7<sup>ème</sup> poste maternelle (confirmation de la mesure transitoire Ecole M de l'Hospital

prise à la rentrée 2011)

ouverture du 1 er, 2 ème, 3 ème poste maternelle (transfert de Yourcenar) Ouverture du 4 ème poste maternelle Ecole F Mitterrand (Primaire)

### Soit l'ouverture de 10 postes

### Ouverture de postes dans les écoles élémentaires

Ecole M. Curie ouverture du 11 ème poste Ecole Voltaire ouverture du 11 ème poste Ecole J. Simon ouverture du 7 ouverture du 7 ouverture du 7 ouverture du 10 ouverture du 11 ème poste

Ecole J. Simon ouverture du 7 poste Ecole M de l'Hospital (primaire) ouverture du 8<sup>ème</sup> poste élémentaire Ecole O de Gouges (Primaire) ouverture du 2<sup>ème</sup> poste élémentaire

Ecole F Mitterrand (Primaire) ouverture du 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> poste élémentaire

(transfert de Rabelais)

### Soit l'ouverture de 9 postes

### LES FERMETURES DE CLASSES

### Fermeture de postes dans les écoles maternelles :

Ecole S Prokofiev fermeture du 5<sup>ème</sup> poste

Ecole M Yourcenar fermeture du 11 ème, 12 ème poste maternelle (transférés à l'école

Primaire Mitterrand)

### Soit la fermeture de 4 postes.

### Fermeture de postes dans les écoles élémentaires :

Ecole Dante Alighéri fermeture du 6<sup>ème</sup> poste
Ecole B Spinoza fermeture du 10<sup>ème</sup> poste
Ecole Pottier /Sibelius fermeture du 12<sup>ème</sup> poste
Ecole Lamartine fermeture du 6<sup>ème</sup> poste
Ecole B Morisot fermeture du 10<sup>ème</sup> poste
Ecole A Savary fermeture du 11<sup>ème</sup> poste

Ecole B Morisot fermeture du 10<sup>ème</sup> poste

Ecole A Savary fermeture du 11<sup>ème</sup> poste

Ecole Rabelais fermeture du 13<sup>ème</sup>, 14<sup>ème</sup>, 15<sup>ème</sup>, 16<sup>ème</sup> poste (transférés à l'école Primaire

Mitterrand)

### Soit la fermeture de 10 postes.

### **OUVERTURE D'ECOLE:**

Ecole François Mitterrand : école primaire (4 maternelles, 4 élémentaires)

### **FUSION D'ECOLES:**

Monsieur l'Inspecteur d'Académie informe la ville qu'à compter de la rentrée 2012, l'école maternelle Anne Frank (7 classes) fusionnera avec l'élémentaire Charles Dickens (11 classes) pour former une école Primaire Dickens/Frank de 18 classes.

Au titre du personnel dédié aux écoles, la ville prévoit la création de postes d'ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles) en fonction des ouvertures de classes en école maternelle ainsi que la création de postes d'agent technique permanent et d'animateur référent nécessaires.

### En conséquence, il est proposé au Conseil municipal :

- d'émettre un avis favorable aux 19 ouvertures de classes ;
- d'émettre un avis défavorable aux 14 fermetures de classes ;
- d'autoriser Madame le Maire ou à défaut l'adjoint délégué à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Le Conseil adopte.

Publiée le : 30 05 2012

Pour extrait conforme Martame le Maire

Hélène Mandroux

**Direction Réussite éducative** Education

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Montpellier n° 2012 / 245

### Séance publique du mardi 29 mai 2012

Convoqué le lundi 21 mai 2012, le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en mairie, le mardi 29 mai 2012 à 18H00, sous la présidence de Madame le Maire, Hélène Mandroux

#### Présents:

Frédéric ARAGON, Michel ASLANIAN, Eva BECCARIA, Annie BENEZECH, Amina BENOUARGHA-JAFFIOL, Nicole BIGAS, Sophie BONIFACE-PASCAL, Christian BOUILLE, Agnès BOYER, Tatiana CAPUOZZI-BOUALAM, Marlène CASTRE, Josette CLAVERIE, Michael DELAFOSSE, Audrey DE LA GRANGE, Jacques DOMERGUE, Marc DUFOUR, Christian DUMONT, Sarah EL ATMANI, Laure FARGIER, Serge FLEURENCE, Christiane FOURTEAU, Jean-Louis GELY, Catherine LABROUSSE, Gérard LANNELONGUE, Max LEVITA, Anne LE VAN, Richard MAILHE, Hélène MANDROUX, Nadia MIRAOUI, Françoise PRUNIER, Hélène QVISTGAARD, Jean-Louis ROUMEGAS, Philippe SAUREL, Régine SOUCHE, Robert SUBRA, Cédric SUDRES, Jacques TOUCHON, Claudine TROADEC-ROBERT, Frédéric TSITSONIS, Francis VIGUIE.

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Brahim ABBOU, Magalie COUVERT, Perla DANAN, Gabrielle DELONCLE, Fanny DOMBRE-COSTE, Amaud JULIEN, Hervé MARTIN, Jacques MARTIN, Christophe MORALES, Nicole MOSCHETTI-STAMM, Michel PASSET, Louis POUGET, Philippe THINES, Patrick VIGNAL, Alain ZYLBERMAN.

#### Absents:

Marie-Josée AUGE-CAUMON, Stéphanie BLANPIED, Nancy CANAUD, Mustapha MAJDOUL, Stéphane MELLA, Martine PETITOUT.

Mise en oeuvre d'une démarche concertée avec les services de l'Inspection Académique et la Direction Régionale des Affaires Culturelles dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle Signature du Plan Local d'Education Artistique et Culturelle de la Ville de Montpellier

-0

### M. Gély rapporte:

Dans le cadre du Projet de Réussite Educative, la Ville de Montpellier a décidé de placer au cœur des politiques éducatives l'éducation artistique et culturelle qui constitue un pilier indispensable de l'ouverture au monde.

Aux côtés des services de l'Inspection Académique de l'Hérault et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), la Ville de Montpellier développe depuis plusieurs années une offre culturelle de qualité en direction des élèves des écoles primaires.

Fortes de cette expérience, l'Inspection Académique, la DRAC et la Ville de Montpellier ont décidé de formaliser le partenariat au sein d'un Plan Local d'Education Artistique et Culturelle (PLEAC) qui fixe pour une durée de trois ans les enjeux et les modalités de pilotage et d'évaluation d'une politique en faveur d'une éducation artistique et culturelle commune aux trois institutions.

Le PLEAC concerne chaque enfant de la Ville de Montpellier sur tous les temps de sa vie dans les domaines artistiques et culturels suivants :

- arts visuels,
- littérature,
- musique,
- théâtre/danse/cirque,
- culture scientifique et technique,
- cinéma/audiovisuel,
- développement durable,

- patrimoine,
- jeux.

### Il a pour objectifs:

- de mettre en œuvre une démarche concertée entre tous les partenaires compétents dans le domaine de l'éducation artistique et construire une politique commune cohérente qui s'appuie sur une exigence d'épanouissement de l'enfant dans son intégralité, sur une exigence d'égalité d'accès à l'art et à la culture et sur une exigence de continuité de la formation artistique :
- de faciliter le développement et la pérennisation de l'éducation artistique pour donner aux arts et à la culture une place centrale dans la vie de l'enfant ;
- de permettre à tous les enfants de bénéficier d'un parcours culturel tout au long de leur scolarité et sur tous les temps de leur vie ;
- de resserrer le lien école/famille et le lien parents/enfants par le partage de vécus culturels communs.

### En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal:

- D'approuver les termes du Plan Local d'Education Artistique et Culturelle,
- D'autoriser Madame le Maire ou à défaut l'adjoint délégué à signer tous documents relatifs à cette affaire.

MOABour extrait conforme,

Iandroux

Le Conseil adopte.

Publiée le : 30 05 2012



Direction Travaux et Maintenance Action Solidaire Administration et Comptabilité

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Montpellier n° 2012 / 246

# Séance publique du mardi 29 mai 2012

Convoqué le lundi 21 mai 2012, le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en mairie, le mardi 29 mai 2012 à 18H00, sous la présidence de Madame le Maire, Hélène Mandroux

### Présents:

Frédéric ARAGON, Michel ASLANIAN, Eva BECCARIA, Annie BENEZECH, Amina BENOUARGHA-JAFFIOL, Nicole BIGAS, Sophie BONIFACE-PASCAL, Christian BOUILLE, Agnès BOYER, Tatiana CAPUOZZI-BOUALAM, Marlène CASTRE, Josette CLAVERIE, Michael DELAFOSSE, Audrey DE LA GRANGE, Jacques DOMERGUE, Marc DUFOUR, Christian DUMONT, Sarah EL ATMANI, Laure FARGIER, Serge FLEURENCE, Christiane FOURTEAU, Jean-Louis GELY, Catherine LABROUSSE, Gérard LANNELONGUE, Max LEVITA, Anne LE VAN, Richard MAILHE, Hélène MANDROUX, Nadia MIRAOUI, Françoise PRUNIER, Hélène QVISTGAARD, Jean-Louis ROUMEGAS, Philippe SAUREL, Régine SOUCHE, Robert SUBRA, Cédric SUDRES, Jacques TOUCHON, Claudine TROADEC-ROBERT, Frédéric TSITSONIS, Francis VIGUIE.

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Brahim ABBOU, Magalie COUVERT, Perla DANAN, Gabrielle DELONCLE, Fanny DOMBRE-COSTE, Arnaud JULIEN, Hervé MARTIN, Jacques MARTIN, Christophe MORALES, Nicole MOSCHETTI-STAMM, Michel PASSET, Louis POUGET, Philippe THINES, Patrick VIGNAL, Alain ZYLBERMAN.

### Absents:

Marie-Josée AUGE-CAUMON, Stéphanie BLANPIED, Nancy CANAUD, Mustapha MAJDOUL, Stéphane MELLA, Martine PETITOUT.

### CONSTRUCTION DE L'ECOLE PRIMAIRE MALRAUX -Attribution et autorisation de signer le marché de Maîtrise d'Oeuvre

### M. Gély rapporte:

Par délibération en date du 3 octobre 2011, le Conseil Municipal a décidé :

- de réaliser l'opération de construction de l'école primaire Malraux
- d'approuver le programme général de l'opération et son enveloppe financière
- de lancer un concours restreint d'architecture pour le choix du concepteur
- de désigner les membres élus devant participer au jury de concours
- d'attribuer une prime maximale de 24 000€ HT par équipe aux candidats admis à concourir

Conformément à l'article 70 du code des marchés publics et après avis du jury de concours qui s'est réuni le 14 décembre 2011, 5 candidats ont été admis à concourir. Il s'agit des équipes suivantes :

- 1- Jean de GIANCINTO / L. LE PAVEC / J. BRENGUES / SOTEC ingénierie / BET PIALOT ESCANDE
- 2 SARL COULON / BATISERF ingénierie / SOLARES Bauen / BET Gilbert JOST / E3 Economie
- 3 KcomK Architectes / WRA / IOSIS / ROUCH Acoustique / Lignes / INGECOR
- 4 JAKOB + MAC FARLANE / BATISERF / M. FORGUES / INEX BET
- 5 OAL Edouard François /SARL A. VERDIER / GECKO SARL / BETSO

Le jury du concours s'est réuni le 25 avril 2012, a classé les candidats et a émis un avis motivé.

Le pouvoir adjudicateur, par arrêté n°2012/1346/T/N du 7 mai 2012, a décidé de suivre l'avis du jury et de déclarer lauréat du concours l'équipe : SARL COULON/BATISERF ingénierie/ SOLARES BAUEN / BET GILBERT JOST / E3 Economie.

Suite aux négociations du contrat de maîtrise d'œuvre il ressort :

- un pourcentage global des travaux (toutes tranches confondues) affecté à cette mission de 11,72% représentant un montant d'honoraires de  $726\,640,00$   $\in$  HT , sur la base d'une enveloppe de travaux arrêtée à  $6\,200\,000\%$  HT.
  - pour les missions complémentaires retenues les taux de rémunération sont de :
    - mission OPC: 1,29% (tranche ferme et conditionnelle),
    - mission SYN: 0,87% (tranche ferme et conditionnelle),
    - mission EXE : (tranche ferme 1,77% et conditionnelle 2,075%)

### Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal:

- d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre de l'école primaire André Malraux concernant la mission de base et les missions complémentaires en option , OPC, SYN, EXE soit un total du marché de maîtrise d'œuvre estimé à 987 460,00 € HT, à l'équipe lauréate :
  - \*SARL COULON, architecture, mandataire
  - \* BATISERF Ingénierie
  - \* SOLARES BAUEN
  - \* BET GILBERT JOST
  - \* E3 ECONOMIE
- d'attribuer à chacune des équipes qui ont concouru la somme de 24 000€ HT, conformément à l'avis du jury.
- de dire que la dépense sera imputée sur le budget investissement 2012 de la Ville : programme 2011AP2 opération 10D05654 nature 2031
- de solliciter les subventions les plus larges possibles
- d'autoriser Mme le Maire ou à défaut l'adjoint délégué à signer tout document relatif à cette affaire notamment ledit marché de maîtrise d'œuvre ainsi que le permis de construire afférent

Le Conseil adopte.

Publiée le : 30 05 2012

Pour extrait conforme, Madame le Maire

Helene Mandroux



**Direction Réussite éducative** Education

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Montpellier n° 2012 / 247

### Séance publique du mardi 29 mai 2012

Convoqué le lundi 21 mai 2012, le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en mairie, Salle du Conseil Municipal, le mardi 29 mai 2012 à 18H00, sous la présidence de Madame le Maire, Hélène Mandroux

#### Présents :

Frédéric ARAGON, Michel ASLANIAN, Eva BECCARIA, Annie BENEZECH, Amina BENOUARGHA-JAFFIOL, Nicole BIGAS, Sophie BONIFACE-PASCAL, Christian BOUILLE, Agnès BOYER, Tatiana CAPUOZZI-BOUALAM, Marlène CASTRE, Josette CLAVERIE, Michael DELAFOSSE, Audrey DE LA GRANGE, Jacques DOMERGUE, Marc DUFOUR, Christian DUMONT, Sarah EL ATMANI, Laure FARGIER, Serge FLEURENCE, Christiane FOURTEAU, Jean-Louis GELY, Catherine LABROUSSE, Gérard LANNELONGUE, Max LEVITA, Anne LE VAN, Richard MAILHE, Hélène MANDROUX, Nadia MIRAOUI, Françoise PRUNIER, Hélène QVISTGAARD, Jean-Louis ROUMEGAS, Philippe SAUREL, Régine SOUCHE, Robert SUBRA, Cédric SUDRES, Jacques TOUCHON, Claudine TROADEC-ROBERT, Frédéric TSITSONIS, Francis VIGUIE.

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Brahim ABBOU, Magalie COUVERT, Perla DANAN, Gabrielle DELONCLE, Fanny DOMBRE-COSTE, Arnaud JULIEN, Hervé MARTIN, Jacques MARTIN, Christophe MORALES, Nicole MOSCHETTI-STAMM, Michel PASSET, Louis POUGET, Philippe THINES, Patrick VIGNAL, Alain ZYLBERMAN.

#### Absents:

Marie-Josée AUGE-CAUMON, Stéphanie BLANPIED, Nancy CANAUD, Mustapha MAJDOUL, Stéphane MELLA, Martine PETITOUT.

### PARTICIPATION DE LA VILLE AUX SEJOURS DE VACANCES ETE 2012

### Monsieur Jean-Louis GELY rapporte:

La Ville de MONTPELLIER développe sa politique sociale en apportant une aide financière destinée à faciliter le départ en centres de vacances d'été (juillet et août) d'un ou plusieurs enfants des familles montpelliéraines dont le quotient familial est inférieur à 800 €.

Ces dispositions s'inscrivent dans le schéma d'une politique sociale et de prévention visant à faciliter l'accès aux loisirs et à offrir aux jeunes de 4 à 16 ans des activités attractives et encadrées durant les périodes estivales.

L'action de la Ville, qui complète le dispositif de la Caisse d'Allocations Familiales, offre chaque année, à près de 500 enfants entre 4 et 16 ans la possibilité de bénéficier de séjours organisés par des établissements agréés par la Caisse d'Allocations Familiales de Montpellier.

L'aide financière municipale est versée directement à ces centres de vacances.

En 2012, en accord avec les directives de la Caisse d'Allocations Familiales, le financement municipal intervient en complément du programme « Aides aux Vacances Enfants » (A.V.E.) de la Caisse d'Allocations Familiales et seuls pourront être concernés les enfants éligibles à ce dispositif.

La participation de la Ville concerne la totalité de la durée du séjour (jusqu'à 30 jours maximum). La Ville intervient dès le 1<sup>er</sup> jour, en majorant le taux de l'aide de la Caisse d'Allocations Familiales suivant une progressivité variable selon trois tranches du quotient familial.

A partir du 15 ème jour, la Ville prend le relais de l'A.V.E. qui cesse au 14 ème jour du séjour.

Le financement municipal s'établit comme suit, à concurrence des crédits inscrits au budget 2012 (Nature/Fonction 6042/92421), soit 76000 €.

	Barème pour un séjour compris entre la 1ère et la 13ème nuit (14 jours)		
	plafonné à 45€/jour		
	Quotient familial de	Quotient familial de	Quotient familial de
	0 à 350 €	351 à 650 €	651 à 800 €
	55% du prix du	50% du prix du	35% du prix du
Aide CAF jusqu'à 2	séjour (dont AVE	séjour (dont AVE	séjour (dont AVE
enfants majorée par	CAF maxi : 45 %)	CAF maxi : 40 %)	CAF maxi : 25%)
la Ville	Participation Ville de	Participation Ville de	participation Ville de
	10 à 55 %	10 à 50 %	10 à 35%
Aide CAF majorée pour familles monoparentales, familles nombreuses et enfants porteurs de handicap	90% du prix du séjour (dont AVE : 90%)	80% du prix du séjour (dont AVE : 80%)	50% du prix séjour (dont AVE : 50 %)
	Barème pour un séjour compris entre la 14 <sup>ème</sup> et la 29 <sup>ème</sup> nuit (30		
	jours) plafonné à 45€/jour		
	Quotient familial de	Quotient familial de	Quotient familial de
	0 à 350 €	351 à 650 €	651 à 800
Aide ville jusqu'à 2	55% du prix du	50% du prix du	35% du prix du
enfants	séjour	séjour	séjour
Aide ville majorée pour familles monoparentales, familles nombreuses	80% du prix du séjour	70% du prix du séjour	40% du prix du séjour
et enfants porteurs de handicap			

### En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'accepter les critères sociaux d'attribution des aides ainsi définis,
- de prévoir que le financement de l'action se fera par l'attribution d'une aide versée aux centres de vacances avec hébergement, sur les crédits inscrits au budget 2012,
- d'autoriser Mme le maire ou, à défaut, l'Adjoint Délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

Le Conseil adopte.

Publiée le : 30/05/2012

126

Direction Travaux et Maintenance Action Solidaire Administration et comptabilité

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Montpellier n° 2012 / 248

# Séance publique du mardi 29 mai 2012

Convoqué le lundi 21 mai 2012, le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en mairie, Salle du Conseil Municipal, le mardi 29 mai 2012 à 18H00, sous la présidence de Madame le Maire, Hélène Mandroux

#### Présents:

Frédéric ARAGON, Michel ASLANIAN, Eva BECCARIA, Annie BENEZECH, Amina BENOUARGHA-JAFFIOL, Nicole BIGAS, Sophie BONIFACE-PASCAL, Christian BOUILLE, Agnès BOYER, Tatiana CAPUOZZI-BOUALAM, Marlène CASTRE, Josette CLAVERIE, Michael DELAFOSSE, Audrey DE LA GRANGE, Jacques DOMERGUE, Marc DUFOUR, Christian DUMONT, Sarah EL ATMANI, Laure FARGIER, Serge FLEURENCE, Christiane FOURTEAU, Jean-Louis GELY, Catherine LABROUSSE, Gérard LANNELONGUE, Max LEVITA, Anne LE VAN, Richard MAILHE, Hélène MANDROUX, Nadia MIRAOUI, Françoise PRUNIER, Hélène QVISTGAARD, Jean-Louis ROUMEGAS, Philippe SAUREL, Régine SOUCHE, Robert SUBRA, Cédric SUDRES, Jacques TOUCHON, Claudine TROADEC-ROBERT, Frédéric TSITSONIS, Francis VIGUIE.

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Brahim ABBOU, Magalie COUVERT, Perla DANAN, Gabrielle DELONCLE, Fanny DOMBRE-COSTE, Arnaud JULIEN, Hervé MARTIN, Jacques MARTIN, Christophe MORALES, Nicole MOSCHETTI-STAMM, Michel PASSET, Louis POUGET, Philippe THINES, Patrick VIGNAL, Alain ZYLBERMAN.

#### Absents:

Marie-Josée AUGE-CAUMON, Stéphanie BLANPIED, Nancy CANAUD, Mustapha MAJDOUL, Stéphane MELLA, Martine PETITOUT.

### Mise en place de structures modulaires transitoires et préaux modulaires -Attribution et autorisation de signer le marché à bons de commande

Monsieur Jean-Louis GELY rapporte:

Afin de répondre aux besoins en matière d'augmentation de locaux d'accueil, la Ville a décidé de procéder à la mise en place de structures modulaires transitoires pour l'éducation, l'enfance, les sports et les mairies de proximité.

Pour réaliser ces prestations, un appel d'offres ouvert a été lancé conformément aux articles 33, 57 et 59 du code des marchés publics. Ce marché est un marché à bon de commande sans minimum ni maximum passé en application de l'article 77 du code des marchés publics pour une période initiale d'un an à compter de la notification reconduit par période successive d'un an pour une durée totale de 4 ans. Il comprend 4 lots :

- lot 1 Modules préfabriqués en location
- lot 2 Modules préfabriqués en achat
- lot 3 Préaux modulaires
- lot 4 Electricité, courants faibles

Les critères de jugement des offres pour le choix des entreprises ont été les suivants :

- Valeur technique évaluée d'après le mémoire technique : 60%
- Prix des prestations : 40%

La commission d'appel d'offres en date du 9 mai 2012 a décidé d'attribuer les lots aux entreprises désignées ci-dessous présentant l'offre économiquement la plus avantageuse :

Lot 1: Entreprise ALGECO;

Lot 2: Entreprise ALGECO;

Lot 3: Entreprise DALO Frères;

Lot 4: Entreprise DEHAIL.



Direction Travaux et Maintenance Action Solidaire Administration et Comptabilité

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Montpellier n° 2012 / 249

### Séance publique du mardi 29 mai 2012

Convoqué le lundi 21 mai 2012, le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en mairie, Salle du Conseil Municipal, le mardi 29 mai 2012 à 18H00, sous la présidence de Madame le Maire, Hélène Mandroux

### Présents:

Frédéric ARAGON, Michel ASLANIAN, Eva BECCARIA, Annie BENEZECH, Amina BENOUARGHA-JAFFIOL, Nicole BIGAS, Sophie BONIFACE-PASCAL, Christian BOUILLE, Agnès BOYER, Tatiana CAPUOZZI-BOUALAM, Marlène CASTRE, Josette CLAVERIE, Michael DELAFOSSE, Audrey DE LA GRANGE, Jacques DOMERGUE, Marc DUFOUR, Christian DUMONT, Sarah EL ATMANI, Laure FARGIER, Serge FLEURENCE, Christiane FOURTEAU, Jean-Louis GELY, Catherine LABROUSSE, Gérard LANNELONGUE, Max LEVITA, Anne LE VAN, Richard MAILHE, Hélène MANDROUX, Nadia MIRAOUI, Françoise PRUNIER, Hélène QVISTGAARD, Jean-Louis ROUMEGAS, Philippe SAUREL, Régine SOUCHE, Robert SUBRA, Cédric SUDRES, Jacques TOUCHON, Claudine TROADEC-ROBERT, Frédéric TSITSONIS, Francis VIGUIE.

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Brahim ABBOU, Magalie COUVERT, Perla DANAN, Gabrielle DELONCLE, Fanny DOMBRE-COSTE, Arnaud JULIEN, Hervé MARTIN, Jacques MARTIN, Christophe MORALES, Nicole MOSCHETTI-STAMM, Michel PASSET, Louis POUGET, Philippe THINES, Patrick VIGNAL, Alain ZYLBERMAN.

#### Absents:

Marie-Josée AUGE-CAUMON, Stéphanie BLANPIED, Nancy CANAUD, Mustapha MAJDOUL, Stéphane MELLA, Martine PETITOUT.

# Réparations, entretien et nettoyage des jeux de cours des écoles, crèches et haltes-garderies

### Attribution et autorisation de signer le marché à procédure adaptée

Monsieur Jean-Louis GELY rapporte:

La ville de Montpellier possède un parc de jeux dans les cours des écoles, des crèches et haltes-garderies. Il y a lieu de procéder régulièrement à l'entretien et la réparation de ces jeux afin qu'ils restent conformes à une bonne utilisation.

Pour réaliser ces interventions, un marché à procédure adapté a été lancé selon l'article 28 du code des marchés publics. Il s'agit d'un marché à lot unique et à bons de commande passé en application de l'article 77 du code des marchés publics avec un minimum de 40 000€ HT et un maximum de 160 000 € HT par an pour une durée initiale d'un an reconductible 2 fois.

Les critères de jugement des offres pour le choix des entreprises ont été les suivants :

- Valeur technique évaluée d'après le mémoire technique : 60%
- Prix des prestations : 40%

La commission d'appel d'offres, en date du 10 avril 2012, a décidé d'attribuer le lot unique à l'entreprise désignée ci-dessous, présentant l'offre économiquement la plus avantageuse :

- Entreprise LUDOPARC pour un montant minimum de 40 000€ HT et maximum de 160 000€ HT par an

En conséquence, après étude et avis favorable de la Commission d'appel d'offres en date du 10 avril 2012, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'émettre un avis favorable à la passation du marché précité
- d'imputer la dépense sur le budget fonctionnement 2012 de la Ville : Fonctions 92211 -9264, nature 61521



- d'autoriser Madame le Maire, ou à défaut l'Adjoint délégué, à signer les marchés avec l'entreprise retenue par la commission d'appel d'offres et plus généralement tous les documents relatifs à cette affaire.

Le Conseil adopte.

Publiée le : 30/05/2012

onforme, Madame le Maire

Direction Travaux et Maintenance Action Solidaire Administration et Comptabilité

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Montpellier n° 2012 / 250

# Séance publique du mardi 29 mai 2012

Convoqué le lundi 21 mai 2012, le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en mairie, Salle du Conseil Municipal, le mardi 29 mai 2012 à 18H00, sous la présidence de Madame le Maire, Hélène Mandroux

### Présents:

Frédéric ARAGON, Michel ASLANIAN, Eva BECCARIA, Annie BENEZECH, Amina BENOUARGHA-JAFFIOL, Nicole BIGAS, Sophie BONIFACE-PASCAL, Christian BOUILLE, Agnès BOYER, Tatiana CAPUOZZI-BOUALAM, Marlène CASTRE, Josette CLAVERIE, Michael DELAFOSSE, Audrey DE LA GRANGE, Jacques DOMERGUE, Marc DUFOUR, Christian DUMONT, Sarah EL ATMANI, Laure FARGIER, Serge FLEURENCE, Christiane FOURTEAU, Jean-Louis GELY, Catherine LABROUSSE, Gérard LANNELONGUE, Max LEVITA, Anne LE VAN, Richard MAILHE, Hélène MANDROUX, Nadia MIRAOUI, Françoise PRUNIER, Hélène QVISTGAARD, Jean-Louis ROUMEGAS, Philippe SAUREL, Régine SOUCHE, Robert SUBRA, Cédric SUDRES, Jacques TOUCHON, Claudine TROADEC-ROBERT, Frédéric TSITSONIS, Francis VIGUIE.

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Brahim ABBOU, Magalie COUVERT, Perla DANAN, Gabrielle DELONCLE, Fanny DOMBRE-COSTE, Arnaud JULIEN, Hervé MARTIN, Jacques MARTIN, Christophe MORALES, Nicole MOSCHETTI-STAMM, Michel PASSET, Louis POUGET, Philippe THINES, Patrick VIGNAL, Alain ZYLBERMAN.

#### Absents:

Marie-Josée AUGE-CAUMON, Stéphanie BLANPIED, Nancy CANAUD, Mustapha MAJDOUL, Stéphane MELLA, Martine PETITOUT.

### École maternelle Marie Pape Carpantier Réalisation d'une salle de psychomotricité

Monsieur Jean-Louis GELY rapporte:

Par délibération en date du 26 mars 2012, la Ville de Montpellier a autorisé le dépôt d'une déclaration préalable de travaux afin de réaliser une salle de psychomotricité à l'école maternelle Pape Carpantier, ainsi que la mise à disposition par l'Office Public de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération de Montpellier (ACM) d'un local dans lequel seront effectués les travaux susdits.

Cette délibération complémentaire a pour but de préciser les points suivants, mentionnés dans le contrat de location avec ACM :

- Le local loué par ACM est situé résidence Clos de la Fontaine 55, rue Cour Libéral Bruant à Montpellier (34080) ;
  - Le bail est consenti à titre gratuit ;
  - La Ville devra payer les charges locatives et la consommation d'eau froide afférentes à ce local ;
  - La durée de location est d'un an et pourra être prolongée par tacite reconduction tous les ans.

### En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- De signer le contrat de location avec ACM;
- D'imputer les dépenses de charges sur le budget 2012 de la Ville : CRB 26600 Ligne de crédit 855 Fonction 920200 Nature 614 ;
- D'autoriser Madame le Maire, ou à défaut l'Adjoint Délégué, à signer tout document relatif à cette affaire.

Le Conseil adopte.

Publiée le : 30/05/2012

Pour extrait conforme, Madame le Maire

Helementaxioroux

Direction Travaux et Maintenance Action Solidaire Administration et Comptabilité

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Montpellier n° 2012 / 251

# Séance publique du mardi 29 mai 2012

Convoqué le lundi 21 mai 2012, le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en mairie, Salle du Conseil Municipal, le mardi 29 mai 2012 à 18H00, sous la présidence de Madame le Maire, Hélène Mandroux

#### Présents:

Frédéric ARAGON, Michel ASLANIAN, Eva BECCARIA, Annie BENEZECH, Amina BENOUARGHA-JAFFIOL, Nicole BIGAS, Sophie BONIFACE-PASCAL, Christian BOUILLE, Agnès BOYER, Tatiana CAPUOZZI-BOUALAM, Marlène CASTRE, Josette CLAVERIE, Michael DELAFOSSE, Audrey DE LA GRANGE, Jacques DOMERGUE, Marc DUFOUR, Christian DUMONT, Sarah EL ATMANI, Laure FARGIER, Serge FLEURENCE, Christiane FOURTEAU, Jean-Louis GELY, Catherine LABROUSSE, Gérard LANNELONGUE, Max LEVITA, Anne LE VAN, Richard MAILHE, Hélène MANDROUX, Nadia MIRAOUI, Françoise PRUNIER, Hélène QVISTGAARD, Jean-Louis ROUMEGAS, Philippe SAUREL, Régine SOUCHE, Robert SUBRA, Cédric SUDRES, Jacques TOUCHON, Claudine TROADEC-ROBERT, Frédéric TSITSONIS, Francis VIGUIE.

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Brahim ABBOU, Magalie COUVERT, Perla DANAN, Gabrielle DELONCLE, Fanny DOMBRE-COSTE, Arnaud JULIEN, Hervé MARTIN, Jacques MARTIN, Christophe MORALES, Nicole MOSCHETTI-STAMM, Michel PASSET, Louis POUGET, Philippe THINES, Patrick VIGNAL, Alain ZYLBERMAN.

#### Absents:

Marie-Josée AUGE-CAUMON, Stéphanie BLANPIED, Nancy CANAUD, Mustapha MAJDOUL, Stéphane MELLA, Martine PETITOUT.

### Quartier Malbosc - Construction de l'école primaire François Mitterrand - Attribution de marchés de travaux - Lot n° 14 : Bardage bois - Avenant n° 1

Monsieur Jean-Louis GELY rapporte:

Par délibération n° 2011 / 331 du 20 juin 2011, le Conseil municipal a autorisé la signature des marchés de travaux relatifs à la construction de l'école primaire François Mitterrand – Quartier Malbosc.

Ainsi, le lot n° 14 « Bardage bois » a été attribué à la SAS PISTRE ET FILS pour un montant de 444 244 € HT (Tranche ferme : 379 027 € HT + Tranche conditionnelle 2 : 65 217 € HT).

Suite à l'appréciation des pompiers, l'épaisseur du bardage bois qui recouvre une partie des façades doit être fortement augmentée pour satisfaire la prévention contre l'incendie, ce qui entraîne un surcoût de 71 014 € HT, soit une plus value de 15,98%.

Le 24 avril 2012, la Commission d'appel d'offres a émis un avis favorable à la passation d'un avenant n° 1 permettant d'augmenter le marché en question du montant indiqué ci-dessus.

### Après étude et avis favorable de la commission d'appel d'offres du 24/04/2012, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'accepter l'avenant au marché pour l'entreprise PISTRE ET FILS
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget 2012 : fonction 90213 nat 2313 programme 10471- Opération 08D04580
- d'autoriser Madame le Maire, ou à défaut, Monsieur l'Adjoint délégué, à signer l'avenant et plus généralement tous les documents relatifs à cette affaire

Le Conseil adopte.

Publiée le : 30/05/2012

Pour extrait conforme Madame le Maire

Heledeveandrou

Direction Architecture Immobilier

Direction Architecture Immobilier

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Montpellier n° 2012 / 252

# Séance publique du mardi 29 mai 2012

Convoqué le lundi 21 mai 2012, le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en mairie, Salle du Conseil Municipal, le mardi 29 mai 2012 à 18H00, sous la présidence de Madame le Maire, Hélène Mandroux

#### Présents:

Frédéric ARAGON, Michel ASLANIAN, Eva BECCARIA, Annie BENEZECH, Amina BENOUARGHA-JAFFIOL, Nicole BIGAS, Sophie BONIFACE-PASCAL, Christian BOUILLE, Agnès BOYER, Tatiana CAPUOZZI-BOUALAM, Marlène CASTRE, Josette CLAVERIE, Michael DELAFOSSE, Audrey DE LA GRANGE, Jacques DOMERGUE, Marc DUFOUR, Christian DUMONT, Sarah EL ATMANI, Laure FARGIER, Serge FLEURENCE, Christiane FOURTEAU, Jean-Louis GELY, Catherine LABROUSSE, Gérard LANNELONGUE, Max LEVITA, Anne LE VAN, Richard MAILHE, Hélène MANDROUX, Nadia MIRAOUI, Françoise PRUNIER, Hélène QVISTGAARD, Jean-Louis ROUMEGAS, Philippe SAUREL, Régine SOUCHE, Robert SUBRA, Cédric SUDRES, Jacques TOUCHON, Claudine TROADEC-ROBERT, Frédéric TSITSONIS, Francis VIGUIE.

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Brahim ABBOU, Magalie COUVERT, Perla DANAN, Gabrielle DELONCLE, Fanny DOMBRE-COSTE, Arnaud JULIEN, Hervé MARTIN, Jacques MARTIN, Christophe MORALES, Nicole MOSCHETTI-STAMM, Michel PASSET, Louis POUGET, Philippe THINES, Patrick VIGNAL, Alain ZYLBERMAN.

#### Absents:

Marie-Josée AUGE-CAUMON, Stéphanie BLANPIED, Nancy CANAUD, Mustapha MAJDOUL, Stéphane MELLA, Martine PETITOUT.

### Transmission universelle du patrimoine de l'entreprise ERI à la société BOISSON

Monsieur Frédéric TSITSONIS rapporte:

Le Conseil municipal de la Ville de Montpellier a autorisé la signature de deux marchés avec l'entreprise ERI comme suit :

- Délibération n° 2009 / 469 du 5 octobre 2009 : Centre d'art contemporain Cité des artistes Autorisation de signer et notifier les marchés de travaux lots 3 et 18 Relance du lot 13. Cette délibération a été modifiée par délibération n° 2010 / 451 : Centre d'art contemporain Cité des artistes Autorisation de signer les avenants aux marchés de travaux et les avenants de prolongation de délais de travaux.
- Délibération n° 2011 / 331 du 20 juin 2011 : Construction du groupe scolaire François Mitterrand Quartier Malbosc Attribution de marchés de travaux Lot n° 5 : Serrurerie.

A effet du 9 décembre 2011, l'entreprise ERI a fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine au profit de la société BOISSON.

### En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal:

D'autoriser Madame le Maire, ou à défaut, Monsieur l'Adjoint délégué, à signer les avenants aux marchés sus-visés relatifs au transfert de l'ensemble des droits et obligations de l'entreprise ERI, tels qu'ils résultent des marchés précités et leurs avenants éventuels, à la société BOISSON, comme si elle avait été, dès l'origine, titulaire desdits droits et obligations.

Le Conseil adopte.

comporme, Madame le Maire

Publiée le : 30/05/2012

Direction Architecture Immobilier Patrimoine Sécurité

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Montpellier n° 2012 / 253

### Séance publique du mardi 29 mai 2012

Convoqué le lundi 21 mai 2012, le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en mairie, Salle du Conseil Municipal, le mardi 29 mai 2012 à 18H00, sous la présidence de Madame le Maire, Hélène Mandroux

#### Présents:

Frédéric ARAGON, Michel ASLANIAN, Eva BECCARIA, Annie BENEZECH, Amina BENOUARGHA-JAFFIOL, Nicole BIGAS, Sophie BONIFACE-PASCAL, Christian BOUILLE, Agnès BOYER, Tatiana CAPUOZZI-BOUALAM, Marlène CASTRE, Josette CLAVERIE, Michael DELAFOSSE, Audrey DE LA GRANGE, Jacques DOMERGUE, Marc DUFOUR, Christian DUMONT, Sarah EL ATMANI, Laure FARGIER, Serge FLEURENCE, Christiane FOURTEAU, Jean-Louis GELY, Catherine LABROUSSE, Gérard LANNELONGUE, Max LEVITA, Anne LE VAN, Richard MAILHE, Hélène MANDROUX, Nadia MIRAOUI, Françoise PRUNIER, Hélène QVISTGAARD, Jean-Louis ROUMEGAS, Philippe SAUREL, Régine SOUCHE, Robert SUBRA, Cédric SUDRES, Jacques TOUCHON, Claudine TROADEC-ROBERT, Frédéric TSITSONIS, Francis VIGUIE.

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Brahim ABBOU, Magalie COUVERT, Perla DANAN, Gabrielle DELONCLE, Fanny DOMBRE-COSTE, Arnaud JULIEN, Hervé MARTIN, Jacques MARTIN, Christophe MORALES, Nicole MOSCHETTI-STAMM, Michel PASSET, Louis POUGET, Philippe THINES, Patrick VIGNAL, Alain ZYLBERMAN.

#### Absents:

Marie-Josée AUGE-CAUMON, Stéphanie BLANPIED, Nancy CANAUD, Mustapha MAJDOUL, Stéphane MELLA, Martine PETITOUT.

### Convention de mise à disposition - Avenant n°3 Ville de Montpellier/Association le Refuge Rectificatif

Monsieur Frédéric TSITSONIS rapporte :

Par déliberation en date du 16 décembre 2011 le Conseil Municipal a approuvé l'avenant n°3 :

- prolongeant jusqu'au 31 décembre 2013 la durée d'occupation par l'association « Le Refuge » des locaux situés 2 rue Germain à Montpellier ;
- fixant le paiement d'un loyer annuel minoré à 3478,74 € ce qui constitue une subvention en nature annuelle de 3478,74 €, la valeur locative annuelle ayant été évaluée à 6957,48 €;

Une erreur a été faite sur la valeur locative annuelle des locaux et par conséquence sur le montant du loyer annuel minoré et sur le montant de la subvention en nature annuelle. Il convient d'apporter à l'avenant n°3, les rectificatifs suivants :

- la valeur locative annuelle des locaux s'élève à 579,79 €;
- le montant annuel minoré est fixé à 289,90 €;
- la subvention en nature annuelle s'élève à 289,90 € et sera reportée à la fois au compte administratif de la Ville de Montpellier et à la fois dans les comptes annuels de l'association occupante ;

### Il est donc proposé au Conseil Municipal:

- d'approuver l'avenant n°3 de prolongation rectifié joint en annexe ;

- d'approuver le loyer annuel minoré proposé à l'association « Le Refuge » d'un montant de 289,90 € et de porter au compte administratif de la Ville, le montant de l'aide en nature qui s'élève à 289,90 € ;
- d'autoriser Madame le Maire, ou à défaut, l'Adjoint délégué, à signer tout document relatif à cette affaire ;

Le Conseil adopte.

Publiée le : 30/05/2012

Pour extrait conforme, Madame le Maire



**Direction Energie Moyens Techniques**Energie

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Montpellier n° 2012 / 254

### Séance publique du mardi 29 mai 2012

Convoqué le lundi 21 mai 2012, le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en mairie, Salle du Conseil Municipal, le mardi 29 mai 2012 à 18H00, sous la présidence de Madame le Maire, Hélène Mandroux

### Présents:

Frédéric ARAGON, Michel ASLANIAN, Eva BECCARIA, Annie BENEZECH, Amina BENOUARGHA-JAFFIOL, Nicole BIGAS, Sophie BONIFACE-PASCAL, Christian BOUILLE, Agnès BOYER, Tatiana CAPUOZZI-BOUALAM, Marlène CASTRE, Josette CLAVERIE, Michael DELAFOSSE, Audrey DE LA GRANGE, Jacques DOMERGUE, Marc DUFOUR, Christian DUMONT, Sarah EL ATMANI, Laure FARGIER, Serge FLEURENCE, Christiane FOURTEAU, Jean-Louis GELY, Catherine LABROUSSE, Gérard LANNELONGUE, Max LEVITA, Anne LE VAN, Richard MAILHE, Hélène MANDROUX, Nadia MIRAOUI, Françoise PRUNIER, Hélène QVISTGAARD, Jean-Louis ROUMEGAS, Philippe SAUREL, Régine SOUCHE, Robert SUBRA, Cédric SUDRES, Jacques TOUCHON, Claudine TROADEC-ROBERT, Frédéric TSITSONIS, Francis VIGUIE.

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Brahim ABBOU, Magalie COUVERT, Perla DANAN, Gabrielle DELONCLE, Fanny DOMBRE-COSTE, Arnaud JULIEN, Hervé MARTIN, Jacques MARTIN, Christophe MORALES, Nicole MOSCHETTI-STAMM, Michel PASSET, Louis POUGET, Philippe THINES, Patrick VIGNAL, Alain ZYLBERMAN.

#### Absents:

Marie-Josée AUGE-CAUMON, Stéphanie BLANPIED, Nancy CANAUD, Mustapha MAJDOUL, Stéphane MELLA, Martine PETITOUT

### Travaux de rénovation de chaufferies, de réseaux de chauffage et d'armoires électriques - Autorisation de signer les marchés

### Monsieur Frédéric TSITSONIS rapporte :

Le service énergie entretient les installations de chauffage et de climatisation des bâtiments communaux et propose chaque année un programme de travaux de rénovation de chaufferies, de réseaux de chauffage et d'armoires électriques permettant d'une part de maintenir un bon niveau de fiabilité des équipements et d'autre part d'améliorer le confort des usagers.

Pour l'année 2012, il est proposé les opérations suivantes inscrites au budget primitif de la ville :

- 1. Groupe scolaire Aiguelongue (maternelle Luis de Camoëns, élémentaire S Freud) : Modernisation de la chaufferie afin de sécuriser la production de chaleur du groupe scolaire. Modernisation des réseaux de chauffage entre les bâtiments et à l'intérieur des bâtiments pour optimiser la consommation d'énergie tout en assurant un meilleur confort.
- 2. Travaux de télégestion dans divers bâtiments :

Modernisation des armoires de commande et de télégestion des chaufferies qui permettent de réguler la température de chauffage, d'adapter le fonctionnement du chauffage à l'utilisation du bâtiment et de dépanner à distance.

Pour réaliser ces travaux, il a été publié le 13 mars 2012 une consultation selon la procédure adaptée (articles 28 du code des marchés publics) pour ces marchés comportant 2 lots et sur la base des critères de sélection suivants:

- Valeur technique au vu du mémoire technique (60%),
- Prix des prestations (40%).

### La commission d'appel d'offres a désigné le 24 avril 2012 les entreprises suivantes :

- Lot 1 : Rénovation de la chaufferie et des réseaux de chauffage du groupe scolaire Aiguelongue : entreprise SNECC Chaze pour un montant de 99 866,74 € HT (tranche ferme)
- Lot 2 : Modernisation des armoires de commande et de régulation des installations thermiques : entreprise Madaule pour un montant de 142 450,00 € HT (tranche ferme, tranches conditionnelles 1 et 2)

### En conséquent, il est proposé au Conseil Municipal:

- d'approuver l'avis de la commission d'appel d'offres en date du 24 avril 2012 ;
- d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville ;
- d'autoriser Madame le Maire, ou à défaut l'Adjoint délégué, à signer le marché avec les entreprises retenues par la commission d'appel d'offres, et plus généralement tous les documents relatifs à cette affaire.

onforme, Madamo le Maire

Le Conseil adopte.

Publiée le : 30/05/2012

Direction Architecture Immobilier Conduite d'Opérations

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Montpellier n° 2012 / 255

# Séance publique du mardi 29 mai 2012

Convoqué le lundi 21 mai 2012, le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en mairie, Salle du Conseil Municipal, le mardi 29 mai 2012 à 18H00, sous la présidence de Madame le Maire, Hélène Mandroux

#### Présents:

Frédéric ARAGON, Michel ASLANIAN, Eva BECCARIA, Annie BENEZECH, Amina BENOUARGHA-JAFFIOL, Nicole BIGAS, Sophie BONIFACE-PASCAL, Christian BOUILLE, Agnès BOYER, Tatiana CAPUOZZI-BOUALAM, Marlène CASTRE, Josette CLAVERIE, Michael DELAFOSSE, Audrey DE LA GRANGE, Jacques DOMERGUE, Marc DUFOUR, Christian DUMONT, Sarah EL ATMANI, Laure FARGIER, Serge FLEURENCE, Christiane FOURTEAU, Jean-Louis GELY, Catherine LABROUSSE, Gérard LANNELONGUE, Max LEVITA, Anne LE VAN, Richard MAILHE, Hélène MANDROUX, Nadia MIRAOUI, Françoise PRUNIER, Hélène QVISTGAARD, Jean-Louis ROUMEGAS, Philippe SAUREL, Régine SOUCHE, Robert SUBRA, Cédric SUDRES, Jacques TOUCHON, Claudine TROADEC-ROBERT, Frédéric TSITSONIS, Francis VIGUIE.

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Brahim ABBOU, Magalie COUVERT, Perla DANAN, Gabrielle DELONCLE, Fanny DOMBRE-COSTE, Arnaud JULIEN, Hervé MARTIN, Jacques MARTIN, Christophe MORALES, Nicole MOSCHETTI-STAMM, Michel PASSET, Louis POUGET, Philippe THINES, Patrick VIGNAL, Alain ZYLBERMAN.

### Absents:

Marie-Josée AUGE-CAUMON, Stéphanie BLANPIED, Nancy CANAUD, Mustapha MAJDOUL, Stéphane MELLA, Martine PETITOUT.

### ZAC Port Marianne - Consuls de Mer Nouvel Hôtel de Ville - Autorisation de signer les avenants aux marchés de travaux

Lot A: « Structures et fondations »

Lot 5: « Etanchéité »

Lot 6.2: « Vêtages, Brise-soleils fixes »

Lot 7: « Grandes façades »

Lot 8 : « Système de maintenance »

Lot 10: « Cloisons démontables »

Lot 11: « Faux-plafonds suspendus »

Lot 12: « Faux-plafonds tissus tendus »

Lot 13: « Menuiseries intérieures bois »

Lot 14: « Calade »

Lot 15: « Parquet et platelage bois »

Lot 16: « Sols souples »

Lot 18: « Tapis inox »

Lot 21: « Métallerie, miroiterie »

Lot 22: «Serrurerie fine»

Lot 23: « Occultation »

Lot 24a: « Mobiliers spécifiques, agencement »

Lot 26: « Electricité, Courants forts »

Lot 27: « Photovoltaïque »

Lot 28: « Groupe électrogène »

Lot 32: «CVCD»

Lot 33 « Appareils élévateurs »

Lot 35: « Escaliers mécaniques »

### Monsieur Frédéric TSITSONIS rapporte :

Par délibération du Conseil municipal du 24 septembre 2002, la Ville de Montpellier a approuvé le dossier de concours du futur hôtel de ville. Le 19 décembre 2002, un mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de cette opération a été confié à la Société d'équipement de la région montpelliéraine (SERM).

A l'issue d'un concours, un contrat de maîtrise d'œuvre a été attribué par délibération du Conseil municipal du 25 juillet 2003 au groupement : « J. Nouvel / F.Fontès / Terrel Technologies / Verdier ».

Rappelons que le programme prévoit la réalisation d'environ 27 000 m² de SHON pour l'accueil du public, les bureaux des élus et des services, les espaces communs et les locaux techniques. L'avant projet détaillé a été approuvé par délibération du Conseil municipal du 1<sup>er</sup> février 2005.

Par délibération du Conseil Municipal du 4 mai 2007, le groupement d'entreprises Castel & Fromaget / Bec Construction Languedoc - Roussillon / Franki, a été attributaire du marché de travaux pour la réalisation du lot A : « Structures et Fondations ».

Le marché a été notifié le 20 juin 2007 pour un montant de 24 394 918,25 € H.T tranche ferme et tranche conditionnelle.

Par avenant n°1 au présent lot A notifié par OS n°67 du 6 mai 2010, il a été confié la réalisation de travaux supplémentaires pour un montant de 2 120 041, 49 € HT pour la tranche ferme, qui a porté le montant du marché initial pour la tranche ferme de 24 370 852, 25 € HT à 26 490 893,74 € HT et de 63 923, 00 € HT pour la tranche conditionnelle, qui a porté le montant du marché initial pour la tranche conditionnelle de 24 066, 00 € HT à 87 989,00 € HT.

Par délibération du Conseil Municipal du 21 décembre 2006, la Ville de Montpellier a désigné l'entreprise SMAC ACIEROID, pour assurer les travaux du lot 5 : « Etanchéité », pour un montant de marché de 440 558, 53 € HT.

Par délibération du Conseil Municipal du 26 juillet 2007, la Ville de Montpellier a désigné le groupement d'entreprises LABASTERE – DL Pyrénées et l'entreprise sous traitante LAUBEUF SA, pour assurer les travaux du lot 6 : « Vétages - Brises soleil fixes - Menuiseries extérieures ».

Par avenant n°1 au lot 6, les travaux du lot 6 ont été transférés de la société LABASTERE à la société LABASTERE 64.

Par avenant n°2 au lot 6, la partie de travaux « vêtages inox et Brises Soleil fixes » a fait l'objet d'une cession par le groupement à l'entreprise LAUBEUF SA. Ces lots ont été rebaptisés :

6-1 : « Menuiserie extérieures et brises soleil »

6-2 : « Vêtages et brises soleil fixes » au montant de 8 415 000, 00 € HT

Par avenant n°1 au présent lot 6.2 notifié par OS n°9 du 17 mars 2011, il a été confié la réalisation de travaux supplémentaires pour un montant de 873 440, 27 € HT qui a porté le montant du marché initial de 8 415 000, 00 € HT à 9 288 440, 27 € HT.

Par avenant n°2 au présent lot 6.2 notifié par OS n°10 du 14 novembre 2011, il a été confié la réalisation de travaux supplémentaires pour un montant de 847 392, 41 € HT qui a porté le montant du marché initial de 8 415 000, 00 € HT à 10 135 832, 68 € HT.

Par délibération du Conseil Municipal du 26 juillet 2007, la Ville de Montpellier a désigné l'entreprise LAUBEUF, pour assurer les travaux du lot 7 : « Grandes façades ».

Par avenant n°1 au présent lot 7 notifié par OS n°27 du 17 mars 2011, il a été confié la réalisation de travaux supplémentaires pour un montant de 143 154, 10 € HT, qui a porté le montant du marché initial de 2 868 646, 58 € HT à 3 011 800, 68 € HT.

Par avenant n°2 au présent lot 7 notifié par OS n°28 du 9 novembre 2011, il a été confié la réalisation de travaux supplémentaires pour un montant de 42 059, 45 € HT, qui a porté le montant du marché initial de 2 868 646, 58 € HT à 3 053 860, 13 € HT.

Par délibération du Conseil Municipal du 26 juillet 2007, la Ville de Montpellier a désigné l'entreprise SECALT, pour assurer les travaux du lot 8 : « Système de maintenance » pour un montant de marché de 286 800, 00 € HT compris option.

Par délibération du Conseil Municipal du 26 juillet 2007, la Ville de Montpellier a désigné l'entreprise CLESTRA, pour assurer les travaux du lot 10 : « Cloisons démontables ».

Par avenant n°1 au présent lot 10 notifié par OS n°10 du 17 mars 2011, il a été confié la réalisation de travaux supplémentaires pour un montant de 398 217, 52 € HT, qui a porté le montant du marché initial de 2 793 804, 40 € HT à 3 192 021,52 € HT.

Par délibération du Conseil Municipal du 4 février 2008, la Ville de Montpellier a désigné l'entreprise CUARTERO, pour assurer les travaux du lot 11 : « Faux-plafonds suspendus », pour un montant de marché de 1 383 414, 00 € HT option comprise.

Par délibération du Conseil Municipal du 14 juin 2010, la Ville de Montpellier a désigné l'entreprise ALYOS TECHNOLOGY, pour assurer les travaux du lot 12 : « Faux-plafonds tissus tendus », pour un montant de marché de 718 200, 87 € HT.

Par délibération du Conseil Municipal du 4 février 2008, la Ville de Montpellier a désigné l'entreprise BLACHERE, pour assurer les travaux du lot 13 : « Menuiseries Intérieures Bois ». Par avenant n°1 au présent lot 13 notifié par OS n°11 du 20 Juin 2011, il a été confié la réalisation de travaux supplémentaires pour un montant de 283 664, 60 € HT, qui a porté le montant du marché initial de 2 595 663, 26 € HT à 2 879 327,86 € HT.

Par délibération du Conseil Municipal du 7 février 2011, la Ville de Montpellier a désigné l'entreprise COMPAGNONS PAVEURS, pour assurer les travaux du lot 14 : « Calade », pour un montant de marché de 410 606, 19 € HT.

Par délibération du Conseil Municipal du 26 juillet 2007, la Ville de Montpellier a désigné l'entreprise SODIFRA, pour assurer les travaux du lot 15 : « Parquet et platelage bois ».

Par avenant n°1 au présent lot 15 notifié par OS n°24 du 17 mars 2011, il a été confié la réalisation de travaux supplémentaires pour un montant de 212 943, 50 € HT, qui a porté le montant du marché initial de 924 923, 00 € HT à 1 137 866, 50 € HT.

Par délibération du Conseil Municipal du 26 juillet 2007, la Ville de Montpellier a désigné l'entreprise GARCIA ET FILS, pour assurer les travaux du lot 16 : « Sols souples », pour un montant de marché de 861 950, 00 € HT.

Par décision du maire du 29 avril 2011, la Ville de Montpellier a désigné l'entreprise FONTBONNE & FILS, pour assurer les travaux du lot 18 : « Tapis inox », pour un montant de marché de 96 090, 00 € HT.

Par délibération du Conseil Municipal du 21 décembre 2006, la Ville de Montpellier a désigné l'entreprise FONTBONNE & FILS, pour assurer les travaux du lot 21 : « Métallerie, miroiterie ». Par avenant n°1 au présent lot 21 notifié par OS n°20 du 1<sup>ier</sup> avril 2011, il a été confié la réalisation de travaux supplémentaires pour un montant de 473 412, 78 € HT, qui a porté le montant du marché initial de 2 175 708, 42 € HT à 2 649 121, 20 € HT.

Par délibération du Conseil Municipal du 21 décembre 2006, la Ville de Montpellier a désigné l'entreprise FONTBONNE & FILS, pour assurer les travaux du lot 22 : « Serrurerie fine ». Par avenant n°1 au présent lot 22 notifié par OS n°20 du 1<sup>ier</sup> avril 2011, il a été confié la réalisation de travaux supplémentaires pour un montant de 91 173, 20 € HT, qui a porté le montant du marché initial de 896 000, 00 € HT à 987 173, 20 € HT.

Par délibération du Conseil Municipal du 26 juillet 2007, la Ville de Montpellier a désigné l'entreprise CLEMENT et FILS, pour assurer les travaux du lot 23 : « Occultation », pour un montant de marché de 254 278, 20 € HT.

Par délibération du Conseil Municipal du 26 juillet 2007, la Ville de Montpellier a désigné l'entreprise SODIFRA, pour assurer les travaux du lot 24a : « Mobiliers spécifiques, agencement », pour un montant de marché de 827 574, 09 € HT.

Par délibération du Conseil Municipal du 21 décembre 2006, la Ville de Montpellier a désigné l'entreprise MULTITEC, pour assurer les travaux du lot 26 : « Electricité, courants forts ». Par avenant n°1 au présent lot 13 notifié par OS n°25 de mars 2011, il a été confié la réalisation de travaux supplémentaires pour un montant de 540 457, 04 € HT, qui a porté le montant du marché initial de 3 749 754, 65 € HT à 4 302 465,65 € HT y compris option 2.

Par délibération du Conseil Municipal du 26 juillet 2007, la Ville de Montpellier a désigné l'entreprise APEX BP SOLAR, pour assurer les travaux du lot 27 : « Photovoltaïque », pour un montant de marché de 1 012 062, 90 € HT.

Par délibération du Conseil Municipal du 26 juillet 2007, la Ville de Montpellier a désigné l'entreprise JP FAUCHE SA, pour assurer les travaux du lot 28 : « Groupe électrogène », pour un montant de marché de 144 178, 57 € HT.

Par délibération du Conseil Municipal du 21 décembre 2006, la Ville de Montpellier a désigné l'entreprise AXIMA, pour assurer les travaux du lot 32 : « C.V.C.D. ».

Par avenant n°1 au présent lot 32 notifié par OS n°22 du 1ier avril 2011, il a été confié la réalisation de travaux supplémentaires pour un montant de 325 674, 02 € HT, qui a porté le montant du marché initial de 4 224 926, 00 € HT à 4 550 600, 02 € HT.

Par délibération du Conseil Municipal du 7 février 2007, la Ville de Montpellier a désigné l'entreprise SCHINDLER, pour assurer les travaux du lot 33 : « Appareils élévateurs », pour un montant de marché de 1 050 000,00 € HT.

Par délibération du Conseil Municipal du 7 février 2007, la Ville de Montpellier a désigné l'entreprise SCHINDLER, pour assurer les travaux du lot 35 : « Escaliers mécaniques », pour un montant de marché de 116 800,00 € HT.

Les présents avenants ont pour objet la prise en compte technique et financière dans les marchés de travaux, de la réalisation de différents travaux supplémentaires qui s'avèrent nécessaires à la réalisation et à la finition de l'ouvrage.

L'augmentation du lot A intègre la prolongation, selon le planning recalé du bâtiment, des installations communes nécessaires au fonctionnement, à l'encadrement et à la surveillance du chantier. Il correspond également aux adaptations relatives aux aléas de fondations, à l'intégration des différentes réservations dans la structure résultant de la complexité des interfaces techniques et de la nécessité d'anticiper les usages ultérieurs, ainsi qu'au renforcement de la protection au feu vis-à-vis des œuvres en plafond des grandes salles. Il comprend également un ensemble de prestations réalisées en substitution à d'autres entreprises (APEX BP SOLAR, LAUBEUF, MULTITEC, FONTANIE, BLACHERE, LABASTERE,...), en vue notamment d'améliorer l'avancement du chantier. Enfin, cet avenant intègre, du fait des intempéries, la prestation de chauffage du bâtiment courant chantier. Ces évolutions portent le marché du titulaire, le groupement d'entreprises « Castel & Fromaget / Bec Construction Languedoc - Roussillon / Franki », à 27 836 336,63 € HT.

L'augmentation du lot 5 correspond à diverses modifications et ajout d'étanchéité en vue d'améliorer la maintenance ultérieure des locaux techniques en toiture, de l'aire de livraison, des locaux transformateurs et des paliers d'escalier. Cet avenant intègre également une prestation d'étanchéité réalisée en substitution à l'entreprise BEC pour non-conformité d'ouvrage.

Ces évolutions portent le marché du titulaire « SMAC ACIEROID », à 505 241,02 € HT.

L'augmentation du lot 6.2 correspond à diverses améliorations de la sécurité anti-intrusion du bâtiment au droit de l'ensemble des portes et portails en issues de secours ainsi qu'à la modification de la signalétique principale de la mairie en substitution de l'entreprise du lot 25 dans un souci de simplification de la maintenance ultérieure et de meilleure visibilité.

Ces évolutions portent le marché du titulaire « LAUBEUF », à 10 244 496,01 € HT.

L'augmentation du lot 7 correspond, dans l'Etat civil et Vie quotidienne, à l'amélioration de la sécurité incendie par des modifications de fonctionnement de portes à la demande des pompiers, et au renforcement de la sécurité et de l'accueil des personnes malvoyantes par la mise en place notamment d'une balise.

Ces évolutions portent le marché du titulaire « LAUBEUF SA », à 3 073 064,71 € HT.

L'augmentation du lot 8 correspond à l'amélioration de la sécurité d'utilisation entre le pont roulant et la nacelle à la demande des pompiers et par la réalisation d'une formation complémentaire sur l'ensemble des nacelles.

Ces évolutions portent le marché du titulaire « SECALT », à 289 800,00 € HT option comprise.

L'augmentation du lot 10 correspond à diverses modifications de cloisonnement pour l'amélioration de l'accueil du public dans les salles d'enquête publique, l'attente du maire et l'accueil du niveau 7 ainsi qu'à des adaptations de chantier entrainant l'habillage de gaines de désenfumage dans les salles de réunion.

Ces évolutions portent le marché du titulaire « CLESTRA », à 3 248 082,04 € HT.

La diminution du lot 11 correspond au bilan entre diverses modifications de simplification de prestation de faux-plafond dans certaines zones, et des adaptation de chantier par ajout de faux-plafond dans d'autres espaces comme les bureaux du sous-sol.

Ces évolutions portent le marché du titulaire « CUARTERO », à 1 310 486,98 € HT.

L'augmentation du lot 12 correspond à la réalisation de prototypes et tests d'impression supplémentaires pour la bonne définition et mise en place technique des œuvres en plafonds des grandes salles publiques. Ces évolutions portent le marché du titulaire « ALYOS TECHNOLOGY », à 725 000,87 € HT.

L'augmentation du lot 13 correspond à diverses modifications liées principalement, dans l'espace du maire, au transfert des prestations de menuiserie du lot SODIFRA n°15 à l'entreprise BLACHERE et à l'amélioration des équipements de cuisine et des finitions de plafond et habillage de paroi. Cet avenant intègre également les modifications de portes liées aux évolutions d'organisation des services ainsi que la nécessité, dans un souci de maintenance ultérieure, d'améliorer les accès techniques aux organes de commande sensible.

Ces évolutions portent le marché du titulaire, « Entreprise BLACHERE », à 3 359 907,38 € HT.

La diminution du lot 14 correspond au transfert de réalisation du SAS du hall vers l'entreprise de calade extérieure pour raison de planning. Ces évolutions portent le marché du titulaire « COMPAGNONS PAVEURS », à 391 388,69 € HT.

L'augmentation du lot 15 correspond à diverses améliorations de revêtements de sol nécessitant un complément d'isolation phonique dans certaines salles recevant du public notamment la mezzanine de la salle du conseil et de permettre, dans celle-ci, une meilleure visibilité par la réalisation d'une estrade derrière le pupitre du maire. Cet avenant comprend également différentes adaptations et aléas de chantier du fait des évolutions de services et salles techniques, notamment la réalisation de planchers techniques supplémentaires au niveau sous-sol.

Ces évolutions portent le marché du titulaire « SODIFRA », à 1 196 415,44 € HT.

L'augmentation du lot 16 correspond à diverses prestations de rattrapage, et dans un souci de maintenance ultérieure, de protection renforcée et remplacement partiel de sols souples notamment dans les circulations et lieux de passage du public au niveau sous-sol.

Ces évolutions portent le marché du titulaire « GARCIA ET FILS », à 953 133,62 € HT.

La diminution du lot 18 correspond au bilan entre la suppression des tapis inox prévus initialement dans le hall et l'ajout, en vue d'améliorer l'accessibilité ultérieure, d'un tapis inox de recouvrement du caniveau technique dans les guichets de l'Etat civil.

Ces évolutions portent le marché du titulaire « FONTBONNE & FILS », à 38 000,00 € HT.

L'augmentation du lot 21 correspond à diverses modifications de portes de recoupement et pose de ventouses du fait des évolutions des services à tous les étages ainsi qu'à l'amélioration de la sécurité incendie à la demande des pompiers par des modifications et ajouts de ventouses de portes et des adaptations de garde-corps sur terrasse publique.

Ces évolutions portent le marché du titulaire « FONTBONNE & FILS », à 2 831 239,37 € HT.

L'augmentation du lot 22 correspond à diverses modifications de prise en compte des personnes handicapées à la demande de la commission accessibilité concernant les garde-corps de l'Etat civil, de la salle d'exposition et des terrasses publiques. Cet avenant comprend également l'ajustement technique du mur rideau du hall d'accueil en substitution de l'entreprise lot 26 ainsi que différentes adaptations et aléas de chantier découlant de la complexité technique du projet.

Ces évolutions portent le marché du titulaire « FONTBONNE & FILS », à 1 092 682,12 € HT.

La diminution du lot 23 correspond principalement à la modification de l'acoustique du hall prévu initialement sous forme d'écrans muraux et remplacé par un traitement en plafond au lot 9. Ces évolutions portent le marché du titulaire « CLEMENT et FILS », à 211 768,92 € HT.

L'augmentation du lot 24a correspond au bilan de prestations supprimées notamment certains mobiliers sur mesure dans le hall et dans les accueils d'étage, et de compléments visant à améliorer l'accueil du public par l'ajout de bancs dans la salle des mariages et par l'amélioration de l'agencement des guichets de l'Etat civil.

Ces évolutions portent le marché du titulaire « SODIFRA », à 834 355,33 € HT.

L'augmentation du lot 26 correspond à diverses modifications d'amélioration de la flexibilité des cloisonnement de bureaux en terme de pré-câblage des postes de travail ainsi que l'intégration d'alimentations supplémentaires pour un meilleur fonctionnement interne et accueil du public avec l'ajout de distributeurs d'eau, d'écrans et machines à café. Cet avenant comprend également, l'amélioration de la sécurité incendie, à la demande des pompiers, avec une meilleure accessibilité à la façade ouest par la mise sous courant secouru des brise-soleils, la réalisation d'équipements électriques complémentaires dans les salles techniques Salle Pétrarque, CSU, salle de crise et salles informatiques du fait notamment de la réorganisation du niveau sous-sol, ainsi que l'amélioration de l'éclairage dans le bureau du maire et la salle d'exposition.

Ces évolutions portent le marché du titulaire « MULTITEC », à 4 683 894,49 € HT.

La diminution du lot 27 correspond à divers travaux liées aux panneaux photovoltaïques réalisés par d'autres entreprises notamment pour redimensionner les éléments porteurs de panneaux ou pour améliorer l'avancement de chantier.

Ces évolutions portent le marché du titulaire « APEX BP SOLAR », à 955 377,64 € HT.

L'augmentation du lot 28 correspond à diverses améliorations de sécurité incendie au droit des conduits de fumée ainsi qu'à des adaptations techniques d'édicule en lien avec l'aire de retournement des pompiers.

Ces évolutions portent le marché du titulaire « JP FAUCHE SA », à 151 112,22 € HT.

L'augmentation du lot 32 correspond à diverses modifications de chauffage dans les salles techniques et modifications de réseaux dans les bureaux du fait des évolutions des services, ainsi qu'à différentes adaptations de conduits d'extraction et de soufflage dans l'aire de livraison et dans la salle des Rencontres et son office.

Ces évolutions portent le marché du titulaire « AXIMA », à 4 605 534,41 € HT.

L'augmentation du lot 33 correspond à la mise en place, pour l'amélioration de l'accessibilité des personnes handicapées, de miroirs dans les ascenseurs publics, ainsi que l'ajout de la prestation de maintenance pendant l'année de parfait achèvement.

Cette évolution porte le marché du titulaire « SCHINDLER », à 1 069 312,00 € HT.

L'augmentation du lot 35 correspond à la mise en place, pour l'amélioration de l'accueil du public, du déclenchement automatique de l'escalier lors du passage d'une personne ainsi que l'ajout de la prestation de maintenance pendant l'année de parfait achèvement.

Cette évolution porte le marché du titulaire « SCHINDLER », à 124 340,00 € HT.

Les montants et pourcentages d'augmentation par rapport aux montants initiaux et avenants précédents sont présentés comme suit :

N° avenant	Désignation	Entreprise	Marché initial compris avenant antérieur et option HT	Option notifiée HT	Avenant proposé Montant HT	Montant total HT avec option	% augmentat ion avenant proposé et avenant antérieur p/r marché initial compris option	% augmentati on avenant proposé p/r marché initial compris avenant antérieur et option
2	Lot A : «Structures et Fondations »	CASTEL & FROMAGET / BEC CONSTRUCTION / FRANKI FONDATIONS	26 578 882,74 TF et TC		1 257 453,89	27 836 336,63 TF et TC	14,10 %	4,73 %
1	Lot 5 : « Etanchéité »	SMAC ACIEROID	440 558,53		64 682,49	505 241,02	14,68 %	14,68 %
3	Lot 6.2 : « Vêtages, Brise- soleils fixes »	LAUBEUF SA	10 135 832,68		108 663,32	10 244 496,01	21,74 %	1,07 %
3	Lot 7 : « Grandes façades »	LAUBEUF SA	3 053 860,13		19 204,58	3 073 064,71	7,12 %	0,62 %
1	Lot 8 : « Système de maintenance »	SECALT	286 800,00	Option 4 : 17 800,00	3 000,00	289 800,00	1,04 %	1,04 %
2	Lot 10 : « Cloisons démontables »	CLESTRA	3 192 021,92		56 060,12	3 248 082,04	16,26 %	1,75 %
1	Lot 11 : « Faux plafonds suspendus »	CUARTERO	1 383 414,00	Option : 76 860,00	- 72 927,02	1 310 486,98	- 5,27 %	- 5,27 %
1	Lot 12 : « Faux plafonds tissus tendus »	ALYOS TECHNOLOGY	718 200,87		6 800,00	725 000,87	0,94 %	0,94 %
2	Lot 13 : « Menuiseries intérieures bois »	BLACHERE	2 879 327,86		480 579,52	3 359 907,38	29,44 %	16,69 %
1	Lot 14 : « Calade »	COMPAGNONS PAVEURS	410 606,19		-19 217,50	391 388,69	- 4,68 %	- 4,68 %
2	Lot 15 : « Parquet et platelage bois »	SODIFRA	1 137 866,50		58 548,94	1 196 415,44	29,35 %	5,14 %
1	Lot 16 : « Sols souples »	GARCIA ET FILS	861 950,00		91 183,62	953 133,62	10,57%	10,57 %
1	Lot 18 : « Tapis inox »	FONTBONNE & FILS	96 090,00		-58 090,00	38 000,00	- 60,45 %	- 60,45 %
2	Lot 21 : « Métallerie, miroiterie »	FONTBONNE & FILS	2 649 121,20		182 118,17	2 831 239,37	30,12 %	6,87 %
2	Lot 22 : « Serrurerie fine »	FONTBONNE & FILS	987 173,20		105 508,92	1 092 682,12	21,95 %	10,68 %
1	Lot 23 : « Occultation »	CLEMENT et FILS	254 278,20		- 42 509,28	211 768,92	- 16,71 %	- 16,71 %
1	Lot 24a : « Mobiliers spécifiques, agencement »	SODIFRA	827 574,09		6 781,24	834 355,33	0,81 %	0,81 %
2	Lot 26 : « Electricité, courants forts »	MULTITEC	4 302 465,65	Option 2 : 12 253,96	381 428,84	4 683 894,49	24,58 %	8,86 %
1	Lot 27 : « Photovoltaïque »	APEX BP SOLAR	1 012 062,90		-56 685,26	955 377,64	- 5,60 %	- 5,60 %
1	Lot 28 : « Groupe électrogène »	JP FAUCHE SA	144 178,57		6 933,65	151 112,22	4,80 %	4,80 %
2	Lot 32 : « CVCD »	AXIMA	4 550 600,02		54 934,39	4 605 534,41	9,00 %	1,20 %
1	Lot 33 : « Appareils élévateurs »	SCHINDLER	1 050 000,00		19 312,00	1 069 312,00	1,83 %	1,83 %
1	Lot 35 : « Escaliers mécaniques »	SCHINDLER	116 800,00		7 540,00	124 340,00	6,45 %	6,45 %

Après étude et avis favorable de la commission d'appel d'offre en date du 24 avril 2012 pour l'ensemble des lots, exceptés ceux dont l'augmentation tout avenant confondu est inférieure à 5% par rapport au marché initial (lots 8, 12, 24a, 28 et 33) et ceux qui comprennent une diminution de prestation (lots 11, 14, 18, 23 et 27), il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'avenant n°2 au marché du groupement d'entreprises, lot A, « Castel & Fromaget / Bec Construction Languedoc Roussillon / Franki », pour un montant de 1 257 453,89 € Hors Taxes ;
- d'approuver l'avenant n°1 au marché de l'entreprise « SMAC ACIEROID », lot 5, pour un montant de 64 682,49 € Hors Taxes ;
- d'approuver l'avenant n°3 au marché de l'entreprise « LAUBEUF SA », lot 6.2, pour un montant de 108 663,32 € Hors Taxes ;
- d'approuver l'avenant n°3 au marché de l'entreprise « LAUBEUF SA », lot 7, pour un montant de 19 204,58 € Hors Taxes ;
- d'approuver l'avenant n°1 au marché de l'entreprise « SECALT », lot 8, pour un montant de 3 000,00 € Hors Taxes ;
- d'approuver l'avenant n°2 au marché de l'entreprise « CLESTRA », lot 10, pour un montant de 56 060,12 € Hors Taxes ;
- d'approuver l'avenant n°1 au marché de l'entreprise « CUARTERO », lot 11, pour un montant de 72 927,02 € Hors Taxes ;
- d'approuver l'avenant n°1 au marché de l'entreprise « ALYOS TECHNOLOGY », lot 12, pour un montant de 6 800,00 € Hors Taxes ;
- d'approuver l'avenant n°2 au marché de l'entreprise « BLACHERE », lot 13, pour un montant de 480 579,52 € Hors Taxes ;
- d'approuver l'avenant n°1 au marché de l'entreprise « COMPAGNONS PAVEURS », lot 14, pour un montant de 19 217,50 € Hors Taxes ;
- d'approuver l'avenant n°2 au marché de l'entreprise « SODIFRA », lot 15, pour un montant de 58 548,94 € Hors Taxes ;
- d'approuver l'avenant n°1 au marché de l'entreprise « GARCIA ET FILS », lot 16, pour un montant de 91 183,62 € Hors Taxes ;
- d'approuver l'avenant n°1 au marché de l'entreprise « FONTBONNE & FILS », lot 18, pour un montant de  $-58\,090,00$  € Hors Taxes ;
- d'approuver l'avenant n°2 au marché de l'entreprise « FONTBONNE & FILS », lot 21, pour un montant de 182 118,17 € Hors Taxes ;
- d'approuver l'avenant n°2 au marché de l'entreprise « FONTBONNE & FILS », lot 22, pour un montant de 105 508,92 € Hors Taxes ;
- d'approuver l'avenant n°1 au marché de l'entreprise « CLEMENT et FILS », lot 23, pour un montant de 42 509,28 € Hors Taxes ;

- d'approuver l'avenant n°1 au marché de l'entreprise « SODIFRA », lot 24a, pour un montant de 6 781,24 € Hors Taxes ;
- d'approuver l'avenant n°2 au marché de l'entreprise « MULTITEC », lot 26, pour un montant de 381 428,84 € Hors Taxes ;
- d'approuver l'avenant n°1 au marché de l'entreprise « APEX BP SOLAR », lot 27, pour un montant de 56 685,26 € Hors Taxes ;
- d'approuver l'avenant n°1 au marché de l'entreprise « JP FAUCHE SA », lot 28, pour un montant de 6 933,65 € Hors Taxes ;
- d'approuver l'avenant n°2 au marché de l'entreprise « AXIMA », lot 32, pour un montant de 54 934.39 € Hors Taxes ;
- d'approuver l'avenant n°1 au marché de l'entreprise « SCHINDLER », lot 33, pour un montant de 19 312,00 € Hors Taxes ;
- d'approuver l'avenant n°1 au marché de l'entreprise « SCHINDLER », lot 35, pour un montant de 7 540,00 € Hors Taxes ;
- de dire que la dépense sera imputée sur le budget 2012 de la Ville, Service Conduite d'Opérations : Nature : 23 13 Fonction : 900 201 Programme : 10040

extrait conforme. Madame le Maire

Le Conseil adopte.

Publiée le : 30/05/2012



### Direction des Ressources Humaines

Gestion Prévisionnelle des Postes et des Emplois

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Montpellier n° 2012 / 256

# Séance publique du mardi 29 mai 2012

Convoqué le lundi 21 mai 2012, le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en mairie, Salle du Conseil Municipal, le mardi 29 mai 2012 à 18H00, sous la présidence de Madame le Maire, Hélène Mandroux

### Présents:

Frédéric ARAGON, Michel ASLANIAN, Eva BECCARIA, Annie BENEZECH, Amina BENOUARGHA-JAFFIOL, Nicole BIGAS, Sophie BONIFACE-PASCAL, Christian BOUILLE, Agnès BOYER, Tatiana CAPUOZZI-BOUALAM, Marlène CASTRE, Josette CLAVERIE, Michael DELAFOSSE, Audrey DE LA GRANGE, Jacques DOMERGUE, Marc DUFOUR, Christian DUMONT, Sarah EL ATMANI, Laure FARGIER, Serge FLEURENCE, Christiane FOURTEAU, Jean-Louis GELY, Catherine LABROUSSE, Gérard LANNELONGUE, Max LEVITA, Anne LE VAN, Richard MAILHE, Hélène MANDROUX, Nadia MIRAOUI, Françoise PRUNIER, Hélène QVISTGAARD, Jean-Louis ROUMEGAS, Philippe SAUREL, Régine SOUCHE, Robert SUBRA, Cédric SUDRES, Jacques TOUCHON, Claudine TROADEC-ROBERT, Frédéric TSITSONIS, Francis VIGUIE.

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Brahim ABBOU, Magalie COUVERT, Perla DANAN, Gabrielle DELONCLE, Fanny DOMBRE-COSTE, Arnaud JULIEN, Hervé MARTIN, Jacques MARTIN, Christophe MORALES, Nicole MOSCHETTI-STAMM, Michel PASSET, Louis POUGET, Philippe THINES, Patrick VIGNAL, Alain ZYLBERMAN.

#### Absents:

Marie-Josée AUGE-CAUMON, Stéphanie BLANPIED, Nancy CANAUD, Mustapha MAJDOUL, Stéphane MELLA, Martine PETITOUT.

### Modification du tableau des effectifs

Monsieur Serge FLEURENCE rapporte:

## I - Créations de postes :

### Filière administrative:

Directeur territorial: Création de deux postes

Filière animation:

Animateur principal 1ère classe : Créations de deux postes

Animateur : Création de deux postes

Filière culturelle:

Conservateur du patrimoine chef : Création d'un poste

Assistant de conservation principal 1ère classe: Création d'un poste Assistant de conservation principal 2ème classe: Création d'un poste

Filière médico-sociale:

<u>Puéricultrice classe supérieure :</u> Création de quatre postes <u>Educateur Chef Jeunes Enfants :</u> Créations de quatre postes

Biologiste-Vétérinaire Pharmacien 2<sup>ème</sup> classe : création d'un poste

Filière sportive :

Educateur principal 2<sup>ème</sup> classe : Création d'un poste

Filière technique:

Ingénieur en chef classe exceptionnelle : Création de cinq postes

Ingénieur en chef classe normale: Création d'un poste

Ingénieur principal: Création de deux postes

Cadre d'emploi Technicien : création de trois postes suite à l'avis du CTP du 27 janvier 2012

### II - Suppressions de postes :

### Filière administrative :

Attaché: Suppression de deux postes

Rédacteur Chef: suppression d'un poste suite au départ d'un agent

Rédacteur : Suppression d'un poste suite à un changement de filière d'un agent

Adjoint administratif principal 2<sup>ère</sup> classe: Suppression de deux postes

Adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe: Suppression de sept postes

Adjoint administratif 1ère classe: Suppression de vingt postes

Adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe: Suppression de vingt postes

### Filière animation:

Animateur principal 2ème classe : Suppression de deux postes

### Filière culturelle:

Conservateur du patrimoine : Suppression d'un poste

### Filière médico-sociale:

Educateur principal jeunes enfants : Suppression de quatre postes

### Filière sécurité:

Chef de police municipale: Suppression d'un poste suite à la suppression du grade

Brigadier: Suppression de cinq postes

Gardien de police municipale : Suppression de quatorze postes

Filière sportive:

Educateur APS: Suppression d'un poste

### Filière technique:

Ingénieur Chef classe exceptionnelle: suppression d'un poste suite à un départ à la retraite Ingénieur:

Suppression de quatre postes

Adjoint Technique Principal 1ère classe: suppression de cinq postes

Adjoint Technique Principal 2<sup>ème</sup> classe: suppression de quarante postes

Adioint Technique 1ère classe: suppression de quinze postes

### III - Ouverture de poste à un agent non titulaire :

### Direction de la Réussite Educative, Service Enfance :

Un poste de Médecin à temps complet est vacant à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2012 sur des fonctions de Médecin Pédiatre. Compte tenu des besoins de service et en application de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, ce poste pourra être ouvert au recrutement d'un agent non titulaire par référence au cadre d'emplois des Médecins, justifiant d'un diplôme et d'une expérience avérée dans ce domaine.

Niveau de rémunération : IB 379 à 966

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'accepter l'ensemble des modifications du tableau des effectifs.

me, Madame le Maire

Le Conseil adopte.

Publiée le : 30/05/2012

### Direction des Ressources Humaines

Gestion Prévisionnelle des Postes et des Emplois

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Montpellier n° 2012 / 257

# Séance publique du mardi 29 mai 2012

Convoqué le lundi 21 mai 2012, le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en mairie, Salle du Conseil Municipal, le mardi 29 mai 2012 à 18H00, sous la présidence de Madame le Maire, Hélène Mandroux

#### Présents:

Frédéric ARAGON, Michel ASLANIAN, Eva BECCARIA, Annie BENEZECH, Amina BENOUARGHA-JAFFIOL, Nicole BIGAS, Sophie BONIFACE-PASCAL, Christian BOUILLE, Agnès BOYER, Tatiana CAPUOZZI-BOUALAM, Marlène CASTRE, Josette CLAVERIE, Michael DELAFOSSE, Audrey DE LA GRANGE, Jacques DOMERGUE, Marc DUFOUR, Christian DUMONT, Sarah EL ATMANI, Laure FARGIER, Serge FLEURENCE, Christiane FOURTEAU, Jean-Louis GELY, Catherine LABROUSSE, Gérard LANNELONGUE, Max LEVITA, Anne LE VAN, Richard MAILHE, Hélène MANDROUX, Nadia MIRAOUI, Françoise PRUNIER, Hélène QVISTGAARD, Jean-Louis ROUMEGAS, Philippe SAUREL, Régine SOUCHE, Robert SUBRA, Cédric SUDRES, Jacques TOUCHON, Claudine TROADEC-ROBERT, Frédéric TSITSONIS, Francis VIGUIE.

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Brahim ABBOU, Magalie COUVERT, Perla DANAN, Gabrielle DELONCLE, Fanny DOMBRE-COSTE, Arnaud JULIEN, Hervé MARTIN, Jacques MARTIN, Christophe MORALES, Nicole MOSCHETTI-STAMM, Michel PASSET, Louis POUGET, Philippe THINES, Patrick VIGNAL, Alain ZYLBERMAN.

#### Absents:

Marie-Josée AUGE-CAUMON, Stéphanie BLANPIED, Nancy CANAUD, Mustapha MAJDOUL, Stéphane MELLA, Martine PETITOUT.

# Mise en oeuvre d'une convention CIFRE au sein de la Direction des Relations internationales

### Monsieur Serge FLEURENCE rapporte:

Les relations internationales représentent un domaine en évolution permanente. En effet, la Ville doit non seulement entretenir ses relations existantes qui constituent le socle de son rayonnement international mais doit également chercher à créer de nouveaux échanges durables et réfléchir à la mise en place de nouveaux projets internationaux structurants.

Dans ce cadre, la Ville de Montpellier s'engage à conclure une convention CIFRE (Convention Industrielle de Formation par la Recherche) pour une durée de trois ans avec Mademoiselle Anissa MARRE et le Centre de Recherche et d'Etudes Administratives de la Faculté de droit de Montpellier.

L'objectif de ce type de convention est de favoriser le développement de la recherche partenariale publique/privée et de placer les doctorants en situation de travail. Par ce recrutement, pour une période de 3 ans, la Ville et la Direction des Relations internationales en particulier, pourra ainsi bénéficier des compétences d'une équipe de recherche performante.

Le sujet de thèse proposé porte sur les mutations dans les pratiques actuelles de coopération décentralisée permettant la création d'un réseau thématique de projets constituant un mode relationnel nouveau entre la Ville de Montpellier et les territoires méditerranéens.

Cette mise à disposition fera l'objet d'un remboursement de l'ANRT (Association nationale recherche technologie) d'un montant annuel de 14 000€ (montant versé à trimestre échu, à réception de la facture).

### Il est en conséquence proposé au Conseil municipal:

- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention CIFRE telle que présentée ci-dessus permettant l'engagement de Mlle Anissa MARRE auprès des services de la Ville ;

- d'inscrire les dépenses correspondantes au budget du personnel de la Ville.

Le Conseil adopte.

Publiée le : 30/05/2012

Pour extrait conforme. Madame le Maire

Hélène MANDROUX

Direction des Ressources Humaines

Carrières et Rémunérations

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Montpellier n° 2012 / 258

# Séance publique du mardi 29 mai 2012

Convoqué le lundi 21 mai 2012, le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en mairie, Salle du Conseil Municipal, le mardi 29 mai 2012 à 18H00, sous la présidence de Madame le Maire, Hélène Mandroux

#### Présents:

Frédéric ARAGON, Michel ASLANIAN, Eva BECCARIA, Annie BENEZECH, Amina BENOUARGHA-JAFFIOL, Nicole BIGAS, Sophie BONIFACE-PASCAL, Christian BOUILLE, Agnès BOYER, Tatiana CAPUOZZI-BOUALAM, Marlène CASTRE, Josette CLAVERIE, Michael DELAFOSSE, Audrey DE LA GRANGE, Jacques DOMERGUE, Marc DUFOUR, Christian DUMONT, Sarah EL ATMANI, Laure FARGIER, Serge FLEURENCE, Christiane FOURTEAU, Jean-Louis GELY, Catherine LABROUSSE, Gérard LANNELONGUE, Max LEVITA, Anne LE VAN, Richard MAILHE, Hélène MANDROUX, Nadia MIRAOUI, Françoise PRUNIER, Hélène QVISTGAARD, Jean-Louis ROUMEGAS, Philippe SAUREL, Régine SOUCHE, Robert SUBRA, Cédric SUDRES, Jacques TOUCHON, Claudine TROADEC-ROBERT, Frédéric TSITSONIS, Francis VIGUIE.

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Brahim ABBOU, Magalie COUVERT, Perla DANAN, Gabrielle DELONCLE, Fanny DOMBRE-COSTE, Arnaud JULIEN, Hervé MARTIN, Jacques MARTIN, Christophe MORALES, Nicole MOSCHETTI-STAMM, Michel PASSET, Louis POUGET, Philippe THINES, Patrick VIGNAL, Alain ZYLBERMAN.

#### Absents:

Marie-Josée AUGE-CAUMON, Stéphanie BLANPIED, Nancy CANAUD, Mustapha MAJDOUL, Stéphane MELLA, Martine PETITOUT.

## Modalités d'astreinte – Service énergie

### Monsieur Serge FLEURENCE rapporte:

La délibération du 25 juin 2007 indique quels sont au sein de la collectivité et pour assurer son bon fonctionnement les types d'astreinte et les personnels devant les assurer au regard de leur grade et de leur service de rattachement.

Il est proposé de compléter cette délibération et de mettre en place un système d'astreinte pour les activités du Pôle Atelier Hôtel de Ville (Hôtel de Ville, parvis, crèche Cambon) du service Energie à savoir les interventions concernant le courant fort, le chauffage, la climatisation, et la gestion technique centralisée.

La mise en place des astreintes permettra :

- d'éviter le recours ponctuel à des entreprises externes
- d'assurer un meilleur suivi des problèmes techniques rencontrés
- d'avoir la certitude de mobiliser les agents municipaux pour répondre à des imprévus, et notamment dans ce cadre de ne plus avoir à solliciter systématiquement en heures supplémentaires un agent pour de nombreuses manisfestations, puisque l'agent d'astreinte pourra être contacté seulement si cela est effectivement nécessaire

Les agents concernés par cette astreinte d'intervention sont les agents du Pôle Atelier Hôtel de Ville:

- les 4 agents d'exploitation des installations techniques
- le responsable adjoint

L'astreinte concernera un agent chaque semaine.

En conséquence, le tableau des astreintes de la délibération du 25 juin 2007 est complété comme suit :

Direction	Cadre d'emplois concerné	Type d'astreinte	Missions
Direction Energie Moyens Techniques Service Energie	Adjoint technique et agent de maîtrise	- Semaine complète du mercredi au mercredi	Intervenir sur les problèmes concernant:  - Le courant fort - Le chauffage et la climatisation - La gestion technique centralisée

## En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal:

- D'adopter la modification de la délibération du Conseil Municipal du 25 juin 2007 ;
- De prévoir l'inscription au budget de la Ville des dépenses correspondantes (ligne 2309, chapitre 928);
- D'autoriser Madame le Maire, ou à défaut Monsieur l'Adjoint délégué, à signer tout document relatif à cette affaire.

Pour extraction forme, Madame le Maire

Le Conseil adopte.

Publiée le : 30/05/2012

154

### Direction des Ressources Humaines

Carrières et Rémunérations

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Montpellier n° 2012 / 259

# Séance publique du mardi 29 mai 2012

Convoqué le lundi 21 mai 2012, le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en mairie, Salle du Conseil Municipal, le mardi 29 mai 2012 à 18H00, sous la présidence de Madame le Maire, Hélène Mandroux

#### Présents:

Frédéric ARAGON, Michel ASLANIAN, Eva BECCARIA, Annie BENEZECH, Amina BENOUARGHA-JAFFIOL, Nicole BIGAS, Sophie BONIFACE-PASCAL, Christian BOUILLE, Agnès BOYER, Tatiana CAPUOZZI-BOUALAM, Marlène CASTRE, Josette CLAVERIE, Michael DELAFOSSE, Audrey DE LA GRANGE, Jacques DOMERGUE, Marc DUFOUR, Christian DUMONT, Sarah EL ATMANI, Laure FARGIER, Serge FLEURENCE, Christiane FOURTEAU, Jean-Louis GELY, Catherine LABROUSSE, Gérard LANNELONGUE, Max LEVITA, Anne LE VAN, Richard MAILHE, Hélène MANDROUX, Nadia MIRAOUI, Françoise PRUNIER, Hélène QVISTGAARD, Jean-Louis ROUMEGAS, Philippe SAUREL, Régine SOUCHE, Robert SUBRA, Cédric SUDRES, Jacques TOUCHON, Claudine TROADEC-ROBERT, Frédéric TSITSONIS, Francis VIGUIE.

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Brahim ABBOU, Magalie COUVERT, Perla DANAN, Gabrielle DELONCLE, Fanny DOMBRE-COSTE, Arnaud JULIEN, Hervé MARTIN, Jacques MARTIN, Christophe MORALES, Nicole MOSCHETTI-STAMM, Michel PASSET, Louis POUGET, Philippe THINES, Patrick VIGNAL, Alain ZYLBERMAN.

#### Absents:

Marie-Josée AUGE-CAUMON, Stéphanie BLANPIED, Nancy CANAUD, Mustapha MAJDOUL, Stéphane MELLA, Martine PETITOUT.

### Modalités d'astreinte Parc Darwin

### Monsieur Serge FLEURENCE rapporte:

La délibération du 25 juin 2007 indique quels sont au sein de la collectivité et pour assurer son bon fonctionnement les types d'astreinte et les personnels devant les assurer au regard de leur grade et de leur service de rattachement.

La nécessité d'accroître le niveau de sécurité du parc zoologique (Parc Darwin) conduit à proposer une nouvelle organisation des modalités d'astreinte le concernant.

Il est ainsi proposé d'instaurer :

### > Astreinte générale :

Une astreinte générale hebdomadaire (week-end compris) sera assurée par roulement, une semaine sur quatre, par :

- Le Directeur technique
- Le responsable du service animalier
- Le responsable du service accueil et surveillance
- Le responsable du service technique

### > Astreinte vétérinaire :

Une astreinte vétérinaire est également nécessaire. Cette astreinte hebdomadaire (week-end compris) sera assurée par roulement par :

- Le Directeur technique
- Le vétérinaire

### Astreinte animalière :

Ces astreintes sont complétées par une astreinte animalière qui sera assurée par les référents soigneurs animaliers qui pourront traiter les urgences de premier niveau pour les évasions d'animaux ou soins ne

	Responsable service accueil et surveillance, service	Cadre d'emplois concerné Adjoints techniques, agents de maîtrise, techniciens,	Type d'astreinte  Semaine complète	Apporter une réponse ou organiser la réponse à tout problème d'ordre général, ou nécessitant une intervention ou décision particulière
Direction Parc Darwin		ingénieurs		
	Vétérinaire, Directeur technique	Ingénieurs, vétérinaires	Semaine complète	Intervenir sur les problèmes concernant les animaux blessés ou malades dépassant le premier niveau d'intervention pouvant être pris en charge par les référents soigneurs animaliers
	Référents service animalier	Adjoints techniques, agents de maîtrise	Semaine et Week-end	Intervenir sur les problèmes concernant les animaux ne nécessitant pas le recours à l'intervention du vétérinaire

nécessitant pas l'intervention directe d'un vétérinaire.

Les référents soigneurs animaliers effectueront par roulement :

- Une astreinte semaine du lundi matin au vendredi soir (une semaine sur quatre)
- Une astreinte week-end du vendredi soir au lundi matin (un week-end sur quatre)
- En conséquence, il est proposé de compléter le tableau des astreintes de la délibération du 25 juin 2007 comme suit :

### En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal:

- D'approuver les modifications proposées telles que présentées ci-dessus ;
- D'inscrire les dépenses correspondantes au budget de la Ville, ligne 2309, chapitre 928;
- D'autoriser Madame le Maire, ou à défaut Monsieur l'Adjoint délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

Le Conseil adopte.

Publiée le : 30/05/2012

Hélène MANDROUX

Madame Te Maire



Direction Finances et Contrôle de Gestion Contrôle de Gestion

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Montpellier n° 2012 / 260

# Séance publique du mardi 29 mai 2012

Convoqué le lundi 21 mai 2012, le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en mairie, Salle du Conseil Municipal, le mardi 29 mai 2012 à 18H00, sous la présidence de Madame le Maire, Hélène Mandroux

### Présents:

Frédéric ARAGON, Michel ASLANIAN, Eva BECCARIA, Annie BENEZECH, Amina BENOUARGHA-JAFFIOL, Nicole BIGAS, Sophie BONIFACE-PASCAL, Christian BOUILLE, Agnès BOYER, Tatiana CAPUOZZI-BOUALAM, Marlène CASTRE, Josette CLAVERIE, Michael DELAFOSSE, Audrey DE LA GRANGE, Jacques DOMERGUE, Marc DUFOUR, Christian DUMONT, Sarah EL ATMANI, Laure FARGIER, Serge FLEURENCE, Christiane FOURTEAU, Jean-Louis GELY, Catherine LABROUSSE, Gérard LANNELONGUE, Max LEVITA, Anne LE VAN, Richard MAILHE, Hélène MANDROUX, Nadia MIRAOUI, Françoise PRUNIER, Hélène QVISTGAARD, Jean-Louis ROUMEGAS, Philippe SAUREL, Régine SOUCHE, Robert SUBRA, Cédric SUDRES, Jacques TOUCHON, Claudine TROADEC-ROBERT, Frédéric TSITSONIS, Francis VIGUIE.

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Brahim ABBOU, Magalie COUVERT, Perla DANAN, Gabrielle DELONCLE, Fanny DOMBRE-COSTE, Arnaud JULIEN, Hervé MARTIN, Jacques MARTIN, Christophe MORALES, Nicole MOSCHETTI-STAMM, Michel PASSET, Louis POUGET, Philippe THINES, Patrick VIGNAL, Alain ZYLBERMAN.

#### Absents :

Marie-Josée AUGE-CAUMON, Stéphanie BLANPIED, Nancy CANAUD, Mustapha MAJDOUL, Stéphane MELLA, Martine PETITOUT.

# CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AUX OPERATIONS D'OPTIMISATION DES BASES FISCALES LOCALES

### Monsieur Max LEVITA rapporte:

La Ville de Montpellier a engagé un partenariat avec la Direction Régionale des Finances Publiques qui permet notamment de fiabiliser le recensement des logements fiscalement vacants, afin d'optimiser les bases fiscales.

La réforme de la taxe professionnelle ayant transféré une partie de l'impôt sur les ménages aux groupements de communes, l'amélioration des bases fiscales des communes bénéficie également aux EPCI.

Aussi, il est proposé que la Communauté d'Agglomération de Montpellier participe financièrement aux charges supportées par la Ville dans le cadre de cette démarche.

Le travail de contrôle des logements vacants au cours du 1er semestre 2012 a nécessité le recrutement par la Ville de quatre agents au grade d'adjoint administratif 2ème classe pour une durée de 2 mois.

La participation de la Communauté d'Agglomération de Montpellier est évaluée à 4 340€, calculée sur la base du coût mensuel d'un agent fixé à 2 170€.

Une convention fixe les modalités de participation financière de la Communauté d'Agglomération de Montpellier.

### En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- se prononcer sur le versement à la Ville de Montpellier d'une somme de 4 340€ au titre de la participation de la Communauté d'Agglomération à l'optimisation des bases, sous réserve de la signature de la convention cijointe,

- autoriser Madame le Maire de Montpellier à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Le Conseil adopte.

Publiée le : 30/05/2012

Pontextrant conforme, Madame le Maire

Hélène MANDROU

157

Direction Finances et Contrôle de Gestion Expertise Financière

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Montpellier n° 2012 / 261

# Séance publique du mardi 29 mai 2012

Convoqué le lundi 21 mai 2012, le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en mairie, Salle du Conseil Municipal, le mardi 29 mai 2012 à 18H00, sous la présidence de Madame le Maire, Hélène Mandroux

#### Présents:

Frédéric ARAGON, Michel ASLANIAN, Eva BECCARIA, Annie BENEZECH, Amina BENOUARGHA-JAFFIOL, Nicole BIGAS, Sophie BONIFACE-PASCAL, Christian BOUILLE, Agnès BOYER, Tatiana CAPUOZZI-BOUALAM, Marlène CASTRE, Josette CLAVERIE, Michael DELAFOSSE, Audrey DE LA GRANGE, Jacques DOMERGUE, Marc DUFOUR, Christian DUMONT, Sarah EL ATMANI, Laure FARGIER, Serge FLEURENCE, Christiane FOURTEAU, Jean-Louis GELY, Catherina LABROUSSE, Gérard LANNELONGUE, Max LEVITA, Anne LE VAN, Richard MAILHE, Hélène MANDROUX, Nadia MIRAOUI, Françoise PRUNIER, Hélène QVISTGAARD, Jean-Louis ROUMEGAS, Philippe SAUREL, Régine SOUCHE, Robert SUBRA, Cédric SUDRES, Jacques TOUCHON, Claudine TROADEC-ROBERT, Frédéric TSITSONIS, Francis VIGUIE.

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Brahim ABBOU, Magalie COUVERT, Perla DANAN, Gabrielle DELONCLE, Fanny DOMBRE-COSTE, Arnaud JULIEN, Hervé MARTIN, Jacques MARTIN, Christophe MORALES, Nicole MOSCHETTI-STAMM, Michel PASSET, Louis POUGET, Philippe THINES, Patrick VIGNAL, Alain ZYLBERMAN.

#### Absents:

Marie-Josée AUGE-CAUMON, Stéphanie BLANPIED, Nancy CANAUD, Mustapha MAJDOUL, Stéphane MELLA, Martine PETITOUT.

# TAXE DE SEJOUR Composantes, modalités de recouvrement et procédure de taxation d'office

### Monsieur Max LEVITA rapporte:

Pour accueillir au mieux ses nombreux visiteurs, la Ville de Montpellier met à leur disposition de multiples équipements et infrastructures, que ce soit en matière d'aménagement urbain, de manifestations culturelles ou d'activités de promotion.

Afin que ces visiteurs participent au financement et à l'entretien des équipements, le Conseil Municipal, par délibération du 25 juillet 1989, a institué une taxe de séjour sur les hôtels, meublés et résidences hôtelières accueillant des personnes non soumises à la taxe d'habitation sur Montpellier.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider les dispositions antérieures telles qu'elles sont présentées ciaprès, de reconduire la procédure de taxation d'office dont la période d'expérimentation à confirmé la nécessité.

Cette délibération vient donc entériner les dispositions applicables à l'hébergement qui resteront donc inchangées.

### Champ d'application

La taxe de séjour est établie sur les personnes hébergées à titre onéreux qui ne sont pas domiciliées dans la commune et n'y possèdent pas une résidence à raison de laquelle elles sont passibles de la taxe d'habitation.

Les hôtels et résidences de tourisme, les meublés de tourisme, les chambres d'hôtes ainsi que les autres formes d'hébergement de caractéristiques équivalentes, sont assujettis à la taxe de séjour au réel.

### **Tarifs**

En vertu des articles L.2333-30 et L.2333-41 du CGCT:

Les tarifs sont fixés par personne et par nuitée de séjour pour la taxe de séjour calculée au réel ;

Les tarifs sont maintenus aux niveaux suivants :

Ces tarifs tiennent compte des 10% de taxe départementale additionnelle à la taxe de séjour, institué par le Conseil Général par délibération du 26 février 1990.

Les tarifs sont donc les suivants :

Catégorie d'hôtels	Tarif Communal	Taxe Additionnelle 10%	TOTAL
non classé	0,32€	0,03 €	0,35 €
1*	0,64 €	0,06 €	0,70 €
2*	0,77€	0,08 €	0,85 €
3*	0,91 €	0,09 €	1,00 €
4*	1,27 €	0,13 €	1,40 €

### Exonérations et réductions de la taxe de séjour au réel

Les exonérations et réductions de la taxe de séjour au réel appliquée pour les hôtels et résidences de tourisme, les meublés de tourisme, les chambres d'hôtes ainsi que les autres formes d'hébergement de caractéristiques équivalentes sont les suivantes :

### Les exonérations obligatoires :

- a- les enfants de moins de 13 ans (art. L.2333-31 du CGCT);
- **b** les fonctionnaires et agents de l'Etat appelés temporairement dans la station pour l'exercice de leurs professions (art. D.2333-48 du CGCT);
- c- les bénéficiaires des formes d'aide sociale (art. D.2333-48 du CGCT). Il s'agit de personnes âgées ou handicapées bénéficiaires d'une aide à domicile, de personnes titulaires d'une carte d'invalidité et de personnes connaissant de graves difficultés économiques, familiales, de logement, de santé ou d'insertion ;
- **d-** les personnes qui sont exclusivement attachées aux malades, les mutilés, les blessés et les malades du fait de la guerre (art. L.2333-32 du CGCT) ;
- e- la taxe de séjour n'est pas perçue dans les colonies de vacances et centres de vacances collectives d'enfants tels qu'ils sont définis par arrêté du ministre de la Jeunesse, de l'Education Nationale et de la Recherche (art. D.2333-47 du CGCT).

### Les exonérations facultatives :

Les jeunes de moins de 18 ans ;

### Les réductions obligatoires (art. D.2333-49 du CGCT)

Les membres des familles nombreuses porteurs de la carte d'identité qui leur est délivrée en vertu du décret du 1<sup>er</sup> décembre 1980 bénéficient des mêmes réductions que celles prévues par le décret sur les tarifs SNCF.

Ces réductions sont les suivantes :

- 30% pour les familles comprenant trois enfants de moins de dix-huit ans ;
- 40% pour les familles comprenant quatre enfants de moins de dix-huit ans ;
- 50% pour les familles comprenant cinq enfants de moins de dix-huit ans ;
- 75% pour les familles comprenant six enfants de moins de dix-huit ans.

### Modalités de perception de la taxe de séjour au réel

La taxe est perçue toute l'année quelque soit la durée du séjour.

La taxe de séjour est reversée trimestriellement aux dates suivantes :

- 1er trimestre : 15 avril de l'année en cours
- 2ème trimestre : 15 juillet de l'année en cours
- 3ème trimestre : 15 octobre de l'année en cours
- 4ème trimestre : 15 janvier de l'année suivante

### Perception et recouvrement de la taxe de séjour au réel

La taxe de séjour au réel est perçue, <u>pour le compte de la Ville de Montpellier</u>, par les hôtels et résidences de tourisme, les meublés de tourisme, les chambres d'hôtes, ainsi que les autres formes d'hébergement de caractéristiques équivalentes auprès de leurs clients. Les logeurs la reversent ensuite à la Collectivité.

Les logeurs (hôteliers, propriétaires de meublés, de chambres d'hôtes et autres formes d'hébergement de caractéristiques équivalentes) doivent établir, au cours de la période de perception, un état faisant apparaître par ordre chronologique :

- le nombre de personnes ayant logé dans l'établissement,
- le nombre de jours passés,

- le montant de la taxe perçue,
- le cas échéant, les motifs d'exonération ou d'allègement de cette taxe.

Les logeurs ne doivent pas inscrire sur cet état des éléments relatifs à l'état civil des personnes hébergées.

La taxe de séjour doit être perçue avant le départ des personnes assujetties, même si, avec le consentement du logeur, le paiement du loyer est différé.

En cas de départ furtif d'un assujetti, la responsabilité du logeur ne peut être dégagée que s'il a avisé le Maire et déposé entre ses mains une demande d'exonération adressée au juge du Tribunal de Grande Instance.

Le Maire transmet ensuite cette demande dans les 24 heures au juge du TGI qui statue sans frais.

Les logeurs remettent à la Ville, à chaque date de versement, soit les 15 avril, 15 juillet, 15 septembre et 15 janvier, l'état justificatif. A réception, la ville émet un titre de recette pour le montant total encaissé pendant la période de perception.

Au vu de ce titre de recette, les logeurs reversent le montant de la taxe de séjour, sous leur responsabilité, au Trésorier Principal Municipal.

### Intérêts de retard

Conformément à l'article R.2333-69 du CGCT, tout retard dans le versement de la taxe donne lieu à l'application d'un intérêt de retard de 0.75% par mois de retard. En cas de non paiement, les poursuites éventuelles seront effectuées comme en matière de contributions directes.

### Contrôle

Le contrôle des déclarations déposées par les logeurs est effectué par le Maire et les agents commissionnés par lui. Ces agents peuvent se faire communiquer toutes pièces et documents comptables nécessaires à la vérification.

### Modalités de sanctions

Les articles R.2333-58 et R.2333-68 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient un régime de sanctions pénales.

Les hôteliers et logeurs sont passibles de contraventions de seconde classe dans les cas suivants :

- non perception de la taxe de séjour au réel
- tenue inexacte ou incomplète de l'état récapitulatif
- absence de déclaration dans les délais prévus

Les hôteliers et logeurs sont passibles de contraventions de troisième classe dans les cas suivants :

- absence de déclaration du produit de la taxe de séjour
- déclaration inexacte ou incomplète du produit de la taxe de séjour

De plus, afin de recouvrer la taxe de séjour d'une manière équitable, la Ville de Montpellier a, dans sa délibération du 27 juin 2006, institué une procédure de taxation d'office pour la taxe de séjour au réel, pour une période de 3 ans. Cette procédure ayant été reconduite par la délibération du 24 juillet 2008, il vous est proposé aujourd'hui de pérenniser la procédure de taxation d'office.

La taxation d'office est mise en œuvre à l'encontre de tous les logeurs qui n'ont pas fourni, aux dates de versement, la déclaration relative à la taxe de séjour. Cette procédure est appliquée après un délai de 30

jours, suivant deux courriers de mise en demeure faisant apparaître le montant de taxation d'office qui pourrait être appliqué, en l'absence de transmission de la déclaration.

A défaut de réponse aux courriers de mise en demeure, il est procédé à l'émission d'un titre de recette à l'encontre du redevable.

Le calcul annuel est établi sur la base de la capacité d'accueil de l'établissement et la période de perception (soit 365 jours) :

Taxe de séjour = capacité d'accueil maximale de l'établissement x 365 jours x tarif concerné

La formule s'appliquant au trimestre correspond au montant global annuel calculé selon la formule de calcul présenté ci-dessus divisé par quatre.

### Contentieux

Tout assujetti qui conteste, soit l'application qui lui est faite du tarif par le logeur, soit la quotité de la taxe qui lui est réclamée, doit néanmoins acquitter le montant de la taxe contesté. Il pourra éventuellement obtenir le remboursement des sommes en jeu lorsqu'il aura été statué sur sa réclamation.

Quelque soit le montant de la taxe, le litige doit être porté devant le Tribunal d'Instance de Montpellier, qui juge sans frais.

La contestation de la décision d'institution de la taxe, de fixation des tarifs, des périodes de perception, relève du contentieux administratif.

### Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- reprendre l'ensemble de la réglementation concernant la taxe de séjour telle qu'exposée ci-dessus et substituer cette délibération à toutes les précédentes,
- confirmer la procédure de taxation d'office,
- autoriser Madame le Maire, ou à défaut Monsieur l'Adjoint délégué, à signer tous les actes relatifs à cette affaire.

kme, Madame le Maire

Le Conseil adopte.

Publiée le : 30/05/2012

162

Direction Finances et Contrôle de Gestion Contrôle de Gestion

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Montpellier n° 2012 / 262

# Séance publique du mardi 29 mai 2012

Convoqué le lundi 21 mai 2012, le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en mairie, Salle du Conseil Municipal, le mardi 29 mai 2012 à 18H00, sous la présidence de Madame le Maire, Hélène Mandroux

### Présents:

Frédéric ARAGON, Michel ASLANIAN, Eva BECCARIA, Annie BENEZECH, Amina BENOUARGHA-JAFFIOL, Nicole BIGAS, Sophie BONIFACE-PASCAL, Christian BOUILLE, Agnès BOYER, Tatiana CAPUOZZI-BOUALAM, Marlène CASTRE, Josette CLAVERIE, Michael DELAFOSSE, Audrey DE LA GRANGE, Jacques DOMERGUE, Marc DUFOUR, Christian DUMONT, Sarah EL ATMANI, Laure FARGIER, Serge FLEURENCE, Christiane FOURTEAU, Jean-Louis GELY, Catherine LABROUSSE, Gérard LANNELONGUE, Max LEVITA, Anne LE VAN, Richard MAILHE, Hélène MANDROUX, Nadia MIRAOUI, Françoise PRUNIER, Hélène QVISTGAARD, Jean-Louis ROUMEGAS, Philippe SAUREL, Régine SOUCHE, Robert SUBRA, Cédric SUDRES, Jacques TOUCHON, Claudine TROADEC-ROBERT, Frédéric TSITSONIS, Francis VIGUIE.

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Brahim ABBOU, Magalie COUVERT, Perla DANAN, Gabrielle DELONCLE, Fanny DOMBRE-COSTE, Arnaud JULIEN, Hervé MARTIN, Jacques MARTIN, Christophe MORALES, Nicole MOSCHETTI-STAMM, Michel PASSET, Louis POUGET, Philippe THINES, Patrick VIGNAL, Alain ZYLBERMAN.

#### Absents:

Marie-Josée AUGE-CAUMON, Stéphanie BLANPIED, Nancy CANAUD, Mustapha MAJDOUL, Stéphane MELLA, Martine PETITOUT.

## Attribution, réaffectation et report de subventions Exercice 2012

### Monsieur Max LEVITA rapporte:

Le dynamisme de la vie associative est un moteur essentiel du vivre ensemble à Montpellier. La Ville soutient l'action de nombreuses structures qui participent à l'attractivité et à l'animation de notre territoire.

Pour aider les associations à mener à bien leurs activités et actions, il y a lieu de leur allouer une subvention suivant les tableaux ci-dessous :

### 1) Attribution de subventions :

Attributions de subventions dans le cadre de la vie associative :

Code	Association	IFM	Montant
2706	Amicale des locataires du Pas du Loup	F	400 €
4339	Association de Quartier Puech Villa	F	500€
5578	Comité Associatif de la Rauze Saysset	F	500€
		Total	1 400 €

Les crédits seront prélevés sur la ligne 1260, nature 6574, chapitre 920.

### Attribution de subvention dans le cadre de la qualité l'espace public :

<b>Code</b> 5581	Association  Institut de Recherche pour le Développement	IFM M	Montant 5 000 €
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	Total	5 000 €

Les crédits seront prélevés sur la ligne 2375, nature 6574, chapitre 928.

### Attributions de subventions dans le cadre des finances :

Code	Association	IFM	Montant
5596	Cobaty Montpellier	М	2 000 €
674	SOS Amitiés Montpellier Languedoc Roussillon	М	500€
444	Amis de l'orgue des Saints François	М	1 000 €
		Total	3 500 €

Les crédits seront prélevés sur la ligne 17566, nature 6574, chapitre 920.

### 2) Réaffectation de subvention :

Il est proposé au Conseil Municipal de réaffecter la subvention d'investissement attribuée à l'association L'Avitarelle pour un montant de 64 791,70 €

### Subvention dans le cadre des finances

Code		IFM	Montant 70.6
1664	L'Avitarelle		64 791,70€

Les crédits seront prélevés sur le chapitre 900, nature 20421.

### 3) Report d'affectation de subventions :

### Subventions dans le cadre de la jeunesse ville étudiante :

Code	Association	Nature subv.	Accordé	A reporter	
625	Eclaireurs et Eclaireuses de France	F	4 500 €	4 500 €	
2004	Association Jeunes Phobos et Paillade Nord	М	7 000 €	2 100 €	
1281	Kaina	М	1 000 €	1 000 €	
	Total				

Les crédits seront prélevés sur la ligne 1937, nature 6574, chapitre 924.

### Subvention dans le cadre de l'exclusion :

			Total	350€
1913	Conférence Sainte Croix - Association Saint Vincent de Paul	F	350€	350€
Code	Association	Nature subv.	Accordé	A reporter

Les crédits seront prélevés sur la ligne 1966, nature 6574, chapitre 925.

### Subventions dans le cadre des finances :

Code	Association	Nature subv.	Accordé	A reporter	
5577	Centre Hospitalier Régional de Montpellier	М	6 000 €	6 000 €	
783	Centre Communautaire et Culturel Juif	F	40 000 €	40 000 €	
	Total				

Les crédits seront prélevés sur la ligne 17566, nature 6574, chapitre 920.

### Subventions dans le cadre de la cohésion Sociale:

Code	Association	Nature subv.	Accordé	A reporter
3146	Compagnie du Clapas	М	4 600 €	4 600 €
1464	Cesam Migrations Santé	М	1 500 €	1 500 €
	Total			

Les crédits seront prélevés sur la ligne 17564, nature 6574, chapitre 925.

### 4) Rectification d'imputation budgétaire :

Dans la délibération n° 2012/73 en date du 06/02/2012 : Attributions de subventions, le chapitre indiqué pour les subventions attribuées dans le cadre de l'emploi et du développement économique et commercial est erroné. Il convient de procéder à sa rectification, et de dire : Les crédits seront prélevés sur la ligne 2390, nature 6574, chapitre 929.

## En conséquence, il est demandé au Conseil municipal:

- De décider de l'affectation des subventions telles que définies ci-dessus, sous réserve de signature des lettres d'engagement ou des conventions, ou le cas échéant, des conventions et lettres notifiées en 2011;
- De prélever ces sommes sur les crédits inscrits au budget 2012 sur les imputations citées ci-dessus avec la nature 6574 pour le fonctionnement et 20421 pour l'investissement ;
- D'approuver la rectification d'imputation budgétaire ;
- D'approuver la lettre d'engagement et les conventions types annexées à la présente délibération ;
- D'autoriser Madame le Maire, ou à défaut l'Adjoint délégué, à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Le Conseil adopte.

Publiée le : 30/05/2012

Pource trait conforme, Madame le Maire

Helene MANDROUX

**Direction Finances et Contrôle de Gestion**Gestion Budgétaire et
Comptable

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Montpellier n° 2012 / 263

# Séance publique du mardi 29 mai 2012

Convoqué le lundi 21 mai 2012, le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en mairie, Salle du Conseil Municipal, le mardi 29 mai 2012 à 18H00, sous la présidence de Madame le Maire, Hélène Mandroux

### Présents:

Frédéric ARAGON, Michel ASLANIAN, Eva BECCARIA, Annie BENEZECH, Amina BENOUARGHA-JAFFIOL, Nicole BIGAS, Sophie BONIFACE-PASCAL, Christian BOUILLE, Agnès BOYER, Tatiana CAPUOZZI-BOUALAM, Marlène CASTRE, Josette CLAVERIE, Michael DELAFOSSE, Audrey DE LA GRANGE, Jacques DOMERGUE, Marc DUFOUR, Christian DUMONT, Sarah EL ATMANI, Laure FARGIER, Serge FLEURENCE, Christiane FOURTEAU, Jean-Louis GELY, Catherine LABROUSSE, Gérard LANNELONGUE, Max LEVITA, Anne LE VAN, Richard MAILHE, Hélène MANDROUX, Nadia MIRAOUI, Françoise PRUNIER, Hélène QVISTGAARD, Jean-Louis ROUMEGAS, Philippe SAUREL, Régine SOUCHE, Robert SUBRA, Cédric SUDRES, Jacques TOUCHON, Claudine TROADEC-ROBERT, Frédéric TSITSONIS, Francis VIGUIE.

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Brahim ABBOU, Magalie COUVERT, Perla DANAN, Gabrielle DELONCLE, Fanny DOMBRE-COSTE, Arnaud JULIEN, Hervé MARTIN, Jacques MARTIN, Christophe MORALES, Nicole MOSCHETTI-STAMM, Michel PASSET, Louis POUGET, Philippe THINES, Patrick VIGNAL, Alain ZYLBERMAN.

#### Absents:

Marie-Josée AUGE-CAUMON, Stéphanie BLANPIED, Nancy CANAUD, Mustapha MAJDOUL, Stéphane MELLA, Martine PETITOUT.

## Exercice 2012 - Décision Modificative n°1 - Budget Principal

### Monsieur Max LEVITA rapporte:

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice 2012 du Budget Principal, il convient de procéder à des ajustements de crédits en dépenses et en recettes conformément à la nomenclature M14. Cette Décision Modificative permet de diminuer la prévision de recours à l'emprunt de 281 741€.

### 1. Section de fonctionnement

La Décision Modificative s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à 686 641,00 euros. Elle se décompose de la façon suivante :

### Recettes de fonctionnement

CHAPITRE	FONCTION	NATURE	Libellé	DM 1 2012
928	822	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	- 11 100,00
932		74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	349 761,00
933		73	IMPOTS ET TAXES	347 980,00
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT			

### Dépenses de fonctionnement

CHAPITRE	FONCTION	NATURE	Libellé	DM 1 2012
922	212	60	ACHATS ET VARIATIONS DE STOCK	32 000,00
922	213	6574	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	- 32 000,00
924	40	6574	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	193 000,00
924	422	6574	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	30 000,00
925	520	6574	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	15 000,00

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				686 641,00
939		023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	442 641,00
929	90	6574	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	30 000,00
926	64	60	ACHATS ET VARIATIONS DE STOCK	- 24 000,00

### 2. Section d'investissement

La Décision Modificative s'équilibre en dépenses et en recettes d'investissement à 160 900,00 euros. Elle se décompose de la façon suivante :

### Recettes d'investissement

CHAPITRE	FONCTION	NATURE	Libellé	DM 1 2012
911		16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	- 281 741,00
919		021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	442 641,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT				160 900,00

### Dépenses d'investissement

CHAPITRE	FONCTION	NATURE	Libellé	DM 1 2012
906	64	2042	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	9 000,00
908	822	23	IMMOBILISATIONS EN COURS	151 900,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT				160 900,00

## Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- adopter la Décision Modificative proposée au niveau du chapitre budgétaire,
- autoriser Madame le Maire ou à défaut Monsieur l'Adjoint délégué aux Finances à signer tout document relatif à cette affaire.

Le Conseil adopte.

Publiée le : 30/05/2012

Neonforme, Madame le Maire

Direction de la Communication Multimédia

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Montpellier n° 2012 / 264

# Séance publique du mardi 29 mai 2012

Convoqué le lundi 21 mai 2012, le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en mairie, Salle du Conseil Municipal, le mardi 29 mai 2012 à 18H00, sous la présidence de Madame le Maire, Hélène Mandroux

### Présents:

Frédéric ARAGON, Michel ASLANIAN, Eva BECCARIA, Annie BENEZECH, Amina BENOUARGHA-JAFFIOL, Nicole BIGAS, Sophie BONIFACE-PASCAL, Christian BOUILLE, Agnès BOYER, Tatiana CAPUOZZI-BOUALAM, Marlène CASTRE, Josette CLAVERIE, Michael DELAFOSSE, Audrey DE LA GRANGE, Jacques DOMERGUE, Marc DUFOUR, Christian DUMONT, Sarah EL ATMANI, Laure FARGIER, Serge FLEURENCE, Christiane FOURTEAU, Jean-Louis GELY, Catherine LABROUSSE, Gérard LANNELONGUE, Max LEVITA, Anne LE VAN, Richard MAILHE, Hélène MANDROUX, Nadia MIRAOUI, Françoise PRUNIER, Hélène QVISTGAARD, Jean-Louis ROUMEGAS, Philippe SAUREL, Régine SOUCHE, Robert SUBRA, Cédric SUDRES, Jacques TOUCHON, Claudine TROADEC-ROBERT, Frédéric TSITSONIS, Francis VIGUIE.

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Brahim ABBOU, Magalie COUVERT, Perla DANAN, Gabrielle DELONCLE, Fanny DOMBRE-COSTE, Arnaud JULIEN, Hervé MARTIN, Jacques MARTIN, Christophe MORALES, Nicole MOSCHETTI-STAMM, Michel PASSET, Louis POUGET, Philippe THINES, Patrick VIGNAL, Alain ZYLBERMAN.

#### Absents:

Marie-Josée AUGE-CAUMON, Stéphanie BLANPIED, Nancy CANAUD, Mustapha MAJDOUL, Stéphane MELLA, Martine PETITOUT.

# Maintenance des portails multi-sites internet-intranet, intégration d'un moteur de recherche sémantique - Autorisation de signer le marché

### Monsieur Max LEVITA rapporte:

La Ville de Montpellier souhaite passer un marché en vue de la maintenance des portails multi-sites internetintranet ainsi que l'intégration d'un moteur de recherche sémantique.

En conséquence, un appel d'offres a été lancé en application des articles 33 3°al. 57 à 59 et 77 du code des marchés publics.

Il s'agit d'un marché à bons de commande, d'une durée d'un an, reconductible 1 fois, avec un montant minimum annuel de 15 000 euros H.T. et un montant maximum annuel de 94 000 euros H.T.

Les prestations comportent une tranche unique et sont réparties en 2 lots :

- Lot 1: maintenance des portails multi-sites internet-intranet: 10 000 à 84 000 euros HT.
- Lot 2 : intégration d'un moteur de recherche sémantique : 5 000 à 10 000 euros HT

Le 20/03/2012, Monsieur Max Lévita, Adjoint délégué, a procédé à l'ouverture des plis des 03 candidats retenus.

Les offres ont été analysées au regard des critères énoncés dans le règlement de la consultation :

- la qualité de la prestation. Pondération : 70%.
- le prix. Pondération : 30%.

La Commission d'Appel d'Offres en date du 9 mai 2012, a retenu les offres des sociétés suivantes :

- pour le lot n°1 BUSINESS & DECISION INTERACTIVE EOLAS;
- pour le lot n°2, SYNOMIA.

Ces offres sont économiquement les plus avantageuses, appréciées en fonction des critères ci-dessus énoncés.

## En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal:

- d'approuver cette opération et le recours à cette procédure ;

- d'autoriser Madame le Maire ou à défaut l'Adjoint Délégué à signer le marché de la maintenance des portails multi-sites internet-intranet ainsi que l'intégration d'un moteur de recherche sémantique avec les sociétés retenues par la Commission d'Appel d'Offres et plus généralement tous les documents relatifs à cette affaire.

onforme, Madame le Maire

Le Conseil adopte.

Publiée le : 30/05/2012

**J**20



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Montpellier n° 2012 / 265

# Séance publique du mardi 29 mai 2012

Convoqué le lundi 21 mai 2012, le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en mairie, Salle du Conseil Municipal, le mardi 29 mai 2012 à 18H00, sous la présidence de Madame le Maire, Hélène Mandroux

#### Présents :

Frédéric ARAGON, Michel ASLANIAN, Eva BECCARIA, Annie BENEZECH, Amina BENOUARGHA-JAFFIOL, Nicole BIGAS, Sophie BONIFACE-PASCAL, Christian BOUILLE, Agnès BOYER, Tatiana CAPUOZZI-BOUALAM, Marlène CASTRE, Josette CLAVERIE, Michael DELAFOSSE, Audrey DE LA GRANGE, Jacques DOMERGUE, Marc DUFOUR, Christian DUMONT, Sarah EL ATMANI, Laure FARGIER, Serge FLEURENCE, Christiane FOURTEAU, Jean-Louis GELY, Catherine LABROUSSE, Gérard LANNELONGUE, Max LEVITA, Anne LE VAN, Richard MAILHE, Hélène MANDROUX, Nadia MIRAOUI, Françoise PRUNIER, Hélène QVISTGAARD, Jean-Louis ROUMEGAS, Philippe SAUREL, Régine SOUCHE, Robert SUBRA, Cédric SUDRES, Jacques TOUCHON, Claudine TROADEC-ROBERT, Frédéric TSITSONIS, Francis VIGUIE.

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Brahim ABBOU, Magalie COUVERT, Perla DANAN, Gabrielle DELONCLE, Fanny DOMBRE-COSTE, Arnaud JULIEN, Hervé MARTIN, Jacques MARTIN, Christophe MORALES, Nicole MOSCHETTI-STAMM, Michel PASSET, Louis POUGET, Philippe THINES, Patrick VIGNAL, Alain ZYLBERMAN.

### Absents:

Marie-Josée AUGE-CAUMON, Stéphanie BLANPIED, Nancy CANAUD, Mustapha MAJDOUL, Stéphane MELLA, Martine PETITOUT.

# Prise de participation de la SERM au capital d'une société chargée de l'aménagement d'un parc d'activités à l'entrée de l'aéroport de Montpellier Méditerranée

### Monsieur Max LEVITA rapporte:

La Société Aéroport Montpellier Méditerranée (SAMM) exploite l'aéroport de MONTPELLIER dans le cadre d'une concession approuvée par arrêté ministériel du 23 décembre 2003 modifiée par arrêté du 2 juin 2009 autorisant le transfert de la concession de l'aérodrome de Montpellier-Méditerranée à la société Aéroport de Montpellier Méditerranée. Cette concession expire le 31 décembre 2038. A ce titre, la SAMM a notamment pour mission de valoriser les terrains connexes à l'exploitation des ouvrages dédiés au service public aéroportuaire.

Dans ce cadre, le périmètre de la concession comprend, à l'entrée du site, un ensemble de terrains d'une superficie d'environ 10 hectares pour lesquels la SAMM ambitionne la réalisation d'un parc d'affaires afin d'y accueillir essentiellement des entreprises tertiaires.

C'est pourquoi, la SAMM, détenant les droits d'exploitation issu de la concession aéroportuaire et la SERM, au titre de son expérience d'aménageur, se sont rapprochées pour définir un partenariat visant à permettre la réalisation du projet sur la base d'études cofinancées par les actionnaires.

Ce partenariat est concrétisé par le projet de création d'une société par actions simplifiée dont le capital est réparti entre les deux associés à hauteur de 51 % pour la Société Aéroport Montpellier Méditerranée et 49 % pour la SERM. Cette société doit être créée en deux phases :

- une première phase d'études dont le coût prévisionnel est estimé à 300 000 euros constituant le montant du capital initial de la société. Ces études sont nécessaires à la conception du projet, à la réalisation d'études techniques et à l'établissement du bilan financier prévisionnel d'aménagement;
- une seconde phase portant sur la réalisation de l'opération dès lors que les études précédemment engagées auront permis de conclure à la faisabilité technique et financière du projet ;

Conformément aux statuts de la SERM, le projet de création de la société doit être soumis à l'approbation de son Conseil d'administration dont la prochaine séance a lieu le 29 mai 2012. A cet égard, et en vertu de l'article L.1524-5 du code Général des Collectivités Territoriales, toute prise de participation d'une société d'économie mixte locale dans le capital d'une société commerciale fait préalablement l'objet d'un accord exprès de la ou des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires disposant d'un siège au conseil d'administration.

### En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal:

- D'autoriser ses représentants au Conseil d'administration de la SERM à voter favorablement en faveur de la prise de participation de la SERM dans une société de type SAS en cours de constitution qui sera chargée de réaliser un parc d'activités sur l'aéroport de Montpellier Méditerranée avec un apport de 49 % au capital de cette SAS.

Le Conseil adopte.

Pour extrait confirme, Madame le Maire

Hélène

Publiée le : 30/05/2012

Direction Finances et Contrôle de Gestion Direction Finances et Contrôle de Gestion

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Montpellier n° 2012 / 266

# Séance publique du mardi 29 mai 2012

Convoqué le lundi 21 mai 2012, le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en mairie, Salle du Conseil Municipal, le mardi 29 mai 2012 à 18H00, sous la présidence de Madame le Maire, Hélène Mandroux

### Présents:

Frédéric ARAGON, Michel ASLANIAN, Eva BECCARIA, Annie BENEZECH, Amina BENOUARGHA-JAFFIOL, Nicole BIGAS, Sophie BONIFACE-PASCAL, Christian BOUILLE, Agnès BOYER, Tatiana CAPUOZZI-BOUALAM, Marlène CASTRE, Josette CLAVERIE, Michael DELAFOSSE, Audrey DE LA GRANGE, Jacques DOMERGUE, Marc DUFOUR, Christian DUMONT, Sarah EL ATMANI, Laure FARGIER, Serge FLEURENCE, Christiane FOURTEAU, Jean-Louis GELY, Catherine LABROUSSE, Gérard LANNELONGUE, Max LEVITA, Anne LE VAN, Richard MAILHE, Hélène MANDROUX, Nadia MIRAOUI, Françoise PRUNIER, Hélène QVISTGAARD, Jean-Louis ROUMEGAS, Philippe SAUREL, Régine SOUCHE, Robert SUBRA, Cédric SUDRES, Jacques TOUCHON, Claudine TROADEC-ROBERT, Frédéric TSITSONIS, Francis VIGUIE.

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Brahim ABBOU, Magalie COUVERT, Perla DANAN, Gabrielle DELONCLE, Fanny DOMBRE-COSTE, Arnaud JULIEN, Hervé MARTIN, Jacques MARTIN, Christophe MORALES, Nicole MOSCHETTI-STAMM, Michel PASSET, Louis POUGET, Philippe THINES, Patrick VIGNAL, Alain ZYLBERMAN.

#### Absents:

Marie-Josée AUGE-CAUMON, Stéphanie BLANPIED, Nancy CANAUD, Mustapha MAJDOUL, Stéphane MELLA, Martine PETITOUT.

# SAEML ENJOY MONTPELLIER AUGMENTATION DE CAPITAL AUTORISATION DONNEE AU REPRESENTANT DE LA VILLE

### Monsieur Max LEVITA rapporte:

La Ville de Montpellier est actuellement actionnaire de la SAEML ENJOY à hauteur de 3 423 326 €\_répartis en 21 002 actions d'une valeur nominale de 163 €. Sa participation représente 9,90 % du capital social total de la société.

Elle dispose de deux postes d'administrateurs au sein du Conseil d'Administration.

Dans le cadre des partenariats établis sur l'ARENA de MONTPELLIER et dans le but de consolider les fonds propres de la société, le Conseil d'administration de la SAEML ENJOY Montpellier a, en sa séance du 13 avril 2012, décidé la convocation d'une assemblée générale extraordinaire en vue de proposer aux actionnaires une augmentation de capital à hauteur de 999 842 € par émission de 6 134 actions nouvelles d'un montant de 163 € nominal chacune, à libérer en numéraire, à hauteur de 999 842 €, ce qui portera le capital social de 34 580 450 € à 35 580 292 €.

Ces dispositions entraineront la modification de l'article 6 des statuts d'ENJOY Montpellier relatif à la composition du capital social.

Ces modifications statutaires exigent à peine de nullité une décision préalable des assemblées délibérantes des collectivités actionnaires tel que prévu à l'article L. 1524-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Dans le cadre de cette augmentation de capital, il est proposé à la Ville de Montpellier de souscrire à l'augmentation de capital de la SAEML ENJOY Montpellier par émissions d'actions nouvelles à libérer en totalité à la souscription, à hauteur de 98 941 € représentant 607 actions nouvelles, de 163 € chacune, correspondant à sa part dans le capital social actuel de la SAELM.

La Ville de Montpellier propose de renoncer à souscrire à l'augmentation de capital.

### En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal:

- D'approuver le principe de l'augmentation du capital social de la SEML ENJOY Montpellier comme indiquée ci-dessus,
- D'approuver la modification de l'article 6 des statuts de la SAEML ENJOY Montpellier relatif à la composition du capital social à la suite de son augmentation,
- De renoncer à souscrire à l'augmentation du capital social de la SAEML ENJOY Montpellier,
- D'autoriser le représentant de la Ville, M. ASLANIAN à voter à la prochaine Assemblée Générale Extraordinaire de la SAEML ENJOY Montpellier en faveury de ces modifications.

Le Conseil adopte.

Pour extrait conforme, Madame le Maire

Hélène MANDROUX

Publiée le : 30/05/2012



**Direction du Génie Urbain** Voirie

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Montpellier n° 2012 / 267

# Séance publique du mardi 29 mai 2012

Convoqué le lundi 21 mai 2012, le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en mairie, Salle du Conseil Municipal, le mardi 29 mai 2012 à 18H00, sous la présidence de Madame le Maire, Hélène Mandroux

### Présents:

Frédéric ARAGON, Michel ASLANIAN, Eva BECCARIA, Annie BENEZECH, Amina BENOUARGHA-JAFFIOL, Nicole BIGAS, Sophie BONIFACE-PASCAL, Christian BOUILLE, Agnès BOYER, Tatiana CAPUOZZI-BOUALAM, Marlène CASTRE, Josette CLAVERIE, Michael DELAFOSSE, Audrey DE LA GRANGE, Jacques DOMERGUE, Marc DUFOUR, Christian DUMONT, Sarah EL ATMANI, Laure FARGIER, Serge FLEURENCE, Christiane FOURTEAU, Jean-Louis GELY, Catherine LABROUSSE, Gérard LANNELONGUE, Max LEVITA, Anne LE VAN, Richard MAILHE, Hélène MANDROUX, Nadia MIRAOUI, Françoise PRUNIER, Hélène QVISTGAARD, Jean-Louis ROUMEGAS, Philippe SAUREL, Régine SOUCHE, Robert SUBRA, Cédric SUDRES, Jacques TOUCHON, Claudine TROADEC-ROBERT, Frédéric TSITSONIS, Francis VIGUIE.

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Brahim ABBOU, Magalie COUVERT, Perla DANAN, Gabrielle DELONCLE, Fanny DOMBRE-COSTE, Arnaud JULIEN, Hervé MARTIN, Jacques MARTIN, Christophe MORALES, Nicole MOSCHETTI-STAMM, Michel PASSET, Louis POUGET, Philippe THINES, Patrick VIGNAL, Alain ZYLBERMAN.

#### Absents:

Marie-Josée AUGE-CAUMON, Stéphanie BLANPIED, Nancy CANAUD, Mustapha MAJDOUL, Stéphane MELLA, Martine PETITOUT.

## REQUALIFICATION DU BOULEVARD DU JEU DE PAUME ENTRE LA PLACE EDOUARD ADAM ET LA RUE MARCEAU

Attribution du marché de travaux et autorisation de signer

### Monsieur Serge FLEURENCE rapporte:

La Ville de Montpellier souhaite procéder à la requalification du boulevard du Jeu de Paume sur le secteur compris entre la place Edouard Adam et la rue Marceau.

Cette opération comprend d'une part les travaux de déviation du réseau unitaire, tel que convenu avec l'Agglomération de Montpellier (conformément à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage approuvée par la délibération n°2012/17 du Conseil Municipal en date du 6 février 2012), et, d'autre part, la réalisation de la plate-forme de voirie, les travaux de voirie, de revêtements et d'aménagements paysagers.

A ces fins, la Ville de Montpellier a lancé une consultation suivant la procédure adaptée, conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Le montant des travaux en question est estimé à 3.500.000 € H.T..

Le jugement et le classement des offres se fondent sur les critères déterminés par le règlement de la consultation, par ordre décroissant: 40% pour la valeur technique de l'offre, 40% pour le prix des prestations et 20% pour la maîtrise du délai.

La commission d'appel d'offres en date du 24 avril 2012 a décidé de retenir l'offre la plus économiquement avantageuse présentée par le groupement EIFFAGE (mandataire) / SOLATRAG pour un montant de 2.700.280,14 € H.T..

### En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal:

- de dire que les dépenses seront prélevées sur le budget 2012 de la Ville sur la ligne de crédit 17593, fonction 908 822, nature 2151 ;



- d'approuver l'attribution du marché 2M2292301 au groupement EIFFAGE/SOLATRAG pour un montant de 2.700.280,14 € H.T.;

- d'autoriser Madame le Maire ou à défaut Monsieur l'Adjoint Délégué, à signer tous les documents ou actes

relatifs à cette affaire.

Le Conseil adopte.

Publiée le : 30/05/2012

our extrait conforme, Madame le Maire

Hélène MAXOROUX



# **Recueil des Actes Administratifs**

# **Décisions**

Rapportées en séance du Conseil municipal du 29 mai 2012

2012/0131	De conclure un marché avec la société Soussoko Samba en vue de réaliser des cartes dynamiques retraçant des itinéraires en voiture dans le cadre de la mise en place du Plan Local de Déplacements pour un montant de 800 € HT
2012/0132	De passer une convention avec l'association ASPTT relative à la mise à disposition des tennis du complexe sportif Léon Cazals et des tennis du complexe sportif de Grammont pour une redevance, respectivement, de 3 499 € et 3 101 € pour l'année 2012
2012/0134	De signer la convention de location du réseau haut débit entre la Ville de Montpellier et SFR pour le raccordement de clients pour une durée de dix ans
2012/0136	De signer une convention de mise à disposition du P.U.S. Veyrassi avec l'Université Montpellier 1 pour permettre l'organisation de la 1ère édition du MBC Tour du Montpellier Badminton Club du 31 mars au 1er avril 2012, pour un montant de 3 266,13 € T.T.C.
2012/0138	De conclure des conventions d'interventions artistiques pour interventions en milieu scolaire avec les compagnies l'Astrolabe (1043.48€ HT) et SMartFr (720.00 € HT)
2012/0139	D'attribuer un marché passé selon une procédure adaptée: achat de fournitures de conservation spécifiques pour les archives municipales à l'entreprise SECAN pour un montant de 10 000 € HT
2012/0140	De conclure des contrats de prestations de service en matière culturelle afin de promouvoir la mise en place d'activités culturelles dans le temps scolaire avec diverses associations rémunérées sur la base d'un taux horaire de 40,14 € HT
2012/0141	D'attribuer un marché passé selon une procédure adaptée à Catherine Roger Communication pour une mission d'attaché de presse pour la valorisation de la manifestation Comédie du Livre 2012 pour un montant de 10 000 € HT
2012/0142	De signer la convention de location du réseau haut débit entre la Ville de Montpellier et SFR pour le raccordement de clients pour une durée de dix ans
2012/0143	D'autoriser le transfert du MAPA n° 9M511 sur le PDE (montant total de 43212.50 € HT), suite à l'absorption de la société Mobility+ par l'association Auxilia
2012/0144	D'attribuer le marché conseil et représentation en justice à la S.C.P. VINSONNEAU-PALIES, NOY, GAUER pour le lot 1 et à la S.C.P. LYON-CAEN et THIRIEZ pour le lot 2
2012/0145	D'attribuer un marché pour des prestations d'hébergement du portail multi-sites internet et des sites crise-circulation (lot1) et le référencement et statistiques (lot2) à la société Eolas pour un montant minimum de 10 000 € HT et maximum 30 000 € HT (Lot 1) et pour un montant minimum de 5 000 € HT et maximum 14 000 € HT (Lot 2)
2012/0146	De signer une AOT avec la société SOGEPROM SUD REALISATIONS pour leur permettre la construction d'ouvrages en surplomb du domaine public - rue Aristide Ollivier - liés à leur opération immobilière sur l'ilot Du Guesclin, contre une redevance annuelle de 6344 €
2012/0147	De reconduire la convention tripartite avec la Région L.R. et le Lycée Léonard de Vinci pour l'utilisation du plateau d'EPS rue du Professeur Truc et du terrain les Gémeaux pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2012
2012/0149	De conclure avec la SERM l'avenant n°1 à la convention initiale d'occupation précaire et révocable jusqu'au 30 avril 2012, dans l'attente de la cession du parking du Nouvel Hôtel de Ville
2012/0150	De défendre ses intérêts par l'intermédiaire de la S.C.P. VINSONNEAU-PALIES, NOY, GAUER et associés dans l'affaire ville c/ BUILDINVEST
2012/0151	De défendre ses intérêts par l'intermédiaire de la S.C.P. VINSONNEAU-PALIES, NOY, GAUER et associés dans l'affaire ville c/ AFUL SAINT GUILHEM
2012/0152	De défendre ses intérêts par l'intermédiaire de la S.C.P. VINSONNEAU-PALIES, NOY, GAUER et associés dans l'affaire ville c/ Rose COMMANDRE – COGOLUEGNES
2012/0153	De défendre ses intérêts par l'intermédiaire de la S.C.P. VINSONNEAU-PALIES, NOY, GAUER et associés dans l'affaire Ville c/ M. et Mme BASSEDE

2012/0154	De conclure une convention de participation entre la Ville de Montpellier et la Société Monné- Decroix Promotion dans le cadre de la réalisation de logements collectifs au sein de la ZAC La Fontaine
2012/0155	De signer la convention de location du réseau haut débit entre la Ville de Montpellier et COMPLETEL pour le raccordement de clients pour une durée de dix ans
2012/0156	De signer la convention de location du réseau haut débit entre la Ville de Montpellier et SFR pour le raccordement de clients pour une durée de dix ans
2012/0157	D'attribuer le marché pour le nettoyage périodique réglementaire des VMC et cuisines des crèches municipales à l'entreprise SARL HYGIENE TOUS SERVICES pour un montant de 6 639,00 € HT par an renouvelable 3 fois
2012/0158	De conclure un contrat de cession du droit d'exploitation avec la compagnie Théâtre de poche de Bruxelles, pour un montant de 22 830.16 € dans le cadre de la saison 2011 2012 du théâtre Jean Vilar
2012/0159	De conclure un avenant de transfert de raison sociale suite à la vente de ce centre à AUTO CONTROLE de ST JEAN DE VEDAS
2012/0160	D'attribuer les marchés "achat de jeux, jouets et jeux éducatifs pour les crèches" aux sociétés : - lot 1, WESCO, pour un montant total de commandes sans minimum et maximum de 55 000 HT - lot 2, SEJER, pour un montant total de commandes sans minimum et maximum de 34 000 € HT pour une durée de deux ans
2012/0161	De clôturer les sous régies d'avances et de recettes des centres de Loisirs, pour assurer le bon fonctionnement des régies des ALSH au sein du service Éducation de la Direction de la Réussite Educative, et compte tenu de la clôture de la régie d'avances et de recettes en vu de créer deux régies distinctes
2012/0162	De conclure un contrat de cession du droit d'exploitation de spectacle, pour un montant de 15 945.74 € HT, avec la Compagnie Air de Lune dans le cadre de la saison 2011 2012 du théâtre Jean Vilar
2012/0163	De conclure un marché avec la société lfop pour un montant maximum de 18 000 € HT afin de choisir un prestataire pour la réaliation d'un observatoire sur l'action de la municipalité
2012/0164	D'attribuer un marché à l'entreprise ECF Bouscaren pour la formation conducteurs deux roues motorisées pour un montant minimum de 11250 € et de 22500 € maximum
2012/0165	D'attribuer un marché de maintenance pour les deux-roues motorisés de la flotte municipale de la date de notification jusqu'au 31 décembre 2015 :  - lot n° 1 : maintenance des motos pour un montant maxi de 8500 € HT; lot attribué à la société Moto Center 34  - lot n° 2 : maintenance des scooters et cyclomoteurs pour un montant maxi de 6000 € HT; lot attribué à la société Moto Center 34
2012/0166	De défendre ses intérêts et ceux de Mr Chenal par l'intermédiaire de la S.C.P. VINSONNEAU-PALIES, NOY, GAUER et associés dans l'affaire ville c/ CHOUCRI Farid
2012/0167	De conclure un avenant au contrat initial de collecte du courrier avec la Poste pour une volumétrie de 8000 plis par jour pour un montant annuel de 550 € HT
2012/0168	D'exercer le droit de priorité sur la cession de l'ancienne Ecole d'Application de l'Infanterie située 170 place du 56ème Régiment d'Artillerie pour un montant de 19.000.000 €
2012/0169	D'exercer le droit de préemption, pour le Compte de la Communauté d'Agglomération, sur la propriété des Epoux MUSONS située 2824 avenue Albert Einstein, cadastrée section RB 7, pour un montant de 290.000 € plus 18.000 € de commission
2012/0170	De conclure pour une durée de 6 ans à compter du 1er avril 2012, une convention de location avec l'association "Fédération Départementale Familles Rurales de l'Hérault" pour les locaux situés 236 rue de Cheng Du/124 place de Chine pour un montant annuel de 10 647,33 €

2012/0171	De signer l'avenant n°1 pour le lot n°8 : Revêtement sol-Peinture concernant le marché relatif à l'aménagement de la crèche Joséphine Baker pour un montant de 11 744,75 € HT
2012/0172	D'attribuer un marché passé selon une procédure adaptée: prestation de restauration sur place (catering) pour le personnel artistique et technique de la manifestation ZAT! Celleneuve, pour un montant compris entre 10 000 et 18 000 € HT à l'entreprise Sauce Cévennes
2012/0173	D'adopter l'avenant de régularisation de l'exercice 2011 pour les expositions
2012/0174	D'attribuer un marché de prestation intellectuelle d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la conception et la mise en œuvre d'actions de médiation scientifique relatives à la préfiguration de la Cité du Corps Humain, à Mme Emilie GULDNER, concepteur auteur de projets de médiation scientifique, pour un montant de 18 380.00 Euros H.T.
2012/0175	D'attribuer le marché "étude de faisabilité économique, juridique et financière, Projet Cité du Corps Humain" AU GROUPEMENT FINANCE CONSULT (mandataire) ; LATOURNERIE, WOLFROM ET ASSOCIES ; MAITRES DU REVE (cotraitants) pour un montant de 69 640,00 Euros HT (tranche ferme : 64 040 € HT - tranche conditionnelle : 5600 € HT).
2012/0176	De conclure avec la Société Courtyard By Marriott une AOT pour la mise à disposition de 40 emplacements de stationnement situés en sous-sol de l'Hôtel de Ville niveau moins un (N-1) près des ascenseurs côté hôtel du 1 <sup>er</sup> avril au 30 juin 2012 pour un montant de 2691 €
2012/0177	D'attribuer un marché passé selon une procédure adaptée: transport d'oeuvres d'art pour l'exposition William Eugene Smith au Pavillon Populaire à l'entreprise André Chenue pour un montant de 52 145 € HT
2012/0178	De conclure un avenant au marché 1M407 - Ateliers des métiers d'arts - Fabrication et pose d'enseignes signalétiques, suite à un transfert pour transmission universelle de Patrimoine de l'entreprise ERI vers la société BOISSON
2012/0179	De défendre ses intérêts par l'intermédiaire de la S.C.P. VINSONNEAU-PALIES, NOY, GAUER et associés dans l'affaire ville de MONTPELLIER c/ Manuel DOMINGUEZ.
2012/0181	De défendre ses intérêts par l'intermédiaire d'AREAS cabinet PNAS dans l'affaire DONGSAVANH.
2012/0182	D'attribuer le marché d'entretien des systèmes de ventilation du Tunnel de la Comédie à la société AXIMA SEITHA, pour un montant annuel minimum de 1 000 € HT et un montant annuel maximum de 30 000 €.
2012/0184	De mettre à la disposition de Montpellier Agglomération, par Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public, la piscine située dans le parc Montcalm du 6 avril au 10 juillet 2012
2012/0185	D'attribuer au Cabinet PAGES TIP le marché à bons de commande de récolement et de cartographie du réseau de régulation du trafic , pour un montant annuel compris entre un minimum de 10 000 € H.T et un maximum de 95 000 € H.T.
2012/0186	De confier la fabrication de registre d'Etat Civil à la société "L'Oeil du Chat" pour un montant de 3214,85 €
2012/0187	D'attribuer le marché de diagnostic des risques de la Ville de Montpellier au bureau d'études MAYANE ENVIRONNEMENT pour un montant total du marché de 32 080,00 Euros H.T. sur une durée de 4 mois.
2012/0188	De défendre ses intérêts par l'intermédiaire de la SCP VPNG et ASSOCIES dans l'affaire l'opposant à Mme Laurence COLAS.
2012/0189	De créer une nouvelle régie de recettes pour les ALSH afin d'assurer le bon fonctionnement de la régie des centres de loisirs il est nécessaire de séparer les régies d'avances et de recettes en deux régies distinctes.
2012/0190	D'attribuer le marché "achat de recharges de gaz divers en bouteille" à la société PGAZ, pour un montant total estimé de 30 000 € HT maximum, pour une durée de quatre ans à compter de sa notification

2012/0191	D'attribuer le marché de «Plateforme expérimentale de concertation urbaine interactive » à la société UFO pour un montant maximum de 85 000 € HT pour une durée d'un an.
2012/0192	D'attribuer le marché « approvisionnement en fioul domestique et gazole non routier » aux sociétés CHARVET SAS, DYNEFFSA et RAMOND et CIE pour un montant total de commandes (tous fournisseurs confondus) de 74 000 € HT
2012/0193	D'attribuer le marché "achat et aménagements sur site d'habillages, de mobiliers et de matériels spécifiques pour véhicules utilitaires des services Voirie et Eclairage Public" à la société EQUIP VAN pour un montant total de commandes de 30 332,87 € HT
2012/0194	D'attribuer le marché au prestataire MARNIQUET Associés/ HUBERT Consultant, pour la réalisation de l'étude sur l'évolution urbaine du quartier de la Rauze, pour un montant de 83 400€ HT.
2012/0195	D'attribuer le marché "achat d'un ensemble de racks à palettes et de bacs gerbables" à la société SA GLIOZZO MANUTENTION, pour un montant total de commandes de 13 912 € HT, pour une durée d'un mois à compter de sa notification
2012/0196	De confier le marché "Rénovation du vignoble du Mas Nouguier", aux entreprises suivantes : -lot N°1 : fourniture de plants de vigne à la SARL RICHTER INTERNATIONAL pour un montant de 9 375 € HT - lot N° 2 : plantation et entretien de la vigne à SARL NEGRE LUDOVIC pour un montant de 46 414.37 € HT
2012/0197	D'attribuer le marché à bons de commande, pour une mission de prévention sur les évènements festifs en permanence statique, à l'association du Comité Départemental d'Education pour la Santé pour un seuil maximum de 20 000,00 Euros H.T. sur une durée de 6 mois.
2012/0198	D'attribuer le marché à bons de commande, pour une mission de maraudage sur les sites festifs de la Ville de Montpellier, à l'Association Avenir Santé 34 pour un montant maximum de 25 000,00 € H.T. sur une période de 6 mois.
2012/0199	D'attribuer le marché "prestations de maintenance des machines d'imprimerie" à la société ASB, pour un montant total maximum de commandes de 88 000 € HT, pour une durée de quatre ans à compter de sa notification
2012/0200	D'attribuer le marché "achat de vêtements de ville, réception et chaussures" à la société ESCASSUT, pour un montant total de commandes maximum de 70 000 € HT pour une durée de quatre ans à compter de sa notification
2012/0204	De défendre ses intérêts dans l'affaire l'opposant à M. Antoine PICARD par l'intermédiaire de la SCP VPNG et ASSOCIES.
2012/0205	D'attribuer un avenant au marché relatif à la gestion de mandats de location adaptée pour divers locaux du domaine privé de la Ville de Montpellier dans le cadre de l'ANRU, à l'Agence Immobilière à Vocation Sociale (AIVS), concernant la suppression de la gestion d'une régie de recettes par l'AIVS impliquant une réduction du marché d'un montant de 7 200 € HT
2012/0206	D'attribuer le marché "achat d'armement et de munitions pour la Police Municipale" à la société CHASSE 2000 pour un montant total de commandes sans minimum et 88 000 € HT maximum, pour une durée de quatre ans à compter de sa notification
2012/0208	D'attribuer le marché à procédure adaptée concernant la maintenance du logiciel de gestion des autorisations d'occupation des sols « Droit des Cités » à la société OPERIS pour une durée d'un an renouvelable 3 fois pour un montant annuel de 14 848.23 € HT
2012/0209	D'attribuer le marché "achat d'alimentation générale, frais et surgelé" à la société ENI GOURMET SARL (PROMOCASH) pour un montant total maximum de commandes de 195 000 € HT pour une durée de dix huit mois à compter de sa notification
2012/0210	De défendre ses intérêts dans l'affaire l'opposant à la SARL Château de la Mogère et autres par l'intermédiaire de la SCP VINSONNEAU-PALIES, NOY, GAUER et Associés
2012/0211	De mettre à disposition la Galerie Saint Ravy à Cécile MELLA du 4 au 20 mai 2012, dans le cadre d'une exposition d'oeuvres d'artistes plasticiens
	5

2012/0212	De créer une régie d'avances pour les centres de loisirs, pour assurer le bon fonctionnement des régies, Accueil Loisirs Sans Hébergement (ALSH) au sein du service Education, de la Direction de la Réussite Éducative, et considérant la clôture de la régie d'avances et de recettes centrale en vue de créer deux régies distinctes
2012/0213	De modifier la régie de recettes des Restaurants Scolaires afin d'y intégrer l'encaissement par virement des organismes sociaux, ainsi que l'augmentation du montant de l'encaisse à 400 000 €, suite à la modernisation des nouveaux moyens de paiement et aux évolutions qui en découlent, et dans une perspective de bon fonctionnement de la régie de recettes
2012/0214	De créer une sous-régie de recettes pour faciliter l'encaissement des inscriptions sur site, pour assurer le bon fonctionnement des régies des ALSH au sein du service Éducation de la Direction de l'Education, et compte tenu de la clôture de la régie d'avances et de recettes centrale en vue de créer deux régies distinctes
2012/0215	De défendre ses intérêts par l'intermédiaire de la SCP VINSONNEAU-PALIES, NOY, GAUER et Associés dans l'affaire Ville c/ Copropriété LA GUIRLANDE
2012/0219	D'attribuer un marché passé selon une procédure adaptée, afin de choisir un prestataire pour une mission de conseil stratégique supports multimédia, à la société i-seo.pro pour un montant minimum de 1000 € et maximum de 30 000 € pour une période d'un an à compter de sa notification

**Direction Jeunesse Sports Emploi et Logement**Sports

Extrait du registre des décisions de la Mairie de Montpellier

Décision nº 212/0089

## Contrat de maintenance pour le logiciel Planitech entre la Ville de Montpellier et la société Logitud Solutions Autorisation de signature

#### Madame le Maire de la Ville de Montpellier,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L 2122-22 et L 2122-23;
- Vu la délibération en date du 2 avril 2008 relative aux délégations consenties par le Conseil municipal à Madame le Maire modifiée;
- Vu l'arrêté 2011/2208 du 1<sup>er</sup> septembre 2011 donnant délégation de signature à Monsieur Patrick VIGNAL

#### Considérant:

- qu'il y a lieu de maintenir en bon état de fonctionnement le progiciel Planitech, utilisé par le service des sports dans le cadre de la gestion de l'occupation des installations sportives de la Ville ;
- qu'à la suite d'une consultation conformément à l'article 28 II, il a été décidé d'attribuer le marché 2M99 à la société Logitud Solutions, propriétaire du progiciel Planitech, donc seul prestataire habilité à assurer les travaux de maintenance et le développement du produit ;

#### Décide en conséquence :

- d'attribuer le marché précité à la Société Logitud Solutions, 53 rue Victor Schoelcher, 68200 Mulhouse pour un montant de 3 462,91 H.T. pour l'année 2012 ;
- de signer le contrat de maintenance pour le progiciel Planitech multiservices avec la société Logitud Solutions, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, pour une durée d'un an, reconduit tacitement jusqu'au 31 décembre 2014;
- de dire que cette redevance fera l'objet d'une révision automatique chaque année au 1<sup>er</sup> janvier comme indiqué dans le contrat ;
- d'imputer la dépense sur les crédits inscrits au Budget de la Ville : Ligne 1786 – nature 92411-fonction 615-6
- d'autoriser Madame le Maire ou à défaut l'Adjoint Délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

Montpellier, le 11/04/2012

Pour Madame le Maire, Monsieur l'Adjoint

délégué 🗸

Patrick VIGNAL

Publiée le : 12 104 12012

Direction Travaux et Maintenance Action Solidaire Administration et

Administration et Comptabilité

Extrait du registre des décisions de la Mairie de Montpellier

Décision n° 2012/0091

École élémentaire Charles Dickens
Création d'une salle d'activités
Augmentation de la masse des travaux
Autorisation de signer l'avenant au marché du lot n°06
- électricité

#### Madame le Maire de la Ville de Montpellier,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L 2122-22 et L 2122-23;
- Vu la délibération en date du 2 avril 2008 relative aux délégations consenties par le Conseil municipal à Madame le Maire modifiée;
- Vu l'arrêté n°2009/42 du 31 mars 2009 donnant délégation de signature à Monsieur Jean-Louis GELY;

#### Considérant:

- Qu'à la suite d'une consultation d'entreprises spécialisées en date du 18 mars 2011, conformément à l'article 28 du code des marchés publics, l'entreprise MULTITEC sise Parc de l'Aéroport, 195 Alfred Sauvy à Pérols (34) a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse;
- Que suite à des travaux supplémentaires, il y a lieu de passer un avenant à ce marché, dans le cadre de la création d'une salle d'activités à l'école élémentaire Charles Dickens sise 686 avenue du Pont Trinquat dans le Quartier Prés d'Arènes à Montpellier

#### Décide en conséquence :

- De passer l'avenant n°1 au marché 1M110 pour un montant de 412,59 € HT, en plus- value , portant le montant du marché MULTITEC à 9 723, 81 € HT (soit 11 629, 68 € TTC), ce qui correspond à une augmentation de la masse initiale des travaux à 4%.
- De dire que la dépense sera imputée sur le budget primitif 2012 de la ville. Section : Investissement Fonction : 90212: Nature : 2313 .
- D'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tout document relatif à cette affaire ;

Montpellier, le 21/03/2012

Pour Madame le Maire, Monsieur l'Adjoint

délégué

Jean-Louis GELY

Publiée le :22/03/2012 Notifiée le :

Direction Energie Moyens Techniques Parc Auto

Extrait du registre des décisions de la Mairie de Montpellier

Décision n° 2012/0105

## Reconditionnement de sièges pour véhicules

#### Madame le Maire de la Ville de Montpellier,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L 2122-22 et L 2122-23;
- Vu la délibération en date du 2 avril 2008 relative aux délégations consenties par le Conseil municipal à Madame le Maire modifiée;
- Vu l'arrêté n° 2011/2181/T/R du 01 septembre 2011, donnant délégation de signature à Monsieur Frédéric TSITSONIS, adjoint délégué,

#### Considérant :

- qu'il y a lieu de procéder à la réfection des sièges pour véhicules,

#### Décide en conséquence :

- d'attribuer le marché sans consultation préalable à la société Sellerie Nieto, sise 288 rue du Mas de Portaly, 34 000 Montpellier pour un montant maximum de 14 500 € HT,
- de dire que le marché sera valable jusqu'au 31 décembre 2012 et reconductible 3 fois, par période d'un an.
- de dire que la dépense sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville (nature : 61551 ; fonction 920020),

Montpellier, le 29/03/2012

Pour Madame le Maire, Monsieur l'Adjoint

délégué

Frédéric TSITSONIS

Publiée le: 30/03/2612

**Direction Energie Moyens Techniques** 

Parc Auto

Extrait du registre des décisions de la Mairie de Montpellier

Décision n° 22/2/01/0

## Réparation d'un véhicule suite à panne

#### Madame le Maire de la Ville de Montpellier,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L 2122-22 et L 2122-23;
- Vu la délibération en date du 2 avril 2008 relative aux délégations consenties par le Conseil municipal à Madame le Maire modifiée;
- Vu l'arrêté 2011/2181/T/R du 1er septembre 2011 donnant délégation de signature à Monsieur Frédéric TSITSONIS.

#### **Considérant:**

- qu'il y a lieu de procéder à la réparation suite à panne du véhicule frigo des restaurants scolaires Iveco Daily immatriculé AB058VD,
- que la prestation doit être réalisée par le réseau Iveco,

#### Décide en conséquence :

- d'attribuer le marché de réparation (n° MAPA : 2M192) à la société ABVI, sise Rd Point Rieucoulon, BP30228, 34434 St Jean de Védas, pour un montant de 1580€66 HT,
- de dire que la dépense sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville (nature : 61551 ; fonction: 920020).

Montpellier, le 1913/2012

Pour Madame le Maire, Monsieur l'Adjoint

délégué

Frédéric TSITSONIS

Publiée le :8/3/2012 Notifiée le :

Direction Energie Moyens Techniques Parc Auto

Extrait du registre des décisions de la Mairie de Montpellier

Décision n° 2e12/0111

Acquisition d'une armoire de gestion des clés pour l'extension du pool de véhicules à la Maison de la Démocratie

#### Madame le Maire de la Ville de Montpellier,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L 2122-22 et L 2122-23;
- Vu la délibération en date du 2 avril 2008 relative aux délégations consenties par le Conseil municipal à Madame le Maire modifiée;
- vu l'arrêté n° 2011/2181/T/R du 01 septembre 2011 donnant délégation de signature à Monsieur Frédéric TSITSONIS,

#### Considérant:

- qu'il y a lieu de poursuivre la mutualisation des véhicules municipaux par la création d'un pool de véhicules à la Maison de la Démocratie,
- que les clés des véhicules doivent être gérées par une armoire de distribution de clés automatique, compatible avec le système qui gère le pool de l'Hôtel de Ville,

#### Décide en conséquence :

- d'attribuer le marché sans consultation (n° MAPA 2M193) à la société GIR, sise 21 rue Alfred de Musset, 69100 Villeurbanne, pour un montant maximum de 7000 € HT,
- de dire que la dépense sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville (nature : 2182 ; fonction : 900020).

Montpellier, le 1913/212

Pour Madame le Maire, Monsieur l'Adjoint

délégué

Frédéric TSITSONIS

Publiée le : 2010312012 Notifiée le :

M

Direction Energie Moyens Techniques

Parc Auto

Extrait du registre des décisions de la Mairie de Montpellier

Décision nº 2012/01/3

## Achat de deux racks à pneus

#### Madame le Maire de la Ville de Montpellier,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L 2122-22 et L 2122-23;
- Vu la délibération en date du 2 avril 2008 relative aux délégations consenties par le Conseil municipal à Madame le Maire modifiée;
- Vu l'arrêté n° 2011/2181/T/R du 01 septembre 2011 donnant délégation de signature à Monsieur Frédéric Tsitsonis, adjoint délégué ;

#### Considérant:

- qu'il y a lieu de procéder à l'achat de deux racks à pneus pour le service Parc auto,
- qu'à la suite d'une consultation d'entreprises spécialisées par le service Achats et Production Graphique (MAPA 2M139), l'entreprise Gliozzo Manutention , 18 av du Général de Gaulle, 34690 Fabrègues, a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse,

#### Décide en conséquence :

- D'attribuer le marché précité à la société Gliozzo Manutention, pour un montant total de 647 € HT,
- De dire que la dépense sera imputée sur le budget investissement de la Ville nature 2188,
- D'autoriser Madame le Maire ou Monsieur l'adjoint délégué à signer ce marché.

Montpellier, le 1913 12012

Pour Madame le Maire, Monsieur l'Adjoint

délégué

Frédéric TSITSONIS

Publiée le : 40/3/2012 Notifiée le : Ville de

M

Montpellier

**Direction Energie Moyens Techniques** 

Parc Auto

Extrait du registre des décisions de la Mairie de Montpellier

Décision n° 2012/oll

Maintenance Banc Diagnostic électronique parc auto

#### Madame le Maire de la Ville de Montpellier,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L 2122-22 et L 2122-23;
- Vu la délibération en date du 2 avril 2008 relative aux délégations consenties par le Conseil municipal à Madame le Maire modifiée;
- Vu l'arrêté n° 2011/2181/T/R du 01 septembre 2011 donnant délégation de signature à Monsieur Frédéric TSITSONIS, adjoint délégué,

#### **Considérant:**

- qu'il y a lieu de procéder à la maintenance du banc de diagnostic électronique multimarques Sagem,

#### Décide en conséquence :

- d'attribuer le contrat de maintenance proposé par la société SPX France, ZI les Ajeux BP156 72406 La Ferté Bernard Cedex,
- d'établir le contrat pour une durée d'un an à compter de sa notification, renouvelable 3 fois et pour un montant total maximum de 5000 € HT,
- de dire que la dépense sera imputée sur le budget de fontionnement de la Ville (nature : 6156, fonction : 920020),
- d'autoriser Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

Montpellier, le 19/03/2012

Pour Madame le Maire, Monsieur l'Adjoint délégué

Frédéric TSITSONIS

Publiée le: 8/03/812

Direction Réussite éducative

Restaurants scolaires

Extrait du registre des décisions de la Mairie de Montpellier

Décision nº 2012/0122

Contrat d'entretien préventif et de maintenance des installations de froid industriel de la cuisine centrale des Restaurants Scolaires
Autorisation de signer l'avenant n°2

#### Madame le Maire de la Ville de Montpellier,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L 2122-22 et L 2122-23;
- Vu la délibération en date du 2 avril 2008 relative aux délégations consenties par le Conseil municipal à Madame le Maire modifiée;
- Vu l'arrêté n°2009/42 du 31 mars 2009 donnant délégation de signature à Monsieur Jean-Louis GELY adjoint délégué ;

#### Considérant:

- Que le contrat d'entretien préventif et de maintenance des installations de froid industriel de la cuisine centrale passé avec la société SOLANREF, 320 rue de la Garriguette, 34130 St Aunès, selon la décision n° 43 du 4 février 2008 modifiée par l'avenant n° 1 en décision n° 487 du 24 septembre 2008, est arrivé à son terme le 31 décembre 2011;
- Que pour assurer le bon fonctionnement de ces installations et la continuité du service public de la restauration scolaire, il convient de prolonger ce contrat de trois mois dans l'attente de la désignation d'un nouveau titulaire ;

#### Décide en conséquence :

- D'autoriser l'établissement de cet avenant n° 2 prolongeant de trois mois jusqu'au 31 mars 2012, le contrat passé avec la société SOLANREF, 320 rue de la Garriguette, 34130 St Aunès pour l'entretien préventif et de maintenance des installations de froid industriel de la cuisine centrale.
- D'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer cet avenant et plus particulièrement toute pièce relative à cette affaire.

Montpeller, le 2/3/2012

Pour Madame le Maire, Monsieur l'Adjoint

délégué

Jean-Louis GELY

Publiée le : 21/3/2012

M -

**Direction Jeunesse Sports Emploi et Logement**Sports

Extrait du registre des décisions de la Mairie de Montpellier

Décision nº 2012 10127

Convention de mise à disposition du Palais des Sports Pierre de Coubertin entre la Ville de Montpellier et le Montpellier Volley Université Club

#### Madame le Maire de la Ville de Montpellier,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L 2122-22 et L 2122-23;
- Vu la délibération en date du 2 avril 2008 relative aux délégations consenties par le Conseil municipal à Madame le Maire modifiée;
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 28 avril 2003 approuvant la convention de mise à disposition des installations sportives du Palais des Sports Pierre de Coubertin au Montpellier Volley Université Club;
- Vu l'avenant n°1 en date du 25 mars 2004 précisant que la convention est consentie pour une année civile ;
- Vu l'arrêté 2011/2208 du 1<sup>er</sup> septembre 2011 donnant délégation de signature à Monsieur Patrick VIGNAL, Adjoint au Maire ;

#### Considérant:

- qu'il y a lieu de reconduire la mise à disposition du Palais des Sports Pierre de Coubertin au Montpellier Volley Université Club pour l'année 2012 :

#### Décide en conséquence :

- de reconduire la convention de mise à disposition du Palais des Sports Pierre de Coubertin au Montpellier Volley Université Club pour l'année 2012 ;
- de dire qu'en contrepartie de la mise à disposition, le Montpellier Volley Université Club s'acquittera d'une redevance de 8 752 € pour l'année 2012 ;
- d'autoriser Madame le Maire ou à défaut l'Adjoint Délégué à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Montpellier, le 11/04/2612

Pour Madame le Maire, Monsieur l'Adjoint

délégné

Patrick VIGNA

Publiée le: 12/04/2012

Direction Jeunesse Sports Emploi et Logement Sports

Extrait du registre des décisions de la Mairie de Montpellier

Décision nº 2012/0128

Convention de mise à disposition du parking Heidelberg Stade de la Mosson "Mondial 98" pour les matchs de football du Montpellier Hérault Sport Club

#### Madame le Maire de la Ville de Montpellier,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L 2122-22 et L 2122-23;
- Vu la délibération en date du 2 avril 2008 relative aux délégations consenties par le Conseil municipal à Madame le Maire modifiée;
- Vu la décision en date du 25 mars 2004 relative au cahier des charges fixant les conditions d'utilisation du parking Heidelberg par le Montpellier Hérault Sport Club;
- Vu l'arrêté 2011/2208 du 1<sup>er</sup> septembre 2011 donnant délégation de signature à Monsieur Patrick VIGNAL, Adjoint au Maire ;

#### Considérant:

- que les matchs du Montpellier Hérault Sport Club ont lieu au stade de la Mosson « Mondial 98 » ;
- que des précisions quant aux modalités d'utilisation du parking Heidelberg sont nécessaires, notamment que la mise sous tension de l'éclairage du parking les soirs de matchs est à la charge de l'utilisateur.;
- qu'il y a nécessité de reconduire la convention de mise à disposition pour l'année 2012;

#### Décide en conséquence :

- de reconduire la mise à disposition du parking Heidelberg pour les matchs du Montpellier Hérault Sport Club;
- de dire qu'en contrepartie de cette utilisation, le Montpellier Hérault Sport Club s'acquittera d'un montant forfaitaire de 1 097 € pour l'année 2012 ;
- d'autoriser Madame le Maire ou à défaut l'Adjoint délégué à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Montpellier, le 11/04/2012

Pour Madame & Maire, Monsieur l'Adjoint délégué

Patrick VIGNAL

Publiée le : 12/04/2012

Direction Aménagement Programmation Déplacements -Observatoire

Extrait du registre des décisions de la Mairie de Montpellier

Décision nº2012/0129

Marché n°2M157
Plan Local de Déplacements :
réalisation d'une carte dynamique sur les principes
d'organisation des flux automobiles

#### Madame le Maire de la Ville de Montpellier,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L 2122-22 et L 2122-23;
- Vu la délibération en date du 2 avril 2008 relative aux délégations consenties par le Conseil municipal à Madame le Maire modifiée;
- Vu l'arrêté de délégation 2011/489 du 18 février 2011 donnant délégation de fonctions à M. Serge FLEURENCE, Premier Adjoint ;

#### Considérant:

- Qu'il y a lieu de faire appel à une prestataire spécialisé pour faire réaliser un carte dynamique destinée à présenter de façon claire et conviviale, l'organisation des flux automobiles dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Local de Déplacements (PLD) par la Ville de Montpellier. L'objectif de cette carte est de faire comprendre au grand public, de manière interactive et ludique, les principes qui régissent le PLD en matière d'organisation des flux automobiles. Cette carte sera notamment utilisée et diffusée lors de réunions publiques pour faciliter la compréhension des enjeux du PLD.
- Après recherche auprès de différents sociétés, seule la société Jean-André Deledda Illustration Multimédia, s'est avérée compétente pour l'élaboration de la carte demandée.

#### Décide en conséquence :

- D'attribuer le marché n°2M157 à la société Jean-André Deledda Illustration Multimédia, pour la réalisation de la carte dynamique pour un montant de 900€ H.T..
- De dire que la dépense sera imputée sur le budget investissement de la Ville :

Nature : 2031

Fonction: 908241

Ligne: nouveau plan de circulation

Montpellier, le 20/3/2012

Monsieur le Premier Adjoint,

Serge FLEURENCE

Publiée le : 24/3/2012

M

Direction Jeunesse Sports Emploi et Logement Sports

Extrait du registre des décisions de la Mairie de Montpellier

Décision n 2012 / 0130

## Tennis de la Paillade Convention d'occupation du domaine public Ville de Montpellier - Association "Tennis Club Paillade"

#### Madame le Maire de la Ville de Montpellier,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L 2122-22 et L 2122-23;
- Vu la délibération en date du 2 avril 2008 relative aux délégations consenties par le Conseil municipal à Madame le Maire modifiée;
- Vu la décision 2010/14 du 8 janvier 2010 autorisant la signature d'une convention de mise à disposition des terrains de Tennis la Paillade à l'association « Tennis Club Paillde » :
- Vu l'arrêté 2011/2208 du 1<sup>er</sup> septembre 2011 donnant délégation de signature à Monsieur Patrick VIGNAL, Adjoint au Maire ;

#### Considérant:

- qu'il y a lieu de reconduire la mise à disposition des tennis de la Paillade à l'association « Tennis Club Paillade » pour l'année 2012 ;

#### Décide en conséquence :

- de reconduire la convention de mise à disposition des tennis de la Paillade à l'association « Tennis Club de la Paillade » pour l'année 2012 ;
- de dire qu'en contrepartie de cette mise à disposition, l'association « Tennis Club de la Paillade » s'acquittera pour l'année 2012 d'une redevance de 622 € pour les tennis de la Paillade ;
- d'autoriser Madame le Maire ou à défaut l'Adjoint Délégué à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Montpellier, le 11/04/2012

Pour Madame le Maire, Monsieur l'Adjoint

délégué

Patrick-VIGNAL

Publiée le : 12/04 / 2012

Direction Aménagement Programmation Déplacements -Observatoire

Extrait du registre des décisions de la Mairie de Montpellier

Décision nº 2012/0131

# Marché n°2M159 Plan Local de Déplacements : réalisation de cartes dynamiques d'itinéraires

#### Madame le Maire de la Ville de Montpellier,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L 2122-22 et L 2122-23;
- Vu la délibération en date du 2 avril 2008 relative aux délégations consenties par le Conseil municipal à Madame le Maire modifiée;
- Vu l'arrêté de délégation 2011/489 du 18 février 2011 donnant délégation de fonctions à M. Serge FLEURENCE, Premier Adjoint ;

#### Considérant:

- Qu'il y a lieu de faire appel à une prestataire spécialisé pour faire réaliser des cartes dynamiques destinées à présenter de façon claire et conviviale, des itinéraires possibles en voiture dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Local de Déplacements (PLD) par la Ville de Montpellier. Ces cartes seront notamment utilisées et diffusées lors de réunions publiques pour faciliter la compréhension des impacts circulatoires du PLD.
- Après recherche auprès de différents entreprises, seul le prestataire Soussoko Samba, s'est avéré compétent pour l'élaboration des cartes demandées.

#### Décide en conséquence :

- D'attribuer le marché n°2M159 au prestataire Soussoko Samba, pour la réalisation de cartes dynamiques relatives à des itinéraires PLD pour un montant de 800€ H.T..
- De dire que la dépense sera imputée sur le budget investissement de la Ville : Nature : 2031 Fonction : 908241 Ligne : nouveau plan de circulation

Montpellier, le 2/3/2012 Monsieur le Premier Adjoint,

Serge FLEURENCE

Publiée le :24 / 3 / 2012 Notifiée le :

Direction Jeunesse Sports Emploi et Logement Sports

Extrait du registre des décisions de la Mairie de Montpellier

Décision nº 2819 10132

Tennis Complexe Sportif Léon Cazal Tennis Complexe Sportif de Grammont Convention d'occupation du domaine public Ville de Montpellier - Association ASPTT

#### Madame le Maire de la Ville de Montpellier,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L 2122-22 et L 2122-23;
- Vu la délibération en date du 2 avril 2008 relative aux délégations consenties par le Conseil municipal à Madame le Maire modifiée;
- Vu la décision du 21 juillet 2003 autorisant la signature d'une convention de mise à disposition des terrains de tennis du complexe sportif Léon Cazal ;
- Vu la décision du 21 août 2009 autorisant la signature d'une convention de mise à disposition des terrains de tennis du complexe sportif de Grammont ;
- Vu l'arrêté 2011/2208 du 1<sup>er</sup> septembre 2011 donnant délégation de signature à Monsieur Patrick VIGNAL, Adjoint au Maire ;

#### Considérant :

 Qu'il y a lieu de reconduire les autorisations d'occupation du domaine public relatives au tennis du Complexe Sportif Léon Cazal telle que prévue dans la convention du 18 juillet 2003 et au tennis du Complexe Sportif de Grammont telle que prévue dans la convention du 21 août 2009, pour l'année 2012;

#### Décide en conséquence :

- de reconduire les conventions d'occupation du domaine public concernant les tennis du Complexe Sportif Léon Cazal et du Complexe Sportif de Grammont pour l'année 2012 ;
- de dire qu'en contrepartie, l'ASPTT s'acquittera pour l'année 2012 d'une redevance de 3 499 € pour les tennis du Complexe Sportif Léon Cazal, et de 3 101 € pour les tennis du Complexe Sportif de Grammont ;
- d'autoriser Madame le Maire ou à défaut l'Adjoint Délégué à signer tous les documents relatifs à cette affaire ;

Montpellier, le 11/04/2012

Pour Madame le Maire, Monsieur l'Adjoint

délégué

Patrick VLGNAI

Publiée le : 19/04/2012 Notifiée le :

Direction des Systèmes d'Information

Réseau et Télécom

Extrait du registre des décisions de la Mairie de Montpellier

Décision n 3/12 / 0134

## **PEGASE** Convention de mise à disposition de fibres optiques par la Ville de Montpellier à SFR Liaison VALSIERE-CINES L03578

#### Madame le Maire de la Ville de Montpellier,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L 2122-22 et L 2122-23;
- Vu la délibération en date du 2 avril 2008 relative aux délégations consenties par le Conseil municipal à Madame le Maire modifiée;
- Vu l'arrêté n° 2011/2209, donnant délégation à Monsieur DELAFOSSE Michaël, Adjoint au Maire ;

#### Considérant:

- Que la société SFR a été autorisée, par arrêté ministériel à exploiter des réseaux de télécommunications publics et privés sur le territoire français;
- Que la Ville de Montpellier dispose sur son territoire d'un réseau de câbles à fibres optiques PEGASE qu'elle se propose de mettre à la disposition d'opérateurs de télécommunications;
- Que pour les besoins de raccordement de ses clients, SFR a sollicité de la Ville la mise à disposition d'une liaison optique de son réseau Pégase. Cette liaison optique mise à disposition représente un linéaire d'environ 3461 mètres de paires de fibres optiques;
- Qu'après négociation, SFR a accepté les conditions présentées par la Ville se résumant comme suit :
  - durée dix ans
  - frais d'accès au service payés en une fois et correspondant aux travaux de raccordement dont le montant est de 650 €
  - redevance annuelle fixée à 2 € par mètre linéaire et par paire de fibres optiques base juin 2002 soit environ 6922 €.

#### Décide en conséquence :

- D'approuver la convention à passer entre SFR et la Ville;
- D'autoriser Monsieur le Trésorier principal municipal à faire recette des frais d'accès et de la redevance liés à cette convention;
- D'autoriser Madame le Maire ou à défaut Monsieur l'Adjoint délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

Montpellier, le 19/03/2019

Pour Madame le Maire, Monsieur l'Adjoint délégué

Michael DELAFOSSE

Publiée le :20/03/2012

**Direction Jeunesse Sports Emploi et Logement**Sports

Extrait du registre des décisions de la Mairie de Montpellier

Décision nº 2812/0136

## Convention d'occupation de salle Palais Universitaire Sportif Veyrassi Université Montpellier 1 / Ville de Montpellier

#### Madame le Maire de la Ville de Montpellier,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L 2122-22 et L 2122-23;
- Vu la délibération en date du 2 avril 2008 relative aux délégations consenties par le Conseil municipal à Madame le Maire modifiée;
- Vu l'arrêté 2011/2208 du 1<sup>er</sup> septembre 2011 donnant délégation de signature à Monsieur Patrick VIGNAL ;

#### Considérant:

- que la Ville de Montpellier est sollicitée par des associations pour l'organisation de manifestations sportives justifiées par l'intérêt général ne pouvant se dérouler que dans le Palais des Sports Universitaire Sportif de Veyrassi appartenant à l'Université 1;
- qu'il y a lieu par cette convention de mettre des salles à disposition de l'association Montpellier Badminton Club pour la 1<sup>ère</sup> édition MBC Tour du 31 mars au 1<sup>er</sup> avril 2012;

#### Décide en conséquence :

- de passer une convention avec l'Université Montpellier 1 relative à la location de la salle parquet et de la salle sports collectifs pour un montant de 3 266,13 € T.T.C.;
- d'imputer la dépense sur les crédits inscrits au budget de la Ville : Ligne de crédit : 1770 – nature 924-0 – fonction 613-2 ;
- d'autoriser Madame le Maire ou à défaut l'Adjoint Délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

Pour Madame le Maire, Mousieur l'Adjoint

Montpellier, le 11/06/2012

délégyé Patrick-VIGNAL

Publiée le : 12/04/2012

Direction de la Culture et du Patrimoine Administration

Extrait du registre des décisions de la Mairie de Montpellier

Décision nº2012/0138

## Théâtre Jean Vilar Conventions d'interventions artistiques pour interventions en milieu scolaire

#### Madame le Maire de la Ville de Montpellier,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L 2122-22 et L 2122-23;
- Vu la délibération en date du 2 avril 2008 relative aux délégations consenties par le Conseil municipal à Madame le Maire modifiée;
- Vu l'arrêté n°2011/2179 du 1<sup>er</sup> septembre 2011 donnant délégation de signature à Monsieur Philippe SAUREL, adjoint délégué ;

#### Considérant:

- Qu'une des actions en milieu scolaire du Théâtre Jean Vilar consiste en la mise en place de projets de pratique théâtrale, en partenariat avec des compagnies de théâtre ;
- Qu'il convient de formaliser les conventions avec ces compagnies ;
- Que, conformément à l'article 28 du code des marchés publics, ces conventions peuvent être passées sans publicité ni mise en concurrence préalables ;

#### Décide en conséquence :

- D'approuver les conventions d'interventions artistiques jointes en annexe avec les compagnies l'Astrolabe (1043.48 € HT) et SmartFr (720.00 € HT);
- De dire que la dépense sera imputée sur le budget 2012 de la Ville, fonction 923 ;
- D'autoriser Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

Montpellier, le 1-51031-2012

Pour Madame le Maire, Monsieur l'Adjoint

délégué

Philippe SAUREL

Publiée le : 46/03/2012 Notifiée le :



**Direction Réussite éducative**Education

Extrait du registre des décisions de la Mairie de Montpellier

Décision nº 212/0140

## Contrats de prestations de service, Offres Culturelles 2012

#### Madame le Maire de la Ville de Montpellier,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L 2122-22 et L 2122-23;
- Vu la délibération en date du 2 avril 2008 relative aux délégations consenties par le Conseil municipal à Madame le Maire modifiée;
- Vu l'arrêté n° 2009/42 du 31 mars 2009 donnant délégation de signature à Monsieur GELY

#### Considérant:

- Que la Ville de Montpellier s'engage à promouvoir la mise en place d'activités éducatives culturelles dans le temps scolaire en partenariat avec l'Inspection Académique (IA) et la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC),
- Que cette démarche concertée dans le domaine de l'éducation artistique et de la culture scientifique vise à garantir la qualité des intervenants et la pertinence de leurs apports, en articulation avec le programme scolaire et les priorités éducatives, ainsi qu'une juste répartition des actions sur les écoles et les quartiers,
- Que conformément à l'article 30 du Code des Marchés Publics, la Ville, l'IA et la DRAC ont sélectionné 24 projets,
- Que l'ensemble des prestations dûes sera rémunéré en fonction du nombre d'heures attribué pour chaque projet et par l'application d'un taux horaire de 40,14 HT (48 TTC) assorti d'une aide financière complémentaire pour l'acquisition du matériel si nécessaire,
- Qu'une convention définissant le cadre de ces interventions (notamment le lieu, l'école et le nombre de classes concernées) sera établie entre la Ville et chaque association,
- Que la Ville exigera de chaque association un bilan d'activité à l'issue de la prestation.

Les 24 associations intervenantes sont les suivantes :

ASSOCIATION	ADRESSE	No MARCHE	NOMBRE D'HEURES	COUT HT	соит ттс	MATERIEL TTC	TOTAL TTC
AIAP	Chez Anne Briguiboul 6 bis Francis Garnier 34 090 MONTPELLIER	1M762	54	2 167,56 €	2 592,00 €	500,00€	3 092,00€
Anima	28 rue Aristide Ollivier 34 000 MONTPELLIER	1M763	12		576,00€	100,00€	676,00€

APIEU Territoires de Montpellier	CPIE Atelier Urbain Mas de Costebelle 842 rue de la Vieille Poste 34 000 MONTPELLIER	1M764	35		1 680,00€		1 680,00 €
Arte cabocla	31 rue de la Paquière, Res. le bois le Montmaur 34 090 MONTPELLIER	1M765	10	401,40€	480,00€		480,00€
Semilla	12 rue du Commerce 34 000 MONTPELLIER	1M766	20	802,80€	960,00€		960,00€
Vitamuse	324 chemin des Magnaneries 34 190 CAZILHAC	1M767	17		816,00€		816,00€
Balthazar	16 rue Toiras 34 000 MONTPELLIER	1M768	98	3 933,74 €	4 704,00€	800,00€	5 504,00 €
Bouge de l'art	4 rue Bonie 34 000 MONTPELLIER	1M769	12		576,00€	·	576,00€
Centre Choregraphiq ue National de Montpellier Languedoc Roussillon	Agora Boulevard Louis Blanc 34 000 MONTPELLIER	1M770	30	1 203,90 €	1 440,00€		1 440,00 €
Le Cercle Occitan	Maison de l'Occitanie 117 rue des Etats généraux 34 000 MONTPELLIER	1M771	10		480,00€	100,00€	580,00€
Cie les Fourmis Rousses	14 rue Dom Vaissette 34 070 MONTPELLIER	1M772	20		960,00€		960,00€
Compagnie Didier Théron Allons z'enfants	Espace Bernard Glandier 155 rue de Bologne 34 080 MONTPELLIER	1M773	8	321,07€	384,00€		384,00 €
Compagnie l'Escargot	6 rue Legendre-Hérail 34 070 MONTPELLIER	1M774	22	883,00 €	1 056,00 €	100,00€	1 156,00€
Encore	3 Bis rue de Labbé 34 000 MONTPELLIER	1M775	10		480,00€		480,00€



Kerozen et Gazoline	Chemin de l'Hérarde Quartier du Rieucoulon 34 430 SAINT JEAN DE VEDAS	1M776	32		1 536,00 €		1 536,00 €
La Compagnie des Jeux	3 rue Neuve 34 150 GIGNAC	1M777	20		960,00€	100,00€	1 060,00 €
La Maison Théâtre	226 André Chanson 34 090 MONTPELLIER	1M778	10		480,00€		480,00€
Theatre la vista	42 rue Adam de Craponne 34 000 MONTPELLIER	1M779	SPECTACLE		786,00€		786,00€
Le relais, maison des enfants dans la Ville	1 rue Embouque d'Or 34 000 MONTPELLIER	1M780	105		5 040,00 €		5 040,00 €
Ligue Pour la Protection des Oiseaux	3 impasse St Exupery 34 110 FRONTIGNAN	1M781	9	361,26 €	432,00€	100,00€	532,00€
Opéra et Orchestre national Montpellier LR	Le Corum-CS 89024 34 967 MONTPELLIER	1M782	42	1 685,88 €	2 016,00 €		2 016,00 €
Outil théâtre	23 rue Boyer 34 000 MONTPELLIER	1M783	10		480,00€		480,00€
Yapad'lez'arts	Chez Danielle Bertrand 2 rue du Général Maurin 34 000 MONTPELLIER	1M784	10	401,40€	480,00€		480,00€
Danse et Dit	Les Fournelades 34 270 St JEAN DE CUCULLES	1M785	10		480,00€		480,00€

#### )écide en conséquence :

- d'établir un contrat-convention conformément à l'article 30 du Code des Marchés Publics entre la Ville et chaque association intervenante,
- de dire que les crédits correspondant à ces prestations sont inscrits au budget primitif 2012 et que la dépense sera imputée sur le chapitre 922,
- d'autoriser Madame le Maire ou à défaut l'adjoint délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

Montpellier, le 19/3/2012

Pour Madame le Maire, Monsieur l'Adjoint délégué Jean-Louis GELY

Publiée le : 2010312012

Direction de la Culture et du Patrimoine
Administration

Extrait du registre des décisions de la Mairie de Montpellier

Décision nº2012 1014-1

Attribution d'un marché passé selon une procédure adaptée: mission d'attaché de presse pour la valorisation de la manifestation Comédie du Livre 2012

#### Madame le Maire de la Ville de Montpellier,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L 2122-22 et L 2122-23;
- Vu la délibération en date du 2 avril 2008 relative aux délégations consenties par le Conseil municipal à Madame le Maire modifiée;
- Vu l'arrêté n°2011/2179 du 1<sup>er</sup> septembre 2011 donnant délégation de signature à Monsieur Philippe SAUREL, adjoint délégué

#### Considérant:

- Que la Ville organise du 31 mai au 3 juin 2012 la 27<sup>ème</sup> édition de la Comédie du Livre ;
- Que cette manifestation pourrait être valorisée grâce aux services d'un attaché de presse ;
- Qu'en raison de son montant, ce marché peut être passé sans publicité ni mise en concurrence préalables, conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics ;

#### Décide en conséquence :

- D'attribuer le marché précité (n° 2M134) à Catherine Roger Communication, 89 rue de Grenelle, 75007 Paris, pour un montant de 10 000.00 € HT;
- De dire que la dépense sera imputée sur le budget 2012 de la Ville, fonction 923 ;
- D'autoriser Madame le Maire ou Monsieur l'adjoint délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

Montpellier, le

Pour Madame le Maire, Monsieur l'Adjoint

délégué

Philippe SAUREL

Publiée le : 16/03/2012

Direction des Systèmes d'Information

Réseau et Télécom

Extrait du registre des décisions de la Mairie de Montpellier

Décision n 2012/0149

## **PEGASE** Convention de mise à disposition de fibres optiques par la Ville de montpellier à SFR Liaison VALSIERE-CINES L03579

#### Madame le Maire de la Ville de Montpellier,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L 2122-22 et L 2122-23;
- Vu la délibération en date du 2 avril 2008 relative aux délégations consenties par le Conseil municipal à Madame le Maire modifiée:
- Vu l'arrêté n° 2011/2209, donnant délégation à Monsieur DELAFOSSE Michaël, Adjoint au Maire;

#### Considérant:

- Que la société SFR a été autorisée, par arrêté ministériel à exploiter des réseaux de télécommunications publics et privés sur le territoire français;
- Que la Ville de Montpellier dispose sur son territoire d'un réseau de câbles à fibres optiques PEGASE qu'elle se propose de mettre à la disposition d'opérateurs de télécommunications ;
- Que pour les besoins de raccordement de ses clients, SFR a sollicité de la Ville la mise à disposition d'une liaison optique de son réseau Pégase. Cette liaison optique mise à disposition représente un linéaire d'environ 3461 mètres de paires de fibres optiques;
- Qu'après négociation, SFR a accepté les conditions présentées par la Ville se résumant comme suit :
  - durée dix ans
  - frais d'accès au service payés en une fois et correspondant aux travaux de raccordement dont le montant est de 650 €
  - redevance annuelle fixée à 2 € par mètre linéaire et par paire de fibres optiques base juin 2002 soit environ 6922 €.

#### Décide en conséquence :

- D'approuver la convention à passer entre SFR et la Ville.
- D'autoriser Monsieur le Trésorier principal municipal à faire recette des frais d'accès et de la redevance liés à cette convention.
- D'autoriser Madame le Maire ou à défaut Monsieur l'Adjoint délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

Montpellier, le 19/03/2012

Pour Madame le Maire, Monsieur l'Adjoint délégué Michael DELAFOSSE

Publiée le : 20/03/2019 Notifiée le :

**Direction Energie Moyens Techniques** 

Parc Auto

Extrait du registre des décisions de la Mairie de Montpellier

Décision n° 2012/0143

Transfert du marché d'assistance à maitrise d'ouvrage sur le PDE

#### Madame le Maire de la Ville de Montpellier,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L 2122-22 et L 2122-23;
- Vu la délibération en date du 2 avril 2008 relative aux délégations consenties par le Conseil municipal à Madame le Maire modifiée;
- vu l'arrêté n° 2011/2181/T/R du 01 septembre 2011 donnant délégation de signature à Monsieur Frédéric TSITSONIS.

#### **Considérant**:

- que le marché d'assistance à maitrise d'ouvrage sur le PDE a été attribué à la société Mobility+, sise 102 C rue Amelot, 75011 Paris, par la Décision n° 167 notifiée le 28 avril 2010,
- que suite à une fusion/absorption, l'association Auxilia, sise 102 C rue Amelot, 75011 Paris, reprend l'ensemble des activités de Mobility+,

#### Décide en conséquence :

- d'autoriser le transfert du MAPA n° 9M511 au profit de l'association Auxilia pour un montant total de 43212.50 € HT,
- d'autoriser Madame le Maire ou Monsieur l'adjoint délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

Montpellier, le 29/03/2612

Pour Madame le Maire, Monsieur l'Adjoint

délégué

Publiée le : 30/03/2012